This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478725

Digitized by Google

5004
.922
1912, v.3

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LXXI.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1912

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, à la suceursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VI[e] arrond.).
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Purta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.922
c.71

Digitized by Google

MORT DE SON ÉMINENCE

LE CARDINAL COULLIÉ

Au moment de procéder au tirage de ce numéro de la Revue, nous apprenons la mort de Son Eminence le Cardinal Coullié, chancelier de notre Université.

Nous essaierons de dire plus tard quelque chose de ce que nous devons à ces dix-neuf années d'une protection dont le dévouement fut admirable. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'exprimer ici, hâtivement, notre émotion et la tristesse profonde où ce deuil met notre piété filiale.

Mercredi dernier, deux heures avant sa mort, le Recteur lui ayant demandé, pour les Facultés catholiques, une dernière bénédiction, la main de l'auguste vieillard se souleva sur le drap et traça nettement le signe de la croix. C'était l'adieu, pour ce monde, mais une promesse aussi, pour l'autre. Ainsi l'avons-nous interprété.

Dans la modeste histoire du bien qu'ont pu faire les Facultés catholiques de Lyon, il faudra faire une grande place à Son Eminence le Cardinal Coullié, de douce et inoubliable mémoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TEXTE

DU

NOUVEAU TESTAMENT [1]

Dès les premiers siècles du christianisme, les exégètes se sont préoccupés d'établir le texte original de certains passages du Nouveau Testament. Il nous suffira, pour le prouver, de rappeler les travaux d'Origène, de saint Jérôme, de saint Augustin. Il ne semble pas cependant qu'ils aient entrepris une édition complète du texte, telle que nous la comprenons maintenant. On a cru qu'Origène avait produit une œuvre de ce genre, en faisant pour le Nouveau Testament un travail analogue à celui qu'il avait exécuté pour l'Ancien, mais il n'en est rien. Il en est aussi qui attribuent à Pamphile de Césarée et à Eusèbe des éditions du Nouveau Testament. Tels seraient, par exemple, les manuscrits de la Bible qu'avait fait

(1) Les pages qui suivent et les deux articles qui les compléteront, sont le résumé d'un volume que notre éminent collaborateur M. E. Jacquier, publie chez Gabalda (Paris), sous ce titre : « *Le Nouveau Testament dans l'Eglise chrétienne.* » T. II. *Le texte du Nouveau Testament.* Œuvre de critique et d'histoire, destinée à montrer comment a été établi et s'est conservé à travers les âges, le texte du Nouveau Testament, ce nouvel ouvrage digne en tout de ses nombreux devanciers, fait le plus grand honneur à la science catholique. Professeurs, étudiants des séminaires et des Facultés y puiseront une doctrine aussi sûre que riche et toujours parfaitement au courant des travaux de la Critique.

N. D. L. R.

485920

Digitized by Google

copier Eusèbe par ordre de l'empereur Constantin. Quel que soit le caractère de ces copies, on peut dire qu'il était réservé aux critiques de notre temps de donner de véritables éditions du texte grec du Nouveau Testament ; nous les signalerons plus loin.

Nous énumérerons d'abord, dans ce travail, les documents qui contiennent le texte du Nouveau Testament, puis nous examinerons les caractères des divers types de texte que nous trouvons dans ces documents et enfin nous étudierons les principaux systèmes de critique textuelle, d'après lesquels on a établi le texte du Nouveau Testament. Nous devrons rappeler bien des faits connus, mais nous le ferons rapidement, réservant notre attention pour les questions discutées.

I

Le texte du Nouveau Testament nous est fourni par les manuscrits grecs, par les versions anciennes et par les écrivains ecclésiastiques. Chacun de ces témoins est important, à des degrés divers, pour l'établissement du texte ; ils sont utilisés aussi pour fixer la date et le lieu d'origine des variantes. Celles-ci sont très nombreuses et de caractères divers ; les unes sont de simples différences orthographiques, grammaticales, linguistiques ; les autres sont des interversions ou transpositions de mots et même de membres de phrase. Quelques variantes influent sur le sens du texte par addition, par suppression ou par changement. Ces variantes substantielles sont en très petit nombre et peuvent être estimées à moins de la millième partie du texte. En tout cas, remarquons qu'aucune de ces variantes n'atteint la substance du dogme chrétien et que, quelle que soit la leçon adoptée, le dogme reste intact.

Les manuscrits majuscules, ainsi nommés, parce qu'ils sont écrits en lettres majuscules, sont au nombre de 169, d'après le dernier calcul de Gregory. Un seul d'entre eux, le Sinaiticus contient le Nouveau Testament tout entier ; d'autres, le Va-

Digitized by Google

ticanus, l'Alexandrinus sont presque complets. Plusieurs contiennent des livres complets : le codex de Bèze, les évangiles et les Actes ; le codex Boernerianus, les épîtres pauliniennes. Beaucoup ne sont que des fragments plus ou moins étendus du texte néotestamentaire.

Quelques-uns de ces manuscrits sont très anciens ; on en possède deux du IVe siècle. Les autres s'échelonnent du Ve siècle jusqu'au XIIIe et même au XIVe siècle. La date du manuscrit est importante, mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est la date du texte qu'il contient ; ces deux dates sont souvent différentes. Un codex écrit au Ve siècle, par exemple, le codex de Bèze, possède un texte beaucoup plus ancien, peut-être du IIe ou du IIIe siècle. Pour arriver à connaître l'âge d'un texte, il faut rassembler des leçons à peu près exactement datées, telles que celles des versions et des écrivains ecclésiastiques et les comparer avec les diverses leçons du texte que présente le manuscrit, et, suivant qu'elles s'accorderont avec tel ou tel témoin daté, on conclura que le texte du manuscrit est de l'âge de ce témoin.

Les mêmes observations pourront être faites pour les manuscrits minuscules, c'est-à-dire écrits en lettres minuscules. Au nombre de 2.326, il en est 49 seulement qui contiennent le Nouveau Testament tout entier ; beaucoup cependant ont des livres complets. Certains de ces minuscules sont très importants pour l'établissement du texte, car, bien que leur date de transcription soit relativement récente, ils contiennent quelquefois un texte ancien. En tout cas, ils peuvent servir à fortifier la valeur des variantes, données par les majuscules ; en fait, il en est un certain nombre qui s'accordent avec les majuscules les plus anciens.

Ces manuscrits minuscules ont été moins étudiés que les majuscules; on en a collationné quelques-uns en tout ou en partie, mais il y aurait lieu de relever encore les variantes de plusieurs d'entre eux, qui offrent des leçons remarquables. Ainsi, le codex 157, du XIIe siècle, présente des leçons très anciennes, éclectiques, il est vrai, mais qui prouvent que le texte de ce codex a été formé avant le Ve siècle. On avait tenu depuis assez longtemps tous les minuscules en suspicion à cause

Digitized by Google

de leur date récente de transcription, mais il y a, actuellement, chez les critiques une tendance à revenir sur ce jugement sommaire et à admettre qu'ils peuvent être aussi de bons témoins du texte.

Nous possédons encore des fragments du texte néotestamentaire dans les papyrus dont 19 seulement ont été catalogués par Gregory ; il en a été publié d'autres qui n'ont pas encore reçu de notation. Ces papyrus ne nous fournissent que des fragments, souvent assez minimes des livres néotestamentaires. Les plus anciens sont des IIIe-IVe siècles, plus anciens par conséquent que le Vaticanus et le Sinaiticus ; ils sont donc des témoins importants pour les variantes qu'ils présentent. Le texte des papyrus qui ont été étudiés et surtout des plus anciens est apparenté à celui du Vaticanus et du Sinaiticus, et se rapproche quelquefois du texte occidental.

Les Lectionnaires qui contiennent seulement les parties du Nouveau Testament, lues pendant les offices publics de l'Eglise n'ont pas encore été suffisamment étudiés, car, bien que de date relativement récente, ils peuvent offrir des leçons très anciennes. Tel serait le cas de l'Evangéliaire, coté 184 d'après Hort ou 259 par Scrivener.

Les vieilles versions sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'établissement du texte du Nouveau Testament, parce qu'elles contiennent un texte ancien, assez exactement daté et d'origine connue. Elles soulèvent, il est vrai, de nombreuses questions sur lesquelles les spécialistes ne s'accordent pas.

Ainsi, on ne sait pas de façon certaine quelle est la patrie d'origine de la première version latine, à quelle époque elle a été faite et si cette version a été unique ou multiple. Si l'on s'en rapporte à l'opinion, acceptée par la majorité des critiques, la première version latine aurait été faite en Afrique; c'est là du moins que nous en constatons l'existence pour la première fois dans la réponse de Speratus, un des martyrs scillitains, au proconsul Saturninus, qui lui demandait ce qu'ils avaient dans leur cassette : *Libri et epistolæ Pauli viri justi.* Cette réponse nous prouve qu'en 180 les chrétiens d'Afrique

Digitized by Google

possédaient des livres du Nouveau Testament. Or, ces livres devaient être en latin, car on ne peut supposer que les paysans de Scillium aient pu les lire en grec.

On a fait remarquer d'ailleurs que le texte des évangiles, que nous lisons dans les manuscrits vieux latins *k e* présente tous les caractères du latin africain. Il est vrai que des latinistes très compétents, Gaston Boissier entre autres, nient qu'il y ait eu un latin d'Afrique, présentant des caractères différents de celui des autres provinces de l'empire.

Remarquons que cette hypothèse de l'origine africaine de la première version latine n'est pas admise par tous les critiques. Les uns la croient née en Italie, d'autres à Antioche. La date de la traduction est fixée d'ordinaire vers la fin du IIe siècle ou le commencement du IIIe.

On ne s'accorde pas davantage sur la question de savoir s'il y a eu une seule version latine primitive d'où découleraient les autres, ou s'il y a eu plusieurs traductions faites en divers lieux ; cette seconde hypothèse est la plus probable. Les manuscrits vieux latins nous offrent en effet des textes assez différents les uns des autres pour qu'on ait pu distinguer trois types de texte : le texte africain, le texte européen et le texte italien. Les deux derniers types se rapprochent assez pour qu'on ait pu croire le troisième issu du second ; mais ils seraient différents du type africain. Il n'y aurait donc que deux types de texte vieux latin, l'africain et l'européen, que von Soden appelle l'italien. Il faut aussi reconnaître que la version européenne a primitivement ou plus tard subi l'influence de l'africaine, laquelle fut aussi, de son côté, contaminée par l'européenne. Celle-ci d'ailleurs a été altérée dans les diverses provinces de l'empire et il est possible d'en distinguer diverses recensions.

Ces types de texte, l'africain et l'européen, dépendent-ils d'un même texte grec? C'est encore une question discutée. Il est probable que les versions africaine et européenne proviennent de manuscrits grecs qui possédaient chacun leurs leçons particulières, mais qui dépendaient d'un même archétype grec.

Pour l'établissement du texte du Nouveau Testament, sur-

Digitized by Google

tout de celui des évangiles, il faudra tenir grand compte de la Vulgate, car saint Jérôme s'est servi pour sa révision des évangiles d'excellents manuscrits grecs. Le fait qu'il a adopté d'ordinaire les leçons du Vaticanus prouve l'estime que l'on avait à cette époque pour le type de textes que représente ce manuscrit.

Les versions syriaques soulèvent, elles aussi, de multiples questions sur la solution desquelles les spécialistes ne s'accordent pas. Les plus anciennes versions syriaques se divisent en deux groupes : le Diatessaron, les syriaques Sinaïtique et Curetonienne d'un côté et la Peschitto de l'autre. Ces versions sont-elles indépendantes les unes des autres? Quelle est la plus ancienne? Dépendent-elles d'un même texte grec? Il serait fastidieux de recenser toutes les hypothèses qui ont été émises ; signalons seulement celles qui paraissent prédominer actuellement.

Si nous examinons d'abord le premier groupe, il semble probable que la syriaque Sinaïtique est la plus ancienne, mais que la Curetonienne n'en dépend pas ; ce sont deux versions indépendantes, car elles divergent en un trop grand nombre de passages, ce qui prouve en outre qu'elles ne viennent pas d'une même version syriaque primitive. La version Sinaïtique a dû être faite vers l'an 200, peut-être plus tôt, si elle est totalement indépendante du Diatessaron. Ces deux versions, la Sinaïtique et la Curetonienne, ont été faites d'après un manuscrit ou des manuscrits grecs, qui se rapprochaient davantage du texte occidental que des textes neutre ou syrien. Il est possible qu'elles aient subi diverses interpolations.

Ces deux versions sont-elles indépendantes du Diatessaron ou en ont-elles adopté les leçons harmonisantes? D'après Burkitt (1), le Diatessaron et les vieilles syriaques n'ont pas été traduits d'après le même texte grec. Le Diatessaron a été formé à l'aide du texte grec lu à Rome au milieu du IIe siècle, tandis que les vieilles syriaques représentent le texte grec lu à Antioche vers l'an 200. Le traducteur des vieilles syriaques aurait été influencé quelquefois par les leçons du Diatessaron.

(1) *Evangelion Da-Mepharreske*, t. II, p. 209, 210.

Digitized by Google

Enfin, d'une étude comparative des leçons harmonisantes de la Curetonienne et de la Sinaïtique avec les leçons du Diatessaron, Vogels (1) déduit les conclusions suivantes : L'Eglise syrienne a reçu tout d'abord les évangiles sous la forme du Diatessaron ; la Curetonienne est antérieure à la Sinaïtique. Ce ne sont pas cependant des versions indépendantes l'une de l'autre, mais deux revisions d'un même travail. Comme la Curetonienne se tient plus près du Diatessaron que la Sinaïtique, on en doit conclure que la première représente le type le plus ancien. Quant à la date d'origine des versions syriaques, Vogels ne la fixe pas ; il paraît la croire moins ancienne qu'on ne le suppose d'ordinaire.

La question de priorité paraît donc être en faveur du Diatessaron, et cela principalement à cause des leçons harmonisantes de la Sinaïtique et de la Curetonienne. Mais il faudrait prouver qu'elles viennent du Diatessaron, et non d'une Harmonie évangélique antérieure à celle de Tatien, grecque probablement. Ou bien ne serait-il pas possible de supposer que ces leçons viennent des copistes, ainsi que nous le dirons plus loin.

Il reste à faire une étude plus approfondie du Diatessaron, sur lequel d'ailleurs se porte en ce moment l'attention des spécialistes. La question de savoir s'il a été formé primitivement en grec ou en syriaque n'est pas encore résolue et elle est de première importance pour l'explication des leçons particulières du texte occidental. Si le Diatessaron a existé de bonne heure à l'état grec, on comprend qu'il ait pu influencer les vieilles latines ; il n'en est plus de même s'il a existé seulement en syriaque. Nous aurons à revenir sur cette question de l'influence du Diatessaron sur les divers témoins du texte néotestamentaire.

Si nous examinons la Peschitto, nous nous trouvons encore en face de quelques questions en suspens. Quelques critiques ont soutenu que la Peschitto était plus ancienne que la Sinaïtique, mais la majorité des syriacisants la croient plus récente

(1) *Die altsyrischen Evangelien in ihrem Verhältnis zu Tatians Diatessaron*, Freiburg-Br., 1911, p. 141.

Digitized by Google

et semblent adopter de plus en plus l'opinion de Burkitt qui en fixe la date d'origine au Ve siècle. D'après Hjelt, la Sinaïtique serait dans l'ensemble un témoin fidèle de la vieille version syriaque du IIe siècle ; la Curetonienne serait une recension de la Sinaïtique, faite au milieu du IIe siècle sous l'influence du Diatessaron ; la Peschitto serait une revision de la vieille syriaque par élimination des variantes issues du Diatessaron.

Il se serait donc produit en Syrie un fait analogue à celui de la revision des textes vieux latins par saint Jérôme pour aboutir à la Vulgate. La Peschitto serait la Vulgate syriaque.

Cette hypothèse est contredite par les faits. Les versions Sinaïtique, Curetonienne et la Peschitto sont basées sur des textes grecs de type différent. Les premières s'accordent ordinairement avec les textes occidentaux et souvent aussi avec les manuscrits Vaticanus et Sinaiticus, tandis que la Peschitto se range plutôt du côté des textes syriens. On a supposé, il est vrai, que la Peschitto aurait subi des revisions successives pour la conformer au texte grec en usage dans les pays syriens, car si elle est en accord avec celui-ci elle a aussi des leçons de type neutre ou occidental. Les manuscrits porteraient des traces de ces revisions. Mais, d'une étude attentive des faits, Gwilliam a prouvé qu'il n'y a aucune trace de revision dans les plus anciens manuscrits de la Peschitto, presque purs de variantes ; s'il en est, c'est dans les manuscrits les plus récents.

A notre avis, il est plus simple de supposer, étant donné tout à la fois les nombreuses différences et les quelques ressemblances qui existent entre les vieilles syriaques et la Peschitto, qu'elles sont des versions originales, que la seconde est moins ancienne que les premières, car son traducteur a dû connaître celles-ci, à moins de supposer que toutes les deux ont subi dans ces passages, où elles sont en accord, l'influence du Diatessaron, ce qui n'est pas impossible.

Il suffira de dire quelques mots des autres versions syriaques, la Philoxénienne et l'Harkléenne, car elles n'ont pas encore été suffisamment étudiées pour qu'on puisse rien dire de certain à leur sujet. Il semble que la conclusion qui se dé-

Digitized by Google

gage des faits et des hypothèses contradictoires, des spécialistes, c'est que nous ne savons pas si nous possédons en réalité ces deux versions. Gressmann a soutenu que la version publiée par White, 1778-1803, n'était ni l'Harkléenne, ni la Philoxénienne, mais une autre traduction syriaque plus récente, s'éloignant beaucoup de la Peschitto et se rapprochant de notre texte grec. Delaporte (1) affirme, au contraire, que White a édité la version harkléenne elle-même d'après des copies assez bonnes, présentant cependant quelques retouches, mais d'importance secondaire.

Les versions égyptiennes pourraient rendre de grands services à la critique du texte du Nouveau Testament, si elles avaient été étudiées à fond. Pour le moment on ne possède d'éditions critiques que celles qui ont été publiées par Horner: la version bohaïrique en entier, la version sahidique, les évangiles seulement. On ne s'accorde pas sur la date d'origine de ces versions. La Sahidique est très probablement de la fin du IIe siècle ou du commencement du IIIe. Mais la version akhmîmienne, une autre version égyptienne dont nous ne possédons que des fragments, lui est antérieure de l'avis des spécialistes. La version bohaïrique serait plus récente, bien que Hoskier la croie de la même époque que la Sahidique.

Dans l'état actuel des recherches sur ces versions il semble que la Sahidique a subi l'influence des textes occidentaux, tandis que la Bohaïrique représenterait un texte analogue à celui du Codex Vaticanus. La question des versions égyptiennes a d'ailleurs été très bien résumée dans un article de J. David, publié dans la *Revue biblique*, p. 91, 1910.

Les autres versions anciennes, arménienne, géorgienne, perse, éthiopienne, arabe, gothique, slavone sont de moindre importance que les précédentes pour l'établissement du texte néotestamentaire. Il y aurait lieu cependant d'étudier plus à fond la version gothique pour déterminer ses rapports avec les vieilles versions latines.

Bien des questions de date et d'origine des variantes du Nouveau Testament, pourraient être résolues si l'on avait étu-

(1) *Revue biblique*, juillet 1912, p. 402.

Digitized by Google

dié toutes les citations que l'on trouve dans les écrivains ecclésiastiques. Déjà, les éditions critiques des livres du Nouveau Testament en possèdent un grand nombre ; Tischendorf en a relevé beaucoup dans sa 8e édition du Novum Testamentum et il est à présumer que von Soden nous en donnera encore d'autres dans sa future édition, mais il restera certainement beaucoup à faire. On devra surtout examiner les manuscrits des écrivains ecclésiastiques, car, si l'on excepte les éditions de Berlin et de Vienne, qui nous donnent un texte critique des œuvres de ces écrivains, et encore pas toujours, les éditions précédentes n'ont pas reproduit exactement les citations scripturaires des manuscrits. Assez souvent, inconsciemment ou non, l'éditeur a conformé le texte du Nouveau Testament à celui qui était en usage de son temps. Le copiste du manuscrit avait d'ailleurs agi de la même façon. Il y a donc lieu d'exercer un contrôle sévère sur les citations scripturaires des écrivains ecclésiastiques, quelle qu'en soit la provenance, manuscrits ou éditions.

(*à suivre*) E. JACQUIER.

Digitized by Google

LES

VISITES PASTORALES DE 1655

DANS LE DIOCÈSE DE LYON

Il faudrait aujourd'hui modifier ce titre et mettre « Belley et Saint-Claude » à la place de Lyon, les paroisses visitées en 1655 par Mgr Camille de Neuville appartenant maintenant à ces deux diocèses. Le récit que nous allons faire n'en est pas moins très lyonnais, et, nous le pensons, d'un vif intérêt pour tous ceux qui aiment l'histoire religieuse de Lyon. On y voit se révéler de plus en plus l'âme de Camille de Neuville, avec ses qualités d'administrateur et d'apôtre, avec son coup d'œil sûr, sa raison ferme et pratique, son zèle de la gloire de Dieu. On y voit avec quelle rapidité, en un temps où les moyens de transport étaient si primitifs, l'archevêque passait d'un lieu dans un autre. On y voit quelles étaient les conséquences pour la vie religieuse des populations de la guerre et de l'afflux continuel des troupes. On y voit enfin comment ces parties du diocèse gardaient une physionomie propre, et certains traits, qu'au moins dans la Comté, on retrouve encore aujourd'hui.

Nous n'avons pas la prétention de présenter à nos lecteurs des scènes absolument inédites. De tous les manuscrits conservés aux archives du département, les trois volumes des visites pastorales de Camille de Neuville sont peut-être les plus feuilletés par les érudits. Plusieurs d'entre eux se sont occupés déjà de quelques parties de ce journal. Sans avoir en-

Digitized by Google

core entendu de leur bouche le « dignus os intrare », nous avons essayé de faire comme eux. Ainsi nous avons parlé dans « les Etudes » (1) des visites pastorales du Dauphiné en 1654, dans « le Bulletin historique » (2) des visites pastorales de la Principauté des Dombes, toujours en 1654.

La Revue Gorini, dans deux excellents articles (3), s'était déjà occupée de la Principauté des Dombes et aussi de la Bresse. Nous n'avons pas dit mieux qu'elle : cela était difficile. Nous avons dit différemment, *non nova, sed nove.* Aujourd'hui encore, en ce qui regarde la Bresse, nous tâcherons d'agir de même. La Bresse, d'ailleurs n'est qu'une partie du terrain que nous avons à parcourir à la suite de l'archevêque.

Puisse notre récit avoir quelque chose de la prestesse et de la rapidité de ce voyage épiscopal ! En trente et un jours, du 22 août au 23 septembre 1655, l'archevêque de Lyon visita près de 230 églises ou chapelles. Il n'est pas rare qu'il en ait visité dix, le même jour, et cela, sans qu'aucun détail échappe à son attention. Un évêque du vingtième siècle, qui ferait ses tournées pastorales en automobile irait-il vraiment bien plus vite? En tout cas, il ne verrait pas mieux, et il ne décrirait pas avec plus de soin. On pourra s'en convaincre, en nous écoutant.

I. Les visites pastorales de l'année 1655 occupent 256 pages dans le second volume du journal conservé aux archives. Elles commencent comme toujours par un prologue, qu'il faut bien se garder de ne pas lire, car il est révélateur (4).

« La visite générale de notre diocèze estant une de nos plus fortes passions, depuis qu'il a pleu à Dieu de nous appeler à sa conduite, et, l'ayant commencée l'année précédente, par ceux des lieux de nostre diocèze riesre (5) la Province de Dauphiné, et de la Principauté des Dombes, nous aurions beau-

(1) Voir les *Etudes* du 20 août 1909.

(2) Voir le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet-décembre 1909.

(3) Voir la *Revue Gorini*, octobre 1906, janvier 1907.

(4) Archives du Rhône. *Le Journal des visites pastorales* de Mgr Camille de Neuville, T. II, p. 1.

(5) Riesre. Vieux mot pour « arrière, en arrière, derrière ». Voir le *glossaire de la langue romane de Roquefort*, T. II.

Digitized by Google

coup désiré de continuer incessamment cette année. Mais le service de Sa Majesté nous ayant arresté tout le printemps, auprès de lui (1) ; et, à notre retour, ayant été longtemps occupé à l'exécution du Bref apostolique, par lequel il a plu à Sa Sainteté de nous honorer de la qualité de son commissaire général, pour rejeter, décider et juger les différents, qui, depuis plusieurs annes, travaillent la province de Lyon, dite de Saint-Bonaventure, de l'ordre des Cordeliers (2), c'est avec beaucoup de regrets que nous nous sommes vu retrancher les moyens de satisfaire l'impatience que nous avons de vaquer à la continuation de notre visite générale jusqu'à ce jourd'huy dimanche, 22e du mois d'avril 1655. »

Le choix des hommes qui accompagnaient l'archevêque nous dit déjà dans quel esprit ces visites vont être faites. C'est Messire « Louis de Ville, notre official ordinaire et métropolitain », l'ancien vicaire général du Cardinal Alphonse de Richelieu ; c'est Messire Bezian Arroy, théologal, l'ancien gouverneur de Camille de Neuville ; c'est Bezien (Bedien) Morange, filleul du précédent, et qui sera vicaire général, sous deux archevêques ; c'est enfin (faut-il le dire?) un Jésuite, oui, un Jésuite bien accentué, et bien authentique, le P. Gibalin, Recteur du Collège de la Trinité. Tous ces hommes, bien qu'à des degrés divers, sont théologiens et gens d'expérience. Trois d'entre eux nous ont laissé des ouvrages estimés encore aujourd'hui. Tous les quatre ont déjà pris part aux visites pastorales de l'année précédente.

L'archevêque continue : « Nous sommes partis de nostre chasteau d'Ombreval, pour visiter nostre dioceze riesre les provinces de Bresse, Bugey et comté de Bourgogne, y ayant peu auparavant fait distribuer notre mandement touchant la dite visite et un livret contenant l'instruction nécessaire aux

(1) Nous rappelons que Camille de Neuville était lieutenant du roi, et de fait, gouverneur de Lyon.

(2) Les Cordeliers de ce temps-là étaient déchus de la ferveur primitive, si déchus qu'un peu plus tard on faillit les sécullariser, avec l'accord des deux puissances, et qu'ils ne furent sauvés que par l'intervention de la reine. Il ne faut pas les confondre avec les capucins, qui avaient deux couvents à Lyon, et y donnaient l'exemple des plus grandes vertus.

Digitized by Google

fidèles pour recevoir le sacrement de Confirmation et les indulgences qu'il a pleu à Sa Sainteté d'octroyer en considération de nostre visite ». Ne dirait-on pas d'un général qui éclaire sa marche ?

Cette marche, nous l'avons dit, est rapide. On ne voit pas moins de dix paroisses, le premier jour : Sathonay « dont la cure est de notre nomination, en qualité d'abbé de l'Isle (Barbe). Son revenu est de 500 livres en la moitié des dimmes de la paroisse l'autre estant au seigneur du lieu. La disme se prend à l'onziesme du bled, l'onziesme du vin clairet, et la quinzième du blanc ». Rilieu, dont le curé, Messire Claude Teste « se plaint de ce qu'on ne luy paye aucun droit de sépulture », Néron, la vraye église paroissiale dont Rilieu n'est que l'annexe, Thil, « où l'église dédiée à saint Florent est en bon estat » ; Saint-Maurice-de-Beynots, où « le cimetière est ouvert, et le curé pour logement n'a qu'une chambre et un jardin » ; Saint-Martin de Miribel, où « il y a une confrérie à l'autel de Saint-Nicolas des bateliers de tout Miribel, qui donnent cinq livres par an au curé pour une messe le premier mercredy de chasque moys ; Saint-Romain de Miribel, où « la cure est de la nomination du prévôt de notre abbaye doyenné de l'Isle-Barbe » ; Saint-Julien de Beynost, où le curé a laissé pendant trois semaines dans le tabernacle, la même hostie consacrée ; Tramoyes, où « il y a eu autrefios une confrérie du Saient-Esprit establie, et il y a une terre qu'on dit en dépendre, que le curé se veut approprier », Mionay dont « la maison curiale est en ruine et quasi inhabitable ».

« Madame l'abbesse de Saint-Pierre est présentatrice de la cure. Elle en tire les dismes, qui lui valent par an 300 livres. »

Nous ne citons qu'un trait. Mais notez que chacune de ces églises est minutieusement visitée et décrite, avec l'état des voûtes, des murailles, de la nef, des dalles, avec le nombre des autels, avec les commissions des messes affectées à chacun de ces autels, avec les prêtres qui les célèbrent, avec le nombre et la qualité des vases sacrés et des ornements, avec l'état du tabernacle, des fonts baptismaux, du cimetière, avec le nombre des communiants. Le nom du curé, son caractère, la-

Digitized by Google

source de son titre, l'opinion qu'on a de lui, souvent même, le temps qu'il a passé dans la paroisse : tout ce que l'archevêque voit de ses yeux, tout ce qu'il touche de ses mains, tout ce qu'il apprend par le témoignage, tout cela pour lui est de bonne prise, entre de plein droit dans son dossier et vient grossir ses informations. Il ne prononce d'ailleurs qu'en parfaite connaissance de cause, donnant comme certain ce qui est certain, et comme douteux ce qui est douteux.

C'est le procédé général, un procès-verbal très exact, très précis, très détaillé, et assez souvent uniforme.

Mais sur ce fonds commun se greffent des anecdotes, des détails locaux, des traits de mœurs, des révélations inattendues. C'est là ce qui fait la haute valeur de ce journal, et c'est sur cela que nous voulons insister.

Remontons donc en carrosse avec l'archevêque et son cortège. Poursuivons notre excursion. Nous n'aurons pas à le regretter. Une partie de la journée du lendemain se passe à Montluel, petite ville bien chrétienne, et dont les chanoines font quelque figure. Deux de ces chanoines, M^res^ Rémond et Richier, députés de leur corps, viennent, dès le matin, saluer l'archevêque, lui offrir leurs hommages, et lui témoigner leur joie de sa visite. Le premier de ces chanoines a une histoire, honorable du reste, que la visite nous va révéler :

C'est un ancien doyen de la première église, visitée par Camille de Neuville, à Montluel, et dont le procès-verbal de visite n'a pas moins de six grandes pages. Nous y lisons :

« Le chapitre a la pleine collation de ses dignités et chanoines. Pour le doyenné, la Bulle (1) ne dit mot touchant sa collation et nomination. Ayant vaqué au moys de février 1652, par la mort de feu messire Prudent de Monthaudon, Messire Louys Rémond s'en fit pourvoir par Sa Sainteté, prétendant qu'il n'appartient qu'au Pape d'en pourvoir, et, en mesme (temps), M. le Cardinal de Richelieu, archevesque de Lyon, nostre prédecesseur en pourvut messire Dorigny.

« Cette concurrence ayant causé un procès, après quelques

(1) La Bulle d'institution du chapitre érigé environ 140 ans auparavant.

Digitized by Google

contestations, ils passèrent concordat, par lequel le dit messire Dorigny céda de ses droits au dit messire Rémond, qui, depuis, a résigné le doyenné à messire Claude Dutour moderne doyen » (1).

Dans l'église Notre-Dame de Montluel, l'archevêque est frappé de la beauté d'une descente de Croix de Jésus-Christ, taillée en marbre blanc, et fort estimée pour l'excellence de l'ouvrage, aussy bien qu'un grand crucifix de bois qui est au-dessus, et est renommé par tout pour estre un chef-d'œuvre, en la statuaire » (2).

Dans l'église Saint-Etienne, il trouva « le chœur en bon estat, les murailles de la nef ayant besoin de réparation, et la voûte tout à fait par terre ». « Il n'y a point de maison curiale et le curé en demande une ».

La chapelle des Pénitents blancs lui rappelle le souvenir de « feu monsieur Berthelot, suffragant jadis de Lyon », qui en a consacré l'autel.

Saint-Barthélemy, autrefois chapelle du seigneur, maintenant église paroissiale, lui rappelle d'autres souvenirs.

L'archevêque visite ensuite la Boisse, autre église paroissiale « dont les autres sont comme les filles », et il administre le sacrement de confirmation à ceux qui le demandent.

Mentionnons encore « Dagnieu », « où le cimetière est élevé autour de l'église, et cette hauteur lui tient lieu de closture ». Sainte-Croix « où la maison curiale est en ruine et le curé nous a dit qu'il avait fait assigner ses paroissiens pour la réparer » ; Cordieu, où « nous avons ordonné au curé de tenir plus proprement le très adorable sacrement de l'autel, la négligence estant inexcusable en cette occasion », la chapelle de Romanèche, dépendance de Cordieu, et dont les habitants, au grand désespoir de leur curé, font baptiser leurs enfants dans une paroisse voisine et plus rapprochée, celle de Tramoyes. Une Une sentence de l'official de Lyon déjà intervenue n'a pas fait tomber cet abus. L'archevêque envoie son secrétaire, Claude Basset, intimer au curé de Tramoyes la défense de

(1) Archives du Rhône. *Visites pastorales*, etc. T. II, p. 13.
(2) *Ibid. Ibid.*, p. 12.

Digitized by Google

continuer à l'avenir (1). Les visites du 24 août, ne présentent de bien caractéristique que les plaintes d'un curé, celui de Bolligny dont certains paroissiens, et des plus riches ne feraient pas honneur aujourd'huy au denier du culte. « Le dit curé avec les habitants de Bolligny se sont plaints de ce que ceux d'un lieu nommé Chasne faisant la plus grande partie et la plus riche des paroissiens, ne veulent néanmoins rien contribuer aux réparations nécessaires de l'église où ils se font enterrer, ce qui est cause que le pavé est en partie ruiné, nous requérant de les régler là-dessus » (2).

Camille de Neuville « les règle » sur place, en défendant d'enterrer dans l'église les réfractaires sans qu'on ait payé pour eux les droits d'ouverture.

La journée du 25 est fort chargée, et tout n'y est pas consolation pour l'archevêque. La journée d'abord commence mal. A Meximieux, le Saint Sacrement est mal tenu, « Nous avons trouvé les petites hosties partie dans un calice d'argent et partie dans un petit ciboire d'alchimie, noir, malséant, et un soleil d'argent dans lequel estoit une hostie consacrée, beaucoup plus petite que le cristal d'iceluy, et mesme ne tombait point dans la dite lune, et tombait par les costez » (3).

Ce qui est bien pis que la négligence du tabernacle, c'est la vie d'un des chanoines nommé Ogier. L'archevêque fait informer contre lui. Ogier, d'ailleurs fait tache dans le chapitre et la population qui l'accuse est chrétienne.

Un laïque de Saint-Eloi, nommé Gacon, paraît avoir étudié la morale à la même école que le sieur Ogier. Il a en matière de restitution et de biens d'Eglise des idées à lui et très modernes (4).

« Les dits sieurs curé et habitants nous ont aussy dit qu'une terre de 4 livres, appartenant à la luminaire, estoit possédée par le nommé Gacon, qui s'en estoit emparé, sans autre formalité et de seule autorité, disant qu'à raison des services qu'elle

(1) Archives du Rhône, *loc. cit.*, p. 22.
(2) *Ibid.*, p. 24.
(3) *Ibid.*, p. 29.
(4) Archives du Rhône, *loc. cit.*, p. 36.

Digitized by Google

luy devait, elle luy estait toute deue ». Gacon est venu trop tôt, c'est dommage ! Cet homme avait des idées !

Le 26, paraît avoir été une journée de repos. L'archevêque n'y visite qu'une toute petite paroisse de 45 communiants, dont le curé, un bon vieillard, fait bonne impression.

La première paroisse visitée le 27 est celle de Saint-Maurice de Gordan. Le curé, messire Pierre Grand, qui est là, depuis 1621, a bonne allure. Il se plaint de ses « luminiers » qui ne rendent pas toujours leurs comptes et qui gardent pour eux les petits reliquats lorsqu'ils en ont. Le prélat taille dans le vif et ordonne qu'ils rendent tant pour le présent que pour le passé. Les récalcitrants seront poursuivis » (1).

L'une des pages les plus pittoresques de cette partie du journal est bien celle où l'archevêque raconte la visite de Loyettes (2). Nous la donnons *in extenso*. On ne pourrait que la déflorer, en l'analysant :

« Du dit jour, 27me aoust (3).

Loyettez.

« Nous avons esté receus par messire Antelme Pompée Godard, curé moderne, lequel, après nous avoir donné la croix à baiser, à l'entrée de son église, nous a accompagné jusques au grand autel, où nous avons fait nos prières et visité le Saint Sacrement, trouvé dans un tabernacle fort beau, de bois doré, fermé dans une custode d'alchimie ciselée et argentée, mais vieille, ayant un soleil qui s'emboette au dedans et une petite boette de cuivre, pour la porter aux malades.

Le sieur abbé d'Ambournay (4) présente à la dite cure, et le curé en a esté pourveu l'année 1630. Son *forma dignum*, en bonne et deue forme. Le revenu de la cure peut être de 406 et un tiers des dismes et la jouissance de deux terres. Les autres trois quarts sont aux religieux d'Ambournay, maintenant aux réformes de la dite abbaye (5).

(1) Archives du Rhône, *loc. cit.*, p. 44.
(2) Loyettes, commune de 1080 hab., canton de Lagnieu (Ain).
(3) *Journal des visites pastorales de Mgr de Camille Neuville*, T. II, p. 45.
(4) Abbaye bénédictine située dans le diocèse de Lyon.
(5) Ceux qui avaient accepté la réforme de Saint-Maur.

Digitized by Google

L'église, pour le bastiment en bon estat le chœur et le dessus du clocher, la nef lambrissée, mais le lambris vieil et caduc, et le pavé ruiné sous le clocher.

Les saintes huiles et fonts baptismaux proprement tenus, le cimetière est entouré de murailles, en certains endroits ruinées.

« Il y a un calice d'argent, quatre chasubles d'estoffes usées, un seul devant d'autel de cuivre doré, un daix pour porter le Saint Sacrement de camelot rouge.

« Le luminaire a environ 80 livres de rente...

« Le sieur curé s'est plaint de ce que les luminiers ne rendent aucun compte de leur administration. A cause de quoy, avons ordonné que les dits luminiers rendront compte, par devant les autres habitants, en présence du sieur curé.

« La confrérie du Saint Rosaire est establie, un autel consacré à la Vierge. »

A part ce petit démêlé avec ses fabriciens, messire Anthelme Pompée Godard, « curé moderne », est décidément un homme heureux.

S'il n'a pas de belles chasubles, il a une église bien tenue, des paroissiens qui se laissent conduire, un rural, des ressources modestes, mais suffisantes pour l'époque, un archevêque qui l'estime.

Ce n'est pas que le diable n'ait cherché à faire des siennes, dans cette paroisse. Ecoutons plutôt :

« Le dit sieur curé nous a dit que luy et le peuple ont appris par tradition, que certain soldat, de trois qui estoient dans la dite esglise, mangeant de la viande, le jour de vendredy, aurait jetté un os contre le crucifix de la dite esglize, disant : tien (*sic*), mange, marmouset, tu ne le diras pas, à cause de quoy, ils tombèrent tous troix en phrénésie, et moururent enragez dans l'hospital de Lyon, si bien que la dame comtesse de Baraux, et le dit curé ont dévotion d'y faire bastir un autel à cause du dit miracle, qui fait, qu'on appelle ce crucifix miraculeux. »

« Nous y avons administré le Sacrement de Confirmation au peuple qui s'est présenté.

« Et avons ordonné aux habitans de faire faire les réparations nécessaires au cimetière et pavé de la nef.

Digitized by Google

Nous ne savons quelle est la valeur historique de cette tradition, recueillie sur les lèvres des gens de Loyettes, et acceptée par le curé et par la comtesse. Mais l'action du soldat est assez dans la manière des premiers huguenots. Aux jours de la Terreur, on a vu des traits du même genre, punis parfois du même châtiment Le curé de Groslée (1), une paroisse visitée le même jour, n'a pas d'autel à faire construire. Mais en revanche, il demande que l'on rétablisse les conférences ecclésiastiques. — Et requiert le dit sieur curé que leur congrégation des curés circonvoisins ordinaire, cy devant interrompue, soit restablie, ce que nous avons ordonné, entendant que les dites congrégations s'assemblent ponctuellement. »

L'imprévu ne manquait pas dans ces visites pastorales. Ce jour-là même, Camille de Neuville l'allait rencontrer, sous les traits d'un dominicain en villégiature, et faisant du ministère à la campagne (2).

La rencontre eut lieu dans une chapelle de Notre-Dame située dans l'enceinte de la paroisse de Vaux (3) :

« Nous y avons trouvé un dominicain, nommé le Père Catel, profès de Bourdeaux, et nous estant informez de quelle manière il estait au dit lieu, il nous a exhibé un extrait des actes du chapitre provincial de son ordre, à Narbonne, par lequel il luy est permis d'habiter en quelque lieu de dévotion, qu'il pourrait rencontrer, et outre cela, une obédience du Père du Verger, prieur de Bourg, commissaire du provincial, portant permission au dit Catel, de demeurer au dit Nievre où il habite, dans une petite maison, près la chapelle. La dite permission est du 27 octobre 1647. Mais d'autant qu'on nous a asseuré que le dit Catel administre les sacrements de Pénitence et de Communion, en la dite chapelle, nous luy avons demandé la permission, qu'il en doit avoir de nous, ou de nos vicaires généraux. Sur quoy, il nous a respondu et asseuré que feu Monsieur le cardinal de Richelieu, nostre prédécesseur, le luy avait donnée verbalement, en suitte d'une citation, qu'il luy fit donner de comparaitre devant luy, en l'an 1647.

(1) *Ibid.* p. 48. Groslée (Ain), commune de 700 hab.
(2) *Ibid.*, p. 50.
(3) Vaux (Ain), commune de 950 hab., canton de Lagnieu.

Digitized by Google

« Nous luy avons ordonné de se présenter incessamment devant nous, en nostre logis, pour y subir l'examen, et estre approuvé ou rejetté pour la dite administration des sacrements, selon sa capacité.

Il subsiste au dit lieu de la dévotion, que l'on y a, et des questes qu'il fait en Bugey, de pain et de vin ».

Un curé qui n'a pas besoin de faire des quêtes, c'est celui de Leyment, messire Claude Benoît Martel (1) :

« Il nous a dit qu'il a, chaque année, dix septiers de froment, sept septiers et demy de seigle, vingt bichets d'orge, mesure de Lagnieu, et un fond de trois ou quatre mesures de bled, et trois asnées de vin (2). »

Les messes non plus, ne lui manquent pas. Rien qu'à un seul autel, celui de Sainte-Anne, « qu'avait fait faire le défunt curé », il en a chaque année 37 à dire, une fondation de « Madame la Présidente de Saint-Julien ». Il est vrai que cette dame n'a laissé pour dire tant de messes qu'un revenu de « six livres cinq sols, par an. » Le même jour, à Saint-Vulbas (3), l'archevêque trouve derrière le maître-autel, un grand tombeau de marbre, tout d'une pierre, où reposaient les reliques et ossements de saint Vulbas, martyr, compagnon de saint Maurice. « Lequel ayant fait ouvrir par le dit sieur curé, nous y avons trouvé des ossements très anciens, et les avons vénérés comme les reliques de ce grand saint, selon la tradition du lieu. Le chef du dit saint est à la chartreuse de Portes. »

Messire Abraham Mercier, curé de Saint-Vulbas, depuis vingt-cinq ans, est un homme heureux. Il a prés, vignes, terres, revenus, en revanche, beaucoup de messes à dire.

La visite de sa paroisse clôt la journée du 27 août. En ce seul jour, l'archevêque a visité 13 paroisses ou chapelles. Même aujourd'hui, avec nos moyens de locomotion si rapides, il serait difficile de faire plus vite, et nous le croyons, impossible de mieux faire. Déjà nous l'avons dit, rien n'échappe à cette analyse. L'archevêque examine jusqu'au pavé de l'é-

(1) Leyment, commune de 570 hab., canton de Lagnieu (Ain), *loc. cit.*, fol. 53.

(2) Une asnée représentait environ 90 litres de vin.

(3) Commune de 662 hab., canton de Lagnieu (Ain).

Digitized by Google

glise. Parfois même il veut savoir quand les hosties du tabernacle ont été consacrées. Le prêtre négligent ou trop en retard est semoncé sur place, et obligé de consommer le lendemain les saintes espèces et de consacrer de nouvelles hosties.

Tous ces détails qui devraient forcément se ressembler et devenir monotones par cette ressemblance même, sont souvent plus variés qu'on ne le suppose. La grande histoire apparaît de temps à autre sur l'arrière-plan, avec le nom d'un collateur de bénéfice, avec une allusion, avec un souvenir rappelé au passage.

Ainsi, à Ambérieu, connu surtout aujourd'hui par le sifflement des locomotives, nous voyons d'abord deux abbés de l'ordre de saint Benoît, celui de la Chassagne et celui d'Ambournay, se disputer le droit de présentation à la cure (1). A propos d'une rente de cette même cure, on nous parle de M. de Nemours, marquis du lieu (2).

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste a pour patronne « Madame la connétable et vaut 20 livres en terres, prez et vignes. Le sieur Dupil, son aumônier en est pourveu et fait dire deux messes par mois. »

C'est tout un monde de chapelles que nous découvrons dans cette seule église.

Plus loin, à Lentenay (3) « nous a esté déposé par les paroissiens assemblez au son de la cloche que les sieurs curé et vicaire ne font aucune instruction, ny pour les grands, ny pour les petits, n'y ayant de cent enfants, ou plus, aucun d'iceux, qui sache respondre à la messe, ny la doctrine chrestienne.

« Il y a deux maisons affectées pour tenir les escholes, dont l'une est employée par le sieur curé, pour faire des estables et tenir ses chevaux, et l'autre tombe en ruines. »

Ce curé si peu zélé pour les écoles et les catéchismes l'est

(1) *Les visites pastorales*, etc. T. II, p. 58 et suiv.

(2) Nous pensons qu'il s'agit de ce duc de Nemours, beau-père du duc de Beaufort, tué en duel par lui et que l'Année Sainte de la Visitation nous montre, apparaissant du fin fond du Purgatoire, à la sœur Denise de Martignac.

(3) *Les visites pastor.*, etc. T. II, p. 85. Lantenay (Ain), commune de 572 hab., canton de Brenod.

Digitized by Google

encore moins pour les choses plus importantes de son ministère. Il ne s'acquitte pas ou il s'acquitte mal des messes de fondation, il laisse des morts sans les enterrer, et refuse d'aller confesser des mourants, qui ont réclamé son assistance, et parmi ceux-là même un prêtre qui meurt ainsi sans confession. C'est un mercenaire qui ne marche qu'à ses heures et pour de l'argent. L'archevêque délègue Bedien Morange, pour recevoir les plaintes des habitants, et les transmettre à l'official qui statuera.

Cependant les carrosses ont repris leur marche. Les voici à Saint-Rambert, où de nouveau le pittoresque les attend, mais, grâce à Dieu, un pittoresque d'un autre genre (1) :

« Nous avons esté visitez à nostre logis, qui estait au Cheval Blanc, par Mrs les moynes de l'abbaye du lieu, en corps, lesquelz avec le sieur Juge du dit lieu, nous ont accompagné jusques à la porte de l'esglize, où le sieur curé nous a receu, en nous présentant la croix et l'aspersoir, et les habitans nous offrant le dais, que nous avons refusé, et le sieur curé chantant « Ecce sacerdos magnus », nous a conduit au maître autel ».

Ce curé, messire Antoine Burlet, a des moines sur sa paroisse, et il en dépend plus ou moins, car c'est l'abbé qui le présente.

Si le curé était grincheux, il serait souvent en délicatesse avec ces moines, surtout pour les enterrements.

« Le cimetière se trouve situé dans l'enclos de l'abbaye, et il y en a un petit pour les enfants touchant la parrochiale (*sic*), et quand quelqu'un désire être enterré là-haut, ledit curé les conduit jusqu'à la porte de l'abbaye ; mais quand le corps d'une personne qui passe sept ans d'aage doit estre enterré au cimetière d'en bas, on est contraint de présenter le cops dans l'église abbatiale, où les religieux font quelques prières, et puis le curé le reprend pour le cimetière en bas. »

Cette visite a lieu le soir du 30 août.

Signalons pour mémoire, le jour suivant, la visite des églises de Sainte-Julie de Chazey, de Rigneux-le-Franc, de Crans,

(1) *Visites pastor.*, de Camille de Neuvile, T. II, p. 87.

Digitized by Google

de Rigneux-le-Désert, de Loyez, de Saint-Pierre-de-Villieu, où l'archevêque « trouve le Saint Sacrement dans un ciboire d'argent fort beau, tenu dans un tabernacle de bois doré, aussi fort beau », une circonstance, qui, en ce temps, mérite d'être remarquée.

Dans les visites du 1er septembre, nous ne relevons qu'un seul trait : A Charnoz, « on s'est plaint aussy à nous de ce qu'on a coustume de porter les enfants nez morts, en la dite église, et qu'on les y baptise, pourveu qu'ils jettent quelque goutte de sang par le nez, quelque sueur ou autre signe de mesme nature, sans plus de certitude ny d'apparence de vie dans une erreur où sont les paroissiens que les enfants reviennent pour estre baptisez » (1).

Les visites du 2 et du 3 n'ont rien de saillant, que le mérite de l'archevêque, trouvant toujours les mêmes choses et relevant, sans se lasser, les mêmes détails.

Des douze églises ou chapelles visitées le 4, l'église des Granges n'est pas celle où le Saint Sacrement est le mieux tenu (2). « En l'absence de Messire Benoît Maistre, curé du dit lieu..... Ayant pris les clefs chez un habitant, nous sommes entrés dans une petite église destachée et esloignée des maisons, où d'abord ayant descouvert le maistre autel et levé les trois nappes, avons rencontré une pierre d'ardoise, petite, usée et rompue, enchâssée dans la pierre de l'autel, et posée, non au milieu, mais approchant du costé de l'epistre, ce qu'ayant jugé estre très mal, tant à raison de la rupture de la dite pierre, que de ce qu'elle s'en va en poudre, dès qu'on la touche, ce qui la rend pollue, et inhabile pour servir d'autel, qu'à raison que le calice et l'hostie ne repose pas dessus, et que l'on n'offre pas sur elle le saint sacrifice. »

Trois paroisses seulement, dont Nantua, sont visitées le 5 septembre. La journée du 6 est plus féconde en incidents.

C'est d'abord un vieux curé, celui de Matafelon (3), messire François Butaman, recteur de la dite cure, depuis trente-

(1) Archives du Rhône, *Visites pastorales*, etc. T. II, p. 97. Chanoz. (Ain), commune de 266 hab., canton de Meximieux.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, p. 123.

(3) Matafelon. Ain, commune de 721 hab.

Digitized by Google

trois ans, qui se met un peu au large avec les rubriques de l'église. Il rompt en plusieurs parties les grandes hosties de messes, pour en former de petites ; il va baptiser, sans nécessité et sans permission de l'Ordinaire, les enfants à domicile. L'archevêque le lui défend, sous peine de suspense, encourue *ipso facto*. Mais il lui permet, vu son âge et ses infirmités, de porter le Saint Sacrement à cheval aux malades des hameaux un peu éloignés « sans conséquence pour les autres, et à condition qu'il n'en abuse pas. »

Un peu plus loin, le curé de Monnay ne transgresse pas les rubriques, mais il n'a pas d'enfant de chœur pour servir sa messe.

« Le dit curé s'est paint de ce que ses paroissiens ne lui veulent envoyer leurs enfants pour estre instruits surtout pour le service à la messe, si bien qu'il est obligé, ou de ne la point dire les jours ouvriers, ou de l'aller dire ailleurs, faute d'un qui responde (1). »

Cet excellent curé pourrait trouver des enfants de chœur, chez son confrère, le curé d'Arban, qui a deux églises, mais qui n'en est pas mieux partagé pour cela. Ecoutons l'archevêque (2) :

« Nous avons trouvé dans le dit lieu d'Arban deux eglises l'une au milieu de la paroisse, esloignée du bourg et du village en dépendans d'environ demie-lieue ou quart de lieue. Toute seule, sans avoir presbytère ny autre maison autour que le simple cimetière, entièrement ruinée, sans clocher ny cloches. La voulte de la nef et une partie des murailles, d'un costé et d'autre, fendue et tombée en ruine n'y reste que le chœur voulté et un autel sur lequel ledit sieur curé vient dire la messe, tous les dimanches. Mais il n'y a point ny fonds baptismaux, ny tabernacle pour le Saint Sacrement.

« L'autre église est dans le bourg du dit Arban, qui n'est ny annexe, ny l'église paroissiale, et marque neantmoins estre bien ancienne, tant pour sa structure que pour ses dépendances.

. . . . . .

(1) Archives du Rhône, *Visites pastor.*, etc., p. 133.
(2) *Ibid.*, p. 133.

Digitized by Google

« Et parce que nous n'avons pu convoquer les paroissiens par le son d'une cloche, nous aurions fait aller le petit garçon par le bourg avec une petite cloche, pour les appeler, où s'estant trouvez assez bon nombre, tant hommes que femmes, et des principaux, nous les aurions sommés de nous dire et desclarer s'ils estaient contents du dit sieur Syvot, leur curé, et s'ils avaient quelque chose à dire contre luy. Lesquels auraient répondu unanimement en estre très contents et n'avoir aucune plainte à faire contre luy.

« Et sur la plainte que nous a fait le dit sieur curé que le cimetière, qui est dans lap remière et principale église paroissiale est disclos, en certains endroits, par où le bétail passe, et les habitants mêmes y mènent leur bétail pour le faire entrer, il leur soit défendu de continuer ces désordres et permis à luy de tenir le tout bien clos et fermé pour l'empescher : ce que nous aurions ordonné et signifié aux habitats présents qui ont promis d'y acquiescer. »

« S'est plaint encore le dit sieur curé de ce que certains habitants du dit lieu venant à la messe, les jours de dimanches et bonnes festes, et à vespres, se viennent tous rendre dans la chapelle dite de Saint-Martin, dans la dite eglize, où pendant le service divin, font plusieurs irrévérences, parler, rire et prendre du tabac, troublant le service, et scandalisant les autres, qui ont de la dévotion. Ordonne que le sieur curé leur fera entendre dans un prosne de ne plus continuer les dits désordres; qu'à faute de ce qu'il s'en plaindra pour estre remédié, comme de raison (1). »

Cette peinture rustique est absolument achevée dans son genre. Il y a je ne sais quelle poésie dans ce réalisme.

Voici un curé plus original encore : c'est messire Louis Cocher, curé de Bellignat (2) : « Lequel nous a dit, qu'aux dernières guerres, les ennemis lui emportèrent les provisions de sa cure et lettres de prestrise, avec mesme le Saint Sacrement, qui estoit dans le tabernacle, et les cloches du clocher de son eglize, que les dits habitans ont du depuis rapcheter. » (3).

(1) Arban est une commune de 850 hab., canton d'Oyonnax (Ain).
(2) Belignat (Ain), com. de 333 hab., canton d'Oyonnax.
(3) Archives du Rhône. *Visites pastor.*, etc. T. II, p. 141.

Digitized by Google

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, devait dire un peu plus tard, Nicolas Boileau.

C'est le cas : on ne conçoit pas un tel rapt ; et pourtant c'est vrai ! De telles histoires ne s'inventent pas.

Nous n'en avons pas fini avec la Bresse et le Bugey. Mais voici maintenant la comté de Bourgogue, la Franche-Comté. Ce pays ménageait à Camille de Neuville plus d'une surprise. Quelques années plus tard, il devait faire un véritable coup d'état pour briser la résistance des sociétaires de Saint-Claude, qui ne voulaient pas admettre dans leurs rangs un confrère légitimement pourvu. La résistance dura trois ans, et tint en échec les vicaires généraux, jusqu'au moment où l'archevêque intervenant en personne, et résumant, dans un acte tout le procès déclara que les sociétaires seraient interdits, si à tel jour fixé par lui, le confrère évincé n'était mis en possession de sa stalle.

Deux siècles après Camille de Neuville, un gouverneur de Lyon devait dire : « Les Francs-Comtois sont de braves gens paisibles et tranquilles sous tous les gouvernements, leur accent est lamentable » (1).

« Ces braves gens paisibles et tranquilles » sont des gens très fins et l'archevêque aussi bien que le maréchal devait s'en convaincre.

Le premier curé comtois, qu'il rencontra, fut celui de Condé, Messire Jacques Daloz, curé depuis 1650, à la nomination des chanoines de Saint-Claude. Il a 50 communiants dans sa paroisse. Les habitants se plaignent que le curé ne dise pas l'Evangile de la Passion, tous les jours, de la Croix de Mai à la Croix de septembre ». Il a cependant pour cela un pré valant 12 livres (2).

Un peu plus loin, le curé de Molinges, messire François Millet, « tient très mal ses registres en feuilles, sans ordre ny liaison ». (3)

« Nous avons esté avertis que le dit Millet, sans aucun

(1) *Journal de Castellane*, T. II, ch. xv, p. 258.
(2) Archives du Rhône, *Visites pastorales*, etc. T. II, p. 144.
(3) *Ibid., ibid.*, p. 147.

Digitized by Google

pouvoir légitime, depuis douze ans, célèbre deux messes, les festes et dimanches, l'une à Saint-Georges, et l'autre à Molinges, et que luy mesme a advoué n'en avoir aucune permission. Nous avons jugé à propos d'user des censures ecclésiastiques, pour une telle faute, avec douceur pourtant et miséricorde. Et partant, avons interdit le dit Millet pour six mois, dans le district de sa dite paroisse. »

Voici qui est mieux encore, un confesseur qui absout, sans aucune approbation.

« Et sur ce qui nous a esté rapporté qu'un cordelier nommé François La Greneur s'ingère de confesser en la dite paroisse, sans aucune permission de notre part, et le dit cordelier s'estant absenté pour éviter nostre présence, nous avons défendu que le dit La Greneur administrât aucun sacrement ou mesme dise messe, en la dite paroisse et enjoint au curé d'y tenir la main (1)

Tous ceux qui connaissent la Franche-Comté et qui ont vu ses prêtres d'un peu près, ont généralement admiré leur foi profonde, leur bonne confraternité, et la solidité de leur instruction. Le cardinal Mathieu disait qu'il connaissait plus d'un curé d'une paroisse de cinq cents âmes, capable de porter avec honneur une mitre d'évêque.

Camille de Neuville, qui aimait avant tout les bons prêtres, eut des consolations en Franche-Comté (2).

L'éloge qu'il donne au curé des Rousses : « Il tient soigneusement ses registres, administre décemment les sacrements instruit et édifie sa paroisse » s'applique à bien des curés du pays.

De bien des curés aussi les paroissiens interrogés peuvent rendre témoignage comme les gens de Roze, de messire Jean Rochet, recteur moderne « qu'ils s'acquittent de leur devoir » (3).

(1) Dans la vie du saint évêque, Alain de Solminihac, par Chastenet, un contemporain, on voit que cet inconcevable abus existait en plusieurs endroits. Camille de Neuville devait le rencontrer plus d'une fois.

(2) Archives du Rhône. *Visites pastorales*, etc. T. II, p. 156.

(3) *Ibid.*, et p. 172.

Digitized by Google

Mais, hélas ! en bien des endroits aussi, l'archevêque peut constater de ses propres yeux, les ravages causés par la guerre, ainsi à Ceresia :

« Cette église a esté bruslée pendant les guerres. On l'a raccommodée, le mieux qu'on a peu, on a refait le couvert et les vitres et peu à peu, on la rabatit toute (1).

Ainsi à Epy (2) : « La guerre ayant désolé, il y a quelques années, toute cette contrée, on en voit encore des marques et des vestiges, en cette eglize, comme en beaucoup d'autres. »

Ainsi, à Joudes (3) : Cette eglize a esté bruslée. Les murailles de la nef sont debout, mais sans couvert. »

Toutes ces visites, sans parler des nombreuses paroisses que nous n'avons point citées, nous ont conduits au 12 septembre. Dans cette journée l'archevêque voit sept églises.

En voici une bien petite, mais quel bon prêtre l'administre (4)! « A demy lieue de Saint-Amour est une petite paroisse, autrefois délaissée et abandonnée, pour la pauvreté des habitants et peu de revenu de la cure.

Mais maintenant, messire Vieux, prestre, curé moderne, nostre official au Comté, en estant pourveu, le service s'y fait, les dimanches et jours de feste, le dit sieur Vieux s'y transportant de Saint-Amour où il réside, ne pouvant résider sur le lieu pour n'y avoir de presbytère, ny moyen d'y en avoir, à cause qu'il n'y a que quatre ou cinq habitans permanans, les autres, qui avec ceux-cy font le nombre de cinquante communians, estant des grangiers qui changent d'habitation d'ordinaire et ne se croyent obligez à réparation ny entretien. »

Cette paroisse si minuscule était celle de Saint-Sulpice près Saint-Amour. Le même jour, l'archevêque trouve un bon curé, celui de Dommartin toujours dans la crainte de voir mettre le feu à son église (5) :

(1) Archives du Rhône. *Visites pastorales*, T. II, p. 172. Cresia, com. de 809 hab. Canton d'Orgelet (Jura).

(2) *Ibid., id., id.*, p. 170. Epy. Com. de 200 habit., canton de Saint-Julien (Jura).

(3) *Ibid, ibid.*, p. 174. Joudes, commune de 570 hab. (Saône-et-Loire).

(4) *Ibid.*, p. 178.

(5) Archives du Rhône, *Visites pastorales*, T. II, p. 180.

Digitized by Google

« La maison curiale est assez incommode et est jointe au gros mur de l'église, la cheminée estant appuyée au dit mur, en sorte que, s'il arrivait un incendie, à la dite maison curiale, l'eglize serait en péril de brusler. Sur quoy, le dit sieur curé nous a requis qu'il nous plut d'ordonner que la dite maison serait rebastie, à quelque distance de l'eglize, moyennant quoi on pourrait faire les processions autour de l'église, et closre plus aisément le cimetière. »

Le jour suivant, Camille de Neuville arrivait à Coligny. Lorsque aujourd'hui, le voyageur allant de Lyon à Besançon entre dans la gare de Coligny, il a beau regarder par la fenêtre du vagon, la petite gare, toute moderne, presque neuve, n'évoque devant ses yeux aucune image du passé, le zézaiement des oies qui errent dans les champs, ou qu'on emballe dans des caisses, n'a pour ses oreilles qu'une très relative mélodie. Mais bon gré, mal gré, un nom lui revient et il cherche à situer un personnage. Ce diable d'homme, quel mal il a fait, se dit-on et combien il a été funeste ! Mais enfin, déjà sur la terre, il a eu un premier châtiment : Voltaire l'a célébré dans la *Henriade !* Le train se remet à siffler, et la pensée de Gaspard de Coligny s'évanouit avec la fumée, dans les airs.

Camille de Neuville ne pouvait prévoir ni Voltaire, ni la Henriade. Ce n'était pas, grâce à Dieu, le ton de l'époque. Louis XIV eut fait brûler le poème et mettre son auteur à la Bastille.

Mais il pensait sûrement à l'amiral que son grand-père avait bien connu, ou mieux encore, aux descendants de cet amiral, ceux-là vrais Français et vrais catholiques, dont l'un quelques années plus tard, devait se conduire si noblement contre les Turcs, sur les bords de la Rahab.

Si ces pensées, comme nous le croyons, traversèrent l'âme de l'archevêque, elle n'en sortirent pas, et Messire Claude-François Rouchet, curé du lieu, n'en eut pas la confidence. Le procès-verbal de visite, très copieux, très détaillé, où l'on nous parle longuement de l'église, qui a dix-huit chapelles, dont quatre seulement sont fondées, ne fait pas la moindre allusion aux Coligny. On voit avec plaisir une population pieuse,

Digitized by Google

un grand concours de peuple, le Saint Sacrement bien tenu (1).

Entre autres paroisses visitées ce jour-là, nous rencontrons celle de Frontenay, dont le curé, Messire Pierre Bertrand, est un religieux.

« Le dit curé nous a dit qu'il a fait profession de religieux en l'abbaye du Miroir, de l'ordre de Cisteaux. Et là-dessus, luy ayantdemandé, comment il possédait une cure, et ne portoit point l'habit de son ordre, estant vestu en séculier, il nous a affirmé en avoir dispense, mais ne l'avoir jamais eue par escrit, et qu'il a demeuré en la dite abbaye vingt-huit ou vingt-neuf ans, après sa profession » (2).

Le jour suivant, 14 septembre, l'archevêque voit neuf paroisses. Dans l'une de ces paroisses, à Villemottier (3), la situation du curé est une des plus singulières qu'on puisse rencontrer :

« Nous avons trouvé messire Louys Vialet, prestre, qui nous a dit qu'il y a deux ans qu'il dessert la dite cure, en quaqualité de curé sans provision ny tiltre, mais seulement par la procuration et résignation qui luy en fut faite par messire Louys Mercier à présent curé de Varennes. Ayant remis la procuration *ad resignandum* entre les mains de messire Raffin, official en Bresse, luy aurait promis de luy faire venir des provisions de Rome. Ne l'ayant pas fait, il y a deux ans, il se trouve qu'un dévolutaire a demandé la dite cure, et l'a impétrée à Rome, et s'est mis en possession, depuis quelques jours, quoy qu'il ne soit que clerc benist » (4).

Dans une autre, à Bourcia, le curé est quasi un personnage, C'est « Messire Jean Ferrier, prestre du diocèse de Florence. jadis aumônier de feu M. Dinet, evesque de Mâcon » (5).

Au soir du quinze, l'archevêque a visité onze paroisses, Saint-Julien, où « les habitans ont une rente affectée pour fournir

(1) Archives du Rhône, *Visit. pastor.*, etc., p. 182 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 189.
(3) Villemottier (Ain), commune de 800 hab., canton de Coligny.
(4) Archives du Rhône, etc., p. 189.
(5) *Ibid.*, *Visites pastorales*, etc. Boureia est une commune du Jura, canton de Saint-Julien, 393 hab.

Digitized by Google

le vin des messes sur la vigne qui provient des Jacquier, de laquelle le curé s'est plaint n'estre pas satisfait » (1) ; Villechantria, annexe de Saint-Julien « dont le cimetière n'est pas fermé ». Simandre, dont nous parlerons tout à l'heure ; Polliat, où « un paysan paye annuellement au curé une pension de huit livres, moyennant quoi il doit dire une messe chasque lundy, après les festes de la Vierge » ; Arnans, où « chaque feu (ils sont au nombre de 70), donne au curé une mesure de bled pour dire la Passion ». Saint-Maurice-d'Echazeaux, où « noble Claude-Antoine de Malvert, seigneur de Condes, s'est plaint du curé, qui dit sa messe, tantôt à l'aube, tantôt à dix heures, ce qui est cause que ny lui plaignant ny pas un des siens ne scaurait comment faire pour s'y trouver », Corveissiat, Chalea, Thoirette, où la cure est abandonnée, et où, « depuis trois mois, messire Jean Perran, administre les sacrements aux frais des habitants », Chavannes, où « le cimetière est ouvert en divers endroits », enfin Treffort, un archiprêtré. « Parmi les nombreux autels de l'église, il s'en trouve un dédié à saint Isidore, où se célèbre, tous les jours des quatre temps, et tous les jours de la semaine suivante, une messe de morts, à haute voix » (2).

Revenons un instant à Simandre :

« Et sur ce que les habitants nous ont présenté requeste contre leur curé, se plaignant de ce qu'il les plaide à Bourg, pour des réparations non nécessaires à sa maison curiale, qu'ils ont fait rebastir depuis peu, avoir esgard à leur pauvreté et restes des ruines causées par les guerres, et de ce qu'il exige de trop grands payements pour l'administration des sacrements et sépulture, estant d'ailleurs négligent à les assister.

« Nous avons ordonné que la dite requeste serait communiquée au dit curé, et tant luy que les dits habitans, assignez à Bourg, au 17 du courant, pour leur rendre droit.

« Les dits curé et habitans s'y estant rendus le dit jour, nous avons réglé tous leurs différends, et mis fin à tous leurs

(1) Archives du Rhône, *Visites pastorales*, p. 158. Il s'agit de Saint-Julien-sur-le-Suran (Jura), canton de 735 hab.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, p. 208. Treffort (Ain), canton de 2.000 hab.

Digitized by Google

procez, et les avons exhorté à vivre en intelligence et charité réciproquement » (1).

Cet esprit conciliant et pacificateur, l'archevêque le porte dans les plus petits détails. Ainsi, le jour suivant, à Romanèche, apercevant « un noyer fort espais et ombrageux, qui obscurcit entièrement le chœur de l'eglize et la rend humide, il ordonne vu principalement qu'une partie du noyer est à l'eglize, à cause des branches qui penchent sur le cimetière que le dit noyer sera payé du revenu du luminaire, à celuy qui en est propriétaire, ou au moins que les branches qui endommagent notablement l'eglize seront escartées » (2).

La journée du 16 est assez mouvementée. Ou les habitants de Coisia (3) en veulent à mort à leur curé, ou celui-ci est peu digne de l'être. Le procès-verbal renferme un réquisitoire en règle contre sa personne. L'archevêque entend les plaintes, ordonne à Claude Basset de les communiquer au Promoteur, qui instruira l'affaire. En attendant l'archevêque semonce paternellement, mais énergiquement le malheureux curé, à qui la fumée des vendanges porte à la tête.

Son voisin de Cessiat, messire Ennemond Gadiolet, qui est là depuis dix-huit ans, est moins violent, mais il va boire bouteille au cabaret, et les habitants s'en plaignent.

Au contraire, messire Claude Savarin, curé d'Aromas « s'acquitte avec probité ; il y a vingt-cinq ans qu'il est curé » (4).

Celui de Lains, en Comté (5) paroisse visitée le même jour, est aussi un bon prêtre et dont les habitants sont fort satisfaits. Mais il se plaint ne n'avoir où tenir son vin, et encore de ce que les dits habitants refusent de fournir le vin pour la messe, quoy que la coustume immémoriale ayt esté telle jusqu'à présent. »

Messire Jean Rey, curé de Vosbles, la paroisse suivante, ne parle pas de son vin. Il tient très bien le Saint Sacrement,

(1) Archives du Rhône, *Visit. pastor.*, etc., p. 200.
(2) *Ibid.*, p. 213.
(3) Coisia (Jura), com. de 206 hab. Canton d'Arinthod.
(4) Aromas (Jura), canton d'Arinthod, 780 hab.
(5) Archives du Rhône, *Visites pastor.*, etc., p. 224. Lains (Jura), com. de 399 hab.

Digitized by Google

et fait bon ménage avec ses paroissiens, mais il lui manque un surplis décent. Camille de Neuville ordonne de l'acheter (1).

Le 17 voit Camille de Neuville à Bourg-en-Bresse. Nous avons sur cette visite un long et copieux procès-verbal, qui n'a pas moins de neuf pages.

A remarquer, la composition du chapitre, qui dessert l'église paroissiale. Il est « composé de 13 chanoines, et, outre ce, un prévôt, un chantre et (un) sacristain. Ces trois dernières dignitez dépendent en toute disposition des seigneurs archevesques de Lyon, et des dits 13 chanoines, la nomination en est faite par le chapitre au dit seigneur archevesque de Lyon. Le revenu des canonicats n'est que d'environ 200 livres. Les dignitez ont 100 livres à partager entre elles également » (2).

Des deux paroisses visitées le 18, nous avons peu de choses à dire. Dans l'une, le « ciboire est d'une grosseur si extraordinaire qu'il ne peut passer que difficilement par la porte du tabernacle. » Dans l'autre, « la voulte du chœur et du *Sancta Sanctorum* estant en estat de tomber, depuis près de six ans, a esté estayée de deux arcades de bois jusqu'à ce qu'on ayt la commodité de rebastir la dite voulte » (3).

Le jour suivant, 20, l'infatigable prélat visite sept églises. Dans celle de Dessia, annexe de Valfin (4), il trouve « dans le chœur un gerbier appartenant à Philibert Mayod. Nous luy avons ordonné de l'oster sans delay, et pour un autre gerbier trouvé dans la nef, appartenant à Philibert Jacquet et Mayod avons fait pareille injonction. »

Ce trait est typique. L'auteur de la vie d'Alain de Solminihac fait observer qu'il eut souvent à donner des ordres semblables. L'enquête faite sur le curé est assez curieuse.

« Nous estant informez selon nostre coustume des paroissiens présents et appelez au son de la cloche, s'ils avaient quelques plaintes ou réquisitions à nous faire, ils nous ont dit que véritablement la conduite de Messire Rojat (le curé) était de bon exemple quant aux mœurs, mais que touchant les

(1) Vosbles (Jura), 422 hab., com. d'Arinthod.
(2) *Loc. cit.*, p. 228 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 233, 234.
(4) Dessia (Jura), com. de 220 hab. canton de Saint-Julien.

Digitized by Google

droits curiaux, ils en estaient très mal satisfaits, d'autant qu'il exige des sommes excessives et exhorbitantes des dits paroissiens pour les droits de sépulture, remises de mariage et autres, que pour enterrer un chef de famille il a demandé vingt et un francs, monnoye du pays, pour un enfant de sept à huit ans, pour les dites remises autant, quoy que sa paroisse soit pauvre et composée de laboureurs et manœuvres seulement, vivant de leur travail.

« De plus, ils se plaignent de ce qu'il s'attribue les droits de marguillerie ou luminaire, qui consistent en une gerbe de froment et une d'avoine par feu, qui se lève sur la disme de la dite annexe de Dessia, soutenant que de tout temps tel droit leur a appartenu (1). »

A Valfin, dont Dessia était l'annexe, l'archevêque tranche la question avec sa modération et sa sagesse habituelle.

« Nous avons ordonné et ordonnons en assoupissant tous différends et débats, qui peuvent estre entre les parties, à raison des dits droits, du commun consentement des dits curé et paroisse, que pour les droits de mariage, tant pour les trois proclamations que messe et bénédiction, les paroissiens payeront au dit curé et ses successeurs la somme de trente gros, monnoye de Comté (2).

« Pour le droit de mortuaire est convenu entre les parties que les paroissiens pour chaque chef de famille payeront au dit curé et à ses successeurs quatre francs, monnaye de Bourgogne, et un linceuil bon et recevable, et deux francs pour les autres communiants outre le drap et douze gros avec le dit drap pour les enfants.

« Et quant aux trois remises, les dits paroissiens payeront trois francs de Bourgogne, y comprises les trois proclamations. Et affin de mieux asseurer la paix, avons exhorté les parties d'en passer transaction, ce qui a esté exécuté, mesme avant nostre départ en présence de notaire et tesmoins. J. Chrestin a esté le notaire.

(1) *Loc. cit.*, p. p. 234, 235.

(2) Le gros était une monnaie valant six blancs ou deux sols six deniers. Cf. glossaire de la langue romane de Roquefort. T. II.

Digitized by Google

« Au surplus des prétentions des habitans de Deyssia, pour les gerbes de la marguillerie, nous les avons renvoyés devant nostre official de Bourgogne pour leur rendre droit. »

Dans deux des paroisses suivantes, à Montagnat et à Broissia, l'archevêque trouve un gerbier dans l'église et le fait enlever. Trois paroisses seulement, Revonnas, Tossiat et Ceyzeriat sont visitées le 20 septembre.

Dans la première de ces paroisses, l'ancien curé Messire Etienne Bergoignon, a fait passer sa cure à son neveu, Messire Mathieu Bergoignon, « duquel ayant receu quelques plaintes nous luy avons fait advertissement canonique et enjoint de ne plus récidiver » (1).

Le 21, paraît avoir été un jour de repos. Aucune visite n'est mentionnée.

Par contre il y a neuf visites dans la journée du 22.

A Certines, le curé, Messire Claude Lauriot est en même temps confesseur des Visitandines de Bourg et, en cette qualité, réside à Bourg, et non pas dans sa paroisse. — « Et d'autant que nous jugeons l'emploi de confesseur des religieuses de Bourg incompatible avec les charges de curé, nous enjoignons au dit messire Lauriot d'opter l'une des deux choses au plus tost, et quitter l'autre » (2).

A Marlieux « Messire Boyat est curé depuis peu, par résignation de messire Vallette, qui avait esté pourveu sur la nomination de Madame l'abbesse de Saint-Pierre de nostre ville de Lyon, laquelle abbesse tire le tiers des dîmes. Les Religieux de la Chassagne ont un autre tiers, et le revenu du curé est d'environ 400 livres » (3).

Enfin, la visite générale s'achève, le 23, par les paroisses de Versailieux, de Birieux et de La Pérouse.

« Messire Antoine Tixier est curé (de Versailleux), depuis trois ans, et y réside seulement, depuis les festes de pasques dernières. On nous a dit qu'il a permission de nostre grand vicaire pour un voyage en Auvergne, où il est pour ses affaires

(1) Archives du Midi, *lib. alat.* p. 241.
(2) Archives du Rhône. *Lib. cit.*, p. 246.
(3) *Ibid., ibid.*, p. 248.

Digitized by Google

maintenant. Messire Humbert de Pressieu, curé de Birieux, n'est pas en Auvergne, mais, à l'approche de l'archevêque, il est allé respirer l'air d'une paroisse voisine, et pour cause :

1° « Il ne se trouve à sa paroisse que les jours de dimanche, sans qu'on le puisse trouver au besoin, refusant mesme de se transporter sur les lieux pour le deu de sa charge, le plus souvent ;

2° « Il va vestu ordinairement de gris avec le fuzil sur l'espaule pour chasser, où il s'occupe sans cesse ;

3° « Depuis huit jours, il a battu Jean Brajet, âgé de dix-sept ans, sans sujet de sorte que le dit Brajet a demeuré deux jours sans pouvoir travailler ;

4° « Il a coupé la queue à une vache qui estoit entrée en son jardin (1). »

Ce disciple de saint Hubert méritait à tout le moins une bonne semonce. Il est à croire qu'il l'a reçue, car l'archevêque ajoute : « Nous avons ordonné que dans huit jours, ledit curé se présentera devant nous, pour estre ouy »

Telles sont ces visites pastorales de l'année 1655. Au premier coup d'œil, on est frappé de quelques misères, et l'on est tenté de dire : Triste époque ! Les églises sont délabrées, les cimetières mal clos, les ornements sacrés pauvres ou insuffisants, les calices, les ciboires, « les soleils » de cuivre, de plomb ou d'étain (2), les hosties consacrées exposées à moisir dans le tabernacle. Plusieurs prêtres ne paraissent pas dignes de leur ministère. Dans cet affaissement général, on se demande ce qu'est devenue l'âme du peuple.

Hé bien ! Cette âme est croyante, profondément croyante. Elle est restée neuve et ouverte au bien, elle n'a pas été pervertie par les sophistes. On ne lui a pas enseigné à se passer de Dieu et à vivre en dehors de lui. L'invisible est pour elle quelque chose, une grande espérance.

(1) Archives du Rhône, *Lib. cit.*, p. 254.

(2) Dans la vie du célèbre évêque de Cahors, Alain de Solmininhac, on nous dit qu'il en était ainsi, dans tout le diocèse de Cahors. Il fallut toute l'énergie du saint Evêque pour faire cesser un pareil abus. CHASTENET, *Alain de Solmininhac*, p. 267.

Digitized by Google

Ces paysans bressans et comtois accourent en masse sur les pas du grand archevêque. Ils lui exposent leurs besoins ou leurs griefs, ils écoutent avec docilité, ils reçoivent de ses mains la confirmation. A côté de quelques prêtres faibles ou scandaleux, combien de bons prêtres Camille de Neuville trouva sur sa route ! Beaucoup sont instruits. Un simple curé de village, celui de Lonchamois, Antoine Godard, est qualifié dans le procès-verbal de docteur en théologie (1). La très grand majorité fait bonne figure.

Ce qui a ruiné les églises et rabaissé le prêtre, c'est la guerre religieuse déchaînée par les huguenots et qui a ensanglanté la France, sous trois règnes; la guerre étrangère qui dure depuis vingt-cinq ans, et dont les derniers feux ne sont pas encore éteints. Mais la paix s'avance, un grand règne a commencé. Pendant près d'un demi-siècle, Louis XIV sera maître chez lui, et fera plus ou moins la loi chez les autres. L'archevêque de Lyon verra toutes ces splendeurs et n'en connaitra point le déclin. Quarante ans lui sont donnés pour réparer la maison de Dieu. Nouveau Salomon, il fera un temple superbe.

(1) Archives du Rhône, *loc. cit.*, p. 153.

Th. MALLEY.

Digitized by Google

LA DÉPOPULATION EN FRANCE

Quel terrible livre ! Il ne fut pas composé malgré Minerve comme semble le dire modestement son auteur, mais sans Minerve, ce qui d'ailleurs, n'a pas de sérieuse importance. Dans les ouvrages relatifs à la dépopulation, on cherche surtout des statistiques, des documents, des faits ou synthèses de faits, des indications pratiques, des remèdes. Malheureusement, la recherche des grands remèdes exige un minimum de philosophie historique et religieuse dont ne dispose pas M. Jacques Bertillon. Ecoutons-le, quand même.

Il n'est aucun homme instruit, en France, qui ne connaisse en gros, les éléments essentiels du douloureux problème. Le premier avantage que nous offre M. Jacques Bertillon, c'est qu'avec son livre, nous avons toujours sous la main, les documents officiels nécessaires, et les chiffres précis. Entre les innombrables tableaux comparatifs qui donnent à presque tous les chapitres un aspect si étrange, je choisis celui qui figure à la page 3.

NATIONS CITÉES	Population en millions d'habitants	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	Excédent des naissances sur les décès
Allemagne.....	65 »	500.620	2.015.052	1.135.490	879.562
Autriche-Hongrie 1907 (sauf Bosnie)...	48.4	410.944	1.682.820	1.148.644	534.176
France.....	39.3	315.928	791.712	745.271	46.441
Iles Britanniques.	44.6	319.957	1.173.759	675.186	498.573
Italie.....	34.1	282.932	1.138.702	770.085	368.617

Digitized by Google

Remarquons seulement que tous ces chiffres datent de 1908; depuis lors, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts de Paris et de Cologne. M. Bertillon énumère méthodiquement toutes les conséquences qui résultent de cet état de choses.

Premièrement, la France naguère si grande, devient une nation de second ou de troisième ordre. Du patriotique thrène où est expliqué ce malheur détachons seulement deux faits. Un journal belge a déclaré qu'il n'y a plus désormais de précautions à prendre avec la France dont la puissance ne compte pas. Même opinion injurieuse dans les pays les plus lointains, au Japon, par exemple. On a distribué à la Chambre des Communes, en 1909, une carte de l'Europe, en 1950. L'Allemagne grossie de l'Autriche y figurait pour 250 millions d'habitants et la Fracne pour 40 millions, dont la moitié allemands.

Deuxièmement, l'universalité de la langue française disparaît. Au dix-huitième siècle, le 27 p. 100 de la population européenne n'avait d'autre langue maternelle que le français. Aujourd'hui, nous sommes 50 millions seulement, à le parler, tandis que 120 millions d'Allemands et 150 millions d'Anglais entourent notre sol natal ou nos colonies.

Troisièmement, les conséquences militaires de l'abaissement de la natalité peuvent se résumer dans ce prophétique axiome de M. Berthelot : « En même temps que la France perdra cinq corps d'armée, chacune des nations voisines en gagnera dix. » Mais ce n'est pas tout : de ce que la quantité des habitants nous manque, il résulte que la qualité des soldats nous fait défaut.

Il me paraît inutile de reproduire, ici, les renseignements, d'ailleurs intéressants que fournit M. Berthelot sur la diminution du développement de la richesse publique, sur la diminution du développement du bien-être, sur l'abaissement des salaires, la décadence de l'agriculture et la nullité de l'émigration française. Les pages qui se rapportent à la Pologne, me paraissent toutefois, mériter une attention spéciale. « En vain a-t-on pris contre les Polonais annexés à la Prusse une série de mesures féroces qui se résument par ces mots : « Je te vole et je te tue... En vain, a-t-on persécuté la langue polonaise, à l'école, à l'église, à la caserne, à l'atelier, à la ferme. La na-

Digitized by Google

talité polonaise triomphe de toutes ces persécutions, elle supplée à ces défections... Il y avait, en 1840, en Prusse, 2.223.000 habitants parlant polonais. Il y en a aujourd'hui trois millions et demi. »

Mais toujours suivant M. Jacques Bertillon, nous avons hâte d'en venir aux causes qui expliquent le désastre. Contrairement à ce que l'on serait tenté de supposer *à priori*, la mortalité ne sévit pas en France, plus cruellement que dans d'autres pays. Voilà donc une première cause écartée.

Il faut en écarter une seconde, savoir l'affaiblissement physiologique de la race française. La stérilité absolue des femmes n'est pas plus fréquente en France qu'ailleurs, M. Bertillon en fournit des preuves abondantes.

Restent donc les causes morales. Une des plus importantes est l'avarice ambitieuse qui dicte des règles de conduite à tant de Français. Un héritier unique marié à une héritière unique tel est le rêve de presque tous les paysans. Un très distingué médecin, le Dr Maunoury de Chartres, écrivait à M. Bertillon : « Quand on a vécu un peu avec le paysan de la Beauce, on arrive à cette conclusion qu'il n'y a qu'un remède, la liberté de tester. Tout le reste me paraît insignifiant. Mais jamais vous n'obtiendrez cette réforme, car pour cela, il faudrait porter la hache dans le Code civil, c'est-à-dire, avouer que depuis un siècle, nous tournons le dos à la vérité. » Le mal paysan qui était surtout le mal bourgeois a envahi maintenant la plupart des cités ouvrières, de sorte que toutes les classes de la société française sont contaminées.

Ici, M. Bertillon entre ou plutôt semble vouloir entrer dans le vif de la question.

« La Révolution et l'Empire ont-ils été cause initiale de ce mouvement qui ne devait plus s'arrêter?... La Révolution inculqua dans l'esprit des Français trois dispositions d'esprit qui firent d'incessants progrès au cours du dix-neuvième siècle :

L'affaiblissement des croyances religieuses.

L'esprit démocratique.

L'individualisme (se définissant lui-même dans la déclaration de droits de l'homme).

Digitized by Google

Puis survient l'Empire avec son code civil et ses guerres épouvantables. »

Sur ces diverses questions, M. Bertillon s'exprime en homme loyal assez mal informé. Il attribue à la Religion une certaine influence bienfaisante, mais il ne pense pas qu'elle puisse, livrée à ses propres et seules forces, enrayer la dépopulation. Il y a là un paralogisme immense qui explique bien le désarroi intellectuel et la radicale impuissance de nos libéraux. L'opinion de M. Bertillon sur la valeur sociale du catholicisme est un non sens. Il conçoit, en effet, la religion comme une vie purement intérieure dépourvu d'organes sociaux et n'osant pas affirmer ni même réclamer son droit officiel à l'existence parmi les peuples modernes. Nous pensons, nous, catholiques non libéraux ou plutôt, nous savons que sans cesser d'être une vie intérieure, la religion soutient, ennoblit, fortifie la famille en y introduisant l'esprit d'autorité, de hiérarchie, de tradition, d'abnégation et de charité. Une famille chrétienne n'est pas seulement composée d'individus chrétiens ; elle représente une force consciente et orientée dans un sens surnaturel qui ajoute à la valeur personnelle de chacun de ses membres, et exige ou appelle une place déterminée dans un état chrétien. L'Etat lui-même, surtout dans un pays de traditions catholiques comme la France, l'Etat, en tant qu'Etat, s'il affecte d'ignorer l'existence de la religion se mutile et se condamne à la faillite ou à la mort. Inversement, un Etat chrétien qui reconnaît que toute son autorité vient de Dieu, s'inspire de la morale divine, et dans sa législation, et dans les innombrables effets de son action administrative. La religion ne se conçoit pas isolée de l'édifice social, puisqu'elle en est la clef de voûte. Elle a pour raison d'être, sinon primordiale, au moins secondaire, de fortifier, d'unir enfin et de couronner toutes les énergies bienfaisantes dont dispose une société normale. C'est ainsi que l'Eglise se définit elle-même, et c'est ainsi qu'elle a vécu sur notre sol pendant plus de quatorze siècles, pour le plus grand bien matériel et moral de sa fille aînée.

A cela, M. Bertillon se hâte de répondre que ce concept théologique du rôle de l'Eglise n'a plus l'adhésion des intelligences,

Digitized by Google

et il pleure un peu brièvement semble-t-il, sur la disparition de la foi. J'avoue ne pas comprendre cet état d'âme qui participe à la fois de la résignation trop facile et du désespoir. Avec grand soin et peu de confiance, M. Bertillon énumère tous les remèdes à la dépopulation qu'il a découverts lui-même ou que lui signalent les spécialistes. Mais il reconnaît, si je le comprends bien, que pour donner à tous ces procédés empiriques une convenable efficacité, une vivante autorité morale est nécessaire. Je mets M. Bertillon au défi de la trouver ailleurs que dans l'Eglise catholique, cette vivante autorité morale.

Cependant, l'auteur de la *Dépopulation* s'obstine ; il ne dit pas explicitement, mais il laisse entendre quelque chose comme ceci : Il importe peu que la religion porte dans sa morale le seul remède théoriquement et historiquement efficace si, en fait, elle-même est mourante ou morte parmi nous.

Nous répondons à M. Bertillon : Eh bien, il faut qu'à tout prix la religion revive si vous ne voulez pas que la France subisse un sort pire que celui de la Pologne. Il appartient aux bons patriotes comme vous de donner l'exemple. Pourquoi pas? Brunetière se fit catholique par amour de la hiérarchie, Coppée fut converti par la bonne souffrance, d'autres reviennent à la foi par les beaux-arts. Il ne serait nullement étrange qu'un statisticien fût ramené au sein de l'Eglise par ses études sur la dépopulation. Il est évident que M. Bertillon qui a besoin de l'Eglise ne connaît pas l'Eglise telle qu'elle est. Qu'il dirige donc ses doctes investigations du côté des Encycliques qui ont pour objet précis, les rapports de l'Eglise et de la société: il verra, il saura, et peut-être croira-t-il. Il y trouvera, en tout cas, la confirmation de ses excellentes théories sur l'influence néfaste de l'esprit démocratique et révolutionnaire. M. Bertillon se prononce sur cette question avec une énergie extraordinaire, quitte à se corriger ensuite et presque à se rétracter. Contre les idées démocratiques on peut invoquer dit-il :

1° Le fait que la natalité a diminué en France depuis le début du XIX^e siècle, c'est-à-dire depuis que la Révolution a semé dans le pays des idées démocratiques.

Digitized by Google

2° Que la natalité a baissé un peu plus rapidement dans ces dernières années, qu'elle n'avait fait précédemment.

3° Que l'abaissement de la natalité est un fait général dans tout l'occident de l'Europe, mais plus rapide en France que dans les pays moins démocratiques.

4° Que les régions de l'Europe les moins démocratiques, telles que la Russie, la Serbie, la Roumanie, etc., sont celles où la natalité est la plus élevée.

5° Que l'abaissement de la natalité est, au contraire, rapide dans les colonies australiennes qui sont acquises aux idées socialistes, la natalité y restant d'ailleurs bien plus élevée qu'en France.

6° Que la natalité paraît faible dans la Nouvelle Angleterre (et non pas dans le reste des Etats-Unis comme on l'a prétendu par erreur).

7° Que les contrées les plus ignorantes sont les plus fécondes.

8° Qu'une fraction du parti socialiste français se désintéresse de la dépopulation et compte plusieurs personnalités influentes qui professent les théories néo-malthusiennes (mais d'autres socialistes très éminents méprisent ces théories et les flétrissent en termes énergiques).

9° Que les familles nobles s'éteignent rapidement.

10° Que des monographies de petites collectivités (monographies communales) montrent la natalité élevée des communes composées d'ouvriers peu éclairés et la natalité tout à fait misérable des communes composées d'ouvriers instruits qui se sont fait une âme d'employé. »

C'était suffisamment explicite, n'est-ce pas? Comme pris d'un remords ou tout au moins d'une inquiétude, M. Bertillon tout à coup corrige, atténue et presque condamne ces vigoureuses affirmations. Mais un dernier changement d'opinion le ramène à son point de départ. Il conclut :

« Et pourtant, il paraît bien probable qu'elles (les idées démocratiques) sont en partie responsables de la dépopulation de la France. C'est qu'en France elles n'agissent pas seules. » Ce « probable » ne manque pas de saveur, surtout quand on se rappelle que M. Bertillon incrimine nette-

Digitized by Google

ment le code civil, synthèse juridique de la philosophie égalitaire et individualiste de 89. Il admet au surplus l'exactitude des dates accusatrices, je veux dire qu'il reconnaît que la dépopulation sévit en France, depuis cent ans, mieux encore, il confesse que le fléau atteint les autres nations d'Europe dans la proportion exacte où elles se sont assimilé les tristement fameux principes. Est-ce tout? Non, pas encore. Après la preuve, voulant faire la contre-épreuve, M. Bertillon cherche et découvre des populations de race française qui aient échappé à l'influence juridique, religieuse et morale de la Révolution. L'exemple topique du Canada est trop connu pour qu'on le cite, ici, une fois de plus. Mais le seul nom de Fort-Mardick met M. Bertillon en joie.

« Fort-Mardyck (Nord) près Dunkerque, est une commune constituée par Louis XIV, d'après les principes suivants qui sont encore en usage aujourd'hui : toute famille nouvelle qui se constitue, lorsqu'un des conjoints est né dans la commune et que le mari est inscrit maritime, reçoit en *usufruit* (en usufruit seulement, là est le point), 24 ares et, en outre, une place sur la plage pour la pêche au filet. La commune a reçu de Louis XIV en tout, 125 hectares de terre ; ce qui n'est pas distribué en usufruit est loué 5.000 francs au profit de la commune.

Les ménages concessionnaires ne peuvent concéder qu'à leurs enfants seulement les parcelles de terre qu'ils occupent. Dans aucun cas, la parcelle ne pourra être scindée.

De là résulte qu'elle échappe aux créanciers. Elle est insaisissable, indivisible, inextensible.

Voilà donc une population passablement aisée et pourtant étrangère à toute préoccupation d'héritage. On peut dire qu'elle échappe au Code civil.

Il en résulte que les mariages sont nombreux (environ 11 par an et par 1000 habitants) et aussi précoces que le permet le service maritime (âge probable du mariage des hommes 24 ans) ; les naissances illégitimes sont par conséquent très rares (1 sur 60 naissances). Au contraire, la natalité légitime, et c'est le point important, est extrêmement élevée ; elle atteint 43 par an et pour 1000 habitants c'est-à-dire qu'elle

Digitized by Google

n'est pas dépassée en Europe que par la Russie. Mais ce qui n'arrive pas en Russie, c'est que sur ces 43 enfants nés vivants, 33 atteignent l'âge de vingt ans. »

Tel est le bonheur des populations françaises qui échappèrent au Code civil. On se demande où en serait la France elle-même, si elle avait pu se soustraire tout entière à la jurisprudence et à la philosophie révolutionnaires. Evidemment, nous serions aujourd'hui plus de soixante millions d'habitants même sans la frontière du Rhin. Mais comment se fait-il qu'après cela M. Bertillon demeure hésitant ? Il devrait être enrôlé et depuis longtemps déjà, dans l'armée chaque jour plus nombreuse de la Contre-Révolution. Tous les efforts, toute l'érudition, toutes les ressources qu'il pourra dépenser ailleurs ne donneront jamais que des résultats médiocres.

Il serait injuste de ne pas signaler le chapitre trop intéressant, voire un peu scabreux, qui a pour objet la criminelle propagande néo-malthusienne. L'organisation de l'infernale Ligue comprend un grand nombre de sections qui emploient comme principaux moyens de propagande : des brochures, des conférences familières, démonstratives ou contradictoires, de grandes conférences, des articles de journaux, des feuillets pour distribution, des étiquettes, des cartes postales, des images d'Epinal, des lettres à domicile, des cours à de jeunes ouvrières, des livres, des fêtes, une agence pour unions libres, un commerce inavouable. Il paraît même que des orateurs des deux sexes mettent au service de la triste cause une rare puissance d'éloquence. Mlle Nelly Roussel a un talent plus remarquable encore que celui de M. Sébastien Faure.

Mais ici, comme dans la dissertation sur les idées démocratiques une étrange impuissance à conclure paralyse et presque annihile tout le bon vouloir scientifique de M. Jacques Bertillon. Il rapporte cinq ou six faits qui prouvent que si le gouvernement n'est pas formellement le complice des néo-malthusiens, il favorise singulièrement leur prosélytisme, par son indifférence ou sa mollesse. Comme conséquence de cette constatation, vous attendez un blâme qui atteigne le gouvernement?... M. Bertillon prend sa défense contre la soupçonneuse *Libre Parole*.

Digitized by Google

Médiocrement ferme sur le terrain des principes, l'auteur de la *Dépopulation* trouve-t-il, du moins, des solutions pratiques et précises? Il convient de lui rendre cette justice, qu'il s'en tient toujours avec force à un sain et bienfaisant optimisme. La dépopulation est un mal guérissable selon lui, puis que Auguste le fit disparaître momentanément de l'empire par l'application de quelques bonnes lois. Pour n'être que d'ordre historique, l'affirmation n'en est pas moins encourageante.

Maintenant, pourquoi tant de remèdes appliqués de toute part au grand mal national donnent-ils si peu de satisfaction à leurs auteurs? Parce que les dits auteurs n'envisagent pas avec une suffisante virilité la grande, l'unique cause du désastre, savoir les principes de 89. Tel, M. Bertillon. Il entrevoit la vérité, puis se laisse envahir à nouveau par des idées libérales qui lui viennent directement ou indirectement de la Déclaration des droits de l'homme.

Nous autres, croyants, qu'éclaire le lumineux enseignement des Papes, nous poserions autrement cette question de vie ou de mort qu'aucun Français patriote n'a le droit de négliger. Ou plutôt nous la dépasserions, et si l'on veut, nous la transformerions en nous demandant à nous-mêmes pour quels motifs mystérieux échouèrent jusqu'ici tous ceux penseurs, politiques ou lettrés qui eurent l'insigne honneur de représenter et de défendre l'œuvre contre-révolutionnaire, prélude nécessaire de toute campagne sérieuse contre la dépopulation.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LES

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

anglais, écossais et irlandais

FONDÉS A PARIS AVANT LA RÉVOLUTION

Un homme de talent et de savoir, ancien élève de l'école des Chartes, à Paris, et de l'école du Palais Farnèse, à Rome, qui a été, pendant un certain nombre d'années, attaché aux archives nationales de France, M. G. Daumet, vient de publier, en un beau volume, une série de *Notices sur les Etablissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution.* Cet important travail avait d'abord paru dans les tomes XXXVII et XXXIX des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

Mon intention serait de donner ici aux lecteurs de l'*Université Catholique* une idée de cet intéressant volume auquel on ne reprochera pas de porter sur un sujet rebattu.

L'auteur se propose donc de donner un aperçu de l'histoire des établissements religieux britanniques qui existaient à Paris avant la Révolution. «A l'exception d'un seul, dont l'origine remontait au moyen âge, ces établissements, dit-il, furent fondés ou transférés dans cette ville, après que la Réforme triomphante eut détruit, en Angleterre et en Ecosse toutes les institutions catholiques. Dans ces pays, pour ceux qui n'avaient point adhéré aux doctrines nouvelles, non seulement la vie monastique devenait interdite, mais

Digitized by Google

encore les moyens de former un clergé et d'instruire les enfants dans les principes de leur religion, faisaient totalement défaut. Ce fut pour y suppléer que l'on vit se créer sur le continent, dans les états où le protestantisme n'avait pas prévalu, des couvents et des maisons d'enseignement où se groupaient les sujets de la Grande-Bretagne demeurés fidèles à la foi romaine. En Flandre, en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, dans la France du nord plus particulièrement, monastères, collèges et séminaires se multiplièrent. »

« Pour nous en tenir à Paris, poursuit notre auteur, on y compta, dès la fin du XVII^e siècle et jusqu'à l'époque de la Révolution, trois communautés de femmes, une communauté d'hommes, un séminaire anglais, un collège écossais et un séminaire irlandais. » De ces divers établissements, « les uns servaient de refuge aux femmes qui se consacraient à la vie religieuse, les autres étaient destinés à recueillir des jeunes gens qui, leur instruction terminée, recevraient la prêtrise et retourneraient soit en Angleterre, soit en Ecosse, soit en Irlande, afin de maintenir les catholiques dans leur foi et de travailler à la conversion des hérétiques. Former des missionnaires, tel était le but unique du collège écossais fondé au XIV^e siècle, du collège irlandais ou des Lombards, du séminaire anglais et des couvent des Bénédictins de la congrégation d'Angleterre, ces trois derniers établissements datent seulement du XVII^e siècle. »

M. G. Daumet consacre la première partie de son ouvrage aux communautés de femmes et la seconde aux communautés d'hommes.

Les communautés de femmes étaient celle des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, celle des sœurs tertiaires de l'Immaculée-Conception et celle des Bénédictines. Les deux premières étaient vouées à l'enseignement des jeunes filles, la troisième à la vie contemplative.

Digitized by Google

***

RELIGIEUSES AUGUSTINES

Les chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin occupaient le monastère de Notre-Dame de Sion qui, fondé à Paris au cours du XVII[e] siècle, a pu résister à l'ouragan révolutionnaire et prolonger son existence jusqu'à nos jours.

C'est vers l'année 1631 qu'une jeune fille anglaise, religieuse professe chez les chanoinesses régulières de saint Augustin, établies à Sin-le-Noble, près Douai, Marie Tredway, conçut le désir de fonder une maison semblable, spécialement destinée à ses compatriotes. Elle obtint des lettres patentes par lesquelles Louis XIII lui accordait l'autorisation d'acheter, dans la ville de Paris ou dans ses faubourgs, « une place pour y bastir, ériger ou faire ériger » un monastère de l'ordre de Saint-Augustin où seraient recueillies les filles « des principalles et meilleures familles du royaulme d'Angleterre... [pour] y faire les vœux et profession solennelz de religieuses dudict ordre, pour vacquer entièrement à faire prières à Dieu, chanter et psalmodier jour et nuit les divins canticques de ses louanges, selon les règles dudict ordre, en invoquant sa divine miséricorde et graces pour les nécessitez de la saincte Eglise... » Le nouveau monastère ne devait recevoir comme religieuses que des personnes nées en Angleterre ou de père et mère anglais et se soutiendroit par ses propres ressources. Le roi subordonnait l'effet de ses lettres patentes au consentement de l'Archevêque de Paris, qui était alors Jean-François de Gondi. Ce consentement fut obtenu deux mois après la date de l'ordonnance royale. Marie Tredway et un prêtre anglais, Miles Pinckney plus connu sous le nom de Thomas Carre, qui l'assistait de ses conseils, installèrent alors à Paris, rue d'Enfer, une petite communauté composée de huit ou neuf religieuses anglaises qui se créèrent une source de revenus en se chargeant de l'éducation des jeunes filles qu'on voulait bien leur

Digitized by Google

confier. Devenue bientôt trop petite, la maison de la rue d'Enfer fut abandonnée et on acheta un immeuble au faubourg Saint-Antoine, au lieu dit l'*Eau qui dort*. Mais l'endroit était malsain et deux religieuses y succombèrent. On s'établit alors, en 1638, sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, rue des fossés Saint-Victor, aujourd'hui rue rue du Cardinal-Lemoine, dans un ensemble de bâtiments qui abrita les chanoinesses pendant plus de deux siècles, mais qui a disparu, en 1860, à la suite d'une expropriation.

La révolution qui conduisit Charles Ier à l'échafaud et donna à Cromwell un pouvoir absolu, aggrava la situation des catholiques anglais et eut son contre-coup sur la communauté de la rue des Fossés-Saint-Victor. Sous l'empire de la crainte, les professions durent devenir moins fréquentes; les familles catholiques anglaises, menacées ou dépouillées, durent ne donner à leurs filles que des dotes amoindries ou ne leur envoyer que des secours diminués. Le nombre des élèves baissa probablement. La communauté subissait une crise. Pour en atténuer les conséquences, Louis XIV, par lettres-patentes de mars 1655, lui reconnut le droit de recevoir des religieuses françaises, l'autorisa à accepter toutes donations ou dispositions qui pourraient être faites à son profit et voulut « que les dictes religieuses jouissent de tous less droits accordez aux monastères établis, en ce royaume, de filles françaises originaires. » A la restauration des Stuarts (1660), la situation devint meilleure et, en outre, une nouvelle source de revenus s'ouvrit pour la maison quand elle offrit logement et nourriture à des dames qui, sans embrasser la vie religieuse, se retiraient du monde et venaient habiter, soit un appartement, soit une chambre dans le monastère.

De divers documents indiqués par notre auteur, il résulte qu'en 1734, les religieuses augustines avaient un revenu de 6.728 livres, et que leurs charges s'élevaient à 1.151 livres. Il restait donc à la communauté 5.377 livres pour la nourriture et l'entretien des religieuses. Dans le chiffres des revenus ne figuraient ni les pensions payées par les élèves ni celles qui étaient acquittées par les dames logées dans la maison.

Digitized by Google

Il semblerait résulter de ces indications que la communauté jouissait de quelque aisance au point de vue de l'existence matérielle. Il n'en était rien : « sa situation fut quelquefois difficile et des événements désastreux vinrent trop souvent dissiper, au moins en partie, la masse formée par les dons qu'elle avait pu recevoir. Ainsi, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, un homme d'affaires indélicat et demeuré insaisissable, lui avait soustrait une somme de 62.000 livres ; en 1685, des travaux de voirie entrepris pour aplanir la rue des Fossés-Saint-Victor l'avaient obligée à reconstruire une partie de ses bâtiments et à consolider toutes ses fondations ; d'où était résulté une dépense de 50.000 livres. A l'époque du *système* de Law, les dots des religieuses placées sur l'Hôtel de Ville et le Clergé de France, avaient subi une dépréciation évaluée à 71.891 livres. En Angleterre, les temps de Cromwell semblaient revenus. Un joug de fer pesait sur les catholiques écrasés sous le régime des *lois pénales* qui les écartaient de tout emploi civil ou militaire, et d'une fiscalité odieuse qui leur enlevait environ 40 pour 100 de leurs ressources annuelles. Dans ces conditions, les dots des religieuses et les secours qu'elles pouvaient attendre d'Angleterre étaient fort modiques. Telle est la situation qu'elles exposaient elles-mêmes en diverses pétitions qu'elles adressèrent au *Bureau* institué pour répartir entre les communautés de femmes les plus nécessiteuses, les secours mis à sa disposition par la charité française. « Nous avons quitté notre patrie et nos biens pour la foi, disaient-elles dans une supplique destinée, en 1760, au cardinal de Luynes, président de ce bureau, et nous osons vous assurer que nous ne souhaitons que ceux qui sont indispensablement nécessaires pour conserver nos jours et les employer à remplir les obligations de notre état. » Un mémoire subséquent nous apprend que la maison des religieuses « est dans un état déplorable, qu'il y a lieu de craindre qu'elles soient un jour ensevelies sous ses ruines. Le dortoir surtout... n'est pas susceptible de réparations : la chute est inévitable et peut-être prochaine. » Il ne paraît pas que ces pétitions ou mémoires aient eu beaucoup de résultats.

Digitized by Google

Vint la Révolution qui, non contente de déclarer que les biens du clergé appartiennent à la nation à la charge par elle de pourvoir au soulagement des pauvres et de subvenir aux frais du culte, proclama que la loi civile ne reconnaissait plus les vœux monastiques et que toute personne à qui la vie du cloître aurait cessé de plaire, pourrait l'abandonner. Elle voulut que dans toute communauté eût lieu une double opération : 1° Inventaire de tous les biens mobiliers ou immobiliers lui appartenant ; 2° dénombrement des religieux ou religieuses qui s'y trouvaient et invitation adressée à chacun d'eux, de déclarer s'ils entendaient persévérer dans leur état ou rentrer dans le monde.

En conséquence, et nonobstant la qualité d'étrangère qui appartenait à chacune de nos chanoinesses, le mercredi 23 juin 1790 et jours suivants, trois commissaires de la municipalité parisienne se présentèrent au couvent de la rue des Fossés-Saint-Victor. L'un d'eux n'était autre que l'illustre naturaliste Antoine-Laurent de Jussieu (que ne restait-il à ses travaux de botanique). La Supérieure, Mme Françoise-Louise Lancaster, fit d'expresses réserves. Tout ce que le couvent possédait, dit-elle, avait été acquis avec des deniers provenant d'Angleterre ; toutes les religieuses étaient anglaises ; en conséquence, leurs biens ne pouvaient être confondus dans la masse des biens du clergé français ; enfin elles étaient enseignantes et, de ce fait, elles réclamaient, en tant que de besoin, le bénéfice des atténuations accordées par la loi aux établissements d'instruction. L'inventaire était donc sans objet. Les commissaires donnèrent acte de ces déclarations et réserves et, sans entendre y préjudicier, ils procédèrent à l'exécution du mandat qu'ils avaient accepté. Après l'inventaire, dont nous ne rapporterons que ce détail, à savoir qu'une somme de 1.539 livres était due au sieur Santerre, lequel, dit notre auteur, ne devait pas tarder à devenir célèbre pour des motifs étrangers à son entreprise de brasserie, Jussieu interpella chacune des religieuses (1) sur le point de savoir si elles désiraient rester

(1) Elles étaient au nombre de vingt, savoir : seize professes, trois converses et une postulante pour les vœux de converse.

Digitized by Google

dans leur couvent ou en sortir. « Chez les chanoinesses de Saint-Augustin, de même que dans quantité d'autres monastères de femmes, dit M. Daumet, on n'eut pas à enregistrer une seule défection... toutes proclamèrent le bonheur qu'elles goûtaient en servant Dieu dans la retraite, et exprimèrent l'intention de vivre et de mourir dans la maison où elles avaient prononcé leurs vœux.

« Les historiens, observe notre auteur, ont mis en lumière ce fait remarquable que parmi les religieuses à qui la loi offrit la liberté, les défaillances furent extrêmement rares et cela dans tous les ordres et dans toute l'étendue du territoire français. Alors qu'on vit trop souvent les moines profiter avec empressement de la faculté que leur donnait une mesure législative qu'aucune autorité religieuse n'avait sanctionnée, les communautés de femmes donnèrent le spectacle d'une constance vraiment admirable et d'un attachement d'autant plus méritoire à leur règle que celle-ci était, dans la plupart des cas, très sévère... Les sœurs anglaises n'avaient, d'ailleurs, pas besoin d'exemple pour persévérer dans leur vie monastique ; elles appartenaient à des familles où, depuis de longues années, on souffrait pour la foi et que la persécution même affermissait dans leurs croyances.

Inquiètes toutefois, et à juste titre, à raison de cette visite des commissaires, de la municipalité et à raison des bruits qui leur arrivaient du dehors, nos religieuses rédigèrent un mémoire où elles invoquaient les droits de l'hospitalité, la foi des promesses, l'exacte observation qu'elles avaient pratiquée de toutes les conditions portées dans l'acte de leur établissement et où elles sollicitaient un *décret conservatoire de leur existence et de leurs propriétés*. Les autres établissements religieux anglais, écossais et irlandais firent entendre les mêmes réclamations qui furent appuyées par l'ambassadeur du gouvernement britannique auprès du gouvernement français et, le 6 octobre 1790, l'Assemblée constituante reconnaissant leur légitimité, décréta que « les maisons, communautés, corps, bénéficiers et établissements étrangers » continueraient de jouir des biens qu'ils

Digitized by Google

possédaient en France. Un décret subséquent déclarait autoriser les établissements réguliers fondés en France par des étrangers à continuer d'exister comme séculiers, mais on n'admettait pas que les novices émissent des vœux solennels.

Rassurées dans une certaine mesure, au moins pour le présent, les augustines anglaises continuaient dans le silence et l'obscurité leurs pieux exercices, lorsque, le 7 septembre 1793, à la suite de l'occupation de Toulon par les Anglais, la Convention décida, par représailles, que toutes les personnes originaires des pays étrangers en guerre avec la République et qui se trouvaient sur son territoire seraient mises en état d'arrestation et que leurs propriétés seraient confisquées. En exécution de ce décret, les augustines ne furent maintenues dans leur maison qu'à titre de prisonnières et elles se virent bientôt adjoindre un grand nombre de personnes que le régime de la Terreur allait traduire devant le Tribunal révolutionnaire. Leurs revenus furent séquestrés et on leur alloua un secours quotidien pour leur nourriture et leur entretien.

La chute de Robespierre et la fin du régime terroriste ne furent pas, pour nos religieuses augustines, le signal de la délivrance. En novembre 1794, on réunit dans leur maison de la rue des Fossés-Saint-Victor ce qui restait des deux autres communautés anglaises de Paris, Bénédictines qui avaient été détenues quelque temps à Vincennes et Conceptionnistes qui avaient jusque-là subi la détention dans leur immeuble de la rue de Charenton. Après de violents orages, après les alarmes au milieu desquelles elles avaient passé de si longs mois, ces diverses religieuses durent éprouver un grand soulagement à se trouver réunies. Au reste, leur captivité allait prendre fin, car une loi du 14 nivôse an III déclara que, les armées françaises étant victorieuses de toutes parts, le séquestre mis sur les propriétés des étrangers résidant en France, serait levé et que les caisses publiques leur restitueraient les sommes confisquées sur eux.

Mais ces mesures réparatrices ne marquèrent qu'un court répit dans la persécution. Le gouvernement directorial,

Digitized by Google

qui entra en fonction après la dissolution de la Convention et en vertu de la Constitution de l'an III, étaient aussi mal disposé que les précédents pour les établissements monastiques et il allait donner à nos augustines de nouvelles alarmes. Le Conseil des Cinq-Cents, le ministre des Finances, Ramel, le Directoire déclarèrent le maintien en France des établissements monastiques qui avaient subsisté, incompatible avec « les lois générales existantes ». On découvrit, d'ailleurs, parmi les décrets votés par la Convention, un texte dont on ne s'était pas encore avisé, le décret du 13 pluviôse an II, qui assimilait aux biens nationaux ordinaires les propriétés détenues par des corporations religieuses étrangères. Armé de ce décret, le Directoire, par arrêté du 5 thermidor an VII, ordonna aux augustines d'évacuer les immeubles qu'elles occupaient. Dans cette extrémité, nos religieuses ne virent d'autre ressource que de retourner dans leur patrie. Elle donnait, depuis plusieurs années, une généreuse hospitalité à un grand nombre de prêtres français exilés ; rejetterait-elle ses propres enfants malheureux? En prenant cette décision, elles suivaient l'exemple que leur avaient donné, quelques années auparavant, leurs compatriotes bénédictines.

Tout se préparait pour le départ des dix-huit religieuses dont se composait encore la communauté. Mais à ce moment même, le gouvernement du Directoire succombait et un nouveau gouvernement, le gouvernement consulaire prenait sa place. « Toute la France, dit M. Daumet, attendait de Bonaparte une politique d'apaisement, de tolérance et d'équité ; il était naturel que les religieuses de Saint-Augustin fussent entraînées par ce courant de la confiance publique et qu'elles tentassent encore de sauver leur œuvre ». Encouragées par la faveur que leur témoignait le troisième consul, Lebrun, elles obtinrent un arrêté, celui du 18 ventôse an VIII, statuant qu'il serait sursis « à toute vente appartenant aux dames anglaises ». Il est vrai que la mesure était bien tardive puisqu'il ne leur restait qu'une parcelle de terrain d'une valeur insignifiante, située au faubourg Saint-Antoine, mais sur de nouvelles instances, elles

Digitized by Google

obtinrent que l'État demandât à l'acquéreur de leur monastère de renoncer à son acquisition. On lui donnait en échange, sur le domaine national, des maisons d'une valeur égale. A ce même moment, la paix d'Amiens signée entre la France et l'Angleterre amenait à Paris des compatriotes et des amis, et le pensionnat anglais se rouvrait et retrouvait faveur et prospérité. Les mesures réparatrices dont nos religieuses venaient d'être l'objet furent renouvelées par un décret impérial du 31 juillet 1806, qui leur accordait le bénéfice d'une autorisation provisoire, mais comme il n'est guère de gouvernement civil qui s'abstienne de dépasser ses droits et de pénétrer dans le domaine du pouvoir religieux, le décret portait que les statuts des dames anglaises seraient soumis à l'examen du Conseil d'Etat et que, pour admettre de nouvelles associées, l'association devrait se conformer aux lois de l'empire qui prohibait les vœux perpétuels. En fait, l'exécution de ces prescriptions ne fut peut-être pas exigée. Toujours est-il que les augustines anglaises ont pu subsister en France jusqu'à l'époque actuelle.

(A suivre) Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

NOUVEAU TESTAMENT

I. Depuis 1894 des gradués d'Oxford se réunissaient dans les appartements du Dr W. Sanday, Lady Margaret Professor, pour y examiner sous sa présidence les questions relatives au problème des évangiles synoptiques. Le résultat de leurs travaux a été consigné dans un volume publié l'année dernière (1). Il se compose de treize études, dont nous allons donner un résumé aussi succinct que possible. Remarquons tout d'abord que l'hypothèse des deux sources, l'évangile de Marc et Q, est considérée provisoirement comme exacte ; il reste à examiner les problèmes secondaires que soulève cette théorie. Ainsi qu'on le verra, plusieurs des solutions données à ces problèmes ébranlent, si même elles ne détruisent pas l'hypothèse principale.

Le Dr William Sanday examine d'abord les conditions dans lesquelles les évangiles ont été écrits et leur influence sur quelques-unes des difficultés du problème synoptique. Il passe en revue les diverses espèces de variations, que l'on relève entre les trois synoptiques. Il semble, à première vue,

(1) *Studies in the synoptic Problem* by Members of the University of Oxford, edited by W. SANDAY. In-8, XXVII, 456 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1911. Prix : 15 fr. 70.

Digitized by Google

que leur caractère et leur nombre sont tels que l'on est obligé de conclure que les évangélistes sont indépendants les uns des autres et qu'ils n'ont pas utilisé les mêmes documents. Mais, tout d'abord, il faut reconnaître qu'ils ne sont pas des copistes, mais des historiens qui ont choisi et disposé leurs matériaux pour démontrer une vérité. Saint Luc veut fortifier chez Théophile la croyance en ce qui lui a été prêché ; saint Marc raconte l'évangile de Jésus, Fils de Dieu, et saint Matthieu prouve que Jésus a réalisé les anciennes prophéties. L'auteur fait remarquer en outre que les anciens scribes n'étaient pas outillés pour copier exactement les textes.

Dans l'étude suivante, Sir John Hawkins recherche les raisons pour lesquelles Luc diffère de Marc sur divers points. Et d'abord, d'où lui viennent les récits et les discours des chapitres IX, 51-XVIII, 14, qui relatent le voyage qu'a fait Jésus de la Galilée à Jérusalem, à travers la Samarie? A-t-il pour cette partie de son œuvre, qui en forme presque un tiers, une source inconnue aux deux autres évangélistes, ou l'a-t-il trouvée dans son second document, Q? Ceci lui paraît probable, car une portion des paroles du Seigneur, rapportées dans ces chapitres, se retrouvent dans le premier évangile, mais disposées autrement. Il est possible que Luc ait complété son document à l'aide d'autres documents écrits, ou de la tradition orale. Ensuite, pourquoi Luc a-t-il omis les ch. VI, 45-VIII, 26 de Marc? On ne peut supposer que cette omission est accidentelle et non plus que cette section n'était pas dans le Marc, que Luc avait sous les yeux. Il est à croire que Luc l'a omise parce qu'elle ne convenait pas au but de son évangile et parce que sur quelques points elle faisait double emploi avec d'autres passages. Enfin, pourquoi Luc dans le récit de la Passion a-t-il traité avec tant de liberté le récit de Marc? D'après Hawkins, il a adopté pour son récit la prédication que, compagnon de Paul, il donnait de la passion. Cette explication nous paraît insuffisante. Il nous paraît plus probable que Luc a emprunté à la tradition orale ou à un document hiérosolymitain les particularités historiques de son récit, dont quelques-unes se retrouvent dans le IV^e^ évangile.

Digitized by Google

Sir John Hawkins examine ensuite la source commune à Matthieu et à Luc, que l'on a coutume d'appeler Q, ou Discours ou Logia. Il cherche à retrouver les passages de ces deux évangiles, qui proviennent de ce document, lequel était écrit et a été utilisé par Matthieu et Luc indépendamment l'un de l'autre. L'auteur croit que Matthieu et Luc ne l'ont pas employé tout entier, à moins qu'il ne s'en trouve encore des extraits dans les sections où ils ne sont pas parallèles l'un avec l'autre.

Les cinq études suivantes sont dues à M. Streeter. Et d'abord quel était l'ordre original du document Q? Cet ordre se retrouve plutôt dans Luc que dans Matthieu, parce que le premier a l'habitude de suivre l'ordre de ses sources, ainsi que le prouve l'usage qu'il a fait de Marc. M. Streeter croit que Marc a connu le document Q, mais qu'il s'en est peu servi, et quelquefois de mémoire seulement. Il croit aussi qu'une partie de ce document a été reproduit par Luc seul, par ex. dans la section IX, 51-XVIII, 14. Il est donc probable que ce document avait plusieurs recensions et que Matthieu et Luc n'ont pas eu la même entre les mains. Et alors l'auteur nous explique comment il comprend la naissance et le développement de la littérature évangélique.

Tout d'abord, la tradition orale conserva les paroles et les principaux faits de la vie du Seigneur. Mais bientôt on sentit le besoin de fixer par écrit les discours du Maître, qui pouvaient s'altérer par une transmission répétée. Ainsi naquirent les recueils de discours dont le type principal est les Logia dont parle Papias. Ceci pouvait suffire pour la Palestine, mais dans le monde païen, qui n'avait pas connu Jésus, il était nécessaire de raconter sa vie aux fidèles. C'est ce que fit Marc. Bientôt on voulut avoir une vie de Jésus plus complète ; Matthieu et Luc se servant des deux documents précédents ont réuni tout à la fois les paroles de Jésus et les faits de sa vie. Ils voulaient par leur travail fixer la tradition orale, qui allait se déformant chaque jour ; le premier avait pour but de prouver que Jésus est le Messie, annoncé par les prophètes et le second qu'il est le Sauveur du monde.

M. Allen examine à son tour le document Q. Il essaye de

Digitized by Google

le reconstruire en extrayant de Matthieu les paroles du Seigneur qui ne sont pas dans Marc ; il obtient ainsi une suite de discours qui ont la même phraséologie. Luc aurait utilisé un document analogue. M. Allen étudie ensuite ce qu'il dénomme le tréfonds, *background*, araméen des évangiles. Jésus parlait araméen et la première prédication chrétienne fut araméenne. Les discours ont été conservés en araméen et c'est dans cette langue que fut écrit l'évangile de Marc. Il ne tarda pas cependant à être traduit en grec et en latin. Ces traductions se firent sous les yeux de l'auteur, qui y coopéra et ajouta certaines parties dans chacune d'elles, ce qui pourrait expliquer pourquoi Matthieu et Luc ne s'accordent pas toujours dans leur reproduction de Marc et pourquoi aussi ils s'accordent quelquefois contre lui. On aurait eu ainsi trois éditions authentiques du second évangile. M. Allen pense que si Luc n'a rien emprunté à la section de Marc, VI, 45-VIII, 26, c'est qu'elle n'était pas dans son exemplaire et qu'elle a été ajoutée après coup par Marc lui-même. Il est certain qu'elle est de la même main que le reste de l'évangile.

L'étude de M. Vernon Bartlet présente des points de vue assez différents des précédents. Il recherche quelles sont les sources de l'évangile de Luc et il les trouve dans l'évangile de Marc et une source qui lui était spéciale, dans laquelle se trouvait enchâssée la prédication apostolique. L'avait-il formée lui-même en recueillant autour de lui ce qui était transmis par tradition orale ou l'avait-il reçue déjà écrite? Ce qui paraît certain, c'est que si Luc l'a écrite lui-même, il la tenait d'un même auditeur ou d'un groupe d'auditeurs de même mentalité, qu'il qualifie de judéo-chrétiens. On voit qu'il ne s'agit plus pour Luc d'un document dont se serait servi aussi le premier évangéliste.

Signalons enfin, sans nous y arrêter, les études suivantes : La critique de l'Hexateuque comparée avec celle des évangiles synoptiques par M. Addis; une récente théorie (Wendling) sur l'origine de l'évangile de saint Marc, par M. Williams ; la critique synoptique et le problème eschatologique par M. Streeter.

De ces travaux, conduits d'après les meilleures méthodes

Digitized by Google

scientifiques nous sommes obligé de conclure que, si la lumière a été faite sur quelques points de détail, le problème synoptique n'est pas encore résolu dans son entier ; on ne sait pas encore comment les évangiles synoptiques ont été composés. Ces travaux rendront cependant de grands services aux critiques et aux exégètes, car ils leur feront mieux comprendre les origines de la littérature chrétienne primitive, et leur permettront de saisir dans le détail quels ont été les procédés de composition des évangélistes.

II. Le problème que pose M. Krebs dans son travail : Le Logos Sauveur au Ier siècle (1), est le suivant : Saint Jean a-t-il emprunté aux écrits de son temps le nom de Logos qu'il a donné au Christ et la doctrine sotériologique qu'il comporte ? Ainsi que cela ressort de la longue introduction placée en tête du travail les catholiques et les protestants ont émis à ce sujet les opinions les plus diverses.

Pour résoudre ce problème, l'auteur étudie les idées qui étaient répandues aux temps contemporains de Notre-Seigneur sur le Logos Sauveur. Et d'abord dans le monde païen. Peut-on trouver des analogies entre le Logos de saint Jean et le Dieu-Verbe des brahmanes, les Ameshas-Spentas, hypostases divines de la religion perse, la sagesse de la triade babylonniene, le Thot-Hermès de la théologie égyptienne? C'est possible, mais le Logos johannique ne dépend pas de ces êtres plus ou moins inconsistants. Dans la philosophie gréco-romaine, on rencontre l'idée du Logos créateur et sauveur, mais ce Logos des stoïciens était une entité métaphysique et non un être agissant.

L'auteur passe ensuite au monde juif où il rencontre tout d'abord Philon d'Alexandrie avec sa doctrine du Logos

(1) Freiburger Theologische Studien herausgegeben von Dr G. Hoberg und Dr G. Pfeilschiftr, IIes Heft : *Der Logos als Heiland im ersten Jahrhundert.* Ein religions-und dogmengeschichtlicher, Beitrag zur Erlösungslehre, mit einem Anhang : Kristisches Referat über Reitzensteins religionsgeschichtliche Logosstudien von Dr Engelbert Krebs ; in-8°, xix, 184 p., Freiburg, Herder, 1910. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

sauveur, pensée de Dieu et créateur, doctrine qu'il a empruntée à la philosophie grecque et aux livres de l'Ancien Testament. Son Logos est un intermédiaire entre Dieu et le monde ; il est le Fils aîné du Père et le médiateur. Mais est-il vraiment une personne? C'est ce qui ne ressort pas clairement des écrits philoniens.

Le concept de la Sagesse dans les livres sapientiaux de l'Ancien Testament est beaucoup plus rapproché du Logos johannique. Si, dans ses fonctions, la Sagesse était analogue au Logos stoïcien, à l'Hermès populaire, aux Ameshas-Spentas persans, au Logos philonien, dans son être, elle n'avait rien de panthéistique ou de mythologique et se différenciait profondément de ceux-ci, et était la Sagesse hypostatique du Dieu reconnu comme seul vrai et personnel par Israël, p. 57. Ce concept de la Sagesse était entré profondément dans la conscience religieuse du peuple juif.

La doctrine du Memra, parole de Dieu, qu'on trouve dans les Targums, n'est peut-être pas antérieure au christianisme et, en tout cas, dépend du Logos philonien. M. Krebs ne croit pas non plus qu'il faille chercher dans les Odes de Salomon, récemment découvertes, la première idée du Logos johannique ; ces écrits sont plutôt de provenance gnostique et non d'origine juive.

On avait donc, dans le monde païen et dans le monde juif, l'idée d'une personnalité, à laquelle on donnait des noms divers, dont le plus commun était celui de Logos. Ce n'est pas cependant de cette vague conception qu'est venue la notion du Logos johannique, mais du fond même du christianisme, c'est-à-dire de la personne même de Jésus. Cela ressort de la prédication des apôtres, de l'enseignement de saint Paul, de la première liturgie chrétienne où l'on trouve tous les éléments qui ont contribué à former cette idée du Logos Sauveur, telle que nous l'avons nettement exprimée dans le IV^e^ évangile.

Nous n'avons pas à faire ressortir l'intérêt que présente cette étude du D^r^ Krebs ; cette brève analyse suffit à l'établir. Constatons seulement que l'auteur connaît à fond la littérature de son sujet et sait la mettre en œuvre.

Digitized by Google

III. Dans un premier volume sur la Théologie de saint Paul le P. Prat avait rassemblé ses matériaux et en avait fait la critique ; dans le second (1), il établit la synthèse. C'est un bel effort pour présenter sous une forme systématique un enseignement qui, de soi, ne l'était pas. Saint Paul avait émis ses idées doctrinales, pour ainsi dire, au jour le jour, suivant les circonstances, les besoins religieux de ses lecteurs, son expérience intime du moment ; aussi se produit-il quelquefois des divergences assez sensibles entre l'exposé d'une même doctrine. Le P. Prat a essayé de tout ramener à l'unité et l'on peut affirmer qu'il y a réussi dans la mesure du possible.

L'ouvrage est divisé en six livres. Le premier est consacré à une étude générale sur le paulinisme. L'auteur passe en revue les conceptions modernes du paulinisme : conception hégélienne ou évolutionniste, conception kantienne ou subjectiviste, conception radicale et il constate qu'actuellement on s'occupe des rapports entre Jésus et Paul, de la dépendance doctrinale du second au premier. A dire vrai, la controverse sur ce point paraît terminée. Jülicher a dit le dernier mot : Si le christianisme doit beaucoup au Docteur des gentils, il doit son existence à un plus grand que lui, à Jésus.

Le P. Prat examine ensuite les travaux anciens et modernes sur la théologie de saint Paul. Pour lui, ce que l'on appelle de ce nom, c'est « l'enseignement de l'Apôtre des Gentils considéré dans ses caractères particuliers et dans son enseignement organique ». On le trouve dans ses épîtres, mais à l'état dispersé et probablement incomplet, car il n'a pas dû, dans des écrits d'occasion, exposer toute sa doctrine, qu'il avait d'ailleurs déjà exposée à ses lecteurs.

Après avoir défini le paulinisme, c'est-à-dire ce que saint Paul appelle son évangile, le P. Prat recherche quelle a été l'idée mère de la théologie paulinienne. On en rencontre plusieurs qui, suivant le point où l'on se place, peuvent être

(1) Bibliothèque de théologie historique. — *La Théologie de saint Paul;* deuxième partie; in-8°, VIII, 579 p., Paris, Beauchesne, 1912. 7 fr. 50.

Digitized by Google

regardées comme idées maîtresses ; le P. Prat, admettant que la théologie de saint Paul est essentiellement christologique et que sa christologie est surtout sotériologique, en déduit que l'idée mère de cette doctrine est l'incorporation des rachetés au Christ Jésus dans la mort et dans la vie et peut être exprimée par cette formule : Le Christ Sauveur associe tout croyant à sa mort et sa vie. « *Le Christ Sauveur* définit la personne du Rédempteur ; c'est le Messie, l'envoyé, l'agent et le mandataire de Dieu, le pontife de l'humanité coupable, le nouvel Adam chargé par Dieu de réparer l'œuvre du premier. *Tout croyant* spécifie le sujet de sa rédemption — universel en puissance, sans distinction, exclusions ni privilèges — et indique en même temps la condition essentielle du salut : la foi. *L'Union à la mort et à la vie du Christ* résume le plan rédempteur, conçu par le Père dès l'éternité, exécuté au tournant des siècles par le Fils, qui, se solidarisant avec nous, et nous unissant avec lui par un lien d'identité mystique, fait passer sur lui ce qui est à nous et sur nous ce qui est à lui ».

Le P. Prat développe cette doctrine dans les cinq livres suivants : *Préhistoire de la Rédemption*, où il décrit la psychologie paulinienne et ce que fut le règne du péché, quels ont été les desseins de miséricorde de Dieu et son plan rédempteur pour le salut de l'humanité. Dans la *Personne du Rédempteur*, il résume les enseignements de l'Apôtre sur le Christ préexistant, son origine divine, sa place dans la sainte Trinité, son humanité, sa figure historique. Le livre principal étudie l'*Œuvre de la Rédemption* dans celui qui l'a opérée, la façon dont il l'a opérée et les effets qu'elle a produits. La rédemption dérive tout entière du fait que le croyant est uni au Christ, Dieu et homme, qui a satisfait pour lui à la justice de Dieu, en ce sens que, ne faisant plus qu'un avec le Christ, l'humanité coupable satisfait personnellement à la justice divine. L'homme, étant ainsi solidaire du Christ, est affranchi comme lui de la mort, du péché et de la loi mosaïque. C'est ce qui nous est expliqué dans les livres suivants : les *canaux de la Rédemption*, *les fruits de la Rédemption*. Il y aurait lieu de s'arrêter sur le

Digitized by Google

chapitre intitulé : la foi, principe de la justification, qui est de première importance et explique certaines expressions pauliniennes assez difficiles à comprendre. Il y est très bien montré que la justification du pécheur n'est pas seulement déclarative de la part de Dieu, mais vraiment effective. La justification non seulement déclare mais produit la justice. Dans le sixième livre, le chapitre second : les fins dernières, expose bien ce que nous pouvons savoir sur ce sujet assez obscur.

Nous n'avons encore rien dit des notes très nombreuses qui expliquent et développent les points restés obscurs ou insuffisamment exposés dans la trame du livre. Ce n'est pas la partie la moins importante du travail. Ceux qui aiment les précisions seront satisfaits. Ils trouveront là les meilleures explications critiques, philologiques, historiques sur des termes employés par saint Paul : Evangile, royaume de Satan, éléments du monde, la Kénose, le nouvel Adam, mysterium, sacramentum, la charité, les termes de la langue psychologique de saint Paul.

L'ouvrage du P. Prat n'a aucun besoin d'être loué ; il se recommande par lui-même. Nous nous contenterons d'en recommander l'étude à tous ceux qui veulent approfondir les nombreuses questions que présentent les épîtres de saint Paul ; après s'en être bien pénétrés, ils les comprendront mieux.

Une critique pourrait être faite sur le plan de l'ouvrage. Le sectionnement en deux parties : analyse et synthèse, produit d'un côté des répétitions et de l'autre un exposé incomplet de quelques points. On remédiera à ce défaut en utilisant pour la lecture de l'ouvrage le sommaire analytique placé à la fin du livre. L'auteur résume l'ensemble de son travail et renvoie au volume, où est traitée la doctrine mentionnée.

IV. Le commentaire sur la première épître aux Corinthiens dans l'*International critical Commentary* (1) a été écrit par

(1) *A critical and exegetical Commentary on the first Epistle of St. Paul to the Corinthians;* in-8°, LXX, 424 p. Edinburgh, Clark, 1911. 15 fr.

Digitized by Google

Mgr Archibald Robertson, évêque anglican d'Exeter et par le Dr Alfred Plummer. Il se compose d'une introduction et d'un commentaire. Dans la première, il est parlé d'abord de la ville de Corinthe, des mœurs de sa population et de la prédication du christianisme dans cette ville par l'apôtre Paul qui fut certainement le premier à y parler du Christ. La population, composée d'Italiens, de Grecs et d'Orientaux, d'aventuriers, était impatiente de tout contrôle, amoureuse de liberté et le christianisme ne corrigea pas son indépendance d'esprit. De là naquirent toutes les difficultés que saint Paul trouva dans le gouvernement de cette jeune église et l'obligèrent à écrire plusieurs lettres que nous avons perdues et les deux que nous possédons. La question de l'authenticité de la première épître aux Corinthiens est traitée rapidement, car, tant au point de vue interne qu'externe, elle est fortement soutenue.

La raison pour laquelle Paul écrivit sa lettre ressort nettement du contenu de celle-ci : les dissensions qui s'étaient fait jour dans la communauté et les questions qu'on lui avait posées. Voici comment la situation extérieure est présentée : Paul part de Corinthe avec Aquilla et Priscille, et fixe sa demeure à Ephèse ; Apollos continue l'œuvre de l'Apôtre à Corinthe, mais d'autres prédicateurs, hostiles à Paul, y arrivent ; Paul fait une courte visite à Corinthe pour combattre cette hostilité, mais il ne réussit pas dans sa tentative ; il écrit alors la lettre dont il est parlé dans I *Cor.* v, 9. De mauvaises nouvelles lui sont apportées de Corinthe et alors il écrit l'épître que nous avons comme première aux Corinthiens.

Elle a été écrite à Ephèse et très probablement dans les premiers mois de l'an 55. D'une étude attentive de la chronologie paulienne, les auteurs déduisent que la conversion de Paul eut lieu en l'an 35 ou 36, au plus tôt ; il assista au Concile de Jérusalem en 49 et aurait été arrêté en 55-56, plus probablement à la Pentecôte de l'an 56.

Une attention spéciale est donnée à la doctrine qui ressort de cette épître sur les rapports de Paul avec le Christ, sur la résurrection, la personne du Christ, la vie chrétienne,

Digitized by Google

l'œuvre collective de l'Eglise, sur le Saint-Esprit. Ce résumé est éclairci par le commentaire.

Vient ensuite une étude sur les caractères, le style et la langue de l'épître. L'Apôtre n'avait pas à sa disposition une langue adéquate à la variété et à la subtilité de sa pensée, à l'intensité de ses sentiments ; il lutte constamment pour s'exprimer plus complètement. La suite logique est souvent brisée par l'intrusion de nouvelles idées. Cependant, dans la plupart des cas, l'argumentation de l'Apôtre est claire, et il est possible d'en suivre la marche. Les preuves sont disposées dans un ordre logique. La langue de Paul n'est pas le grec littéraire; on peut y relever certaines expressions qui rappellent les termes de la philosophie grecque.

Signalons, en terminant, une bonne étude sur la critique du texte de cette épître. Bien que souvent copiée, elle a peu souffert dans la transcription.

Le commentaire est excellent surtout au point de vue philologique. Sur l'interprétation doctrinale, il y aurait des réserves à faire. Signalons-en au moins une. Sur cette parole du Seigneur, rapportée par saint Paul : Ceci est mon corps, les commentateurs font les réflexions suivantes : Toute idée charnelle est exclue par le fait que les paroles de l'institution de l'eucharistie ont été prononcées avant la mort du Seigneur. Son corps humain était présent à ce moment et son sang n'avait pas encore été répandu. Ce qui est certain, c'est que ceux qui reçoivent le pain et le vin consacrés, reçoivent spirituellement le corps et le sang du Christ. En quoi consiste cette présence spirituelle, on ne nous le dit pas. On remarque même qu'une théorie sur la manière dont le Christ est présent dans l'eucharistie n'est pas nécessaire pour le recevoir avec fruit. Ceci n'est pas une réponse, mais une échappatoire pour éviter de se prononcer sur une question troublante pour les anglicans.

Cette épître présente un grand nombre d'expressions difficiles à expliquer. Il me semble que les auteurs ne sont pas toujours heureux dans leurs solutions, en particulier en ce qui concerne le baptême pour les morts et l'obligation pour les femmes d'avoir, dans l'assemblée chrétienne,

Digitized by Google

la tête voilée « à cause des anges ». Est-ce une explication suffisante de dire : « Si une femme fait peu de cas d'hommes choquants, elle doit se souvenir qu'elle choquera aussi les anges qui sont présents pendant le service public, parce qu'une femme non voilée déshonore sa tête ? »

V. Sous ce titre : *Fragments nouveaux et Recherches sur les Evangiles judéo-chrétiens* (1), M. Schmidtke nous présente tout d'abord une quinzaine de variantes de l'Evangile de saint Matthieu, fort importantes au point de vue de la critique du texte, mais que l'on possédait déjà dans les manuscrits δ 30 et ε 77. L'intérêt de son travail est surtout dans la nouvelle théorie qu'il propose au sujet de l'Evangile des Ebionites, de l'Evangile selon les Hébreux et de l'Evangile des douze apôtres. Les données des premiers écrivains ecclésiastiques sur ces écrits, que relève l'auteur, sont peu précises et même assez contradictoires. Aussi était-on loin de s'entendre sur l'origine, la langue et les caractères de ces Evangiles.

On s'accordait d'ordinaire à dire que l'Evangile selon les Hébreux avait été écrit en araméen et qu'il était lu par les judéo-chrétiens orthodoxes. Il y en avait même qui croyaient que cet Evangile était le texte original de l'Evangile de saint Matthieu, opinion insoutenable pour diverses raisons. Quant à l'Evangile des Ebionites, que l'on a pu confondre avec celui des Hébreux, il était lu par les judéo-chrétiens elchésaïtes; l'Evangile des douze apôtres serait à identifier avec celui des Ebionites. Les données incohérentes de la tradition pourraient s'expliquer de la façon suivante : Les Ebionites qui, d'après saint Irénée, lisaient l'Evangile de saint Matthieu, ne sont pas les mêmes que ceux qui, d'après saint Epiphane, recevaient l'Evangile selon Matthieu, qu'ils appellent selon les Hébreux. Les Evangiles lus par ces deux catégories d'Ebionites ne sont pas les mêmes,

(1) *Neue Fragmente und Untersuchungen zu den judenchristlichen Evangelien*. Ein Beitrag zur Literatur und Geschichte der Judenchristen ; in-8, 302 p. Leipzig, Hinrichs, 1911.

Digitized by Google

si nous nous en rapportons aux rares citations que nous en avons. Les Ebionites de saint Irénée auraient donc eu entre les mains l'Evangile selon les Hébreux et ceux de saint Epiphane celui qui mérite le nom d'Evangile des Ebionites.

M. Schmidtke professe des opinions complètement différentes. D'après lui, il aurait existé au milieu du second siècle un Evangile des Nazaréens, qui serait né dans la communauté judéo-chrétienne de Bérée, en Célésyrie ; les membres de cette communauté, d'abord orthodoxes, avaient reçu le nom de Nazaréens. C'était une traduction araméenne, paraphrasée de notre Evangile grec de Matthieu, dans le genre des targoums. C'est l'Evangile dont a parlé Hégésippe, qu'Eusèbe a connu et que saint Jérôme a prétendu avoir eu entre les mains, mais qu'il a confondu avec l'Evangile selon les Hébreux. Sur ce dernier point, Schmidtke regrette le témoignage de saint Jérôme, qui n'aurait jamais vu cet Evangile, mais aurait reproduit à son sujet ce qu'en disait Apollinaire de Laodicée. L'Evangile des Nazaréens était celui qu'avait connu Papias, et qu'il croyait être l'Evangile original de saint Matthieu. Cette dernière supposition sera difficilement acceptée, car elle est en contradiction flagrante avec le témoignage de Papias sur les discours du Seigneur, tel que nous le rapporte Eusèbe.

Distinct de cet Evangile, il y aurait eu un Evangile selon les Hébreux, écrit en grec, le même que l'Evangile des Ebionites et qui aurait été en usage chez les Ebionites, soit ceux de saint Irénée, soit ceux de saint Epiphane que M. Schmidtke soutient être les mêmes. Ces deux titres, l'Evangile des Hébreux et l'Evangile des Ebionites, désignent le même écrit. M. Schmidtke prouve cette identification à l'aide de multiples arguments, assez probants pour la plupart.

L'Evangile des douze apôtres serait différent des deux précédents. Il est probable que cet Evangile, dont parle Origène, était celui des Gougéens qui, d'après un catalogue d'hérésie compilé par l'évêque syrien Maruta de Maipherkat se seraient forgé, à l'aide du nom des douze apôtres, douze Evangélistes. M. Schmidtke croit que ces Gougéens étaient des pagano-chrétiens, fortement influencés par le parsisme.

Digitized by Google

Les hypothèses de M. Schmidtke résolvent d'une façon assez simple le problème des évangiles susdits, mais elles auront besoin de preuves nouvelles car il nous paraît difficile de distinguer l'Evangile des Nazaréens d'avec celui des Hébreux et d'identifier l'Evangile des Hébreux avec celui des Ebionites. Et c'est, en fait, la partie principale de la thèse. Ce qui reste établi, c'est que l'Evangile des douze apôtres ne doit pas être identifié avec celui des Ebionites.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

REVUE PHILOSOPHIQUE

I. C'est un grand service que vient de rendre M. l'abbé Hedde aux étudiants des séminaires et des facultés catholiques, en leur offrant une bonne édition du Traité psychologique de S. Thomas : *Quæstiones disputatæ de anima* (1). Les vingt et un articles dont se compose cet opuscule, avec les notes nombreuses et précises qui en facilitent l'intelligence, forment un petit volume, plus riche de doctrine que beaucoup de gros traités sur la même matière. Il est à désirer qu'on édite de la même manière les principaux opuscules de S. Thomas, qui sont peu accessibles aux étudiants dans les éditions complètes de ses œuvres.

Il faut que la jeunesse ecclésiastique, en particulier, puise à pareilles sources, si elle veut se prémunir parfaitement contre les erreurs du jour, qui tendent à dénaturer les dogmes, en détruisant la philosophie. L'auteur, qui se préoccupe surtout d'instruire, n'a pas cherché à faire œuvre d'érudition. Sans indiquer les variantes qui ne modifient pas le sens, il adopte toujours la meilleure leçon ; et quand il croit devoir s'écarter des textes adoptés dans les diverses éditions qu'il a consultées, il en avertit par une note. Mais il s'est affranchi des éditions anciennes pour tout ce qui regarde la ponctuation et les alinéas, ne suivant alors d'autre règle « que l'intelligence du texte et la com-

(1) *Quæstiones disputatæ de anima*, avec introduction et notes par M. l'abbé HEDDE, professeur à la Faculté de théologie de Lyon, XLVIII-348 p. in-16. Paris, Gabalda, 1912.

Digitized by Google

modité du lecteur ». Il a vérifié avec soin toutes les citations et précisé les références. Ajoutons que l'ouvrage est précédé d'une notice sur la vie et les œuvres de S. Thomas. Puisse cet opuscule si utile obtenir la place qu'il mérite dans la bibliothèque des jeunes ecclésiastiques et leur inspirer le goût des fortes études philosophiques et théologiques !

II. Il y a longtemps que les traités du R. P. Cathrein sont devenus classiques. Voici que son traité de morale arrive à sa huitième édition (1). Elle reproduit la septième sans changement. Mais celle-ci ajoutait de notables perfectionnements, notamment un abrégé de l'histoire de la philosophie morale et des pages très importantes sur l'économie politique. Il n'est plus permis aux moralistes de se taire sur cette science, qui engage si étroitement la morale, de la même manière qu'elle en dépend. L'auteur n'est pas de ceux qui méconnaissent ces liens ou qui cherchent à les affaiblir. On ne peut que le féliciter également de consacrer quelques-unes de ses dernières pages à « l'union sociale des nations ». Cette union s'impose de plus en plus ; mais elle ne sera solide et bienfaisante pour toutes les nations que sur les bases du droit. Que tous les différends entre Etats civilisés et chrétiens soient portés devant un tribunal international, c'est ce que l'opinion publique réclamera de plus en plus, si elle est éclairée avec persévérance par les autorités scientifiques et littéraires de tous les pays ; alors les gouvernements seront contraints de se conformer au droit naturel, d'après lequel les différends internationaux, de même que les différends entre particuliers devraient se terminer par voie de justice et non par la voie des armes. La constitution d'une « autorité suprême internationale » est donc désirable, et l'on y tend, semble-t-il, par la force des choses. Sans l'espérer beaucoup, ni surtout prochainement, le P. Cathrein estime qu'il faudrait constituer, en

(1) *Philosophia moralis in usum scholarum*, XVIII-520 p. in-8. Fribourg-en-Brisgau, Herder.

Digitized by Google

attendant mieux, un tribunal international d'arbitrage, dont la présidence reviendrait fort naturellement à la plus haute autorité morale, et par conséquent au souverain pontife.

Qu'il nous soit permis, maintenant, de signaler une lacune qui peut paraître grave. On ne voit pas que l'auteur ait abordé, dans ce volume, les questions si délicates que soulèvent l'hypnotisme, la suggestion, le magnétisme, la pratique des tables tournantes, le cumberlandisme, etc. Quelle conduite faut-il tenir à l'égard de ces phénomènes, qui sont si souvent suspects et équivoques, pour ne rien dire de plus ? Par exemple, est-il permis, est-il moral de laisser prendre sur soi l'ascendant que donne la suggestion hypnotique ou de le prendre sur autrui? Peut-on appliquer l'hypnotisme à la guérison des maladies, à celle des vices? Les savants peuvent-ils interroger les tables tournantes sous prétexte de découvrir des lois nouvelles, etc.? Espérons que, dans une prochaine édition, l'auteur abordera franchement toutes ces questions et les résoudra pleinement.

III. On peut constater une lacune semblable dans le traité élémentaire du R. P. Gredt (1) professeur de philosophie au collège Saint-Anselme, à Rome. Il n'est question de l'hypnotisme qu'en psychologie, où il est défini en peu de mots comme un sommeil artificiel. Certaines divisions de l'ouvrage appellent quelques observations. Par exemple, l'auteur traite de la critériologie dans la métaphysique générale, où elle forme la seconde partie et sous ce titre particulier : *De ente considerato prout est in intellectu humano seu de veritate logica humana.* Il semble bien, d'après ce titre même, que la critériologie revient plutôt à la logique. L'auteur le nie cependant (v. *Logica,* n. 89). Il est clair que la question de la vérité se pose également en logique, en métaphysique et en morale, puisqu'il y a une vérité purement *logique,* une vérité *réelle* et une vérité *morale.*

(1) *Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ,* 2 vol. in-8 de XXV-496 et XIX-447 p., Fribourg-en-Brisgau, Herder.

Digitized by Google

Mais il semble qu'il appartient à la logique de traiter non seulement de la vérité purement logique ou de pur raisonnement, mais encore des moyens généraux d'acquérir toute vérité et toute certitude. Quoi qu'il en soit, cette observation et autres du même genre, qu'on pourrait présenter, n'enlèvent rien à la valeur essentielle de l'ouvrage, qui mérite d'être compté parmi les meilleurs traités élémentaires de philosophie scolastique.

IV. Dans un ouvrage considérable, qui intéresse toutes les parties de la philosophie, bien qu'il soit principalement un « essai de morale », M. Wilbois s'inspire généralement des idées de M. Bergson (1). Il suppose, lui aussi, une sorte d'*évolution créatrice* et, par conséquent, un transformisme radical, en vertu duquel l'homme serait sorti graduellement des règnes inférieurs de la nature. En même temps, il répudie le transformisme grossier des darwinistes et cherche à expliquer la matière par la pensée et le corps par l'esprit. Comment tirer ensuite une morale de cette philosophie et s'élever même jusqu'à la morale surnaturelle de l'Evangile? M. Bergson ne l'a pas essayé. Mais M. Wilbois, que l'on peut regarder à certains égards comme son disciple, l'a entrepris. Sans se départir de l'idéalisme bergsonien, il essaie, avec MM. Durkheim et Lévy-Bruhl, de tirer une morale de la sociologie ; il estime, lui aussi, qu'il n'y a pas de morale individuelle. Mais il se sépare bientôt de cette école sociologique pour adhérer à l'école de Le Play, celle du moins qui a été continuée par l'abbé Henri de Tourville et Demolins. Avec ces catholiques, il entend bien sauvegarder la liberté et le devoir et fonder, en définitive, une morale qui soit non seulement naturelle, mais encore chrétienne. On jugera de son intention par cette conclusion qu'il souligne : « Nous devons à Dieu la foi, l'espérance et la charité, par l'intermédiaire d'une société catholique et monarchique, gardienne de la morale suprême et des vérités

(1) *Devoir et durée. Essai de morale sociale*, par J. WILBOIS, 406 p. in-8. Paris, Alcan, 1912. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

transcendantes, dont le rôle est de nous aider à nous surnaturaliser, et que le progrès de notre spécialisation temporelle réclamera de plus en plus pour la synthèse nécessaire » (p. 401). Mais M. Wilbois paraît n'admettre du surnaturel que le nom, quand il dit, par exemple, qu'*il est dans notre nature de dépasser notre nature* et que le surnaturel est dans le prolongement du naturel (p. 343). Comme fin dernière de l'homme, il ne voit rien au delà de l'évolution elle-même. Avec une certaine école religieuse, il paraît admettre que la foi crée son objet. Bref, il ne nous paraît pas que cette philosophie et cette morales soient conciliables avec la doctrine chrétienne (1).

V. Comme l'indique le titre même de son opuscule, M. Paul Vigué s'est borné à étudier le droit naturel et le le droit chrétien dans leur rapport avec l'éducation (2). Il n'est pas de question morale, sociale et religieuse plus agitée à l'heure présente. Il n'en est pas non plus qui entraîne de plus graves conséquences. Ici, ce n'est plus seulement l'origine de la morale et du droit qui est en discussion, mais c'est la pratique journalière des principaux devoirs des individus et des familles. Quoique restreinte en apparence, la question est néanmoins très étendue, et l'auteur a su la traiter tout entière sans dépasser les bornes d'un opuscule. Dans la première partie, il expose successivement le droit de l'enfant, celui de la famille, celui de l'Etat, celui de l'Eglise, et enfin le droit de l'instituteur. Dans la seconde partie, il fait la critique de plusieurs formules fausses concernant l'école neutre, l'école laïque, la liberté de l'enfant et l'unité morale. Pour ne parler que de ce dernier point, que de sophismes on a imaginés pour persuader que le monopole de l'enseignement était exigé par l'unité morale nécessaire au pays ! C'est précisément ce

(1) Voir une étude plus étendue de cet ouvrage dans la *Pensée contemporaine* (juin 1912).

(2) *Le droit naturel et le droit chrétien dans l'éducation*, par Paul VIGUÉ, professeur de théologie au grand Séminaire de Poitiers. 196 p. in-16. Paris, Lethielleux.

Digitized by Google

monopole tyrannique qui achèverait de nous désunir. La Belgique, la Hollande, l'Angleterre sont-elles moins unies parce qu'elles pratiquent mieux que nous la liberté de l'enseignement? On ne pourra que souscrire aux conclusions générales de l'auteur, qui a évité avec le même soin les exagérations de l'étatisme et celles de l'individualisme, alliant ainsi les droits des individus et des familles avec les droits de la société.

VI. Le panthéisme contemporain a pris le nom de *monisme* et il se présente sous une double forme : l'une matérialiste, et l'autre idéaliste. La première, qui est depuis quelque temps fort discréditée, est représentée par Haeckel, pour ne citer que le plus connu de ses promoteurs. La seconde est représentée surtout par M. Bergson. Or, c'est à l'exposé et à l'examen critique du monisme matérialiste que s'est appliqué M. Saulze, dans l'étude remarquable qu'il vient de publier (1). Il nous avertit, en commençant, qu'elle fait partie d'un travail d'ensemble sur le monisme matérialiste, dont il nous donne aujourd'hui, sinon la meilleure partie, du moins celle qui nous intéresse davantage. Ici, en effet, il est question du monisme en France, où il a été importé d'Allemagne. Son représentant le plus connu, qui ne cesse de provoquer l'attention publique par ses publications nombreuses, parfois improvisées, semble-t-il (2), est l'écrivain, encore jeune, qui signe Le Dantec, biologiste de profession, chargé d'un cours à la Sorbonne. C'est à l'examen de ses idées, disséminées dans un grand nombre d'ouvrages et d'articles, que M. Saulze a consacré la plus grande partie de son étude. Le second écrivain dont il s'occupe, est Basile Conta, jeune Roumain, emporté à trente-six ans par la phtisie, après avoir été, un moment, dans son pays, ministre de l'Instruction publique. Il a écrit en français et

(1) *Le monisme matérialiste en France.* Exposé et critique des conceptions de MM. Le Dantec, B. Conta, M^lle^ Clémence Royer, Jules Soury, etc., par J.-B. SAULZE, professeur de philosophie au Collège Stanislas. 182 p. in-16. Paris, Beauchesne 1912.

(2) Son ouvrage sur l'*Egoïsme* aurait été composé en six semaines.

Digitized by Google

en roumain. Son ouvrage principal est peut-être la *Théorie de l'ondulationnisme*, qui date de 1880 ; elle fut traduite en français et publiée à Paris en 1893.

Un autre écrivain dont s'occupe M. Saulze, est Mlle Clémence Royer, qui, la première, traduisit en français l'ouvrage de Darwin sur l'*Origine des espèces*. Compatriote de Renan, elle abandonna comme lui, et probablement sous les mêmes influences, la religion catholique pour la religion de la science. Elle fréquenta les cours de la Sorbonne, de même qu'une autre femme philosophe, Mme Ackermann. Pour en revenir à M. le Dantec, qui occupe le premier plan de la scène, sa philosophie est des moins sérieuses, quels que soient d'ailleurs la fécondité de sa plume et son talent d'écrivain. « Somme toute, conclut justement M. Saulze, la philosophie de M. Le Dantec est purement négative. On pourrait, en imitant sa prédilection pour les formules mathématiques, fixer l'essentiel de sa pensée dans une série d'égalités : Science = déterminisme = matérialisme = athéisme = transformisme (strictement mécanique) = hylozoïsme = irréalité de la conscience, de la morale et de la religion » (p. 98).

VII. Voici précisément un nouvel ouvrage de M. Le Dantec (1). Seuls les premiers essais dont se compose ce volume répondent assez bien au titre : *Contre la métaphysique ;* les autres n'ont pas le même caractère agressif. L'auteur a soin de nous en avertir : « Les essais que j'ai placés en tête de ce recueil et qui lui ont fourni son titre, dit-il, sont de véritables pamphlets contre la tendance de ces métaphysiciens, si religieusement écoutés, aujourd'hui, par la majorité des gens instruits, et qui ont la prétention de substituer, à la vérité impersonnelle des savants, des préférences sentimentales et des goûts individuels. Le succès prodigieux de ces philosophes n'est pas seulement imputable à leur talent de virtuose... » (p. 2). Il paraît bien que M. Le Dantec vise ici M. Bergson et les autres métaphysiciens idéalistes et plus

(1) *Contre la métaphysique*. Questions de méthode par Félix Le Dantec, chargé du cours de biologie générale à la Sorbonne. 256 p. in-8, Paris, Alcan. Prix : 3 fr. 75.

Digitized by Google

ou moins pragmatistes. Nous n'avons pas à les défendre contre lui ni à le défendre contre eux. Il leur manque à tous une métaphysique réelle, fondée sur un intellectualisme plutôt que sur le sentiment et sur l'action. Mais M. Le Dantec est bien mal fondé à reprocher à ses adversaires leur *virtuosité* de parole ou de plume ; car lui-même abuse singulièrement de la comparaison, de la métaphore et de ce que l'on pourrait appeler parfois les mensonges du style pour parer son monisme matérialiste. Les autres essais dont se compose cet ouvrage sont assez indifférents à la philosophie. Dans une conférence faite le 18 mai 1911 à la Société française de philosophie, il déclare, en commençant, que les idées scientifiques qu'il professe lui sont personnelles ; elles ne sont pas acceptées par le monde savant : « Dans le monde des sciences naturelles, dit-il, je suis à peu près le seul de mon bord ; ce que je vais vous dire doit donc être considéré par vous comme l'expression de mon opinion personnelle, et non comme un exposé de vérités admises par la majorité des naturalistes » (p. 179). Qu'importe, après cet aveu, ce que sera une philosophie fondée sur les sciences naturelles interprétées par M. Le Dantec ! Il nie toute réalité spirituelle et jusqu'à l'âme elle-même, qui ne serait plus que « la synthèse actuelle d'un mécanisme qui varie à chaque instant » ; il estime que la question de l'immortalité n'a plus de sens ! Tout s'effondre « sous les coups de la biologie ! C'est la plus grande, c'est la plus terrible des révolutions qui se soient accomplies dans notre histoire... » (p. 251). Ces paroles d'un biologiste sans autorité et en délire étaient prononcées dans une conférence faite à Bruxelles, à l'occasion du jubilé de l'Université en 1911. Nous les relevons à titre de symptôme.

VIII. L'ouvrage que M. Bréhier a consacré à Schelling et à sa philosophie, dans la collection *les Grands Philosophes*, dirigée par M. l'abbé Clodius Piat, a une tout autre valeur (1). L'auteur n'a rien négligé de ce qui a été écrit avant

(1) *Schelling*, par Emile BRÉHIER, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. VII-314 p. in-8. Alcan, 1912. Prix : 6 francs.

Digitized by Google

lui sur la même matière. Mais ses conclusions seront-elles acceptées généralement ? On n'osera l'affirmer si l'on considère combien il est difficile de définir la philosophie de Schelling et de lui assigner sa juste place dans l'histoire des idées. On sait que la philosophie de Schelling n'a cessé de varier ou, du moins, de se modifier, au lieu de s'affirmer d'emblée tout entière, comme celle de Hegel ou de Schopenhauer. Or, ces changements ou, si l'on préfère, ces progrès, ont eu leur cause principale, selon M. Bréhier, dans les événements et les circonstances qui pressèrent du dehors sur la pensée de Schelling, plutôt que dans l'évolution naturelle de cette pensée elle-même. C'est la société habituelle des savants, mathématiciens et physiciens, qui lui inspira sa philosophie de la nature ; quelque temps après, mêlé aux romantiques, il conçut une philosophie tout idéale, la philosophie de l'identité ; puis les controverses qu'il dut soutenir et surtout ses cruels chagrins domestiques, le tournèrent vers une sorte de mysticisme ; enfin, parvenu à une haute situation officielle, il conçut sa philosophie sociale et religieuse. En somme, la philosophie de Schelling est plutôt une philosophie spéculative ; elle ne tend pas à l'action. Elle a paru réunir et synthétiser avec plus ou moins de succès deux éléments que l'on trouve ensuite séparés chez Hegel et Schopenhauer : l'idéalisme et le volontarisme. M. Bréhier croit pouvoir la définir comme un « positivisme intuitionniste ». Il ajoute que ce positivisme fut incomplet parce qu'il « manque à Schelling... le goût et le sens de la psychologie qui caractérisent en France le fondateur d'un positivisme des données immédiates de la conscience, M. Bergson » (p. 306). Sans contester ni affirmer que la philosophie de *l'évolution créatrice*, fondée elle aussi sur une sorte d'intuition, soit la continuation de la philosophie de Schelling, elle n'est pas plus acceptable que sa devancière. Le monisme idéaliste de l'un ne peut pas plus nous satisfaire que le panthéisme de l'autre.

IX. On ne sépare guère Schelling de Hegel, dans l'histoire de la philosophie ; et c'est M. Roques qui a donné la

Digitized by Google

monographie de ce dernier dans la collection *Les Grands Philosophes* (1). La philosophie de Hegel a dominé la pensée allemande au XIXe siècle ; dût-elle, en notre siècle, perdre toute son influence, elle n'en gardera pas moins une place considérable dans l'histoire des idées. Faut-il regretter que Hegel soit moins étudié en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, sans parler de l'Allemagne? Plusieurs seront tentés de s'en féliciter. Mais leur opinion n'enlève rien à l'utilité et à l'opportunité de cet ouvrage. D'ailleurs M. Roques s'est abstenu de toute longueur fastidieuse : « Nous avons rédigé le présent ouvrage, dit-il, dans la simple intention de donner au lecteur français non spécialiste un fil d'Ariane à travers cette œuvre cyclopéenne » (p. 2). Plein d'admiration pour Hegel et le « hegelisme », il s'excuse de ne donner qu'une « étude superficielle » et désire qu'elle en prépare une qui soit complète et rende la sienne inutile. C'est trop de modestie. Dans les limites qu'il s'est tracées, il était difficile de donner rien de meilleur. Au lieu de tenter un exposé suivi et complet du vaste système de Hegel, il a préféré, nous dit-il, suivre pas à pas le philosophe allemand et « nous intéresser à l'homme au moins autant qu'à la doctrine... ; l'avantage était alors de mieux montrer les ressorts de sa pensée et faire un livre plus littéraire, plus agréable et plus vivant » (p. 3). Ceux qui auraient désiré un exposé complet du système hegelien, trouveront quelque satisfaction dans les notes disséminées au bas des pages et surtout dans la Préface (p. 5-20). Ajoutons que M. Roques, très favorable à Hegel, s'inscrit en faux contre le jugement porté en 1858 par Mignet à l'Académie des sciences morales : « Cette philosophie (de Hegel), disait le secrétaire perpétuel de cette Académie, enlevait au monde son auteur, à la création sa sagesse, à la vie sa raison divine et sa fin morale, à l'âme humaine son immortalité. Elle partait du néant de l'être, passait par le néant du devenir, aboutissait au néant de la

(1) *Hegel, sa vie et ses œuvres*, par P. ROQUES, professeur agrégé d'allemand au lycée de Chartres, 358 p. in-8°, Paris, Alcan, 1912. Prix : 6 francs.

Digitized by Google

mort, en traversant d'une manière fatale un progrès sans motif, une existence sans but ». « Presque tout ceci, ajoute M. Roques, est radicalement faux ; il n'est, au contraire, pas de philosophie qui affirme plus vaillamment que le hegelisme la liberté, un gouvernement divin du monde et l'indubitable vérité de l'esprit absolu » (p. 8). Il est au moins permis d'en douter. Mais ici nous sortirions de l'histoire pour entrer dans la critique.

X. *L'Année philosophique*, publiée par M. Pillon (la 22e), contient divers articles bien différents par l'étendue et l'importance (1). Dans les six premières pages, on lit une note sur la politique d'Antisthène ». Elle est de M. Rodier et intéressera les érudits. Le second article : « Les années d'apprentissage d'Eugène Fromentin », est une étude fort remarquable de M. Lechalas ; mais l'art et la littérature y tiennent plus de place que la philosophie. Le troisième article, de M. Delbos : « l'Idéalisme et le réalisme dans la philosophie de Descartes », mériterait de nous retenir longtemps. Qu'il nous suffise ici de remarquer que, si Descartes pose les principes d'un certain idéalisme, il n'en est pas moins persuadé que les idées expriment la réalité des choses. Voici, par exemple, ce qu'il écrivait le 19 janvier 1642 au P. Gibieuf : « Etant assuré que je ne puis avoir aucune connaissance de ce qui est hors de moi que par l'entremise des idées que j'en ai eues en moi, je me garde bien de rapporter immédiatement aux choses et de leur rien attribuer de positif que je ne l'aperçoive auparavant en leurs idées ; mais je crois aussi que tout ce qui se trouve en ces idées est nécessairement dans les choses ».

Les « réflexions » de M. Dauriac sur la philosophie de M. Bergson sont à remarquer. Tout en estimant grandement l'enseignement de son collègue et l'originalité de ses vues, M. Dauriac émet tel ou tel jugement qui atténuerait sin-

(1) *L'Année philosophique*, publiée sous la direction de F. PILLON, ancien rédacteur de la *Critique philosophique*. 290 p. in-8°. Paris, Alcan. Prix : 5 francs.

Digitized by Google

gulièrement ses éloges ; celui-ci, par exemple : « Otez à M. Bergson sa manière d'écrire et vous serez bien près d'éteindre sa pensée. Depuis que ce philosophe a pris rang parmi les conducteurs de l'esprit contemporain, il a donné droit de cité à la métaphore dans le vocabulaire philosophique. Par là — rien que par là — il rappelle le merveilleux inventeur de mythes qui fut Platon » (p. 55). Noublions pas toutefois qu'entre le mythe, susceptible d'exprimer si bien de grandes vérités, et la métaphore, qui n'est qu'une image, la différence est grande : la philosophie ne peut tirer les mêmes effets de l'une et de l'autre.

Nous ne pouvons nous arrêter sur les autres articles : l'étude très subtile de M. Pillon sur la troisième antinomie de Kant ; les considérations de M. Maillard sur la philosophie allemande postérieure à Kant ; celles de M. H. Bois sur « l'idéalisme personnel d'Oxford ». Quelques pages de M. Dauriac résument la philosophie religieuse de M. Gourd, qui fut recteur de l'Université de Genève. Enfin la partie bibliographique donne une idée du mouvement philosophique en 1911. Elle est tout entière de M. Pillon, dont le néo-criticisme est bien connu.

XI. L'opuscule de M. E. de Roberty est comme un résumé de son néo-positivisme. Suit, par manière d'appendice, un long article publié en 1910 dans la *Revue philosophique* de M. Ribot : *Energétique et sociologie*, auquel s'ajoutent des *notes* (1). M. de Roberty admet au-dessus des énergies physique, chimique et organique, une « énergie surorganique, la raison elle-même » (p. 77). Or, celle-ci, « par ses concepts et ses lois, en pensant les premiers et en se conformant aux secondes, modifie incessamment, à son tour, l'aspect concret de l'univers » (p. 78-79). On ne saurait guère le nier. Mais M. de Roberty refuse d'établir une distinction essentielle entre les énergies spirituelles et les énergies inférieures,

(1) *Les concepts de la raison et les lois de l'univers*, par Eugène de Roberty, professeur à l'Institut psychoneurologique de Saint-Pétersbourg. 177 p. in-12. Paris, Alcan, 1912. Prix : 2 fr. 50.

Digitized by Google

et il adhère à une sorte de monisme idéaliste : « Les éléments qui constituent la trame essentielle du monde perçu par les sens, dit-il, sont toujours et ne peuvent être que des abstractions, des idées, des concepts » (p. 31). D'autre part, ce monisme est subordonné absolument à la sociologie : la forme la plus parfaite de l'existence universelle serait la « pensée sociale » (*ibid.*). Une affirmation équivalente est la suivante : « La pensée sociale est l'unique source de toute vérité » (p. 31). On retrouve ainsi, sous une terminologie différente et parfois déconcertante, les mêmes idées qui ont été signalées dans quelques-uns des ouvrages précédents.

XII. Tout différent, de forme et de fond, est l'ouvrage de M. Gaffre (1). Ce volume fait partie d'une série dont les cinq premiers volumes ont paru sous les titres suivants : *Charité — Miséricorde — Bienfaisance — L'Amour au Foyer — La Patrie.* Celui-ci traite des sujets suivants : la méthode sociale de Jésus — dépendances de l'état social de la conception religieuse — Réhabilitation de l'esclave (la doctrine et les faits) — Réhabilitation du travail. C'est de la sociologie chrétienne, indissolublement rattachée à la morale de l'Evangile. Sans vouloir médire des travaux si considérables et souvent si dignes d'estime de beaucoup de nos sociologues, il faut bien convenir que leurs vues sont trop courtes ou trop incertaines, et que leurs efforts seront stériles, s'ils ne consentent à prendre pour base les principes de l'Evangile, qui sont aussi des principes de raison, et pour idéal la *paix chrétienne.* C'est ce que M. Gaffre, à qui on ne reprochera pas d'être fermé aux idées nouvelles, démontre fort bien par l'ensemble de son œuvre. Elle est complétée par des « annexes », où les faits historiques et les statistiques sont rappelés fort à propos. On voit par là que la doctrine sociale de l'Eglise nous vient des principes les plus élevés et qu'elle atteint, pour les transfigurer, la vie professionnelle et ouvrière et la vie sociale dans toutes leurs manifestations.

(1) *La loi d'amour*, VI. *Les restaurations sociales*, par L.-A. GAFFRE. IX-277 p., in-16. Paris, Tralin. Prix : 3 fr. 50.

Elie BLANC.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Méditations sur l'Evangile selon Saint Jean : Les entretiens de Jésus avec ses disciples après la Cène (Chapitres XIII-XVII), par A. NOUVELLE, ancien supérieur général de l'Oratoire. — Un vol. in-16, de VIII-250 pages. — Paris, Bloud, 1911. — *Prix :*

Voici un petit livre qui sera bien accueilli de toutes les âmes à qui la lecture de l'Evangile est familière : les discours de Notre-Seigneur après la Cène, sa prière à son Père, exercent sur elles un attrait particulier. Aussi comprend-on le désir du P. Nouvelle de faire goûter par un plus grand nombre ces paroles où le Maître laisse apparaître toute sa tendresse dans une véritable intimité avec ses Apôtres. Ses travaux et ses études antérieures l'y avaient dès longtemps préparé. Beaucoup ont lu et apprécié comme il convenait sa réfutation des théories de M. Loisy. Ici, il ne s'agit plus de discussion, mais seulement de rendre profitable au plus grand nombre les paroles de vie. En écrivant ce petit livre d'édification, le P. Nouvelle n'aura pas fait œuvre moins utile qu'en combattant les erreurs.

B. X.

L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens, par l'abbé H. NETZER, licencié en théologie, élève titulaire de l'école pratique des Hautes-Etudes, avec préface par A. CLERVAL, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris. — Paris, 1910. — In-8, VI-366 p. — Alp. Picard, libraire. — *Prix :* 7 fr. 50.

En neuf chapitres, bien documentés, M. Netzer étudie successivement la messe gallicane au VI^e^ siècle, l'acheminement vers la li-

Digitized by Google

turgie romaine, l'abolition de la liturgie gallicane en Gaule, les grands liturgistes du IXe siècle, les sacramentaires du IXe siècle, les sacramentaires du Xe siècle, le sacramentaire grégorien dans les manuscrits, la messe en France aux IXe et Xe siècles (p. 1-251). C'est un beau sujet et difficile, que personne n'avait traité encore dans ses riches détails. M. Netzer ne l'a pas épuisé, et n'a sans doute pas fait toujours sur toutes les questions la pleine lumière. Mais il a apporté nombre de précisions. Sa thèse c'est que la liturgie romaine ne fut pas introduite intégralement par Pépin le Bref et Charlemagne dans leur royaume : leur réforme ne consista guère que dans l'admission de l'ordre des cérémonies romaines. Les sacramentaires manuscrits des IXe et Xe siècle fournissent des renseignements neufs et très curieux. Dans un appendice de grand prix (p. 252-358), M. Netzer édite quelques textes liturgiques tirés des sacramentaires de Saint-Vast (seconde moitié du Xe siècle), de Saint-Amand (fin du IXe siècle ou commencement du Xe), de Drogon de Metz (du milieu du IXe siècle). Le texte des cérémonies et prières du sacre du roi et de la reine, qu'il publie (p. 266-278) d'après le sacramentaire de Saint-Vast, aurait pu être rapproché de celui qu'a donné M. le chanoine Ulysse Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VII, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy, Martyrologe, Calendrier, Ordinaires et Prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles)*, Paris, 1900, p. 222-226, d'après un manuscrit de l'église cathédrale de Reims aux archives de la ville de Reims (du milieu du XIIIe siècle). A signaler une prière rituelle pour le jugement de Dieu par le pain et le fromage, p. 279 ; cf. p. 114, une prière pour le jugement de Dieu par le fer rougi au feu.

Trop longtemps négligées, les études d'histoire de la liturgie sont à l'ordre du jour. Dans une matière où l'on ne peut ambitionner d'arriver si vite à des conclusions définitives, M. Netzer a écrit un volume qui sera dépassé (cf. dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1912, fasc. XXVI, col. 807-825), mais dont il faudra tenir compte.

F. V.

Digitized by Google

Bossuet : Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique. Nouvelle édition publiée par l'abbé VOGT. — Un vol. in-16, de 213 pp. — Paris, Bloud, 1911.

Ce livre eut, du vivant de son auteur, un succès considérable. Si les ministres protestants l'attaquèrent avec vivacité, les catholiques, au contraire, l'accueillirent avec enthousiasme : il atteignit du reste le but que Bossuet poursuivait en l'écrivant, car il détermina la conversion de plusieurs hérétiques. Sans doute, la position du problème religieux n'est point aujourd'hui la même qu'au temps de Bossuet : l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique n'en demeure pas moins un très utile manuel de controverse et l'une des œuvres les plus remarquables de notre littérature religieuse : sa place était donc toute indiquée dans la collection « Pensée chrétienne ».

M. l'abbé Vogt a mis tous ses soins à préparer cette nouvelle édition : il a collationné divers manuscrits inédits : dans une copieuse Introduction, il a élucidé les diverses questions relatives à l'histoire de la composition ou de la publication de cet ouvrage. Son travail n'est pas seulement d'une lecture intéressante : il fournit une contribution très appréciable à l'histoire de la théologie et des controverses religieuses.

H. L.

Pour les Mères : *Ce qu'il faut léguer à ses enfants,* par Mgr Henry BOLO. — Un vol. in-8, de 288 pages. — Paris, René Haton, 1911. — *Prix :* 2 fr. 50.

Mgr Bolo vient d'ajouter un nouvel ouvrage à la série déjà considérable de ses œuvres. Ce ne sera assurément pas le moins apprécié. A une époque où l'on crie bien haut qu'il n'y a plus de jeunesse, il rappelle à propos que « les enfants ne valent ni plus ni moins qu'autrefois ; ce sont les parents qui dégénèrent ».

Il s'est donc appliqué à montrer l'influence de la formation des tout petits sur le reste de leur vie. Entièrement abandonnés par les pères jusqu'à l'âge de raison aux soins de leurs mères, les enfants en doivent recevoir l'impulsion qui les dirigera toute leur vie. Et puisque, à cette période de la vie, les préceptes n'ont guère prise sur des âmes encore trop jeunes pour les bien comprendre, ce ne sera pas par les préceptes, mais par l'exemple et les soins de tous les instants qu'il faudra agir sur l'enfant. Or, seule la mère se trouve dans une situation qui lui permette cette intervention

Digitized by Google

efficace. Comment donc la mère devra-t-elle former l'enfant? comment l'initier à la vie? Et parmi les choses à léguer, quelles sont celles dont la mère devra le plus se préoccuper : la richesse, ou bien l'empire sur soi, la justice, la bonté, la croyance?

Malheureusement, ce seront sans doute les mères qui ont le plus grand besoin des conseils de Mgr Bolo qui négligeront de lire ce livre si bien écrit, si attrayant. Il est vrai, les autres, celles qui ont conscience de leurs obligations et cherchent à les remplir, trouveront là de nécessaires précisions et des directions utiles dans leur tâche si lourde, celle de la formation première de leurs enfants.

B. X.

La magie et la sorcellerie en France, par Th. DE CAUZONS. — Un vol. in-8, de XV-426 pages. — Paris, Dorbon aîné, 1910. — *Prix :* 5 fr.

De nos jours, les termes de magie et de sorcellerie s'emploient indifféremment pour désigner l'art de faire intervenir les êtres spirituels ou extra-terrestres en vue du bien ou du mal temporel de l'homme. M. de Cauzons se propose de nous en décrire les divers rites, tels qu'ils ont été accomplis en France. Ce premier volume est consacré à exposer les généralités sur la magie. La première partie et le premier chapitre disent les origines de la Magie et en décrivent les diverses manifestations à l'époque médiévale : les deux chapitres suivants étudient le pouvoir attribué aux esprits et aux sorciers : enfin au chapitre IV et dernier, l'auteur détermine l'attitude du peuple et de l'Église vis-à-vis des mages et des sorciers.

Certes, l'histoire de la magie en France est un sujet digne de solliciter l'attention des érudits, d'autant qu'elle a jusqu'ici suscité peu d'études impartiales, objectives, vraiment scientifiques. Peut-on dire que M. de Cauzons ait pleinement réussi dans la tâche qu'il s'était proposé? Lui-même terminait sa préface en écrivant cette déclaration d'une humilité édifiante. « Plus d'un trouvera sans doute notre travail insuffisant. Nous l'avons cependant étudié de notre mieux, mais, fort conscient de la grandeur de la tâche, nous serons reconnaissants à ceux qui voudront nous apporter leurs lumières, nous aider à faire de cet ouvrage dans les éditions futures une histoire aussi complète que possible de la sorcellerie en France. » Une telle modestie est si rare chez les

Digitized by Google

auteurs que vraiment on ne peut que témoigner une extrême indulgence à qui est à ce point conscient de l'imperfection de son labeur. Au reste, l'ouvrage de M. Cauzons n'est pas sans utilité. Il a le mérite de mettre en valeur un nombre considérable de renseignements fort curieux et inédits. Il serait superflu de signaler de ci, de là, certaines erreurs d'appréciation ; il nous suffira de relever en passant cette assertion un peu ambiguë : « Le but des scolastiques a été, on le sait, de concilier la foi et la raison en prouvant par le raisonnement la vérité des dogmes imposés par l'autorité. » (cfr. p. 348). En vérité, on ne le savait guère ! Mais ce qui est le plus défectueux, c'est peut-être au fond la méthode même de ce livre : car cet ouvrage n'est au fond, comme l'histoire de l'Inquisition du même auteur, qu'une compilation un peu indigeste de faits, de détails et de théories, puisés dans les divers traités du moyen âge sur la matière (p. 180, 210, 269) ; or ce qui nous importe par dessus tout, c'est de savoir si ces faits sont réels. Peut-être l'auteur réserve-t-il à un autre volume cette discussion : mais, à quoi bon nous rapporter un tel amas d'incidents de tous genres, s'ils ne sont que des contes légendaires éclos dans des imaginations apeurées? Une étude sur les phénomènes anormaux et en particulier sur les phénomènes d'apparence diabolique demande toujours une extrême circonspection : l'enquête historique doit être menée avec une acribie impitoyable. L'essai de M. de Cauzons est, il est vrai, d'une lecture agréable et facile. Elle renferme sur plus d'un point des détails curieux et pittoresques, contés avec humour en un style alerte et vivant. A cause de cela, il obtiendra peut-être un succès de curiosité : est-ce assez pour lui conférer une réelle valeur scientifique?

H. LIGEARD.

JUDAS DE COLOGNE, *Récit de ma conversion*, introd. et notes par A. DE GOURLET. Un vol. in-16, — Paris, Bloud. 1912. — *Prix :* 0 fr. 60.

Abbé Jean DELACROIX, *Ascétique et mystique*. Un vol. in-16. — Paris, Bloud, 1912. — *Prix :* 0 fr. 60.

Ces deux petits volumes font partie de la collection *Science et religion*. Dans le premier, M. A. de Gourlet a publié une traduction française du récit de la conversion d'un juif du XII^e siècle, Judas de Cologne, devenu, après son baptême, moine de l'abbaye de Cappenberg, en Westphalie sous le nom d'Hermann. Ce récit se

Digitized by Google

trouve au tome 170 de la *Patrologie latine*, et est l'œuvre du converti lui-même. Comparé à ce que nous savons des conversions des juifs célèbres de notre temps, ce récit montre que ces conversions juives présentent toutes un caractère spécial dans les méthodes qui les ont déterminées.

Dans le second volume, l'auteur s'efforce de préciser les notions de l'ascétique et de la mystique et de marquer aussi nettement que possible en quoi ces deux états se ressemblent et se distinguent. Il nous initie à la controverse qui règne entre l'école de M. Saudreau et celle du P. Poulain relativement à la nature de la mystique proprement dite et de la contemplation. M. Delacroix prend résolument partie pour M. Saudreau contre l'opinion des jésuites français. Quelques bonnes pages de conclusions pratiques terminent son étude.

J. T.

Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant la Révolution. Journal d'un bourgeois de cette ville annoté et publié par le chanoine Jules CHEVALIER. — Valence, imprimerie J. Céas, 1910. — In-8, 376 p.

On connaît les belles pages dans lesquelles M. Jules Lemaître, *Théories et impressions*, p. 60-107, a fait revivre *Une petite ville sous le Directoire* (1797-1799), d'après le journal du citoyen Turpetin, juge de paix élu du canton de Beaugency. C'est sous la forme du journal d'un bourgeois de Saint-Paul-Trois-Châteaux que M. le chanoine Jules Chevalier retrace, d'après les documents, l'histoire de la Révolution dans cette petite ville. Grande est la ressemblance entre le bourgeois de Saint-Paul et celui de Beaugency. Les « notes chronologiques » de Turpetin et les textes d'archives qui ont servi à composer le journal de l'autre sont rédigés dans le même style solennellement niais que la Révolution avait mis à la mode ; dans les deux cas nous assistons aux mêmes événements et nous voyons se mouvoir, avec des noms divers, les mêmes personnages. L'esquisse de M. Jules Lemaître et le livre plus complet de M. le chanoine Chevalier confirment et illustrent en quelque sorte ces chefs-d'œuvre que sont *La Révolution* de Taine et *L'avènement de Bonaparte* de Vandal. En lisant ces fortes et passionnantes synthèses, on se demande si elles méritent toute confiance, si leurs auteurs n'ont pas, sans le vouloir, tiré les faits à eux et présenté des généralisations hâtives et fragiles. Une monographie minutieuse comme

Digitized by Google

celle de M. Chevalier jette en pleine réalité. Elle prouve que Vandal et Taine ont bien vu ; le tableau d'ensemble qu'ils ont tracé avec tant de maîtrise représente exactement ce qui s'est passé dans l'humble villette tricastine.

Là est — sans parler de celui qu'il offre aux amateurs de l'histoire locale — l'intérêt de la publication de M. Chevalier. Elle aide à contrôler les ouvrages qui racontent l'histoire de la Révolution. Elle permet de reconstituer, telle quelle, la vie de nos petites villes pendant la période révolutionnaire. Ajoutons que, à défaut d'autres personnalités illustres, nous rencontrons ici les deux frères Payan, Joseph-François et Claude-François, qui, après avoir été les meneurs de la Révolution à Saint-Paul-Trois-Châteaux, devinrent les affidés de Robespierre ; Joseph-François fut ministre de l'instruction publique en 1794, et Claude-François, alors agent national de la commune de Paris, fut guillotiné avec Robespierre, le 28 juillet 1794.

M. Jules Lemaître montre combien Beaugency a souffert « des institutions aveuglément centralisatrices. C'est peut-être à sa paresse naturelle, dit-il, p. 78, mais, c'est aussi à la Révolution que Beaugency doit d'être aujourd'hui une petite ville morte, bien morte, et qui serait tout à fait insignifiante sans sa tour, son délicieux hôtel de ville et son pont interminable et composite ». Semblable disgrâce est arrivée à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le bourgeois de M. Chevalier énumère, p. 340, cf. 69 p., « les pertes que la Révolution a fait subir à notre ville, qui avait sous l'ancien régime un évêché, un chapitre, une nombreuse communauté de dominicains, un baillage, une subdélégation, un bureau d'enregistrement ». L'antique cité tricastine est déchue. Mais il lui reste son ciel de Provence et sa merveilleuse cathédrale.

F. V.

La Bienheureuse Marguerite-Marie (1647-1690), par Mgr DEMIMUID (Collect. *Les Saints*). Un vol. in-16, de 233 pp. Paris, Gabalda, 1912. — *Prix :* 2 fr.

La vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie a été écrite bien des fois, et il est devenu facile maintenant, surtout depuis le dernier grand travail du P. A. Hamon, de suivre les phases de cette existence si humble en apparence, si riche et si pleine en réalité. A son tour, Mgr Demimuid la racontée pour la collection « Les Saints ». Il l'a fait d'une plume simple et d'autant plus distinguée, laissant

Digitized by Google

surtout parler les événements, empruntant, quand il l'a pu, à la Bienheureuse elle-même la relation de ses communications avec Dieu et des visions dont elle a été favorisée. Bien qu'ils en connaissent déjà la substance, les fidèles auront plaisir à lire dans ce petit volume, clair et précis, le détail des révélations faites à la Bienheureuse, et celui de ses efforts pour se rendre moins indigne des grâces insignes dont elle était comblée.

J. T.

La Puériculture Sociale, par le Dr Henry Bouquet. — Un vol. in-16, de 320 pages. — Paris, Bloud, 1911. — *Prix :* 3 fr.

La grave question de la dépopulation inquiète à juste titre tous les hommes réfléchis, soucieux de la grandeur de la France. Deux sortes de solutions sont proposées : l'une d'ordre moral, par où l'on s'efforce d'arrêter la limitation volontaire du nombre des naissances ; l'autre, d'ordre pratique et hygiénique, tend à empêcher la décroissance de la population causée par la mort.

Sans nier le caractère moral de la question, le Dr Bouquet a voulu aider à la lutte contre les maladies évitables ; il a dirigé ses recherches dans le sens de la protection de l'enfance : « Le nombre des décès d'enfants est, en effet, formidable », et les enfants constituent la force vive, les éléments neufs de la nation. Son étude est assez technique pour pouvoir servir de guide à ceux qui voudraient fonder des œuvres de « puériculture ». Il y examine l'installation, le personnel, le fonctionnement des crèches, le rôle des crèches permanentes, l'organisation de bureaux de consultations pour nourrissons, œuvres de « la goutte de lait », etc. Ce volume sera le guide obligatoire de ceux qui voudront doter de quelque établissement pour la protection de l'enfance les villes ou petites agglomérations industrielles qui, d'ordinaire, en ont si grand besoin et sont si dépourvues de tout secours.

B. X.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel Vitte, 18, rue de la Quarantaine, Lyon.

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE DE SAINT BERNARD

prêché le 20 août 1912

A LA TRAPPE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE

« ... *Ille erat lucerna ardens et lucens.*
« C'était une lampe ardente et brillante. »
(Evangile selon S[t] Jean, v, 35.)

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE (1),
MES RÉVÉRENDS PÈRES (2),
MES FRÈRES (3),
MESSIEURS ET CHERS AMIS (4),

Cet éloge que faisait le divin Maître de saint Jean-Baptiste, son auguste précurseur, victime héroïque de l'invincible énergie avec laquelle il affirmait les droits sacrés de la morale, me semble s'appliquer admirablement à saint Bernard, la gloire de Cîteaux et des Cisterciens, l'illustre fondateur de Clairvaux, des Bernardins et des Bernardines, l'âme et l'oracle du XII[e] siècle, l'apôtre irrésistible et le thaumaturge merveilleux de son temps, le Père, le Docteur à la parole de miel, *Doctor mellifluus*, et l'orateur le plus accompli qu'ait eu la France avant son illustre compatriote et panégyriste, notre grand Bossuet.

(1) Le T. R. Dom Marie, abbé d'Aiguebelle.
(2) Les Pères Trappistes.
(3) Les Frères de la Trappe.
(4) Les prêtres et les laïques présents.

Digitized by Google

Que n'a-t-on pas dit à la gloire de saint Bernard de son vivant et depuis huit siècles qu'il est au ciel ?

Ses contemporains l'appelaient « un homme de Dieu, un ange de Dieu » (1), « l'œil des aveugles, le soutien des faibles, le modèle de la perfection, le miroir de la sainteté..., la merveille du siècle et l'ornement du monde, la colonne inébranlable de la Sainte Eglise de Dieu » (2).

Au lendemain de sa mort, ses admirateurs et amis, Guillaume de Saint-Thierry, Ernauld de Bonneval et Geoffroy d'Auxerre, écrivaient la *Première Vie de saint Bernard*, que complétaient bientôt le *Livre des miracles* attestés par des nuées de témoins oculaires, et la *Seconde Vie*, d'Alain d'Auxerre.

Le Pape Alexandre III canonisait saint Bernard vingt et un ans à peine après sa mort, en 1174, pour avoir « brillé dans toute l'Eglise de Dieu par son éminente sainteté, par la lumière de sa foi et de sa doctrine », pour avoir « rappelé à la vie chrétienne une multitude infinie de pécheurs, marchant dans la voie large du siècle », pour s'être « crucifié lui-même au monde et avoir participé au mérite des martyrs ». « De telles vertus doivent être proclamées, ajoutait le Pape, pour la gloire de Dieu et l'exaltation de l'Eglise universelle, et en particulier pour l'honneur du royaume de France (3). »

Au XIII^e^ siècle, le grand Pape Innocent III célébrait « la force et la pureté de la doctrine de saint Bernard ». L'Eglise de Paris et le monastère royal de Saint-Denis instituaient une fête en son honneur. Saint Thomas d'Aquin l'appelait « une bouche d'or, un vase d'or » ; saint Bonaventure, « l'orateur doué de la plus sublime éloquence »; Guillaume de Paris, « un autre Moïse, éclairant toute l'Eglise d'une lumière céleste. »

Au XIV^e^ et XV^e^ siècle, l'illustre Gerson, chancelier de l'Université de Paris, consacrait un admirable sermon à saint Bernard, « un habitué de la société des esprits de feu, les séraphins, un foyer d'amour, un prophète, un thaumaturge. »

(1) C'étaient les noms que lui donnaient les foules.

(2) Paroles d'un moine de Clairvaux à la mort de son Père bien-aimé.

(3) *Lettres* d'Alexandre III à l'Eglise universelle, aux moines de Clairvaux et à Louis VII.

Digitized by Google

Au XVIe siècle, Luther lui-même affirmait que saint Bernard « l'emportait sur tous les autres docteurs de l'Eglise », et Calvin « que la vérité parlait par sa bouche : *ut veritas ipsa loqui videatur.* » Grégoire XIII et saint Louis de Gonzague faisaient leurs délices de ses *Méditations*, et le Bienheureux Canisius déclarait qu' « aucun moine n'avait mieux écrit que saint Bernard ».

Au XVIIe siècle, le cardinal Baronius appelait saint Bernard « un nouvel Elie, la trompette du ciel », et le cardinal Bellarmin lui attribuait « plus de miracles qu'à aucun saint dont la vie ait été écrite ». Louis XIV l'appelait « le protecteur de sa couronne », lui rapportait l'honneur de la victoire de Lens, remportée le jour de sa fête, en 1648, et se faisait inscrire avec la reine Anne d'Autriche parmi les membres de la confrérie de Saint-Bernard. Bossuet, dans son fameux *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, appelle saint Bernard « apôtre, prophète, ange terrestre par sa doctrine, par sa prédication, par ses miracles étonnants et par sa vie encore plus étonnante que ses miracles. » Fénelon prononçait aussi le panégyrique de saint Bernard et louait ses « doux et tendres écrits, tirés et tissus du Saint-Esprit même. » Le savant Mabillon proclamait saint Bernard « aussi grand que les plus grands des Pères ».

Aussi le Pape Pie VIII réalisait-il le vœu de la France et de l'Eglise tout entière, lorsqu'en 1830, il donnait à saint Bernard le titre de « docteur de l'Eglise ». —L'illustre philosophe Balmès le glorifiait comme « la lumière de son siècle ».

Après les 500 éditions qui ont été publiées de ses *Œuvres*, on a pu dire que, s'il n'est pas l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il lui a fourni les plus délicates pensées qui sont comme les fils d'or et la trame de ce livre délicieux, « reproduction et analyse des écrits de saint Bernard. »

Après tant d'hommages, comment rendre encore hommage à l'illustre abbé de Clairvaux? En faisant parler Dieu, plus éloquent que tous les hommes, en empruntant à l'Evangile et à Notre-Seigneur lui-même une parole qui peigne dignement ce grand moine.

Il n'était pas « la lumière » : c'est le privilège incommunicable du Verbe de Dieu, Soleil de justice et de vérité, qui éclaire

Digitized by Google

tout homme venant en ce monde. Mais « il était une lampe qui brûlait et qui brillait. *Ille erat lucerna ardens et lucens* ». Les ardeurs intérieures de son âme héroïque précédaient et expliquaient seules son rayonnement, son éclat extérieur.

Saint Bernard « *lampe ardente* » par ses vertus intérieures et privées ;

Saint Bernard « *lampe brillante* » par ses vertus extérieures et apostoliques :

Voilà les deux pensées que je dépose à vos pieds, ô Docteur doux comme le miel, pour que vous daigniez les bénir et donner à mes paroles quelque chose du feu sacré qui embrasait les vôtres, afin que ce discours ne soit pas trop indigne de cet auditoire d'élite, si noblement jaloux, dans sa piété filiale, de votre gloire paternelle.

I

Saint Bernard était « une *lampe ardente* » par les vertus intérieures qui faisaient de son âme un foyer brûlant de toutes les saintes flammes de la vie religieuse la plus intense.

La première de ces vertus était l'*amour de la méditation*, la ferveur de l'oraison. — Bernard n'était encore que le brillant gentilhomme, fils de Tercelin de Fontaines et d'Alix de Montbard, dans toute la grâce séduisante de ses vingt-deux ans, qu'a immortalisée Bossuet (1), avec « ce sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux », avec cette ardeur « tendant les voiles de toutes parts à l'espérance qui l'enfle et qui la conduit », lorsque déjà, au dire de ses biographes, il avait l'amour de la solitude, où il vivait avec lui-même, *amans habitare secum*, fuyant les foules, *publicum fugitans*, et faisant des réflexions étonnantes à un tel âge : « Que prétends-tu dans le monde? se disait-il. Y vois-tu quelque chose qui te satisfasse? Les fausses voluptés après lesquelles les mortels ignorants courent d'une telle fureur, qu'ont-elles après

(1) *Panégyrique de Saint Bernard*, 1653 : 1er point.

Digitized by Google

tout qu'une illusion de peu de durée?... Bernard, Bernard, cette verte jeunesse ne durera pas toujours ; cette heure fatale viendra qui tranchera toutes les espérances trompeuses par une irrévocable sentence ; la vie nous manquera, comme un faux ami au milieu de nos entreprises». Et le reste, que Bossuet a traduit dans un langage plus magnifique encore que celui de saint Bernard. — Lorsque ces méditations ont arraché Bernard au monde et au brillant avenir qui l'y attendait, pour le conduire à Cîteaux, le monastère où se pratique la plus grande austérité, voyez-le ayant toujours au cœur et sur les lèvres cette parole : « *Bernarde, Bernarde, ad quid venisti?* Bernard, Bernard, qu'es-tu venu faire ici? » — Toute sa vie sera une méditation continuelle, une prière incessante, un cœur à cœur avec son Dieu. N'aimait-il pas à dire « qu'il se fiait en tout beaucoup plus à l'oraison qu'à sa propre industrie pour trouver les lumières dont il avait besoin? » Ses 86 *Homélies* des dimanches, ses 86 *Sermons* sur le *Cantique des Cantiques*, ses 126 autres *Homélies* ne sont que de pieuses et ferventes méditations oratoires, inspirées par l'étude des Pères de l'Eglise, de la Vie des Saints, de la Bible surtout, qu'il avait « ruminée, écrivait-il, en se nourrissant de Dieu dans la Loi, dans les Prophètes, dans les Psaumes..., et dans les pâturages évangéliques ». « Toute cette nuit, disait-il un jour à ses moines, mon cœur a chauffé au dedans de moi et le feu a brûlé dans *ma méditation* pour préparer les plats que j'ai à vous servir : j'entends le feu que le Seigneur Jésus est venu allumer sur la terre ; car pour une nourriture spirituelle, il faut nécessairement une préparation et un feu spirituels. »

Avec cet esprit d'oraison, de méditation perpétuelle, saint Bernard avait une *foi magnanime*. Il la tenait de sa sainte mère, et c'était sa joie de soumettre entièrement son génie, non seulement à la parole révélée par l'Esprit-Saint, contenue dans l'Ecriture, mais encore à la tradition vivante de l'Eglise romaine, interprète infaillible de l'Ecriture et des dogmes. La moindre atteinte à la vérité intégrale le blessait à la prunelle de l'œil, et il ne calculait ni avec les fatigues, ni avec les périls, pour défendre la foi catholique dans le monde, dans les Conciles, dans ses traités lumineux : *Livre de la Grâce et du*

Digitized by Google

Libre arbitre, Lettres ou *Traités à Hugues de Saint-Victor*, sur l'Incarnation, la Rédemption et autres difficultés théologiques; *Traité des vertus; De la Contemplation de Dieu; Méditations*, où déborde la foi héroïque de son âme.

Son *espérance* était *invincible*, comme sa foi, parce qu'elle reposait en Dieu, son inébranlable fondement : *Spes mea Deus in æternum.* — Quand il fonda Clairvaux en 1113, ses moines et lui se trouvèrent dans le plus profond dénuement. « Prenez l'âne, disait-il, à un frère, et achetez-nous du sel. — Et l'argent? reprit le frère. — Mon fils, lui répondit Bernard, il y a là-haut quelqu'un qui tient ma bourse et mes trésors entre ses mains. » Et le frère, étant parti, trouva un prêtre inconnu qui lui donna du sel et 300 francs. — Un autre jour, Gérard, frère du saint abbé et cellerier du couvent, vint lui exposer son absolue pénurie. « Combien vous faut-il pour parer aux premiers besoins? — Douze livres. — Prenez patience », dit Bernard, et il se mit en prières. Quelques instants après, une femme de Chatillon demandait qu'on priât pour son mari et donnait les douze livres. — Bernard espérait en Dieu pour les besoins des âmes avec plus d'ardeur encore que pour les besoins du corps. Le vicomte de Dijon, Josbert, ayant été frappé de paralysie, les siens tremblaient pour son âme après une vie de sacrilèges spoliations. « Tranquillisez-vous », dit le saint, et il alla célébrer la messe : comme il la finissait, le moribond demanda Bernard; il put se repentir et faire une belle mort. — Un autre jour, on s'agitait beaucoup autour d'un épileptique difficile à maîtriser. « Allons prier », dit Bernard; et il communia le malade, qui fut désormais guéri, comme était guéri un ulcère affreux par un signe de croix et une prière confiante de l'abbé de Clairvaux.

Qui nous dira sa *charité ardente* pour son Dieu? Lui-même et lui seul dans son admirable traité *De diligendo Deo*. Il y enseigne si bien « que la raison d'aimer Dieu, c'est Dieu lui-même, *Causa diligendi Deum Deus est*, et que la mesure de l'aimer, c'est de l'aimer sans mesure : *modus, diligere sine modo* ». « Quoi, s'écrie-t-il, l'Immensité nous aime, l'Eternité nous aime, l'Amour incompréhensible nous aime ! Et nous, en retour, nous lui mesurerions notre amour !... Je vous aime-

Digitized by Google

rai, Seigneur, ma force, mon appui, mon tout, ce que l'on peut dire de plus adorable et de plus aimable. » — Mêmes effusions, quand Bernard parle de son Jésus, dont « le nom est une mélodie à l'oreille, *in aure melos*, un miel à la bouche, *mel in ore*, une jubilation dans le cœur, *in corde jubilus*. » « Le Seigneur était grand, s'écrie-t-il, et au-dessus de toutes louanges : *Magnus Dominus et laudabilis nimis*. Il s'est fait tout petit dans la crèche et sur la croix, et il n'en est que plus aimable. *Parvus Dominus et amabilis nimis*. Les *Sermons* sur le *Cantique des Cantiques* ne sont que les épanchements lyriques d'un cœur célébrant l'union céleste de l'âme fidèle avec son divin Epoux dans le temps et l'éternité. « L'amour a sa langue propre, dit Bernard : quiconque n'aime pas ne saurait l'entendre ». Et lui qui aime tant son Dieu a fait plus qu'entendre cette langue : il l'a parlée comme la parleront Thérèse de Jésus et saint François de Sales, si bien que ses moines, cherchant après sa mort une épitaphe pour son tombeau, n'en trouvèrent pas d'autre que celle-ci : « Mon bien-aimé est pour moi un faisceau de myrrhe ; il demeurera sur mon cœur. *Dilectus meus fasciculus myrrhæ ; inter ubera mea commorabitur* » (1).

A l'amour ardent de Jésus saint Bernard ajoutait un *amour immense de la Vierge Marie*. Il l'avait sucé avec le lait de sa mère, et c'était un délice pour lui de le faire croître et s'épanouir dans son cœur. On l'appelait « le chevalier de Notre-Dame », du nom qu'il donnait à sa délicieuse Mère du Ciel. « On n'a jamais parlé, on ne parlera jamais assez de Marie, disait-il : *De Maria nunquam satis*. » Et il lui consacrait son *De laudibus Virginis, Des louanges de la Vierge*, à propos de l'Evangile *Missus est*. Il y célèbre avec une poésie, une suavité incomparable la virginale pureté de Marie, sa maternité divine, sa puissance dans le ciel, où elle est « la trésorière et le canal de toutes les grâces », puisque c'est la volonté de Dieu que nous ayons tout par Marie : *Sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam*. Sans doute, saint Bernard s'est trompé un jour en parlant, comme le fera saint Thomas, de « la sanctification de Marie », au lieu de son Immaculée Con-

(1) *Cantique des cantiques* : I, 12.

Digitized by Google

ception ». Mais comme il se soumet d'avance aux décrets de l'Eglise, ainsi qu'il l'affirme aux chanoines-comtes de Lyon, tout en blâmant leur fête du 8 décembre ! Comme il rachète cette erreur par un zèle qui l'a fait appeler « le plus grand serviteur de Marie ! » Comme il fait parler admirablement sa tendresse filiale et sa confiance absolue en Marie dans cette délicieuse prière *Souvenez-vous, ô très pieuse Vierge Marie,* que les enfants apprennent sur les genoux de leur mère et qu'il est si doux de réciter entre les bras de la mort !

Où trouver, même chez les plus grands orateurs, une page d'une poésie et d'une tendresse plus touchante que celle qu'a écrite saint Bernard sur le nom de Marie, « qui signifie étoile de la mer... ? N'est-ce pas avec beaucoup de raison qu'on la compare à une étoile ? Tel un astre émet son rayon sans souffrir aucune lésion, telle Marie a mis son enfant au monde sans dommage pour sa virginité... La voilà cette noble étoile, issue de Jacob, dont le rayonnement illumine l'univers, dont la splendeur brille aux cieux et pénètre jusqu'aux enfers... Oui, elle est cette brillante et merveilleuse étoile qui domine heureusement notre mer immense, et paraît étincelante de mérites, éclatante de vertus. O vous, donc, qui flottez sur le courant de ce siècle parmi les orages et les tempêtes..., tenez vos yeux fixés sur cette étoile, si vous ne voulez pas sombrer sous les flots. Etes-vous assaillis par les vents des tentations, précipités sur les écueils des passions, regardez l'étoile, invoquez Marie. Etes-vous ballottés par les flots de l'orgueil, de l'ambition, de la médisance ou de l'envie, de la sensualité ; regardez l'étoile, invoquez Marie. » Et ce refrain se répète comme l'écho délicieux d'une inaltérable confiance en Celle dont saint Bernard disait avec tant d'âme : « *Devotus Mariæ numquam peribit.* Le vrai dévôt à Marie ne périra pas éternellement. »

L'amour profond de Marie et de Jésus ne va pas sans un *amour aussi profond pour le prochain* en Dieu et pour Dieu. Aussi, mes Frères, qui surpassa saint Bernard dans la pratique de la bonté, qui est la fleur divine de la charité? — Cet homme, si dur à lui-même, ne pouvait contempler une douleur, une faiblesse, une infirmité, sans être saisi d'une immense compassion. Aux malades, aux infirmes, il procu-

Digitized by Google

rait la guérison par ses miracles. Aux affligés, il donnait des consolations, des remèdes. Aux pécheurs, il apportait le pardon dans le repentir de leurs fautes ; aux morts, il accordait ses prières et ses larmes : il ne pouvait assister aux obsèques même d'un étranger sans pleurer. — Sa bonté s'étendait jusqu'aux animaux, et, à la vue d'un lièvre poursuivi par un chasseur, d'un oiseau menacé par une bête de proie, il faisait un signe de croix sauveur pour ces innocentes bêtes. — Il avait toutes les tendresses d'un père — on devrait dire d'une mère — pour ses frères devenus ses fils spirituels, pour ses moines, à l'un desquels il disait : « Vivre sans toi, c'est mourir » ; pour les hérétiques, les juifs, les mahométans même, qui trouvaient grâce à ses yeux, à condition qu'ils ne fissent pas de mal à l'Eglise. « Si la miséricorde était un péché, disait-il, je crois que je ne pourrais pas m'empêcher de le commettre. »

Charité sublime, mes Frères, qui avait son fondement dans une *humilité sans égale*. Dès les premières années de Clairvaux, Bernard s'appelle « un pauvre petit oiseau, sans cesse exilé de son nid, bien que sans plumes encore ». Plus tard, il compose tout un traité *Sur les degrés de l'humilité et de l'orgueil*, et, après avoir défini l'humilité « une vertu qui rend l'homme vil à ses propres yeux (1), par la connaissance très vraie qu'il a de son état », il pose l'humilité comme base de la perfection évangélique. « Je suis la voie, la vérité et la vie », a dit le Sauveur : la voie, ajoute saint Bernard, c'est l'humilité qui mène à la vie par la vérité. » Il ne se contente pas de donner la théorie de l'humilité ; il la pratique admirablement. Lui, le grand moine qui dirige les Conciles, les évêques et les Papes, l'homme de génie, le thaumaturge qu'exaltent les foules enthousiastes, il refuse les évêchés de Genève et de Milan ; il fait tous ses efforts pour éteindre la renommée de ses merveilles. « Je ne saurais m'en réjouir, écrit-il à un cardinal, et j'en ai plutôt honte ; car je sens qu'on vénère et qu'on aime en moi, non pas ce que je suis, mais ce qu'on pense de moi. En pensant ainsi, ce n'est pas moi qu'on aime, mais un quelque chose, un je ne sais quoi qui n'est sûrement pas moi. »

(1) *Est virtus qua homo verissima sui cognitione sibi ipse vilescit.*

Digitized by Google

Et il rapporte à Dieu toute la gloire de son éloquence, de ses miracles et de son génie, que le tentateur essaie en vain de lui attribuer à lui-même.

A cette humilité s'ajoute une *chasteté héroïque :* oui, héroïque, car, dans sa jeunesse, il a dû résister aux tentations terribles que lui suscitaient ses charmes, une fois en criant : « Au feu ! ... », la nuit, pour repousser une séductrice, une autre fois, en se jetant dans un étang glacé. Désormais, rien n'effleurera plus son angélique pureté.

Il est vrai qu'il la met sous la sauvegarde de la *mortification la plus austère.* Non content de s'imposer un vêtement simple et pauvre, robe étroite en serge et coule en laine, il se condamne lui, gentilhomme, à la nourriture la plus vile, la vôtre, mes Révérends Pères, ni vin, ni viande, ni poisson, ni œufs, ni laitage ; rien que des légumes secs et verts, de l'huile et de l'eau ; il s'astreint aux travaux manuels, si pénibles pour sa délicatesse native, bêcher le jardin, fendre du bois, manier la faucille, balayer le cloître, faire la vaisselle, et, ce qui est plus admirable encore, supporter sans se plaindre une gastrite chronique, avec des vomissements continuels jusqu'à la chapelle et dont *il* faillit mourir plusieurs fois. Jour et nuit, il priait debout, attitude tellement pénible que ses pieds finirent par enfler. Et comme si ce n'eût pas été assez de souffrances, il portait sur sa chair un cilice, qu'il ne quitta que par crainte de se singulariser, lorsque ses moines eurent surpris son secret.

Ah ! oui, vraiment saint Bernard pouvait dire comme saint Paul : « Le monde m'est crucifié, et je suis crucifié au monde. » Et l'on comprend que Fra Angelico, voulant grouper, dans une fresque fameuse de Saint-Marc de Florence, les plus illustres amants de la croix, ait fait figurer au premier rang, à côté du séraphique François d'Assise, l'abbé de Clairvaux : s'il n'avait pas sur son corps les stigmates visibles du Christ Jésus, il portait dans son cœur, gravées par un mystérieux séraphin, les douces blessures de l'amour de Jésus: *dulce vulnus amoris,* mortification, chasteté, humilité, bonté, charité, espérance, foi et piété suaves, qui faisaient de lui la vivante image de son Sauveur adoré.

Digitized by Google

II

Ce n'est que parce qu'il était « une lampe ardente », brûlant du feu sacré de toutes les vertus intérieures, qu'on a dédaignées de notre temps sous le nom de vertus passives, que saint Bernard sut être une *lampe brillante, lucerna lucens,* par l'éclat de ses vertus extérieures, actives et apostoliques : leur rayonnement ne pouvait venir que du foyer interne, et plus celui-ci était intense, plus resplendissait au dehors l'action de notre saint. Tels les rayons du soleil, qui n'ont de chaleur lumineuse que grâce à l'intensité du foyer incandescent dont ils émanent.

Qu'il est beau de voir la grande âme de saint Bernard, formée dans le cloître à toutes les grandes et sublimes choses, rayonner sur l'Eglise et sur le monde, pendant près d'un demi-siècle, par son *zèle apostolique,* par son *éloquence irrésistible,* par ses *luttes intrépides pour l'Eglise et le Pape,* par son invincible énergie de *champion de la vérité intégrale,* enfin par les *miracles* que la Providence semait à profusion sous ses pas !

Le *zèle apostolique* qui dévore Bernard s'exerce d'abord sur sa famille. Il parle aux siens avec tant d'onction pénétrante du temps qui n'est rien et de l'éternité qui est tout, que son bon oncle Gaudry se fait le premier disciple de ce cher neveu ; puis, viennent les quatre frères de l'héroïque gentilhomme, Barthélemy, Guy, déjà marié et dont la femme entre au couvent, Gérard, qui ne rêvait que lauriers militaires, et traitait d'abord de « folie » la vocation religieuse, Nivard, le plus jeune, à qui les autres laissaient tous leurs biens : « Eh quoi ! leur dit-il, vous prenez le ciel et vous me laissez la terre. Le partage n'est pas égal ! » leur sœur Hombeline qui, étant venue visiter Bernard avec une toilette luxueuse et resplendissante de pierreries, s'entend dire avec sévérité : « Qu'est-ce que cette pompe et ces ornements? Est-ce que tout cela recouvre autre chose que de l'ordure? » le vieux père Tercelin, qui devient enfant en Notre-Seigneur de ce cher fils qu'il reconnaît pour père ; enfin, les cousins et amis de Bernard,

Digitized by Google

Godefroy de la Roche, Robert, Hugues de Vitry et tant d'autres, qu'après avoir débuté plus que modestement, Clairvaux s'agrandit en quelques années d'une manière merveilleuse. La sainteté de Bernard lui suscite des novices à Châlons, d'abord, à Reims et dans la Flandre, puis sur les bords du Rhin, en Angleterre et en Italie. Il faut bientôt construire un nouveau monastère à l'embouchure de la vallée, tandis que le premier couvent devient une grange. Telle est la fécondité de l'apostolat de Bernard qu'en quarante années de vie religieuse il sera le fondateur de cent soixante monastères en Europe et en Asie, et il pourra dire de tant de moines et des cinq cents religieuses rangées sous sa règle : « *Dei agricultura estis* (1) « Vous êtes le champ cultivé par le Seigneur ; mais vous êtes aussi ma joie et ma couronne ; *Fratres, gaudium meum et corona mea* » (2).

Si le zèle de saint Bernard a porté de si beaux fruits, mes Frères, c'est qu'il avait pour le seconder une *éloquence irrésistible.* — Cette éloquence était faite d'abord du prestige d'une piété et d'une mortification si bien empreintes dans le beau visage du saint qu'elles parlaient pour lui et qu'à le voir seulement on était presque conquis à ce qu'il allait dire. Elle était faite aussi d'une parole tour à tour originale et puissante, poétique et attendrie, qui, pour n'avoir pas toujours le bon goût littéraire de Cicéron et le charme communicatif de saint Jean Chrysostome, n'en était pas moins « une parole de feu », comme on l'a dit. Ce qui nous en reste, dans les *Sermons* et les *Homélies* du saint, n'est, hélas ! que de la lave refroidie : il y manque l'accent incommunicable d'une parole « vive et efficace, plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants », et par laquelle Bernard allumait dans les âmes le feu sacré du repentir et de l'amour, aussi bien qu'il transportait les foules enthousiastes. Qu'on juge par quelques faits du pouvoir merveilleux de cette éloquence enflammée. — Un jour, des gentilshommes, amateurs de tournois et se rendant à une de ces joûtes, interdites en carême, se détournent de leur chemin et

(1) *Epître aux Corinthiens :* III, 9.
(2) *Epître aux Phil.:* XIV, 4.

Digitized by Google

viennent à Clairvaux dans un but profane. Bernard leur adresse un mot du cœur et, leur servant de la bière : « Allons, dit-il, buvez à la santé de vos âmes. » Tel était l'ineffable accent de ses paroles qu'à peine sortis du monastère, les gentilshommes y reviennent pour s'enrôler dans la milice spirituelle de saint Bernard. — Un autre jour, il prêche à Paris le sermon devenu le livre *De la Conversion des clercs*, contre les étudiants lâches, ambitieux et déréglés dans leurs mœurs : ces étudiants, touchés de la grâce, se convertissent par centaines. — Un autre jour encore, il prêche en faveur de l'ordre naissant des Templiers, *De laude novæ militiæ :* aussitôt de très nombreux gentilshommes quittent la chevalerie du siècle pour s'enrôler dans la chevalerie du Christ.

L'influence de la parole de saint Bernard est telle que les femmes enferment leurs maris et les mères leurs enfants pour qu'ils n'aillent pas entendre le grand moine et abandonner leur famille pour le cloître : car « le monde menace de devenir cistercien : *omnia Cistercium erat* ». — Lorsque Bernard prêche la croisade à Vézelay, en 1146, sur une tribune dressée au flanc d'un coteau, la foule immense qui l'écoute comme « l'organe du ciel », ainsi que parle un chroniqueur, boit ses paroles avec le même ravissement que la fleur boit la rosée. Les auditeurs impatients de s'écrier : « Des croix ! des croix ! Donnez-nous des croix. » Et ils se précipitent pour les recevoir de sa main. Plus de cent cinquante mille croisés en France répondent à l'appel de Bernard. Il va prêcher en Allemagne, et quoiqu'il emploie la langue romane, inconnue à ses auditeurs, il les saisit tellement par le feu de ses regards, par l'émotion de sa voix prenante, par la vigueur de son geste, qu'ils se frappent la poitrine en versant des larmes et, les miracles aidant l'éloquence de Bernard, il fait surgir du sol germanique les 100.000 croisés de l'empereur Conrad III.

Le zèle et l'éloquence de saint Bernard se déployèrent surtout dans les *luttes intrépides* qu'il soutint pour l'*Eglise et pour le Pape*. « Jamais, dit Bossuet (1), enfant de l'Eglise ne défendît mieux l'autorité apostolique de sa mère l'Eglise ro-

(1) *Sermon sur l'unité de l'Eglise.*

Digitized by Google

maine. » — Voici d'abord le schisme de Pierre de Léon, qui, sous le nom d'Anaclet II, dispute pendant huit ans la tiare à Innocent II, le Pape légitime. Celui-ci s'était réfugié en France, Bernard se déclare en sa faveur ; le Concile d'Etampes, dont il est l'âme, et le roi de France, Louis le Gros, adoptent le sentiment de l'abbé de Clairvaux. Mais Gérard, évêque d'Angoulême, qui s'est prononcé pour l'antipape, entraîne dans le schisme Guillaume X, comte de Poitiers. Bernard aussitôt fait convoquer le concile de Reims et excommunier les schismatiques. Lui-même se rend en Aquitaine et convertit une première fois, par sa parole menaçante devant le Dieu de l'Eucharistie, le comte de Poitiers tremblant ; quand celui-ci est retombé dans le schisme, Bernard le convertit une seconde fois, et la mort de Gérard d'Angoulême met fin au schisme en France. Comme il n'y a point de frontière pour l'ardeur apostolique de Bernard, il court en Italie, à Pise, à Rome, où l'appelle Innocent II, bientôt, hélas ! chassé de ses Etats. Sans se laisser abattre par ces revers, Bernard est l'âme du Concile de Pise, en faveur d'Innocent II, auquel il ramène les Milanais et l'empereur Lothaire III. Dans un troisième voyage par-delà les monts, il convertit le cardinal Pierre de Pise, légat d'Anaclet II ; et comme à la mort de ce dernier, un autre antipape, Victor, veut déchirer l'unité de l'Eglise romaine, l'abbé de Clairvaux gagne Victor à Dieu et au Pape légitime, si bien que les Romains reconnaissants proclament le grand moine français « Père de la patrie ». Lui, il se dérobe aux ovations, mais se réjouit d'avoir rétabli la paix dans l'Eglise qu'il aime tant. — Avec le schisme, il combat tout ce qui est contraire aux saints canons, sans se laisser arrêter jamais par le prestige du pouvoir civil. Etienne de Gerlande cumulant les fonctions d'archidiacre de Notre-Dame de Paris et de sénéchal du roi de France, l'abbé de Clairvaux s'insurge contre cet abus, et Louis le Gros fait droit à ses remontrances. Le comte Thibaut de Champagne, bienfaiteur insigne de Clairvaux, ayant dépouillé un gentilhomme de ses biens, Bernard lui écrit deux ou trois fois sévèrement, jusqu'à ce que justice soit rendue à l'opprimé. Il n'en va pas de même dans l'affaire de l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, et de l'archevêque de Sens, Henri

Digitized by Google

le Sanglier, pour lesquels Louis le Gros se montre injuste. Bernard traite d'Hérode le roi de France qui, pourtant, ne méritait pas cette injure, et il reçoit du cardinal Haimeric des remontrances pour un excès de zèle, trop rare en pareil cas pour qu'il ne faille pas, malgré tout, admirer le censeur des puissants. Il se défend, d'ailleurs, impétueusement, et sa vivacité n'empêche point un de ses fils spirituels, Bernard de Pise, d'être élu Pape sous le nom d'Eugène III. « Un fils sage est la gloire de son père », s'écrie le saint ravi, et il ajoute : « On dit que c'est moi qui suis Pape, et non vous... ! » Il écrit alors pour Eugène III, l'admirable traité *De la Considération*, qui est vraiment l'examen de conscience de la papauté : considération sur la personne du Pape et son éminente dignité de Vicaire de Jésus-Christ ; considération sur la maison pontificale, les clercs et les cardinaux, qu'il faut choisir avec le plus grand soin ; considération sur l'Eglise universelle, dont le Pape a la sollicitude, sans oublier les infidèles, les Juifs, les schismatiques et les hérétiques ; considération enfin sur le pouvoir temporel de la Cour romaine et sur ses rapports avec les Etats, tous chrétiens alors. Jamais, peut-être, l'amour de l'Eglise et du Pape n'inspira des pages plus édifiantes, plus propres à faire fleurir dans les âmes la filiale vénération à laquelle a droit l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, Père et Docteur de toutes les âmes.

Cette vénération n'était égalée en saint Bernard que par son *énergie à se faire l'invincible champion de la vérité intégrale.* Elle lui tenait à cœur, plus que tout au monde et il la défendait avec une ardeur que lui reprochent ceux-là seuls qui ne vibrent pas, comme lui, « quand les hommes diminuent, amoindrissent la vérité : *diminutæ sunt veritates a filiis hominum*, et que le saint tombe en défaillance : *defecit sanctus*, (Ps. XI, 1).

On blâme les Cisterciens de leurs austérités et Pierre le Vénérable se fait le porte-parole de ce blâme au nom des Clunistes : aussitôt saint Bernard écrit l'*Apologie* de Cîteaux, pour défendre ses moines, l'esprit de leur règle et la beauté de leur discipline, qui amène une réforme à Cluny même et à Saint-Denis, dont l'abbé, l'illustre ministre Suger, se fait le

Digitized by Google

disciple de saint Bernard. — Guillaume de Saint-Thierry lui dénonce les erreurs qu'Abélard enseigne à la jeunesse sur la Trinité, sur l'Homme-Dieu, sur la Rédemption, la grâce et le péché : voilà l'abbé de Clairvaux qui, dans sa charité, va voir au Paraclet l'illustre professeur, si aimé des étudiants, et obtient de lui une rétractation. Mais Abélard, encouragé à la résistance par Arnaud de Brescia et le sous-diacre Hyacinthe, ose convoquer Bernard au Concile de Sens pour y discuter sur la doctrine catholique. Bernard s'y rend, et Abélard, tout étonné d'y paraître en accusé, refuse de s'expliquer et en appelle à Rome. L'abbé de Clairvaux écrit alors le *De Erroribus Abelardi, Des erreurs d'Abélard.* Abélard riposte en accusant le saint d'ignorance et de frénésie. Mais Rome condamne la doctrine conceptualiste d'Abélard, qui se réfugie à Cluny, où Pierre le Vénérable le réconcilie avec l'abbé de Clairvaux et le voit finir dignement une vie aventureuse. — Voici que les erreurs des Manichéens ressuscitent à Cologne et attaquent le dogme, la morale, le mariage surtout et la virginité chrétienne, les évêques et l'Eglise. Bernard fait aussitôt une enquête, réfute les hérétiques, mais ne veut pas que l'Eglise les arrête par la force : c'est la mission de celui qui porte le glaive de frapper les malfaiteurs. La foi doit être persuadée et non imposée : *Fides suadenda est, non imponenda.* — Dans le Languedoc et le Midi, Pierre de Bruys et le moine apostat Henri enseignent une doctrine erronée : Bernard, n'écoutant que son zèle, se met à la poursuite d'Henri, à Bordeaux, Bergerac, Sarlat, Cahors, Toulouse, Albi, et il n'a de cesse que lorsque, par ses succès oratoires et ses miracles, il a obtenu l'emprisonnement de l'hérétique. — Le moine Arnaud de Brescia, un révolutionnaire, un vrai socialiste du XII^e^ siècle, condamné à l'exil par le Concile de Latran en 1139, est venu enseigner à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève : Bernard le fait condamner par le Concile de Sens, expulser de France, expulser de Suisse ; mais il ne peut l'empêcher de révolutionner Rome, d'en chasser Eugène III, et d'y établir une république que Bernard ne verra pas finir sous le glaive de Frédéric I^er^ et dans les flammes du bûcher d'Arnaud de Brescia. — Gilbert de de la Porrée, évêque de Poitiers, détruit la simplicité divine

Digitized by Google

et met une complication étrange dans les personnes de la Sainte Trinité : Bernard fait condamner par le Concile de Reims et par Eugène III ces erreurs qu'abjure Gilbert, devenu un évêque édifiant.

La vérité catholique eut-elle jamais un plus brillant défenseur que Bernard? Il est vrai que, pour lui comme pour les apôtres, « le Seigneur coopérait à ses triomphes et confirmait ses discours par les *miracles* qui les accompagnaient : *Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis* ». Les miracles de saint Bernard ne sont pas, comme le disent les hypercritiques du jour, une légende que l'admiration de disciples complaisants aurait créée pour en faire une auréole de gloire à un homme de génie. Non, certes : ce sont des prodiges accomplis en France, en Allemagne, en Italie, devant des nuées de témoins, émus et convertis par la puissance surnaturelle d'un homme de Dieu. La preuve la plus authentique des miracles de saint Bernard, ce sont les effets merveilleux qui les ont suivis. L'histoire compte 235 paralytiques ou boiteux, 172 aveugles, 2 ou 3 fous ou folles, je ne sais combien de muets et de sourds, auxquels notre grand thaumaturge a rendu, par un signe de croix, le mouvement, la vue, la parole, l'ouïe et la raison. C'était la récompense magnifique que la Providence voulait donner, même en ce monde, aux vertus apostoliques d'une des plus grandes âmes qui aient jamais existé.

Et lorsque fut venue pour Bernard l'heure suprême, après un voyage pénible où il sauva Metz des fureurs du duc de Bard : « Eh quoi! lui disaient ses moines, vous n'avez pas pitié de ce monastère? Comment pouvez-vous laisser ainsi des enfants que vous avez tant aimés jusqu'à ce jour? — Je ne sais auquel des deux me rendre, répondait Bernard, ou à l'amour de mes enfants, qui me presse de rester ici-bas, ou à l'amour de mon Dieu qui m'attire en haut. »

C'est l'amour de Dieu qui devait l'emporter, ô Père à jamais illustre d'une postérité si nombreuse de saints religieux et religieuses. Votre âme peut s'envoler au ciel sur les ailes des anges, dont vous avez été le frère et l'émule par vos vertus : vous ne mourrez pas tout entier. Il nous restera de vous

Digitized by Google

vos œuvres admirables, où votre âme a passé tout entière et nous parle encore après la mort du haut du ciel où vous régnez : *Defunctus adhuc loquitur.* Il nous restera de vous les exemples à jamais édifiants de la vie la plus crucifiée et la plus saintement féconde en fruits merveilleux d'apostolat. Il nous restera de vous votre esprit lui-même, qui se survit depuis huit siècles, dans des monastères dont le nombre s'est élevé jusqu'à huit cents, tous exemplaires, édifiants et bienfaisants, comme Notre-Dame d'Aiguebelle, où vous passiez de votre vivant. Et de même qu'à Clairvaux, où les Révolutions ont accumulé tant de ruines et fait un vrai désert, coule toujours la fontaine de saint Bernard, de même dans l'Eglise de Dieu, dans des maisons bénies comme Notre-Dame d'Aiguebelle, coule toujours le flot admirable des vertus et de l'esprit du saint Docteur, source d'eau vive et jaillissante jusqu'à la vie éternelle : *fons aquæ salientis in vitam æternam.*

Ainsi soit-il !

Mgr Théodore DELMONT.

Digitized by Google

UNE GUERRE PRIVÉE

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

Le château de Bouzols, si fièrement planté sur un escarpement voisin du Puy, dans la direction du Sud-Est, a joué un rôle important dans l'histoire du Velay au moyen âge. Là, en 1399 et 1400, se déroulèrent les derniers épisodes d'une guerre féodale qui avait, quinze années durant, agité et ensanglanté la vallée du Rhône : la guerre que le vicomte de Turenne, assisté de ses alliés, les Seveyrac, les d'Apchier, les Lestrange et autres barons des montagnes, mena si rudement contre le pape Clément VII, le roi de Sicile, l'évêque de Valence et les comtes de Genève et de Poitiers-Valentinois.

Nous allons tenter d'esquisser en quelques pages la suite de ces événements mal connus et presque oubliés, à l'aide de l'*Histoire du Languedoc* de D. Vic et D. Vaissette, et des annales des Papes d'Avignon. Il convient d'abord de rappeler brièvement le cadre dans lequel cette entreprise militaire s'est produite, et les faits généraux qui lui donnèrent naissance.

* * *

La seconde moitié du XIVe siècle fut pour le Languedoc une époque pleine de violences et de misères. Aucun fléau n'épargna cette malheureuse province : l'oppression politique, les discordes civiles, les épidémies exterminatrices, les ravages d'une impitoyable fiscalité, la guerre surtout, la guerre inces-

Digitized by Google

sante, sous toutes ses formes : prises d'armes féodales ou populaires contre la royauté, conflits sanglants entre les princes, entre les grands officiers de la couronne, incursions des Anglais, ravages des Compagnies de routiers. Ces contrées perdirent à un tel régime une notable partie de leur population, de leur richesse et de leur civilisation, en attendant les désastres pires encore qui devaient les accabler à la fin du règne de Charles VI et au commencement de celui de Charles VII.

Comme si toutes ces calamités n'eussent pas suffi, le Languedoc eut à subir, sous les derniers Capétiens et les premiers Valois, autant de guerres privées, peut-être, qu'à l'époque de son autonomie, antérieurement au traité de 1229 qui le mit sous la domination des rois de France et de leurs sénéchaux et lieutenants généraux. De Philippe le Bel à la majorité de Charles VI, en effet, des conflits armés entre hauts feudataires, barons, dignitaires ecclésiastiques et cités ne cessèrent d'agiter périodiquement la province. Cette humeur batailleuse ne s'arrêtait pas, du reste, aux frontières du royaume et l'on pouvait voir des princes du sang, de grands vassaux, ou même de simples nobles, guerroyer pour leur compte personnel au-delà du Rhône ou des Pyrénées, tandis que les moindres contestations mettaient aux prises, dans les districts montagneux surtout, des hommes de toutes les classes.

* * *

Ce déchaînement d'intérêts égoïstes et de passions sans frein, ces violences individuelles ou collectives, exercées sans scrupules au milieu des pires calamités publiques, resteraient inexplicables si l'on ne se rappelait les deux grandes causes qui les engendraient dans le société d'alors.

La première naissait des principes du droit féodal, qu'appuyaient les idées et les mœurs générales. La seconde résidait dans la désorganisation et l'impuissance de l'autorité royale en ces contrées, pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

La faculté reconnue à tout homme libre de se faire justice par la force, par le combat singulier ou par la guerre privée, constituait le fondement essentiel des institutions du moyen

Digitized by Google

âge. Ce principe semblait aussi naturel, aussi indiscutable qu'apparaît de nos jours le droit de tout Etat souverain d'entrer en guerre contre ses voisins. Les effets perturbateurs de ce droit de duel ou de *chevauchée* furent d'ailleurs combattus et atténués de très bonne heure par l'établissement de la hiérarchie féodale, par l'intervention de l'Eglise, et plus tard, quand le pouvoir des Capétiens apparut en Languedoc au XIIIe siècle, par l'action des officiers et des juges royaux.

Ces diverses forces sociales travaillèrent constamment, non sans succès, à régulariser et à restreindre les chocs armés des individus et des groupes, ainsi qu'aujourd'hui des influences pacificatrices s'emploient à adoucir ou à prévenir les guerres européennes. Mais si l'application du principe était entravée le plus possible, lui-même subsistait toujours, malgré les efforts de saint Louis, de Philippe le Bel et de leurs successeurs. C'est que, il faut le répéter, ce principe était profondément enraciné dans les conceptions sociales du temps.

Il suffira de rappeler, pour le Languedoc du XIVe siècle, deux textes significatifs : le traité de 1305-1307, par lequel les évêques de Viviers s'avouèrent vassaux des rois de France, et l'ordonnance d'Orléans, concédée en 1316 par Louis le Hutin aux réclamations des comtes, barons et autres nobles des sénéchaussées Occitaniennes.

Le traité de Philippe le Bel avec l'Eglise de Viviers réserve expressément à l'évêque et au chapitre le droit de pourvoir à la défense de leurs places et châteaux, situés hors du royaume, sur la rive gauche du Rhône, en les garnissant de vivres, de munitions et de soldats fournis par le Vivarais, que les articles précédents venaient de rattacher à la couronne. La même convention leur reconnaît aussi le droit de faire la guerre hors du royaume sans l'autorisation de leur souverain, en requérant dans ce but les services des sujets et feudataires de l'Eglise de Viviers, arrière-vassaux du roi. Quant à l'ordonnance de Louis X, confirmée depuis par d'autres actes royaux, elle va plus loin encore, puisqu'elle permet à tous les nobles du Languedoc de se faire la guerre entre eux à leur volonté, sous certaines conditions et réserves, dont la principale était de *défier* l'adversaire huit jours francs avant toute hostilité.

Digitized by Google

En présence de documents si formels, les guerres privées du Midi, au XIVe siècle, cessent de paraître les évènements anormaux et extraordinaires qu'on est tenté d'y voir au premier coup d'œil, et l'on s'étonne moins des difficultés qu'éprouvaient les représentants du pouvoir royal à les interdire, ou seulement à les limiter.

* * *

Il n'est pas douteux cependant que le Conseil du roi, ses sénéchaux et leurs subordonnés, châtelains, viguiers, juges et baillis d'épée, eussent volontiers arrêté ces prises d'armes, et trouvé dans l'arsenal judiciaire, administratif et militaire dont ils disposaient des arguments plus ou moins fondés pour motiver leur intervention pacificatrice, avec l'approbation et le concours fréquent des populations, victimes habituelles des *chevauchées* seigneuriales. Mais il faut envisager la situation où était alors le pays, et les obstacles qu'elle offrait à l'action des pouvoirs publics responsables de l'ordre et de la paix intérieure.

Rattaché à la couronne depuis plus d'un siècle, recevant l'impulsion du pouvoir central et gouverné par ses agents, le Languedoc éprouva naturellement le contre-coup des catastrophes qui, sous le règne de Jean le Bon et au commencement de celui de Charles V, paralysèrent la royauté : guerre civile, guerre étrangère, ravages des Compagnies, anarchie complète et épuisement de toutes les forces du royaume. Quand le rétablissement de l'autorité de Charles V permit à la France de respirer, les sénéchaussées du Midi bénéficièrent peu de cet allègement, livrées qu'elles étaient au pouvoir discrétionnaire d'un vice-roi, frère du Souverain, le duc d'Anjou, qui les exploitait sans merci pour satisfaire à son faste et aux exigences de ses ambitions extérieures, de ses entreprises incessantes sur la Provence, l'Aragon et le Napolitain. Plus tard, les agitations de la minorité de Charles VI, les rivalités des princes du sang, l'autorité absolue accordée au duc de Berry sur le Midi tout entier, la fiscalité impitoyable avec laquelle cet oncle du roi épuisa à son profit les ressources presque taries du pays, du empirèrent encore ce déplorable état de choses.

Digitized by Google

Dévasté par les armées anglo-aquitaines, pillé par des bandes de routiers, sucé jusqu'au sang par les impôts, la dépopulation et la misère, le Languedoc avait assez à faire de courir au plus pressé, de lutter au jour le jour contre les invasions, d'employer à cette tâche les ressources toujours insuffisantes dont il pouvait disposer en argent et en hommes. Mal dirigés par leur vice-roi souvent absent, d'ailleurs sans capacité ni conscience, et par des lieutenants instables et peu soutenus, les sénéchaux et les autres officiers, les Etats, les feudataires, les bourgeois luttaient de leur mieux contre l'ennemi présent, contre les dévastateurs venus du dehors ; il ne leur restait plus guère le désir ni les moyens de réprimer les écarts et les conflits féodaux, les violences individuelles que l'anarchie ambiante faisait surgir de toutes parts. Les abus des guerres privées passaient ainsi à l'arrière-plan ; et comment les aurait-on empêchés ou punis, quand souvent il fallait avoir recours à leurs auteurs mêmes pour repousser un corps d'armée Anglais ou une bande de brigands ? C'est ainsi que la désorganisation de la monarchie provoquait un déchaînement de luttes locales pire à certains égards que celui du haut moyen âge.

* * *

C'est dans ces conditions qu'eut lieu la prise d'armes de Raymond-Roger, vicomte de Turenne, comte d'Alais, baron de Bouzols en Velay, de Portes-d'Anduze et de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, en Bas-Languedoc, possesseur de nombreuses seigneuries en Limousin, Rouergue et Gévaudan. Ce grand feudataire appartenait à la maison de Beaufort, originaire du diocèse de Limoges. Cette famille d'ancienne noblesse, mais qui, jusqu'au milieu du XIVe siècle n'avait occupé dans sa province qu'un rang secondaire, s'illustra tout à coup pendant le séjour des Papes à Avignon, en donnant à l'Eglise deux souverains pontifes, Clément VI et Benoît XI, plusieurs cardinaux et nombre de dignitaires de la Cour papale, non sans tirer de là beaucoup de renom, de puissance et de richesses.

L'aïeul de Raymond Roger, Guillaume de Beaufort, as-

Digitized by Google

sista durant sa longue vie à cette rapide ascension de sa lignée. Il put voir son frère et un de ses fils porter la tiare, avec l'intervalle de deux Papes également méridionaux, Innocent VI et Urbain V ; il compta dans le Sacré Collège un autre de ses frères, deux de ses neveux, et plusieurs de ses parents ou alliés.

Son fils, Pierre de Beaufort, le futur Benoît XI, oncle de notre vicomte de Turenne, avait été créé cardinal par son oncle Clément VI dès l'âge de dix-huit ans. Simple diacre, il fut promu à de nombreux bénéfices, suivant la coutume abusive qui, jusque-là peu répandue, se généralisa si fort pendant *la captivité de Babylone*. Il remplit à la Cour d'Avignon des fonctions importantes, grâce à son mérite et à son crédit, sous les deux successeurs de Clément VI, et à la mort d'Urbain VI le conclave aussitôt ouvert le fit Pape, le 29 décembre 1370. On l'ordonna prêtre cinq jours après, on le sacra évêque le lendemain, et il fut couronné sous le vocable de Benoît XI.

Ce pontife porta dignement la tiare. Il lutta avec vigueur contre les désordres de l'Eglise; il résista autant qu'il put à l'influence excessive que le roi de France exerçait sur la Cour d'Avignon, et il fit des efforts persévérants, mais malheureusement inutiles, pour amener une paix durable entre Charles V et le roi d'Angleterre. Mais son plus haut titre d'honneur fut de mettre fin à l'exil de la Papauté. Malgré des obstacles de tout genre qui semblaient insurmontables, il partit pour Rome en 1376 et y rétablit, après soixante-dix ans d'interruption, la résidence et l'autorité du Saint-Siège.

Benoît XI mourut en 1378 dans la Ville Eternelle, et le conclave lui donna pour successeur un prélat italien, l'archevêque de Bari, Urbain VI. Chacun connaît la triste série d'événements qui suivirent cette élection : la rupture du nouveau Pape avec ses cardinaux, français pour la plupart, les tardives protestations de ceux-ci contre le scrutin de Rome, le choix fait par eux de Robert de Genève, qui devint Clément VII, et le retour à Avignon de ce pontife et de ses partisans, inaugurant de la sorte le grand schisme qui allait diviser la chrétienté pendant quarante ans.

Digitized by Google

* * *

Soit comme cardinal, soit comme Pape, Benoît XI avait fait preuve d'un esprit de famille poussé très loin, et il avait largement travaillé à la fortune de sa maison. Sa succession, qui devait amener le conflit que nous essayons de raconter, était-elle considérable, et comment en avait-il disposé ? Ces points demeurent obscurs. Il semble seulement qu'aucun des membres de la famille de Beaufort, sauf le vicomte Raymond-Roger, n'éleva de réclamations à ce propos. C'est ainsi que nous voyons Pierre de Beaufort, son parent, exercer en 1382 les fonctions de lieutenant général dans la sénéchaussée de Beaucaire, et combattre avec ardeur et succès l'insurrection des *Tuchins*, ces *Jacques* du Vivarais et du Bas-Languedoc. Il tenait donc du roi de France un poste de confiance, et ses victoires sur les paysans révoltés des Cévennes lui valurent la faveur de Clément VII et de ses cardinaux, très effrayés des périls que cette révolte leur avait fait courir derrière leurs remparts d'Avignon.

Raymond-Roger de Beaufort, seul parmi les siens, se présenta comme l'héritier du Pape son oncle. La succession de Benoît XI, après ses réclamations, consistait en immeubles, situés pour la plupart sur la rive gauche du Rhône, dans le Valentinois, le Venaissin et la Provence, et en meubles de diverses valeurs, sommes d'argent, joyaux et effets précieux. Cet héritage était retenu par le pape actuel, Clément VII, et par la maison des comtes de Genève dont ce pontife était issu; par le roi de Sicile, comte de Provence et d'Anjou, et par la reine sa femme, Yolande d'Aragon ; par l'évêque de Valence ; enfin par le comte de Poitiers-Valentinois. Le vicomte s'adressa à chacun d'eux, en demandant la reddition entre ses mains des domaines ou des meubles dont ils étaient entrés en possession.

Les prétentions de Raymond-Roger de Beaufort ne furent point admises par le Pape et les autres seigneurs mis en cause, et un refus formel lui fut opposé. Il ne lui restait qu'à se désister tacitement de ses demandes, ou à recourir aux armes pour obtenir satisfaction. C'était une voie périlleuse et diffi-

Digitized by Google

cile. Clément VII, en effet, se trouvait étroitement lié avec la Cour de France et pouvait compter sur sa protection ; il en était de même de Louis d'Anjou, prince du sang royal ; et le comte de Valentinois jouissait, auprès de Charles VI et de ses lieutenants en Languedoc d'une faveur justifiée par de longs et éclatants services. Le vicomte de Turenne, en s'attaquant à de tels ennemis, devait craindre de se heurter au pouvoir royal. Il passa outre néanmoins, et *défia* selon la règle ses adversaires.

* * *

Les ressources militaires de Raymond Roger de Beaufort n'étaient pas à mépriser. Ses vastes domaines, quoique très disséminés, lui fournissaient d'importants contingents pris parmi ses sujets et ses vassaux immédiats. Il pouvait y ajouter les renforts de nombreux alliés, attachés à la fortune de sa maison ou dévoués individuellement à sa personne. Tels étaient de nombreux barons des montagnes, les uns en Rouergue, comme le sire de Seveyrac, les autres en Velay et en Gévaudan, comme le baron d'Apchier, ou en Vivarais, comme Raoul de Lestrange.

Il avait aussi la faculté de se recruter, de s'approvisionner et de s'acheminer par étapes jusque aux bords du Rhône, en trouvant partout, du Limousin à la rive droite du fleuve, des magasins et des refuges. L'un des meilleurs était Bouzols, dans le Velay ; ses châteaux des vallées Lozériennes et la place d'Alais lui en offraient d'autres. Sur le Rhône même, il possédait une excellente base d'opérations dans les fiefs et les forteresses de sa tante Alix de Beaufort, veuve d'Aymon V de Valentinois, qui avait embrassé sa cause avec ardeur. Cette douairière avait reçu de son mari la seigneurie viagère de Tournon, de Bays et du Pouzin, au bord du fleuve, et dans l'intérieur, celle de Chalencon, de Privas, de Barrès et de Boulogne. Le vicomte de Turenne avait ainsi de grandes facilités pour concentrer ses troupes et ses approvisionnements et pour préparer le passage du fleuve, sur la rive gauche duquel étaient échelonnés tous ses ennemis.

Digitized by Google

* * *

Outre la petite noblesse pauvre et batailleuse et les vigoureux paysans du Plateau Central, Raymond Roger avait encore à sa disposition, dans la lutte qu'il engageait, une ressource très employée de son temps : c'étaient les Compagnies qui, de longue date, rôdaient dans la province et aux alentours, y vivant à discrétion quand elles n'avaient pas d'engagements, et vendant volontiers au plus fort enchérisseur le concours de leurs armes. Ces routiers, Anglais, Bretons, Gascons, Aragonais, Français, Allemands, étaient souvent très bien commandés et avaient vis-à-vis des milices féodales une incontestable supériorité militaire. Les Beaufort, enrichis par l'Eglise, ne manquaient pas d'argent ni de revenus, et le vicomte ne se fit point défaut de grossir ainsi ses corps expéditionnaires, à maintes reprises.

Raymond-Roger, toutefois, avait une chance contre lui : l'intervention des officiers royaux, et celle du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire, qui pouvaient lui interdire l'approche du Rhône, ou arrêter ses renforts et ses approvisionnements quand il l'aurait franchi. Il en courut le hasard, et entama les hostilités vers 1385.

L'histoire locale ne nous donne aucun détail précis sur les premiers épisodes de cette lutte. Nous savons seulement que la Cour pontificale et les officiers provençaux du roi de Sicile se plaignirent des agressions dont leurs territoires étaient victimes, et que leurs plaintes furent écoutées par le duc de Berry, lieutenant-général en Languedoc. Ce prince intervint en 1386, en donnant l'ordre au sénéchal de Beaucaire et aux baillis d'épée du Velay, du Gévaudan, et du Vivarais-Valentinois, d'arrêter au passage des montagnes les troupes qui allaient combattre en Provence le Saint-Siège et ses alliés, et de garder la ligne du Rhône pour empêcher ces contingents de le franchir.

Il semble toutefois qu'au milieu du désordre du temps, ces mesures de répression furent peu suivies et peu efficaces. La guerre n'en continua pas moins dans les districts riverains,

Digitized by Google

avec ses circonstances habituelles : ravage du plat pays, places assiégées, garnisaires installés dans les châteaux enlevés d'assaut ou par surprise, saisie des péages par terre et par eau qui formaient dans la contrée une partie des revenus seigneuriaux, entraves au commerce actif qui se faisait sur le fleuve et à l'approvisionnement des cités de ses bords. Toutes ces épreuves sévirent plus ou moins sur les populations riveraines, depuis Tournon et Valence jusqu'aux approches d'Avignon ; et si les pays d'*Empire*, sur la rive gauche, furent particulièrement foulés, le rivage du *Royaume*, en Vivarais et en Bas-Languedoc, eut sa part des calamités qu'entraînaient inévitablement les guerres d'alors.

* * *

Sur les plaintes réitérées du Pape, de la Cour de Provence et du comte de Poitiers-Valentinois, les conseillers de Charles VI finirent par prendre une décision énergique. Ils firent saisir par les milices de la sénéchaussée de Beaucaire, au commencement de 1390, les bourgs et châteaux que la douairière Alix de Beaufort avait mis à la disposition de son neveu, et dont celui-ci se servait comme de places d'armes pour assaillir le rivage d'*Empire*. Ainsi furent occupés et mis sous séquestre par les officiers du sénéchal, aidés des contingents languedociens et vivarois, les baronnies et châteaux de Tournon et de Chalencon, dans le Haut-Vivarais, les lieux du Pouzin et de Bays, en aval le long du fleuve, et les bourgs et forteresses de Barrès, de Privas et de Boulogne, dans l'intérieur. Des châtelains et des garnisons y furent entretenus pendant deux ans aux frais de la province.

La situation du vicomte de Turenne, privé de cette base d'opérations, devenait difficile, et peut-être ses ressources commençaient-elles à s'épuiser à la suite de plusieurs années de campagne. C'est sans doute ce qui le décida à écouter les propositions d'accommodement faites par ses adversaires, las de voir leurs domaines mis au pillage et leurs villes menacées. Des pourparlers s'engagèrent en vue de faire régler le différend par un arbitrage, selon la pratique fréquente du moyen âge.

Digitized by Google

Il fut convenu que chaque partie désignerait deux compositeurs munis de ses pouvoirs, et que ces quatre personnages prendraient au besoin un sur-arbitre pour les départager et les mettre d'accord. La Cour pontificale, le roi de Sicile et leurs alliés choisirent un officier du duc de Berry, l'Hermite de la Faye, homme de guerre d'un certain renom, qui devint plus tard sénéchal de Beaucaire, et l'évêque de Mende, Jean d'Armagnac, ecclésiastique considérable par sa naissance autant que par l'importance temporelle de son siège épiscopal, auquel étaient attachés le titre de comte et la suzeraineté du Gévaudan presque entière. Le vicomte de Turenne délégua deux barons, ses amis et alliés, qui tenaient le premier rang parmi la noblesse des montagnes, les sires de Lestrange et d'Apchier. Ces quatre arbitres s'accordèrent ensuite sur le nom du comte d'Armagnac.

Ce grand feudataire jouait alors dans le Midi un rôle prépondérant, tant par sa puissance territoriale que par ses capacités militaires, et par la faveur dont l'entourèrent successivement le duc de Berry et le Roi Charles VI devenu majeur. Activement mêlé aux affaires de la province et à la guerre contre les Anglais et les Routiers, il sentait mieux que personne l'opportunité d'apaiser un conflit qui ajoutait aux malheurs publics un supplément d'épreuves, et qui absorbait fâcheusement une partie des ressources et des efforts de la sénéchaussée de Beaucaire. Il s'efforça donc de ménager un accord, mais les vues et les prétentions des adversaires en présence étaient si complètement inconciliables qu'il n'y parvint point. L'arbitrage proprement dit échoua ; tout ce que put faire le comte d'Armagnac, assisté de son parent l'évêque de Mende et de l'évêque de Maguelonne, délégué du Pape Clément et de ses associés, ce fut de décider une trêve qui donnerait le temps d'étudier à fond le litige, et de chercher à le résoudre pacifiquement s'il se pouvait.

Cette trêve fut signée à Mende, au palais épiscopal, en août 1390, mais les hostilités ne furent pas suspendues longtemps. Aucun accord définitif n'intervint ; le comte d'Armagnac, débordé par des affaires plus graves et plus urgentes, paraît s'être désintéressé de celle-là. Il avait cependant fait faire un

Digitized by Google

pas important à la cause de la paix en Provence, en conduisant au-delà des Alpes la plupart des gens des Compagnies qui infestaient cette province, soit à la solde de Raymond-Roger, soit pour leur compte personnel. Le duc de Milan, Galéas Visconti, prit à son service 7.000 de ces aventuriers, tant piétons que cavaliers, amenés par le comte d'Armagnac. Ce répit venait à propos pour les belligérants. Clément VII se débattait dans d'interminables compétitions avec le Pape de Rome, et ces préoccupations majeures reléguaient au second plan pour lui les affaires territoriales. Puis, cette même année 1390, la peste avait sévi à Avignon avec tant d'intensité que toute la Cour pontificale avait dû émigrer à Beaucaire. Quant au Roi et à la Reine de Sicile, la guerre lointaine et onéreuse qu'ils soutenaient dans le Napolitain, ne leur laissait qu'une part insuffisante d'attention et de ressources pour leurs Etats d'Anjou et de Provence, où cependant les difficultés ne manquaient point.

C'est contre des ennemis ainsi paralysés que le vicomte de Turenne recommença les hostilités en 1391, avec l'aide que lui apportaient les aventuriers restés en Provence ou revenus du Milanais. La guerre s'était concentrée sur la rive gauche ; l'occupation des places de la comtesse de Valentinois par les gens du Roi donnait à la rive vivaraise une sécurité relative. Aussi la préoccupation principale des lieutenants et sénéchaux du Languedoc n'était-elle plus de surveiller les Cévennes et le Rivage pour empêcher les renforts destinés au vicomte de passer dans le Valentinois ou le Venaissin ; c'était au contraire d'arrêter les troupes guerroyant en Provence dans leurs tentatives d'invasion de la sénéchaussée de Beaucaire, qu'elles menaçaient. C'est pourquoi le sire de Chevreuse, membre du Conseil royal délégué en Languedoc, enjoignit par lettres au sénéchal de Beaucaire d'armer ses milices et de les poster le long du Rhône, pour interdire de force le passage à 1200 hommes d'armes du vicomte, qui d'après des renseignements certains se disposaient à le tenter.

Digitized by Google

* * *

Toutefois, cette année 1392, la douairière de Beaufort-Valentinois recouvra ses seigneuries, qui lui furent rendues par les gens du Roi ; mais soit que cette dame eût pris des mesures pour éviter de compromettre à l'avenir ses intérêts territoriaux dans la lutte, soit que les gouvernants du Languedoc usassent eux-mêmes de quelques précautions militaires, le vicomte ne recouvra point alors ces places, qui l'avaient si efficacement servi durant les premières années de la guerre.

Les hostilités se poursuivirent en 1393, sans aucun incident notable dont la mémoire nous ait été conservée. En janvier 1394, Charles VI et ses conseillers, avertis par les lieutenants royaux du Languedoc et par les doléances du Pape et des officiers de Louis d'Anjou, prescrivirent des mesures énergiques. Il fut ordonné une fois de plus au sénéchal de Beaucaire de garder le fleuve sur tout son parcours, de façon à empêcher Raymond-Roger de recevoir de la rive droite aucun renfort quelconque, troupes, vivres ou munitions pour son *ost* de Provence. Peu après, le maréchal de Sancerre, lieutenant-général dans la province, fut invité à publier la même défense dans les autres sénéchaussées Occitaniennes, de façon que nul n'osât secourir ce seigneur, ni favoriser aucunement ses entreprises. Mais ces prohibitions, contrariées par les troubles grandissants du Midi, eurent peu de résultats. Les convois et les recrues n'en continuaient pas moins à filtrer en quelque sorte d'une rive à l'autre, à travers le réseau lâche et intermittent des levées et des garnisons Languedociennes.

* * *

Au mois de septembre 1394, un événement considérable vint modifier la situation des belligérants. Le Pape Clément VI mourut, et le Collège des cardinaux d'Avignon, après certaines hésitations et sous quelques réserves en faveur de l'extinction éventuelle du schisme, lui donna pour successeur l'Aragonais Pierre de Luna, qui s'appela Benoît XIII. La disparition du

Digitized by Google

plus important de ses ennemis personnels, toutefois, ne désarma pas le vicomte de Turenne : il continua à combattre la Cour d'Avignon sous le nouveau Pontife. Les circonstances ne tardèrent pas à le favoriser, en retirant à Benoît XIII l'appui que la Royauté française avait donné à Clément d'une façon si constante.

La continuation du schisme avait lassé tout le monde en France, princes, peuple et clergé. Charles VI, d'accord avec la majeure partie de l'épiscopat et des docteurs de l'Université de Paris, entreprit d'obtenir de Benoît XIII son désistement du Pontificat, en même temps qu'était sollicité celui du Pape de Rome ; la plupart des cardinaux d'Avignon eux-mêmes parurent se rallier peu à peu à cette solution. Le refus obstiné de Benoît lui aliéna presque toutes ses ouailles françaises ; le royaume fut déclaré par la cour et par les évêques hors de son obédience, et après une démarche infructueuse des oncles du Roi, un corps expéditionnaire commandé par le maréchal Boucicaut eut mission de contraindre le Pape, en se saisissant de sa ville, de son palais et de sa personne.

Avignon se rendit sans résistance aux troupes françaises, et presque tous les cardinaux firent leur soumission. Mais Benoît XIII soutint ses droits avec une obstination inébranlable. Enfermé derrière les remparts du Palais des Papes, avec une troupe dévoué d'Aragonais, ses compatriotes, qu'il avait pris à sa solde, il brava pendant cinq mois tous les assauts de l'armée royale, quoique celle-ci eût été renforcée par les contingents du baronage Vivarais et Languedocien, et notamment par les compagnies du sire de Montlaur et du vicomte d'Uzès.

Roger-Raymond de Beaufort lui-même avait joint le camp de Boucicaut avec quelques-unes de ses bandes. Par une de ces contradictions, déconcertantes pour les modernes, que présentent souvent les annales de cette époque, il prenait ainsi fait et cause pour l'autorité royale qu'il avait bravée pendant près de dix ans, et qu'il devait méconnaître bientôt de nouveau. Il venait d'ailleurs de s'allier au maréchal, peu de mois auparavant, vers la fin de 1393, en lui donnant en mariage sa fille unique, Antoinette de Beaufort, qui avait reçu pour

Digitized by Google

dot ses trois seigneuries du Bas-Languedoc, les baronnies de Saint-Etienne-de-Valfrancesque et des Portes-d'Anduze et le comté d'Alais.

* * *

La défense énergique du Pape lassa l'armée et le Roi ; les circonstances, du reste, changèrent dans un sens favorable à Benoît XIII. La démence de Charles VI renforça l'autorité du duc de Berry et de Louis d'Anjou, ses oncles, qui n'avaient pas cessé de pencher vers Benoît ; le mauvais vouloir de la Cour romaine et sa résistance à toute transaction refroidirent les esprits dans l'Eglise de France. L'obédience envers le Pape d'Avignon fut rétablie tant bien que mal, et le siège fut transformé en un simple blocus, destiné à surveiller de loin le palais pontifical et à empêcher Benoît XIII de passer à l'étranger, comme il le fit d'ailleurs par la suite, en se réfugiant dans les Etats d'Aragon.

Le vicomte de Turenne profita du licenciement de la plus grande partie des troupes royales cantonnées en Venaissin, pour reprendre ses campagnes ; mais à partir de cette date il les dirigea surtout contre les domaines du Roi et de la Reine de Sicile. Ainsi s'écoulèrent en des hostilités obscures et décousues dans la Basse-Provence les années 1395, 1396 et 1397.

En 1398, d'importants renforts, levés dans les sénéchaussées du Plateau Central et spécialement en Rouergue, se préparèrent à joindre le vicomte. Un de ses plus fidèles alliés, Amaury de Seveyrac, et plusieurs autres seigneurs de cette région, levèrent un corps de 3.000 hommes d'élite, qu'ils se proposaient d'amener à travers le Gévaudan et le Bas-Languedoc sur le cours inférieur du Rhône, pour passer le fleuve et aller opérer en Provence avec la petite armée qu'y entretenait déjà Raymond-Roger.

Or, cette expédition militaire prenait le caractère d'une véritable forfaiture, en présence des ravages des Compagnies et des incursions des Anglais, qui redoublaient à ce moment même dans le Haut-Languedoc, et qui auraient nécessité impérieusement la présence et le concours des forces ainsi dé-

Digitized by Google

tournées vers un autre but. Charles VI prescrivit donc une fois de plus au sénéchal de Beaucaire de lever le ban et l'arrière-ban de sa circonscription, de réunir tout ce qu'il pourrait parmi les nobles et les communiers du Bas-Languedoc, de l'Uzégeois, du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, de mettre en défense toutes les places et châteaux du Rhône, d'empêcher ainsi à tout prix le sire de Seveyrac et ses gens de passer sur la rive provençale, et de leur faire rebrousser chemin, en leur courant sus et en les appréhendant pour en faire justice s'ils persistaient dans leurs desseins.

Cette fois, la levée des milices du pays eut un plein effet. Les gens du Rouergue furent obligés de battre en retraite. Ils regagnèrent leurs montagnes sans avoir sérieusement combattu, et sans même avoir essayé d'arriver jusqu'au Rhône. Raymond-Roger demeura ainsi livré à ses propres ressources, et privé du secours qu'il attendait pour frapper un coup décisif en Provence.

* * *

Il ne se découragea point pourtant, et nous le voyons risquer peu après une tentative hardie sur le Pont-Saint-Esprit. Cette forteresse, placée comme on sait sur la rive droite du Rhône, près de l'embouchure de l'Ardèche, commandait à la fois le Bas-Vivarais, le diocèse d'Uzès, le Comtat Venaissin et le rivage Provençal; elle constituait ainsi une excellente place d'armes, plus rapprochée du théâtre des opérations que les châteaux Vivarois de la dame de Beaufort-Valentinois; elle assurait les communications du corps expéditionnaire avec les Cévennes, rendait les débarquements faciles sur l'autre bord, et pouvait servir très utilement soit de point d'attaque, soit de lieu de refuge en cas de revers.

Roger Raymond n'hésita donc pas à l'assaillir, quoiqu'il s'agît d'une ville du Domaine, occupée par une garnison royale, et que cette agression constituât un cas positif de lèse-majesté. Mais les considérations de cet ordre touchaient peu, à cette époque, les grands feudataires ; et de fait presque tous ceux qui se rendirent coupables d'actes pareils dans le Languedoc

Digitized by Google

au XIVe et au XVe siècle, obtinrent sans difficulté des lettres de rémission quand ils déposèrent les armes.

Cependant le Pont-Saint-Esprit était mieux gardé en 1398 qu'en 1361, lorsque les Compagnies l'enlevèrent par surprise et en firent durant plusieurs années leur base d'opérations dans les provinces du Sud-Est. Le coup de main du vicomte de Turenne échoua, et il se retira sans entreprendre un siège régulier qui l'eût infailliblement mis aux prises avec une levée en masse des forces de la sénéchaussée.

* * *

Il lui fallait pourtant de toute nécessité une place forte sur le Rhône, rive droite. Il la trouva dans le lieu et le château de Bays, qu'il avait possédé du chef de sa tante jusqu'en 1391, et qu'il parvint à ressaisir.

Il en fit son port sur le fleuve, et il prit comme place d'armes dans l'intérieur du pays, à portée de ses approvisionnements et de ses recrues, le château de Bouzols en Velay, chef-lieu d'une des baronnies de sa maison. Le site était bien choisi. Le vieux burg de Bouzols, heureusement situé au centre du bassin supérieur de la Loire, à proximité du Haut-Vivarais à l'Est, du Gévaudan et du Rouergue au Midi, assurait les communications du vicomte avec la première de ces provinces par la route des Boutières au Rhône, avec les secondes par les chemins qui du Puy remontent la Loire et l'Allier. Au pis aller et en cas de malheur, Raymond Roger devait y trouver un refuge presque impossible à forcer ; il pourrait ainsi attendre patiemment, à l'abri des murailles éprouvées de son antique forteresse, quelque diversion libératrice, ou bien la lassitude des assaillants, si nombreux et si obstinés fussent-ils.

Mais, à cette date de 1399 les affaires du royaume présentaient quelque accalmie, et tandis que le sire de Turenne, enfermé dans son château, y faisait les préparatifs d'une nouvelle campagne d'outre Rhône, des ordres pressants arrivèrent de la cour de Charles VI au sénéchal d'Auvergne. Cet officier, qui se nommait Louis de Langeac et qui appartenait à la noblesse de cette province, eut mandat de rassembler

Digitized by Google

dans son ressort et dans les diocèses voisins un corps d'armée aussi nombreux qu'il pourrait, de lever un subside pour les frais, et d'aller investir le château, pour l'assiéger ensuite jusqu'à ce qu'il fût pris, quelque temps et quelque dépense qu'il fallût pour cela.

Le sire de Langeac obéit. La noblesse et les communes d'Auvergne, grossies de quelques forces du Velay et de quelques compagnies soldées, formant en tout un armement de plusieurs milliers d'hommes, se réunirent sous la bannière du sénéchal, bloquèrent le château de Bouzols de toutes parts, et n'épargnèrent rien pour le prendre. Mais la place était extrêmement forte d'assiette, très bien armée et parfaitement défendue ; elle résista avec vigueur, et il fallut plus d'un an pour en venir à bout.

Ce temps fut employé par le sénéchal d'Auvergne, en vertu d'autres ordres exprès de la Cour, à saisir et à mettre sous séquestre tous les fiefs du vicomte de Turenne, tant en Gévaudan et en Velay qu'en Limousin et ailleurs, à la réserve des seigneuries Languedociennes qui avaient été données à sa fille Antoinette et dont elle jouissait avec le maréchal Boucicaut.

Ces prescriptions furent remplies, et tous les domaines de Raymond-Roger de Beaufort étaient sous la main du Roi, selon l'expression consacrée, lorsqu'il fut obligé de rendre son château de Bouzols et de se constituer lui-même prisonnier dans le camp du sénéchal d'Auvergne.

Cette exécution coûta vingt sols tournois par feu aux contribuables de la sénéchaussée, chargés par ordre du Roi des frais de cette campagne.

Les dernières ressources du vicomte avaient été dépensées au cours de ses expéditions ; ses soldats et ses capitaines étaient captifs comme lui-même, tous ses biens sous le séquestre. On aurait pu le croire irrémédiablement perdu, appelé à subir un procès en Parlement, et à payer de la confiscation de ses domaines, peut-être de sa tête, sa longue résistance aux volontés de son suzerain. Il n'en fut rien. Le crédit de sa maison, ses hautes et nombreuses alliances l'empêchèrent de subir les conséquences de sa défaite.

Le roi Charles VI lui rendit ses seigneuries et lui fit faire la

Digitized by Google

paix avec le roi de Sicile et avec ses autres adversaires. Raymond-Roger en fut quitte pour ne rien toucher, ni en meubles ni en immeubles, de l'héritage pontifical qui avait été la cause de quinze ans de sanglants conflits.

Ce vieux féodal mourut quelques années après. Son héritière naturelle, nous l'avons dit, était son unique enfant, Antoinette de Beaufort, comtesse d'Alais, épouse de l'illustre Boucicaut. Mais, soit qu'il en voulût à sa fille et à son gendre d'avoir figuré dans un camp opposé au sien, soit qu'il eût contre eux d'autres griefs, le vicomte avait, par un testament régulier, déshérité la comtesse Antoinette *pour ingratitude.*

Ce testament fut attaqué et cassé en Conseil par ordre du Roi. Antoinette de Beaufort recueillit sans autre obstacle la totalité des domaines paternels, y compris la vicomté de Turenne, le plus important de tous, et elle les joignit aux fiefs du Bas-Languedoc qui avaient formé sa dot.

Elle en jouit peu de temps, étant morte à Alais, sans enfants, en 1416. Elle laissait à son mari la jouissance viagère de tous ses biens.

Et c'est ainsi que, par une ironie du sort dont les exemples ne sont pas d'ailleurs introuvables, le patrimoine du féodal obstiné, du vassal intransigeant jusqu'à la rébellion qu'avait été Raymond-Roger de Beaufort, passa pour un temps aux mains d'un des serviteurs les plus fidèles de la couronne de France, de ce Boucicaut qui représente le type le plus complet du loyalisme monarchique en ce siècle violent et troublé.

P. Gouy.

Digitized by Google

LE TEXTE

DU

NOUVEAU TESTAMENT

Suite (1)

II

De l'examen de tous les documents que nous venons de passer en revue très rapidement, il ressort nettement qu'ils ne présentent pas tous les mêmes caractères ; ils possèdent chacun leurs particularités, leurs leçons spéciales. Cependant, bien qu'il n'y ait aucun manuscrit qui n'ait ses variantes propres, souvent insignifiantes d'ailleurs, il est possible de grouper ces documents, manuscrits grecs, versions, écrivains ecclésiastiques en un petit nombre de familles et de sous-familles. Ne pouvant entrer dans les détails, nous distinguerons seulement trois types de texte : le texte occidental, le texte neutre, le texte syrien. Faisons remarquer que nous donnons, comme Westcott-Hort, au second type le nom de texte neutre, faute d'en trouver un meilleur et parce qu'il a été adopté par tous les critiques récents, à l'exception toutefois de von Soden. Il n'est, en effet, nullement certain que ce texte soit pur de toute correction et mérite, par conséquent, l'appellation de neutre.

(1) Voir le nº du 15 septembre.

Digitized by Google

Nous étudions en premier lieu le texte occidental, parce qu'il paraît répandu dans tout le monde chrétien et cela dès le IIe siècle, tandis que le texte syrien est moins ancien, et peut-être aussi le texte neutre.

Parmi les manuscrits grecs, le codex de Bèze est le représentant principal de ce texte pour les évangiles et les Actes ; à côté de lui, citons le minuscule 473. D'autres manuscrits majuscules et minuscules ont des leçons occidentales. Pour les Actes, nous avons encore le codex E^2 et les minuscules 31 137 180 184 221 ; pour les épîtres pauliniennes, les majuscules D^2 E^3 F^2 G^3, etc.

Le plus ancien écrit chrétien, la Didachè, probablement de l'an 70-80 après J.-C., présente des traces du texte occidental ; plusieurs des citations néotestamentaires de saint Justin lui sont apparentées. Marcion et Tatien en sont des témoins avérés. La version latine africaine et saint Cyprien nous offrent avec les autres versions latines, l'européenne et l'italienne, le texte occidental lui-même. En Orient, nous trouvons des leçons occidentales en assez grand nombre dans Clément d'Alexandrie, même quelques-unes dans Origène, peut-être dans la version sahidique. Les anciennes versions syriaques, Sinaïtique et Curetonienne, sont de type nettement occidental. C'est donc bien à tort que l'on qualifie d'occidental ce texte qui se retrouve aux IIe-IIIe siècles dans toute l'étendue du monde chrétien.

Il n'est pas difficile de distinguer les leçons du texte occidental, car elles sont caractéristiques. Par rapport aux deux autres types de texte, neutre et syrien, nous relevons dans les témoins de ce texte des additions en très grand nombre. En voici quelques-unes :

Dans *Lc*, IX, 55, les codex *e*, Cyprien, *a b*, les syriaques Curetonienne, Peschitto, Harkléenne, la Vulgate et les codex majuscules récents, K M Γ Δ Π, qui ont adopté cette addition, nous avons : Καὶ εἶπεν· Οὐκ οἴδατε ποίου πνεύματος ἔστε ὑμεῖς, ὁ γὰρ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου οὐκ ἦλθε ψυχὰς ἀνθρώπων ἀπολέσαι, ἀλλὰ σῶσαι. Le codex de Bèze a seulement : Καὶ εἶπεν· Οὐκ οἴδατε ποίου πνεύματος ἔστε ὑμεῖς.

Dans le codex de Bèze, et dans Φ, dans les codex vieux

Digitized by Google

latins, *a b c d e ff*[1 2] *g*[1] *h m n* — avec diverses variantes — dans quelques codex moins bons de la Vulgate, dans les syriaques Curetonienne et Harkléenne, dans Hilaire et d'autres Pères latins, nous avons après le ℣ 28 du chapitre XX de *Mt*, une sentence du Seigneur, inconnue par ailleurs : Ὑμεῖς δὲ ζητεῖτε ἐκ μικροῦ αὐξῆσαι καὶ ἐκ μείζονος ἔλαττον εἶναι ; Vos autem quaeritis de pusillo crescere et de minore majores esse (Vercellensis).

Dans les Actes des apôtres, les additions sont nombreuses. Ch. XVIII, 8, le codex de Bèze, après πολλοὶ τῶν Κορινθίων... ἐβαπτίσθησαν, ajoute : πιστεύοντες τῷ Θεῷ διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ch. VI, 1, après αἱ χῆραι αὐτῶν, le codex de Bèze ajoute ἐν τῇ διακονίᾳ τῶν Ἑβραίων, et le Palimpseste de Fleury : Quod in cotidiano ministerio viduae Graecorum a ministris Hebraeorum despicerentur.

Comme addition occidentale, signalons enfin celle que l'on trouve dans le codex Laudianus, les minuscules 4 15 27 29, etc., le codex Gigas, Irénée, Cyprien, Bède, la Vulgate clémentine, la syriaque Harkléenne, etc., au ch. VIII, 37 : Εἶπεν δὲ αὐτῷ ὁ Φίλιππος· εἰ πιστεύεις ἐξ ὅλης τῆς καρδίας σου, σωθήσῃ· Ἀποκριθεὶς δὲ εἶπεν· Πιστεύω τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ εἶναι Ἰησοῦν Χριστόν. Ce verset est omis par ℵ B A C H L P 13 61, le codex Amiatinus et d'autres manuscrits de la Vulgate, par les versions Peschitto, Sahidique, Bohaïrique, par Jean Chrysostome.

Les omissions sont moins nombreuses et surtout moins importantes que les additions, car le texte occidental ajoute plutôt qu'il n'omet. Il en est cependant quelques-unes de remarquables. Dans le récit de l'institution de l'eucharistie, le codex de Bèze, après la parole du Seigneur : τοῦτό ἐστιν τὸ σῶμά μου, omet les paroles suivantes, *Lc*, XXII, 19, 20 : τὸ ὑπὲρ ὑμῶν διδόμενον· τοῦτο ποιεῖτε εἰς ἐμὴν ἀνάμνησιν. Καὶ τὸ ποτήριον ὡσαύτως μετὰ τὸ δειπνῆσαι, λέγων· τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυννόμενον.

Les syriaques Curetonienne et Sinaïtique suppriment la première bénédiction de la coupe, et reportent à la seconde bénédiction quelques-unes des paroles du Seigneur prononcées pendant la première. Les manuscrits vieux latins *a d ff*[2] *i l* avec des variantes entre elles, omettent au ℣ 19 : Quod pro vobis datur, hoc facite in meam commemorationem et tout le ℣ 20.

Digitized by Google

Avec les manuscrits A E F G H K M, etc., les versions latines, syriaques, Bohaïrique, Origène latin, Eusèbe, Jérôme, le codex de Bèze omet, *Mt*, XXVI, 49 : ἄλλος δὲ λαβὼν λόγχην ἔνυξεν αὐτοῦ τὴν πλευράν, καὶ ἐξῆλθεν ὕδωρ καὶ αἷμα, verset que l'on trouve dans les manuscrits ℵ B C L T, quelques codex de la Vulgate, et qui doit provenir de *Jn*, XIX, 34.

Nous relevons encore dans les vieilles versions syriaques de nombreuses omissions qui leur sont particulières et d'autres qui leur sont communes avec les autres témoins du texte occidental.

Les variations de termes et les transpositions de mots se rencontrent presque à chaque ligne et il serait trop long de les relever. En voici un exemple :

Mt, XXII, 13, Vaticanus : δήσαντες αὐτοῦ πόδας καὶ χεῖρας

— Codex de Bèze : ἄρατε αὐτὸν ποδῶν καὶ χειρῶν ἐκβάλετε αὐτὸν.

καὶ βάλεται αὐτὸν.

Un des caractères les plus spéciaux du texte occidental, c'est l'incorporation de passages d'un évangile dans un autre. Après *Mt*, XXIV, 31, le codex de Bèze ajoute : Ἀρχομένων δὲ τούτων γένεσθαι ἀναβλέψατε καὶ ἐπάρατε τὰς κεφαλὰς ὑμῶν· διότι ἐγγίζει ἡ ἀπολύτρωσις ὑμῶν, qui est textuellement emprunté à *Lc*, XXI, 28, sauf un mot, ἀναβλέψατε pour ἀνακύψατε. De même, après *Mt*, XXIV, 41, le codex de Bèze ajoute : Δύο ἐπὶ κλίνης μιᾶς· εἷς παραλαμβάνεται καὶ εἷς ἀφίεται, qui reproduit *Lc*, XVII, 34, avec des différences dans les temps des verbes employés. On peut se demander si ces sentences viennent du IIIe évangile ou de la tradition orale. On remarquera qu'elles ne reproduisent pas littéralement le texte de Luc, tel que le donne le codex de Bèze.

On en trouvera d'autres après *Lc*, XI, 30; V, 14; XIX, 27, etc. Signalons enfin les paraphrases et les interpolations. Dans *Lc*, XXIII, 53, le codex de Bèze parle de la pierre placée devant le sépulcre de Jésus, détail qu'il emprunte à Matthieu ou à Luc, et il ajoute que vingt hommes l'auraient roulée avec peine : Καὶ θέντος αὐτοῦ ἐπέθηκε τῷ μνημείῳ λίθον ὃν μόγις εἴκοσι ἐκύλιον.

Le texte de *Lc*, XI, 2, est interpolé, à l'aide de celui de *Mt*, VI, 7.

Digitized by Google

Dans les *Actes*, v, 29, au lieu de la réponse directe des apôtres aux membres du Sanhédrin : Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Πέτρος καὶ οἱ ἀπόστολοι εἶπον· πειθαρχεῖν δεῖ Θεῷ μᾶλλον ἢ ἀνθρώποις, nous avons le développement suivant : Ἀποκριθεὶς δὲ Πέτρος εἶπεν πρὸς αὐτόν· τίνι πειθαρχεῖν δεῖ, Θεῷ ἢ ἀνθρώποις; ὁ δὲ εἶπεν· Θεῷ.

On trouverait d'autres développements ou paraphrases dans *Actes*, XIV, 2-5 ; XVI, 35-39 ; XVII, 15 ; XVIII, 27 ; XIX, 1, 9 ; XX, 15, etc. Le codex de Bèze nous dit même que Mnason, le disciple ancien, habitait un village entre Césarée et Jérusalem, tandis que, d'après le texte neutre, il paraît avoir habité Jérusalem, *Actes*, XXI, 16.

De ce relevé, reproduisant les principales variantes du texte occidental on constate qu'elles ne se trouvent pas toutes dans tous les témoins du texte ; chacun, tout en ayant des variantes communes avec les autres témoins, a les siennes particulières. On devra en conclure que ce texte n'est pas homogène et qu'on peut le diviser en groupes et même qu'on doit distinguer dans chaque groupe des couches superposées. Les observations suivantes confirmeront ce jugement.

Les interpolations importantes, cataloguées par Burkitt, telles que l'homme qui travaille le jour du sabbat, le feu qui brilla le jour du baptême de Jésus; cherchez de petit à devenir grand, etc., pour la plupart des faits inconnus aux évangiles canoniques, se trouvent surtout dans les textes africains *k e ;* quatre seulement de ces passages sont rejetés par tous les témoins africains. L'absence de la plupart de ces interpolations dans le codex de Bèze et dans les textes européens *a b*, prouve que ces manuscrits ont subi une influence subséquente des textes grecs de type neutre. Elles sont presque toutes inconnues aux vieux textes syriaques : la Sinaïtique n'en a qu'une et encore peu importante ; la Curetonienne en a sept sur dix-huit.

Les interpolations moins importantes, cataloguées aussi par Burkitt, sont toujours suggérées par le contexte ; elles ajoutent rarement un détail inconnu ou un récit nouveau. On remarquera qu'elles se retrouvent surtout dans les versions vieilles latines de type européen ; la moitié est absente des versions de type africain ; la syriaque Sinaïtique en a six, et

Digitized by Google

la Curetonienne sept sur vingt-neuf. Il est vrai que le texte de cette dernière nous manque pour seize passages.

Il résulte de ces observations que la version latine primitive contenait diverses additions qui ne peuvent être attribuées à l'invention des scribes, mais doivent provenir de sources historiques inconnues, probablement de la tradition orale. D'autre part, la version latine plus récente est caractérisée par des variantes, dont quelques-unes peuvent être attribuées aux scribes et les autres provenir d'une tradition primitive. Nous avons là deux couches de textes assez nettement délimitées, et si les textes de type européen proviennent du type africain, il faut supposer que les premiers ont été débarrassés des interpolations du second par comparaison avec les textes grecs. Ou bien on devrait admettre que primitivement il existait un texte latin qui fut contaminé dans les versions de type européen, mais non dans celles de type africain. Il est plus simple de supposer que ces deux types africain et européen, sont indépendants l'un de l'autre, que même ils ne proviennent pas du même texte grec.

Les omissions que l'on constate aussi dans les divers témoins du texte occidental prouvent de même que ce texte n'est pas homogène, puisque tous ne les possèdent pas.

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les constatations que nous avons relevées chez les divers témoins du texte occidental, nous remarquons qu'il n'y a pas accord entre ces témoins, même pour les variantes les plus importantes et, à plus forte raison, pour celles qui le sont moins ; les uns les acceptent, les autres les rejettent. Nous en devons conclure que ce texte n'est pas homogène ; le texte occidental n'est pas un. Ce sont des types de textes différents, qui ont été rangés sous une même appellation. Aucun d'entre eux ne peut être regardé comme le texte original, qu'on l'examine au point de vue interne ou externe. Il y a tout à la fois des additions et des omissions inexplicables.

D'autre part, si l'on veut regarder la version Sinaïtique comme le représentant du texte original, il faut supposer que les textes grecs, et même les autres textes occidentaux, ont été interpolés à un degré inadmissible et, de plus, que si elle

Digitized by Google

est soutenue quelquefois par les textes africains, elle ne l'est pas même toujours par la version congénère, la syriaque Curetonienne et encore moins par les autres versions syriaques ; elle reste à peu près seule, ce qui au point de vue critique est une mauvaise position.

Nous ne pouvons pas non plus tenir le codex de Bèze ou les versions vieilles latines comme les descendants directs du texte original ; ils sont tous plus ou moins interpolés. Si le texte occidental n'est pas le texte primitif, il y a donc lieu de chercher quelle en est l'origine.

De nombreuses hypothèses ont été émises pour répondre à cette question. Nous ne pouvons en donner que les conclusions. Plusieurs critiques avaient pensé que saint Luc avait donné deux éditions des évangiles et des Actes des apôtres. Blass a repris cette hypothèse et l'a appuyée sur des preuves nouvelles. Elle a été adoptée par des critiques de valeur : Dräseke, Zöckler, Nestle, Belser, Haussleiter, Grafe, Zahn, Vogels, Weber, Salmon, Conybeare et rejetée par d'autres de non moindre valeur : Chase, Harris, Ramsay, Bousset, B. Weiss, Wendt, Harnack, Schmiedel, H. Holtzmann, Gregory, Jülicher, Corssen, von Dobschütz, von Soden, Preuschen, Clemen, Coppieters. Nous n'avons pas à l'exposer ; elle est très connue. Examinons l'ensemble du problème.

D'après Westcott-Hort, les leçons aberrantes du texte occidental sont des interpolations du texte qu'ils qualifient de neutre, texte représenté par le Vaticanus et le Sinaiticus. Aucune de ces variantes ne serait authentique au point de vue du texte des évangiles, mais quelques-unes d'entre elles offriraient peut-être des traditions primitives, conservées oralement ou par écrit. Quant aux omissions des versions latines, ils les acceptent comme authentiques et comme représentant le texte original, corrompu par des additions qui se seraient glissées dans le texte neutre ; c'est ce qu'ils appellent les non-interpolations occidentales.

Rendel Harris croit que la plus grande partie des interpolations occidentales qu'on relève dans les Actes sont dues à un scribe montaniste. Il essaye ensuite de démontrer que le texte grec du codex de Bèze a été latinisé ; en d'autres

Digitized by Google

termes, qu'il a été conformé au texte latin, adjacent au texte grec. De plus, ce texte latin est plus ancien que le grec, auquel il est joint ; il est conforme au texte latin de saint Irénée et vient probablement de l'église de Carthage. On découvre son influence dans le Diatessaron de Tatien, ce qui nous oblige à conclure que celui-ci avait entre les mains un manuscrit grec-latin, d'où pourrait dériver le codex de Bèze, ou bien que Tatien a employé un texte latin, apparenté à celui que nous avons dans le codex de Bèze. Mais alors, que deviendrait l'hypothèse du glossateur montaniste, lequel n'a pu exercer son action sur le texte avant la fin du IIe siècle?

L'hypothèse de Chase est assez semblable à celle de Rendel Harris, avec cette différence fondamentale qu'au lieu de croire que le texte occidental a subi l'influence des versions latines, il pense qu'il a été contaminé par la version syriaque. Ce n'est donc plus à des manuscrits gréco-latins qu'il se réfère, mais à des gréco-syriaques.

Des faits qu'il a relevés, Chase conclut que le texte occidental, qu'il appelle syro-latin, s'est formé progressivement dans la première moitié du IIe siècle. Le texte des Actes, que représente le codex de Bèze, était formé vers l'an 180 et celui des évangiles entre 170 et 180. Le texte grec, source de celui du codex de Bèze, a été assimilé de diverses façons à un texte vieux syriaque par un scribe qui copiait un manuscrit bilingue, grec-syriaque. Ce scribe assimilateur ne devait pas craindre de faire des changements dans le texte, et surtout d'y introduire les corrections ou les additions qu'il jugeait nécessaires. Ces interpolations lui étaient fournies, à lui et aux copistes subséquents, par la tradition orale ou la prédication chrétienne, qui développait le texte ou le citait peu littéralement. Le premier texte a dû en effet subir de nouveaux changements par suite de transcriptions successives. Cependant, le scribe qui a copié le codex actuel de Bèze avait sous les yeux un manuscrit grec-latin, et, dans quelques passages, il a été influencé par le texte latin.

Le texte syro-latin s'est formé à Antioche ; de là, il s'est répandu dans toute la chrétienté. Antioche était en rapports continuels avec tout l'empire romain par le port de Seleucie.

Digitized by Google

Ce texte syro-latin a suivi le chemin commercial. D'Antioche il est allé à Alexandrie, où nous en trouvons des traces chez Clément d'Alexandrie et dans la version Sahidique ; à Rome, où il a influencé le texte de Justin et de Marcion ; à Carthage, où nous le retrouvons dans les écrivains africains et les vieilles versions latines. Il a pu être apporté à Lyon par saint Irénée, un oriental.

Quant à la vieille version latine, Sanday pense qu'elle a été faite à Antioche ; Hort croit plutôt qu'elle serait née, à Rome et à Carthage, du texte grec formé à Antioche et que, de ces villes, elle se serait répandue dans tout l'Occident. Cette seconde hypothèse expliquerait mieux les nombreuses divergences qui existent entre les textes syriaques et les textes latins. Cependant, elles sont telles, surtout pour les omissions, qu'il nous paraît plus probable que les vieilles versions latines et les vieilles syriaques sont indépendantes les unes des autres. Nous reconnaissons seulement qu'elles ont pu exercer une influence l'une sur l'autre, à une époque postérieure à leur formation.

D'après Zahn (1), le texte occidental contient beaucoup de leçons originales, lesquelles ont été retranchées par les divers recenseurs du texte, Lucien, Hesychius, Pamphile. Un grand nombre d'additions ont été introduites dans le texte, de l'an 150 à 200, par les scribes non officiels, pendant la période où la copie du texte n'était pas surveillée, et où la tradition orale était encore vivante. Nous retrouverons cette observation chez d'autres critiques.

L'hypothèse de Kenyon (2) sur les causes premières des variantes occidentales se rapproche de celle de Zahn. Le texte des évangiles et des Actes a été traité librement par les scribes du IIe siècle et par les prédicateurs. Il n'y eut pas un texte dérivant d'un archétype, mais plusieurs textes, suivant la remarque de saint Jérôme, à propos des textes latins : Quot homines, tot paene codices. Aucun manuscrit, pas même le

(1) *Einleitung in das Neue Testament*, p. 341-365, Leipzig, 3e Auíl. 1907.

(2) *Handbook to the textual Criticism of the New Testament*, p. 304. London, 1901.

Digitized by Google

codex de Bèze, ne peut être regardé comme le représentant type du texte occidental. Dans un grand nombre de passages, il diffère des autres témoins de ce texte; de plus, il n'est pas deux manuscrits de la vieille version latine qui soient en accord de tout point ; les vieilles versions syriaques diffèrent profondément des vieilles versions latines, et les deux vieilles versions syriaques, la Sinaïtique et la Curetonienne, ne s'accordent pas même entre elles. Il n'y a donc pas, en réalité, un texte occidental, mais plusieurs textes, s'accordant sur divers points contre le texte grec de nos éditions, et sur d'autres divergeant entre eux. — C'est ce que nous venons de démontrer.

Vogels (1) soutient que les leçons divergentes du codex de Bèze ont été produites par une influence harmonisante, qui provient du Diatessaron de Tatien ou de tout autre harmonie des évangiles. Cette hypothèse peut s'appliquer à un témoin du texte occidental et en expliquer les anomalies, mais il ne donne pas la solution de tout le problème, ce que, nous le reconnaissons, Vogels ne prétend pas faire.

Nous verrons plus loin ce que pense von Soden sur le texte occidental. Des recherches précédentes nous pouvons dégager les conclusions suivantes :

Le problème n'est pas résolu dans son entier ; quelquefois, une hypothèse en explique une partie, mais non les autres parties et même est en opposition avec celles-ci. Un point important se dégage cependant. Dans les évangiles et les Actes principalement, nous retrouvons dans le texte occidental des leçons inconnues aux textes grecs de type neutre et syrien ; il est possible que ces leçons proviennent de la tradition authentique, orale et même écrite : elles seraient donc authentiques comme paroles du Seigneur, mais non comme partie des évangiles canoniques. Quant aux omissions qu'on relève dans quelques témoins du texte occidental, elles affaiblissent la valeur traditionnelle des passages omis, sans la détruire complètement ; il est nécessaire de discuter chacune d'elles.

(1) *Die Harmonistik im Evangelientext des Codex Cantabrigiensis*, Leipzig, 1910.

Digitized by Google

En résumé, il y a lieu de poursuivre l'étude de ce texte occidental. Les textes que nous avons cités précédemment en montrent l'intérêt capital.

A côté du texte occidental, nous avons le texte que Westcott-Hort appellent le texte neutre et von Soden le texte H. Nous dirons plus loin ce qu'est ce dernier texte. Rappelons brièvement l'opinion de Westcott-Hort sur le texte neutre et son dérivé, le texte alexandrin. D'après eux, il y avait, au IVe siècle, des manuscrits purs de toute altération, reproduisant par conséquent le texte original. Nous en trouvons surtout en Egypte, où les meilleurs représentants de ce texte sont le Vaticanus et le Sinaiticus. Hort a donné au texte de ces manuscrits la qualification de texte neutre parce qu'il n'a admis en général aucune des interpolations du texte occidental, ni des corrections grammaticales du texte qu'il appelle alexandrin.

Le texte du Nouveau Testament ne resta pas cependant en Egypte, en particulier à Alexandrie, pur de toute correction intentionnelle. Alexandrie était un centre de culture hellénique et ses grammairiens et critiques, habitués au grec classique et experts dans l'art de corriger les auteurs, devaient être tentés de ramener le grec vulgaire du Nouveau Testament à des formes plus classiques. Cependant, comme les copistes alexandrins étaient savants et soigneux, ils ont transcrit les textes littéralement, tout en y introduisant des corrections de grammaire ou de langue. Hort ne cite aucun manuscrit qui représente complètement ce texte qu'il appelle alexandrin. Il a seulement laissé des traces dans quelques manuscrits, tels que ℵ C L Δ Ξ 33 pour les évangiles, dans les versions égyptiennes et surtout chez les écrivains alexandrins, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyrille d'Alexandrie.

Tel était l'état du texte du Nouveau Testament pendant les quatre premiers siècles de l'Eglise. Vers le milieu du IVe siècle, on se préoccupa à Antioche de reviser le texte afin, pensait-on, de le ramener à sa pureté primitive. Peut-être voulut-on imiter la revision des Septante qu'avait exécutée le prêtre Lucius d'Antioche? Hort insinue même que c'est à lui qu'on doit la revision du Nouveau Testament ; Sanday, von

Digitized by Google

Soden et d'autres critiques l'affirment nettement, se basant sur ce fait que sa revision de l'Ancien Testament présente les mêmes caractères que celle du Nouveau.

D'après Hort, cette revision eut lieu en deux fois, Il remarque que la version syriaque Peschitto tient une position intermédiaire entre les plus anciens textes et ceux qui se retrouvent dans les Pères de l'Eglise, postérieurs au IVe siècle. Il en conclut qu'il y eut une première revision du texte grec, laquelle servit à une revision de la Peschitto. Cette revision aurait eu lieu vers le commencement du IVe siècle ; plus tard, on procéda à une revision plus complète du texte grec, en suivant toujours les mêmes principes. Cette seconde revision aurait été terminée vers le milieu du IVe siècle. De son lieu d'origine, Hort a appelé ce texte le texte syrien.

Nous verrons plus loin ce que von Soden pense de ce texte qu'il appelle le type K.

(*A suivre*) E. JACQUIER.

Digitized by Google

L'ÂME D'UN PRÊTRE MODERNISTE

C'est avec un bien étrange esprit que le vieil homme de lettres, M. Gilbert Augustin-Thierry. Il fait revivre, en 1912, les diableries mystico-sensuelles qui valurent à Huysmans — mon Dieu qu'il y a longtemps de cela ! — une gloire contestable et éphémère. Il est vrai que dans le même temps, la très jeune Mlle Claude Silve laisse deviner les inquiétants mystères de sa triste *Cité des Lampes*. Assisterions-nous donc à un retour de toutes ces folies littéraires, où s'affirmait le dessein hardi de mettre le démon de l'impureté au service de l'apologétique? Non, on peut tenir pour négligeable, ce mouvement que la *Revue des Deux Mondes* semble pourtant favoriser.

Mais la seconde partie du livre bizarre et immoral que M. Gilbert-Augustin Thierry vient d'éditer chez Plon contient quelques fantaisies pseudo-religieuses assez intéressantes. Notre curiosité est aiguillée vers les plus intimes profondeurs de l'âme d'un prêtre apostat. M. Gilbert Augustin-Thierry, connaît-il vraiment un prêtre qui ressemble à don Ambrogio Galli? ou bien a-t-il fait de rien, toute cette histoire cléricale? A vrai dire, la question n'a peut-être pas une très grande importance. Dans cet ordre d'idées, les intuitions d'un écrivain même morbides, peuvent valoir des observations. Prenons telles qu'il les met en roman, les données de M. Gilbert Augustin-Thierry.

D'abord son prêtre apostat est un Italien. Qu'ils soient sortis de l'Eglise ou que pour de trop peu mystérieuses raisons, ils s'obstinent à y rester, nos modernistes abbés de France se

Digitized by Google

font des attitudes froides de clergymen libéraux : ils sont très peu intéressants et à peine égnimatiques. Les abbés italiens au contraire, ceux de la fiction et ceux de l'histoire, portent au front le signe fatal. Comparez, par exemple, Loisy à Murri. Le premier soigne ses poules, ses sophismes et son traitement de fonctionnaire, mais comme il s'efface et veut s'effacer, disparaître, mourir un peu ! M. Loisy n'est guère plus qu'un fantôme.

Pendant ce temps, don Romolo Murri, prêche, s'agite, maudit le Vatican, blasphème, conspire et se livre à des contorsions, comme un damné de la Divine Comédie. Il mourra peut-être l'écume à la bouche, s'il ne se convertit pas, mais rien ne prouve qu'il ne se convertira pas, au contraire.

Le héros de M. Gilbert Augustin-Thierry est bien Italien. Loin qu'il cherche comme M. Loisy de savantes et ironiques équivoques, il affirme violemment les plus explicites contrevérités dogmatiques dans tous ses discours, articles et brochures, mais particulièrement dans son grand ouvrage : *Mythes et Religions*, où s'étale le plus violent anticléricalisme. « Avec fureur Ambrogio Galli s'attaquait à la Vierge, qu'il appelait dérisoire idole, plaisantait sur les pastours de la Salette, bafouait Bernadette de Lourdes, tournait en ridicule les pèlerinages et même contestait la possibilité du Miracle. « Demander le Miracle, disait-il, c'est admettre un Dieu imprévoyant, capricieux, fantasque, n'ayant pas conscience de « l'immuable sagesse de ses décrets : l'invocation du miracle « ressemble â un blasphème. »

Puis revenant à la Sainte Vierge, Galli s'écriait : « Dérisoire idole, absurde apothéose de la Femme, inventée pour plaire aux femmes, la *Panagia*, la *Notre-Dame*, la *Madone*, n'est selon nous que l'Isis égyptienne déformée, Isis la mère douloureuse ; Isis instruite à la pitié par les bienfaisantes leçons de la souffrance ; Isis secourable aux pécheurs ; Isis plaidant la cause des misérables au tribunal du Justicier, son époux, Isis.... »

Aucun doute ne peut subsister sur l'authenticité aussi bien que sur le caractère définitif de cette apostasie. Dans l'intimité, Ambrogio Galli se montre encore plus violemment

Digitized by Google

anticatholique ; il annonce à tous ses amis, les mécréants, la prochaine publication d'un nouveau livre de combat dont le titre seul vaut un programme : *la Fable chrétienne.*

Et cependant, quand même, quand même, autour de lui et loin de lui, les incrédules et les croyants, les indifférents et les sectaires, les lettrés et les rustres ne parviennent pas à se persuader qu'il ait absolument perdu la foi. M. Gilbert Augustin-Thierry se fait l'interprète de ce doute invincible lorsqu'il s'en vient à Pozzo près d'Ancône, misérable petit village de montagne italienne, surprendre, en quelque sorte, sur le vif de ses habitudes, le prêtre révolté et interdit.

Les paysans du voisinage ne se disent pas explicitement : Galli a la foi, mais ils créent des façons d'exprimer leur conviction profonde, à la fois gracieuses et fortes. Une jeune femme mourante trouve la force de venir frapper à la porte de l'apostat pour lui demander une absolution, une suprême absolution.

— « L'absolution, supplia-t-elle, pour la quatrième fois... Ne livrez pas mon âme au démon...

Il s'assit, puis soulevant le buste de l'agonisante pencha son oreille afin de mieux recevoir la confession. »

Les autres paysans du voisinage ne pensent pas autrement que l'agonisante de Pozzo ; eux aussi ils tiennent l'absolution du mauvais prêtre pour valide. Loin qu'ils se résignent à voir en lui un simple déclassé, ils lui attribuent un double pouvoir, diabolique et divin, ils l'appellent : le *Gettatore.*

Mais lui-même peut-il se donner l'assurance qu'il a bien vaincu pour toujours la foi dans son âme? M. Gilbert Augustin-Thierry va nous répondre par l'intermédiaire de son délégué authentique, M. Ludovic Jacquet, un Homais franc-comtois frotté de littérature qui voyage dans la région d'Ancône. Le dit Ludovic Jacquet assiste en compagnie d'Ambrogio Galli à une scène dite miraculeuse, où sa science de libre-penseur ne découvre que superstition et mystère. Ils sont tous deux en présence d'une madone qui pleure des larmes de sang. « Tout à coup, dans la nef, une religieuse à larges coiffes, poussa un cri d'effroi.

— Piange ! Elle pleure !

Digitized by Google

L'officiant leva les yeux vers l'image :

— Elle pleure, dit-il, simplement.

— Elle pleure ! Elle pleure ! clamèrent aussitôt plusieurs voix.

— Oui... sur les souffrances de ses enfants, expliqua le franciscain.

Mon voisin (Ambrogio Galli, le prêtre apostat), mon voisin, allongea la tête, regarda, puis avec un ricanement injurieux :

— Absurdité ! Une hystérique a cru...

Il n'acheva point : sa bouche demeura ouverte ; ses prunelles se fixèrent, hagardes : un son rauque, deux mots haletés sortirent de sa poitrine ; « Oh ! Madre » et défaillant, il s'appuya contre un pilier. »

Ajoutons qu'Ambrogio Galli était venu là uniquement pour braver la Madone. Il lui avait dit : « Me voici ! Ceux qui te glorifient me persécutent ; mais nulle puissance humaine ne me contraindra de courber le front. »

Dira-t-on que la coexistence de sentiments si contradictoires dans l'âme d'un prêtre rationaliste, fût-il italien, est chose absolument invraisemblable? Mais je me représente fort bien l'un de nos modernistes français s'en allant à Lourdes, un jour, braver la Sainte Vierge et la prier en niant tour à tour et en reconnaissant comme vrais, des miracles qui le bouleversent. Ceux-là, sans doute, connaissent mal la nature humaine qui ignorent ces sortes de contradictions. On ne pourra pas prouver mathématiquement qu'elles existent, à certaines heures, chez les apostats, mais quel psychologue oserait les écarter d'un geste bref comme dénuées de vraisemblance?

Du reste, Ambrogio Galli et Ludovic Jacquet, frère ou cousin de M. Gilbert Augustin-Thierry, vont s'expliquer là-dessus.

Quelle n'est pas la stupéfaction de notre libre-penseur français, en constatant que l'apostat italien est tout à coup retourné à la foi catholique?

— Mon cher confrère, dit Ambrogio Galli, vous avez à côté de vous une pauvre créature en détresse. Depuis quelques heures, je crois au miracle... J'ai vu !... Vous souriez? Vous allez sans doute me traiter d'illuminé... Mais j'ai vu. Oui, elle pleurait la Mère douloureuse, pleurait sur son insulteur, moi,

Digitized by Google

l'enfant pervers, moi, le maudit des hommes, moi, qu'offensée elle aimait encore ».

M. Ludovic Jacquet-Thierry proteste vivement : « Non, cher Maître. J'étais présent et n'ai point vu la moindre larme... Elle n'a pleuré que pour une tourbe ignorante de ... »

Pour bien comprendre la signification de cette controverse, supposons un instant qu'il y est question non point des pleurs divins de la Madone de Gubbio, mais d'un miracle de Lourdes. L'abbé converti affirme avoir vu le miracle que nie l'incrédule. Les oui et les non réitérés qu'échangent nos deux interlocuteurs n'ont rien qui puisse sérieusement nous troubler. Ça nous connaît.

Deux choses seulement sont intéressantes, en cette affaire. En premier lieu, un homme du vingtième siècle, est-il intellectuellement parlant, déshonoré pour ce seul motif qu'il déclare avoir vu un miracle — nous disons toujours par besoin de clarté — à Lourdes ? Il semble bien acquis au contraire, que nier à priori des faits si nombreux, si variés, si minutieusement discutés, est d'un esprit fermé à la critique. Des inexplicables guérisons, les médecins libres-penseurs essaient tous les jours de donner des explications scientifiques. La seconde question intéressante est d'ordre psychologique. Peut-on admettre qu'un prêtre apostat qui blasphémait tout à l'heure et qui blasphémait à propos du principe même du miracle, accepte tout à coup un fait miraculeux? Parfaitement, et moi, prêtre, je me figure sans peine que dans l'âme de l'un de mes confrères dévoyés, l'acte de foi et le blasphème se produisent simultanément. Ces malheureux connaissent certainement le doute aux heures d'affaissement moral, surtout s'ils ont sur la conscience quelque péché d'orgueil ou d'impureté et trop de lectures profanes ou malsaines. (Croient-ils, gronda Bossuet, croient-ils être les seuls à connaître certaines objections à cause qu'ils y succombent?) Mais ils ne conquirent jamais la certitude que la religion chrétienne catholique est fausse. Non, non cette paix ne leur est point donnée. Ils récitent de mémoire les plus belles pages de l'Evangile, ils ont lu l'histoire quelque trente fois séculaire de l'Eucharistie, ils connaissent la solution théologique des plus grands problèmes humains, ils n'ignorent pas

Digitized by Google

l'histoire des saints, ils ne peuvent pas ne pas voir partout l'Eglise et son ombre, et parce qu'ils ont bu dans leur jeunesse aux sources vives de la sensibilité et de la vérité catholiques, ils ne parviennent jamais à se désaltérer avec l'eau saumâtre des citernes rationalistes. Toujours, ils sentent se poser sur eux le regard divin de Jésus outragé qui porta dans l'âme de Pierre, un instant renégat, le remords et le repentir. Telle est la permanente et fatale contradiction dont est faite la vie religieuse des prêtres égarés.

A la grande stupéfaction de M. Ludovic Jacquet, don Ambrogio Galli poursuit : « Et pourquoi, Monsieur, la Vierge très sainte, ne m'aurait-elle pas choisi entre ces pécheurs? Ne suis-je point Galli, don Ambrogio Galli? L'audace de mes blasphèmes n'est-elle pas montée vers Dieu, plus criminelle que les méfaits d'une tourbe ignorante? Oui, hélas, oui, la Miséricordieuse a pleuré sur moi... Oh! Bonté Divine, Saint Refuge, tu as pris en pitié, les souffrances de mon orgueil. »

Son orgueil? s'écrie M. Ludovic Jacquet indigné, jamais il ne s'était plus hautainement affirmé qu'en un tel acte de contrition.

L'indignation égare loin des précisions nécessaires M. Ludovic Jacquet, conseiller général de la Haute-Saône. Personne ne songe à nier l'immense orgueil du prêtre interdit. Il n'y a qu'un instant il se laissait appeler maître et rival de Spinosa en même temps qu'il daignait offrir aux libres-penseurs avides de le lire, un nouveau chef-d'œuvre. Même après sa foudroyante conversion, il parle de ses travaux et de sa gloire avec une peu chrétienne complaisance. L'orgueil était depuis longtemps chez lui une habitude d'âme. — Quoi d'étonnant qu'il apparaisse encore dans les premiers efforts qu'il tente vers l'humilité?

Mais dans ce récit de conversion, il y a autre chose que l'orgueil, il y a le sens très vif de la grâce donnée gratuitement, il y a surtout l'amour profond de Celle qui se nomme le Refuge des Pécheurs, la Reine des Clercs et la Porte du Ciel. Le clerc Théophilus avait vendu son âme au diable, mais il échappa aux griffes du malin par la toute puissance intervention de la Miséricordieuse et cette légende fit, au moyen âge, la joie de tout

Digitized by Google

un peuple croyant. Un prêtre coupable ose presque s'avouer à lui-même que les manifestations de la gloire mariale dépendent en quelque façon de la grandeur de ses propres fautes. Le relèvement religieux d'un Ambrogio Galli est, en effet, une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour et qui témoigne avec un particulier éclat, de la puissance de l'Immaculée.

M. Ludovic Jacquet ne comprend rien à ce mystère d'amour, cependant que don Ambrogio Galli se dépouille de plus en plus de son orgueil pour se revêtir d'humilité et de justice.

« Heureux, dit-il, heureux, monsieur le voltairien, ceux qui vécurent en pauvres d'esprits : les Benoît Labre ou les curés d'Ars....

— Gens bornés, observa M. Ludovic Jacquet.

— Cœur naïfs : ils furent heureux puisqu'ils connurent la paix ! »

J'aime cette soif de paix qui dévora Luther et que connaissent sans doute tous ceux qui abandonnèrent l'Eglise. Ils ne l'ont donc pas la paix, hors du bercail romain? J'aime surtout cette évocation de Benoît Labre et du Curé d'Ars. Elle nous prouve que don Ambrogio Galli n'a plus rien de commun avec les prêtres modernistes. Il y avait à craindre, en effet, que le prêtre-philosophe n'essayât de revenir à l'Eglise par les voies tortueuses de l'hérésie. Dieu merci, il ne ressemble pas à Benedetto de qui toutes les vertus sont fausses. Quel honnête homme oserait prendre au sérieux la pauvreté de ce prétendu Santo? Il vit toujours entouré de protecteurs puissants, généreux et qui ont le sens du confortable, il meurt dans une de ces élégantes villas gréco-modernes dont le luxe cosmopolite a peuplé les sites les plus enchanteurs de l'Italie. Benedetto n'est qu'un faux amant de la pauvreté, comme il est un faux bénédictin et un faux catholique.

Le curé d'Ars représente la céleste, humble et vraie simplicité que loue l'Evangile. Le glorifier et le prendre pour modèle, c'est encore s'opposer à Benedetto. Celui-ci exaspère par son amour des orgueilleuses complications quiconque veut bien réfléchir. Il voudrait qu'on le portât sous un pin pour y mourir, esthétique pèlerin de Childe-Harold. Sa dernière et universelle et interminable homélie prend les proportions d'une

Digitized by Google

suprême révélation sinaïtique. Ne se sentait-il pas la poitrine pleine de l'esprit? Il prononce les paroles latines de la bénédiction rituelle, il dit aux prêtres : « La seule chose qui vous soit nécessaire. c'est un grand respect pour la raison et une grande foi en la Vérité universelle et indivisible. Il dit aux pauvres : Priez comme je vous l'ai sûrement enseigné. Il dit à ses disciples : Allez-vous prendre la place des pasteurs?

Il m'a paru qu'il fallait souligner avec quelque vigueur, les fondamentales différences qui existent entre Benedetto et don Ambrogio Galli.

En un bref épilogue, M. Gilbert Augustin-Thierry raconte la fin édifiante de don Ambrogio Galli devenu frère convers à la Chartreuse du Val d'Ema.

Le brillant hypercritique de Pozzo, remplit maintenant les fonctions de cicérone auprès des touristes anglo-saxons. L'inévitable M. Ludovic Jacquet qui s'est glissé dans leur caravane reconnaît dans le vieux frère convers, l'auteur moderniste de *Mythes et Religions*.

« J'étais certain à présent de ne pas me tromper, écrit M. Ludovic Jacquet de la Haute-Saône. Je me rapprochai et désirant mettre à l'épreuve l'hypercritique de jadis : « Ainsi mon frère, pour vous, aucune occupation intellectuelle ; peut-être pas même de lecture? Et lui (Galli), de cette voix monotone qui faisait sourire la Lizzie du petit pasteur américain :

— A quoi bon ? La prière doit suffire à qui sait prier... Voilà ce qu'était devenu mon ami... L'âpre bonheur qu'il semblait prendre à l'anéantissement d'une superbe intelligence cause de son orgueil et raison de son péché me navrait...

Très ému, je lui saisis la main :

— Vous ne comprenez pas, pauvre chartreux, le sens de la vie.

— Si, monsieur, puisque nous possédons le sens mystérieux de la mort.

— Alors, vous êtes heureux..... heureux maintenant..... Ambrogio Galli?

Il soupira douloureusement :

— Très heureux, dit-il, en courbant le front... »

Contre l'explication psychologique du cas Ambrogio Galli

Digitized by Google

que M. Gilbert Augustin-Thierry a mise en nouvelle, on pourrait faire valoir un fait, et ce fait est celui-ci : aucun des célébres ecclésiastiques apostats du dix-neuvième siècle, ne se convertit comme le héros de la *Madone qui pleure*. Pour divers motifs qu'il est assez difficile de préciser, Talleyrand se laissa préparer à une mort chrétienne. On n'ose pas se prononcer sur la fin dramatique et un peu obscure de Lamennais. Renan qui s'était coupé toute retraite du côté de l'Eglise a paru soutenir jusqu'au dernier moment, une diabolique gageure : à tout le moins, peut-on dire de lui qu'il manquait un peu de sang-froid. Quant au Père Hyacinthe, il mourut dans la communion juive, sensiblement désabusé du protestantisme même le plus libéral.

De ces quatre exemples on ne peut, en somme, rien tirer de décisif ni pour, ni contre la thèse de M. Gilbert Augustin-Thierry.

D'autre part, nous connaissons des prêtres qui expient volontairement de graves erreurs dans des trappes italiennes ou autres.

La vérité est que M. G. Augustin-Thierry s'est appliqué avec un succès contestable à satisfaire une persistante et universelle curiosité. Aux yeux des gens du monde croyants ou incrédules, il n'est pas d'énigme plus troublante que l'âme d'un prêtre évadé. Barrès adolescent écrivit un jour : « Oh ! que la mort de Renan sera intéressante ! » Pourquoi intéressante? Est-ce parce que le vieux Celte passait pour savoir l'hébreu ou jonglait supérieurement avec un certain nombre de mots rares? Non, mais son ironie systématique et outrancière cachait ou semblait cacher on ne savait trop quel drame religieux.

Pour cet unique motif, les fictions risquées de M. Gilbert Augustin-Thierry ne laissent pas d'être parfois intéressantes.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LES

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

anglais, écossais et irlandais

FONDÉS A PARIS AVANT LA RÉVOLUTION

Suite (1)

RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

En 1623, des religieuses bénédictines anglaises, cherchant sur le continent une liberté que leur pays ne leur accordait pas, avaient, sous les auspices des Bénédictines de la Congrégation d'Angleterre, trouvé un refuge à Cambrai cité archiépiscopale qui était alors une principauté relevant de l'empire et dont Louis XIV devait se rendre maître en 1677. Leur établissement prit de l'importance puisqu'il compta jusqu'à quarante religieuses. Mais les difficultés matérielles ne tardèrent pas à se manifester et, pour alléger les charges du monastère de Cambrai, on prit la résolution d'envoyer un certain nombre de ses religieuses à Paris où on espérait trouver protection et faveur de la part de la reine Henriette-Marie, veuve de Charles Ier et de plusieurs grands seigneurs anglais qui l'avaient suivie en France. Deux de ces bénédictines, accompagnées d'une converse arrivèrent dans la capitale (novembre 1651), reçurent l'hospitalité

(1) Voir septembre.

Digitized by Google

chez les chanoinesses de Saint-Augustin que nous connaissons et jetèrent les premiers fondements de l'œuvre projetée. Elles furent bientôt rejointes par quatre nouvelles religieuses de chœur et une converse (fév. 1652). Une des nouvelles venues était Brigitte Morus, descendante de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre mort sur l'échafaud, martyr de sa foi, au moment où le triste Henri VIII jetait l'Angleterre dans le schisme. Elle fut elue prieure de la maison en voie de formation.

Elles résidèrent successivement rue Saint-Dominique, rue de Sèvres, de nouveau rue Saint-Dominique, rue d'Enfer et dans une impasse de cette même rue. Enfin, après douze ans de séjour en des asiles loués, munies d'une autorisation royale, elles s'installèrent, en 1664, dans un immeuble dont « Messieurs de Port-Royal » et particulièrement M. Singlin, leur avaient facilité l'acquisition. Il était situé au faubourg Saint-Marcel, rue Saint-Jean-de-Latran, au lieu vulgairement appelé *le champ de l'Alouette*. Ce fut le monastère de Bonne-Espérance. On peut remarquer que, contrairement à ce qui avait été statué pour les augustines anglaises, nos bénédictines n'étaient pas astreintes à ne recevoir que des Anglaises comme novices.

Elles furent assez longtemps comme les peuples heureux ; elles n'eurent point d'histoire et pour elles les années succédèrent aux années sans amener de faits qui fussent de nature à fixer l'attention de la postérité. Elles vécurent, toujours pauvres, des aumônes qui leur étaient faites et n'eurent jamais de patrimoine considérable à gérer. A la différence des augustines et des conceptionnistes, qui devinrent propriétaires de quelques maisons et terrains et trouvèrent dans ces propriétés le plus clair de leurs revenus, elles n'acquirent jamais d'autres biens immobiliers que leurs bâtiments conventuels. Parmi leurs bienfaiteurs elles comptèrent le roi et la reine de France, MM. de Port-Royal, M. Pelletier des Touches, la Mère Angélique Arnaud et sa sœur la Mère Agnès, Louvois, M^me^ de Maintenon, Mgr de Noailles, plus tard cardinal.

Malgré ces hauts protecteurs, leur situation matérielle

Digitized by Google

fut quelquefois si difficile qu'on vit l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, permettre que, dans toutes les églises de sa ville archiépiscopale, un appel fût fait, en leur faveur, à la charité des fidèles. Plus tard, vers 1780, on les voit s'adresser au *Bureau pour le soulagement des maisons et commnuautés de filles religieuses* dont nous avons parlé et en obtenir un secours important pour la réfection et la consolidation d'une partie des bâtiments de leur monastère. Leur requête avait été appuyée par un abbé Desplasses qui avait été leur supérieur, et qui rendait un éclatant hommage hommage à leur mérite. « Rien n'est plus édifiant que ce monastère, avait-il écrit, et on peut dire, avec la plus exacte vérité, qu'il renferme autant de saintes qu'il y a de religieuses. Le monasstère est pauvre à la vérité, mais les religieuses qui le composent sçavent se contenter de peu, elles sçavent même se passer de ce qui leur serait peut-être nécessaire pour faire honneur à leurs affaires... elles n'ont aucun moyen d'augmenter leurs revenus... »

Quand la Révolution éclata, le monastère était composé de seize religieuses de chœur et de six converses. il possédait un revenu de 7.895 livres. Les charges étaient de 2.718 livres plus une dette de 13.000 livres pour des travaux exécutés naguère dans les bâtiments conventuels. Dans la « déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers » qui fut dressée, en mars 1790, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale, déclaration qui est conservée aux Archives de l'Etat, je remarque ce point que le réfectoire était garni de quatre tables et de quatre bancs et qu'on s'y servait de cuillers de bois, de fourchettes de fer et d'assiettes d'étain. Le procès- verbal de l'inventaire qui dut suivre cette déclaration n'a pas été conservé. Vraisemblablement, l'inventaire terminé, chacune des religieuses fut interrogée sur le point de savoir si elle entendait continuer à vivre dans son couvent ou dépouiller l'habit monastique et rentrer dans le monde et tout donne à penser qu'aucune d'entre elles ne fit défection.

Comme les augustines, nos bénédictines défendirent leur propriété menacée en faisant observer que leur communauté

Digitized by Google

avait été établie aux frais des catholiques anglais, subsistait grâce à des souscriptions provenant pour la plus grande partie d'Angleterre et dont le produit « à aucun égard, disaient-elles, ne peut appartenir à la nation » française (15 oct. 1790). Mais déjà les législateures, sur les réclamations formulées par les autres établissements britanniques de Paris, avaient pris un décret qui assurait leur maintien et leur laissait la libre administration des biens leur appartenant.

Nous avons vu nos bénédictines en bons rapports avec MM. de Port-Royal et avec les Mères Angéliques et Agnès Arnaud. Rien n'indique néanmoins que les erreurs jansénistes aient déteint sur elles. Nous les voyons, au contraire, courageusement fidèles aux principes et à la discipline catholiques lorsque la funeste constitution civile du clergé fut mise en application. Au mois de mars 1791, lors de l'installation de l'intrus Gobel, sur le siège métropolitain de Paris, la prieure fut invitée avec menaces de faire sonner les cloches du monastère. Elle s'y refusa. Quelque temps après, on lui demanda la promesse de n'admettre personne aux offices qui étaient célébrés dans la chapelle du couvent et de n'autoriser à y dire la messe que les prêtres tenant leurs pouvoirs de l'évêque schismatique. Sur le premier point elle céda, vu que cette chapelle avait toujours été considérée comme privée, mais sur le second, elle résista avec fermeté ne reconnaissant d'autre juridiction que celle de l'évêque en communion avec le Saint-Siège. Au moment de la Fête-Dieu le curé constitutionnel de la paroisse Saint-Marcel pria les religieuses de recevoir la procession dans leur chapelle et se heurta à un refus. Elles consentirent seulement, concession excessive peut-être, à tapisser les murs extérieurs de leur couvent sur le passage de la procession.

Nous ne voyons pas sur quel motif elles purent se croire déliées de leur promesse de ne pas admettre le public à leurs offices, mais nous apprenons que, lorsque toutes les églises de Paris eurent été livrées au clergé constitutionnel, les fidèles accoururent en foule chez nos bénédictines pour y prendre part à des exercices dirigés par des prêtres non

Digitized by Google

assermentés. Il ne paraît pas que ce fait ait été l'occasion de scènes de violence analogues à celles qui se produisirent ailleurs, mais les religieuses durent être en butte au reproche de favoriser les ennemis de la République et on ne leur épargna pas les visites domiciliaires faites dans le but allégué de s'assurer que le couvent ne cachait pas d'ecclésiastiques réfractaires et ne recélait pas des armes.

Nous savons qu'à la suite de l'occupation de Toulon par les Anglais, la Convention décréta que les personnes originaires d'un pays en guerre avec la République, seraient mises en état d'arrestation et verraient leurs biens confisqués. En conséquence, les bénédictines furent déclarées prisonnières et privées de leurs modiques revenus, leur domicile fut fouillé à l'improviste et en pleine nuit, et bientôt elles virent leur maison envahie par des hommes, des femmes, des enfants mis, comme elles, en état de détention. Parmi ces arrivants, figurait un prince jacobin, Ch. de Hesse. Elles eurent, d'ailleurs, à se louer de l'attitude de ces nouveaux détenus envers elles. Mais les perquisitions succédaient aux perquisitions et on enlevait calice, ciboire, ostensoir, reliquaires, argenterie, châsses, tableaux, ornements sacerdotaux... « La nation a besoin de tout » disaient les perquisiteurs. Privées de tout secours spirituel, vivant de la confection de quelques objets que quelques âmes charitables voulaient bien leur acheter, elles se virent contraintes d'abandonner leur habit monastique. La misère se faisait sentir lorsqu'enfin, le 24 décembre 1793, les autorités se décidèrent à allouer à chacune des détenues une somme de 200 livres et, plus tard, 50 sols par jour, mais on les obligea à prendre leurs repas avec les autres prisonniers. Enfin, pour faire place, sans doute, aux personnes de plus en plus nombreuses dont on opérait l'arrestation, on les transféra au fort de Vincennes (juillet 1794) où elles ne trouvèrent qu'un régime alimentaire insuffisant puisqu'il ne leur était servi qu'un repas par jour et où, au début de l'automne, elles eurent à subir un froid rigoureux.

Quelque temps après la chute de Robespierre, on les tira de Vincennes et on les empila dans une charrette couverte ;

Digitized by Google

quatre d'entre elles, ne pouvant y trouver place, durent marcher à pied avec les gardes de l'escorte. Où les conduisait-on? Elles s'étaient d'abord flattées qu'on les ramenait à Notre-Dame de Bonne-Espérance, mais il n'en fut rien. On les dirigeait sur le monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor, toujours occupé par les augustines, leurs compatriotes. On y dirigea aussi, quelques jours plus tard, les conceptionnistes, anglaises elles aussi. Ainsi réunies, ces religieuses durent éprouver quelque consolation à se raconter réciproquement et dans leur langue natale, les cruelles épreuves par lesquelles elles venaient de passer et plus tard, à partir de février 1795, elles purent entendre la messe. Mais ce régime fut de courte durée car, le 1er mars, on vint annoncer aux bénédictines qu'elles étaient libres. Mais où aller et comment vivre? Leurs biens étaient confisqués et les subsides qu'elles recevaient comme détenues ne leur seraient plus payés. De concert avec les autres communautés anglaises dont elles partageaient le sort, elles entamèrent des démarches tendant à la restitution de leurs biens et à ce que, par provision, on leur allouât les secours indispensables pour le moment présent. Mais l'avenir ne leur inspirait pas confiance. Le gouvernement directorial ne paraissait nullement disposé à faire justice aux catholiques. En Angleterre, au contraire, les idées de tolérance et de paix avaient progressé et il ne semblait pas téméraire d'espérer qu'après tant d'épreuves, la communauté bénédictine trouverait sur le sol natal une existence plus tranquille. Elles vendirent les divers objets de literie ou les ustensiles de ménage qu'on leur avait permis de faire venir du *Champ de l'Alouette* et le produit de ces ventes, auquel se joignirent les secours que la nation accordait aux religieuses dont les biens avaient été séquestrés, les mirent en mesure de faire face aux frais du voyage. Elles se séparèrent avec émotion des augustines auprès de qui elles vivaient depuis huit mois, passèrent le détroit et arrivèrent à Douvres le 3 juillet 1795. Aujourd'hui elles sont établies à Colwich, dans le comté de Stafford.

Bientôt après leur départ, le bureau du domaine national

Digitized by Google

du département rendit un arrêté en vertu duquel les bâtiments de Notre-Dame de Bonne-Espérance devaient être rendus à leurs légitimes propriétaires. Mais se ravisant et invoquant le décret du 13 pluviôse an II, dont nous avons parlé à l'occasion des augustines, l'administration déclara n'avoir rien à restituer.

***

Religieuses de l'Immaculée-Conception

Les religieuses de l'Immaculée-Conception appartenaient au tiers-ordre de Saint-François. Elles paraissent s'être établies à Paris vers 1658. En mai 1670 elles obtinrent de Louis XIV des lettres patentes où leur maison était qualifiée d'asile « des filles de qualité qui avaient quitté l'Angleterre pour leur salut et consolation » et où elles étaient présentées comme donnant exemple de piété et bonne « vie » et où leurs propriétés étaient placées sous la sauvegarde royale. Leur monastère était situé rue de Charenton, à l'angle de la rue Moreau. Il a été souvent désigné sous la dénomination de monastère de Bethléem. Aujourd'hui il est occupé par l'Hospice des Quinze-Vingt.

Cet établissement subsista grâce aux dots, quelquefois assez considérables, que les novices lui apportaient, grâce aux pensions annuelles que quelques-unes des religieuses recevaient de leurs familles, aux donations que leur faisaient de temps à autre, des catholiques anglais, aux pensions que payaient les familles dont les religieuses élevaient les filles et au subside que leur allouait le clergé de France, subside qui varia de 150 à 600 livres. Il est probable que les élèves du pensionnat étaient anglaises comme les maîtresses. Une seule nous est connue : c'est Mary Fitz-Herbert, qui devint l'épouse morganatique du prince régent d'Angleterre, le futur Georges IV. Au moment où la Révolution française éclata, le pensionnat était peu florissant, il ne comptait que huit jeunes filles.

Digitized by Google

Une partie des fonds ainsi obtenus fut consacrée à l'achat d'immeubles dont la location donnait un revenu de 9.194 liv. Les ressources totales de la maison atteignaient 20.124 livres. Mais les charges étaient de 11.038 livres. La différence, soit 9.085 livres devait, en 1790, assurer l'existence de seize religieuses de chœur, une novice et trois converses.

Comme toutes les autres maisons religieuses, celle de la rue de Charenton fut visitée par des commissaires municipaux qui avaient mandat de dresser inventaire de leurs biens. Au nombre de ces officiers figurait Louis Duport-Dutertre, avocat au Parlement de Paris, futur ministre de la justice qui devait monter sur l'échafaud en novembre 1793. Leurs opérations concernant le temporel de la maison de Betlhéem terminées, ils interrogèrent les religieuses une à une sur le point de savoir si elles entendaient rester dans le cloître ou rentrer dans le monde. Toutes répondirent qu'elles entendaient rester fidèles à leurs vœux.

De même que les augustines et les bénédictines, leurs compatriotes, les conceptionnistes réclamèrent de la justice et de la sagesse de l'Assemblée nationale la conservation de leur communauté et de leurs propriétés. « Notre établissement, disaient-elles, n'a jamais rien coûté à la France et a toujours été protégé par elle comme utile aux intérêts de la religion... La nation française continuera à couvrir d'une généreuse protection des étrangères que la cause de la religion a forcées de s'expatrier. » La réponse de l'Assemblée fut, nous le savons, un décret déclarant que « les maisons, communautés, corps, bénéficiers et établissements étrangers continueraient » de jouir des biens qu'ils possédaient en France.

Ces dispositions n'écartaient certes pas les nuages qui assombrissaient l'horizon ; elles rassuraient du moins les conceptionnistes pour le présent et, tandis qu'à Paris, dans le courant de l'année 1792, les communautés françaises de femmes étaient dispersées, elles continuèrent, de même que leurs compatriotes augustines et bénédictines, à observer en commun les prescriptions de leur règle. Elles étaient, d'ailleurs, protégées par la sympathie qu'elles s'étaient attirée

Digitized by Google

dans leur quartier. « Les habitants du faubourg Saint-Antoine, écrit une contemporaine, témoin oculaire, Hélène-Maria Williams, accoutumés dès leur enfance à les respecter et à les voir secourir les pauvres aux portes de leur couvent avec une humilité évangélique... sentaient que l'estime et la vénération éprouvées par eux pour les religieuses avaient survécu à leurs croyances. Les vainqueurs de la Bastille, terreur de l'aristocratie et avant-garde de la révolution, déposaient respectueusement leurs piques et leurs baïonnettes sanglantes et s'humiliaient devant ces saintes filles qui semblaient comme entourées d'une auréole de béatitude..... »

Nous ne rappellerons pas qu'à la suite de l'occupation de Toulon par les anglais la Convention ordonna l'arrestation de tous les étrangers originaires de pays en guerre avec la France qui se trouveraient sur son territoire et déclara leurs biens confisqués. Dès lors les religieuses de Bethléem furent prisonnières dans leur maison et elles se virent bientôt adjoindre une quarantaine d'Anglaises laïques soumises, elles aussi, à la détention. Une de ces dernières que nous avons déjà nommée, Maria-Hélène Williams, a raconté la douce surprise qu'elle éprouva quand, après avoir dépassé les sentinelles qui gardaient le couvent, elle vit une des religieuses de la maison sur la porte intérieure. « Elle nous embrassa avec une effusion cordiale, dit-elle, et, en en se servant de notre langue maternelle, elle s'efforça de nous faire bon courage... Cette sympathie si douce, exprimée en notre langue natale, formait un tel contraste avec les rudes paroles des inspecteurs de police qu'il semblait qu'un ange fût descendu du ciel pour notre soutien... » Aussi les liens de fraternité furent-ils bientôt noués entre les religieuses et les laïques nouvellement arrivées. De leur côté, les membres du Comité révolutionnaire de la section des Quinze-Vingts, qui venaient chaque jour visiter la maison, ne tardèrent pas à témoigner quelques égards à des femmes à qui on ne pouvait reprocher autre chose que d'être nées en Angleterre. Mais les administrateurs de la police avaient une bien autre attitude. « La première fois qu'ils vinrent, raconte M.-H. Williams, un de leurs secrétaires, qui se faisait nommer Brutus,

Digitized by Google

s'enflamma d'une rage indomptable à la vue de la religieuse qui vint lui ouvrir la porte. Brusquement il saisit son voile et ce fut avec peine qu'on l'empêcha de le lui arracher du visage pour le mettre en pièces. Ce féroce païen renversa une croix qui était encore dans le jardin, il la foula aux pieds et, après avoir vomi un flot d'imprécations contre la grosse cloche qui pendait encore au clocher, au lieu d'avoir été convertie en canon, il laissa les religieuses à demi-mortes de peur et se hâta d'aller à la municipalité y dénoncer les voiles, les croix et la cloche. Le lendemain, Pache, maire de Paris, envoya des ordres pour faire descendre la cloche, enlever les croix et faire changer immédiatement de costume aux religieuses. Rien n'eût pu égaler le désespoir que celles-ci témoignèrent quand elles reçurent les ordres de la municipalité... et les voiles qu'il fallut déposer, furent baignés de larmes.

On venait d'enlever la cloche. On fit de même main basse sur les trésors dont la pièce la plus importante était un « ostensoir garni de douze pierres violettes, une couleur de feu, quatorze petits brillants, dix autres pierres quarrées formant le pourtour de la pierre couleur de feu, dix autres plus petites, avec son croissant en vermeil. »

La fin du régime terroriste ne rendit aux religieuses conceptionnistes ni la liberté ni la disposition de leurs biens. Le 25 brumaire an III, on les transféra dans la maison des chanoinesses de Saint-Augustin où elles se trouvèrent réunies avec ces religieuses, avec les bénédictines anglaises et avec un certain nombre de religieuses françaises. Quand le décret du 4 nivôse an III vint lever le séquestre qui pesait sur leurs biens et leur rendre la liberté, elles s'aperçurent bien vite qu'au sortir de la maison où elles venaient d'être détenues, et en attendant que fussent remplies toutes les formalités à la suite desquelles leurs propriétés leur seraient rendues, la vie leur serait fort difficile. Il semble probable qu'elles purent continuer à résider dans le monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor, mais, pour vivre, un abri ne ne suffit pas. Elles adressèrent donc une requête pressante à la Convention. « Notre position est désespérante, disaient-elles. Rendues à la liberté, nous sommes bien loin de jouir

Digitized by Google

du bienfait qu'elle semblait nous promettre, puisque nous en sommes infiniment plus malheureuses ; étant détenues, nous avions au moins la nourriture accordée aux prisonniers, et libres aujourd'hui, nous sommes réduites à mourir de faim... Vous ne souffrirez pas que le désespoir nous reduise à regretter d'être échappées au fer des assassins... » Ces supplications furent entendues ; les religieuses reçurent un acompte de 1.050 livres. Mais elles avaient à cœur de reprendre leur vie monastique dans toute sa régularité et de réintégrer leur couvent de la rue de Charenton. Une demande faite par elles dans ce sens fut, elle aussi, accueillie, et le 10 messidor an III, elles furent remises en possession de leur monastère et des meubles qu'il contenait encore.

Mais pour elles, comme pour les auggustines et les bénédictines, le calme qui avait succédé à l'orage était momentané. Invoquant le décret du 13 pluviôse an II, le gouvernement directorial ordonna leur dépossession et, le 7 vendémiaire, an VIII, le couvent de Bethléem fut vendu aux enchères. Les religieuses ainsi dépouillées prirent alors le parti auquel les bénédictines s'étaient arrêtées, elles réclamèrent leur passeport et passèrent en Angleterre où elles reconstituèrent leur communauté à Norwich, mais cette communauté s'est éteinte au cours du XIX^e^ siècle.

Dans un second article, nous analyserons les notices consacrées par M. Daumet aux établissements religieux d'hommes fondés à Paris par l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande avant la révolution française.

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

REVUE DE THÉOLOGIE

Il nous est agréable de signaler le livre du R. P. Lambelle sur *La Contemplation* ou *Principes de Théologie mystique*. On ne peut que se féliciter de voir l'attention se porter de nouveau vers ces difficiles questions, longtemps négligées. L'auteur explique le discrédit dont elles ont été trop longtemps accablées, les excès des faux mystiques du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Je crois pourtant que cette raison a bien cessé d'agir, et j'en pourrais citer de plus contemporaines ; il existe parmi les contempteurs de la Contemplation bien des gens qui ignorent Molinos et M^me^ Guyon, ou qui ne les connaissent qu'à travers Jules Lemaître.

Et cependant si le besoin de la Contemplation existe, si les attraits s'en font sentir, quel crime d'en éloigner les âmes ! et comme on comprend la colère de saint Jean de la Croix quand il vitupère « un de ces directeurs qui ne savent que frapper à grands coups de marteau, comme le forgeron sur l'enclume ; et parce qu'il ne connaît pas d'autre doctrine il lui tiendra ce langage : *Allez, marchez donc ; quittez cette voie, vous perdez votre temps ; tout cela n'est que de l'oisiveté ; prenez un sujet d'oraison et méditez-le, faites des actes ;* il faut que vous

(1) P. P. E. LAMBELLE, Eudiste, *La Comtemplation ou Principes de Théologie mystique*, in-12 de XII-204 pages. P. Téqui, Paris, 1912.

(2) L. LABAUCHE, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice, *Lettres à un Etudiant sur la Sainte Eucharistie*, in-12 de 308 pages, Bloud, Paris, 1912.

(3) A. CASTELEIN, J. J., professeur de Philosophie. *Le surnaturel dans les apparitions et dans les guérisons de Lourdes*, in-8° de 228 pages, P. Beauchesne, Paris, 1911.

Digitized by Google

en fassiez de *votre côté et que vous vous mettiez en mouvement ; tout le reste est illusion et amusement frivole.* »

Il faut donc chez le directeur d'âmes une certaine connaissance des voies mystiques, et comme cette science n'est d'ordinaire pas enseignée au Séminaire, il faut se réjouir de voir paraître un livre où elle est si clairement exposée. On est séduit par la netteté de l'exposition, l'aisance de la déduction, la quantité de citations heureusement choisies aux meilleures sources. L'auteur a le grand mérite d'avoir ramené toute la mystique à quelques principes clairs ; il a mis de la liaison et de l'ordre en un sujet qui en manque si souvent. Il a simplifié la doctrine, l'a rendue attrayante et facile : ce qui n'est pas d'un mérite ordinaire. Il pose et résout les quatre problèmes suivants : Qu'est-ce que la contemplation? qui y est appelé ? comment agir avec les âmes contemplatives ? par quelles phases particulières peuvent-elles passer?

Pour en venir aux détails, j'estime que l'auteur a parfaitement raison quand il dit que la Contemplation ne doit pas être considérée comme une grâce *gratis data*. Cependant je trouve que le moyen terme dont il use dans son syllogisme n'est pas le meilleur (p. 55), car il a l'air de caractériser la grâce *gratis data* par son caractère « extraordinaire et miraculeux », tandis qu'elle est spécifiée par sa fin : la sanctification de la société et non de l'individu qui la reçoit, ce qui la fait appeler par le P. Janvier *grâce sociale*, par opposition aux grâces individuelles. Ceci donné, la démonstration est facile, car l'extase d'un religieux dans sa cellule ne peut avoir ordinairement comme but que la sanctification de cet individu et n'a de soi aucune portée sociale. Le critère de *fréquence* devait être écarté, il n'a d'ailleurs aucune valeur, car il semble bien que les grâces *gratis datae* furent très nombreuses dans les premières communautés chrétiennes, ce qui ne modifiait nullement leur nature.

Cette question préjudicielle, une fois résolue, nous devons nous demander s'il est bien vrai, comme le dit l'auteur, que « la Contemplation est le terme normal de la vie spirituelle » ; si « les âmes avides de perfection ont le droit d'y prétendre, et leurs directeurs doivent les y disposer (p. 105) ».

Digitized by Google

Remarquons d'abord qu'en ces difficiles questions il existe un double danger à éviter : ou bien on risque de fermer la voie à la Contemplation en la représentant comme quelque chose d'extraordinaire, qu'il y aurait orgueil à désirer, ou au contraire on risque de conduire à l'illusion en la présentant comme le fruit naturel de nos efforts et la terminaison normale d'une vie exempte de péché délibéré.

De ces deux dangers, de défiance ou d'illusion, le premier, seul, semble impressionner l'auteur, ce qui le conduit à incriminer la Contemplation, quand il la définit à la suite de saint François de Sales : « Une amoureuse, simple et permanente attention de l'esprit aux choses divines. » (*Amour de Dieu*, Liv. VI, ch. III.) La définition est irréprochable, mais à peine expliquée, ne risque-t-elle pas de conduire à l'équivoque les lecteurs qui, pour la plupart, ne feront guère attention à la troisième épithète et n'essaieront pas de comprendre la seconde ; et cependant ces deux adjectifs ont grande importance et restreignent singulièrement la Contemplation, en y adjoignant les caractères de continuité et de passivité (ou absence d'efforts).

Or, si consciemment ou inconsciemment, on fait abstraction de ces deux caractères, on est entraîné à ouvrir étrangement la voie de la contemplation, à la considérer comme le terme de l'oraison, à y convier toutes les personnes qui font sérieusement oraison et qui veulent se donner entièrement à Dieu ; dans ce cas, encore, on peut la faire désirer de tous et y acheminer les âmes. C'est dans ce sens qu'on peut entendre ces belles paroles de saint François de Sales : « Les petits mouschons des abeilles s'appellent nymphes ou schadons jusqu'à ce qu'ils fassent le miel, et lors on les appelle avettes ou abeilles. De même l'oraison s'appelle méditation jusqu'à ce qu'elle ait produit le miel de la dévotion ; après cela, elle se convertit en contemplation. » (*Amour de Dieu*, Liv. VI, ch. III.) Cette contemplation est un grand bien, mais il faudrait se garder de la confondre avec les phénomènes de la vie mystique. J'aurais aimé que l'auteur établît là un fossé très marqué qu'il s'est, au contraire, efforcé de combler.

Il apporte en faveur de sa thèse un témoignage de saint Thomas, mais pourquoi ce témoignage n'est-il pas davantage

Digitized by Google

mis en lumière? Le Docteur angélique affirme que la Contemplation est accordée, dès ici-bas, aux saints, aux parfaits, et l'on insiste sur ce que ceci est dit sans distinction, sans limitation, mais pour que ce témoignage fût tout à fait probant, il aurait fallu expliquer dans quel sens doit être pris ici le terme de *saint*, de *parfait*, et surtout celui de *contemplation commencée*, la seule dont il soit question ici.

Je n'admets pas que la citation de saint François de Sales (p. 59) prouve quelque chose. La question n'est pas de savoir si le manque d'augmentation de la grâce et de l'amour de Dieu provient de la « dépravation de notre volonté », là dessus tout le monde est d'accord ; mais ce qui est discuté, et par conséquent devrait être prouvé, c'est que les grâces très spéciales de la vie mystique correspondent forcément à un certain degré de sainteté et qu'elles ne manifestent pas un mode particulier de l'action divine envers certains tempéraments et dans certaines circonstances. Il ne s'agit nullement de mettre notre médiocrité sur le compte de Dieu, mais la question est de savoir s'il faut considérer comme un signe de médiocrité l'absence de certaines faveurs dont furent toujours privées tant de personnes dont nous vénérons la sainteté.

Et il est bien délicat de tirer argument de ce prétendu « fait historique », à savoir « qu'en dehors des martyrs, il n'y a pas un seul saint canonisé par l'Eglise qui n'ait été grand contemplatif », car on pourrait raisonner de la même façon, et avec plus de rigueur encore, pour le pouvoir de faire des miracles, et cependant l'auteur doit bien accorder que ce pouvoir n'est pas nécessaire pour la sainteté, mais alors qu'en déduire de cet argument d'induction, sinon que les saints canonisés sont ceux qui, de leur vivant, ont attiré l'attention et l'admiration de leurs semblables, et que le moyen ordinaire dont Dieu s'est servi pour les désigner à la vénération de leurs contemporains consistait dans les miracles qu'il leur faisait faire, ou les faveurs mystiques dont il les entourait : voilà ce qui les a conduits aux honneurs de la canonisation, non point, je le sais, que le procès de canonisation s'appuie sur de pareilles faveurs, tant l'Eglise, dans sa prudence, redoute l'illusion

Digitized by Google

en ces délicates matières, mais parce que ces faveurs leur ont attiré de la postérité un culte et une confiance qu'une sainteté purement intérieure ne leur aurait pas procurés.

Il serait difficile de prouver que les saints canonisés sont forcément les plus grands saints. L'Eglise, qui se déclare infaillible quand elle propose les vertus des saints à notre vénération, ne prétend nullement les canoniser tous, ni même les meilleurs, elle n'entend pas faire un classement anticipé et régler l'ordre de préséance du ciel.

Ces critiques ne nous empêchent pas d'être entièrement d'accord avec l'auteur sur la plupart de ses assertions. Nous applaudissons tout ce qu'il dit pour maintenir la distinction aussi profonde que possible entre la *méditation méthodique* et l'*oraison* dans son sens le plus large ; nous sommes avec lui quand il proteste contre ceux qui appliquent à la méditation méthodique tout ce que les Pères ont dit sur la nécessité de la prière et de l'oraison (1), quand il montre que la méditation méthodique entre tardivement dans l'Eglise et plutôt à une époque de décadence ; d'ailleurs, il serait injuste d'en faire remonter la vogue à saint Ignace, si l'on s'en rapporte à la parole du R. P. Poulain citée en note, p. 62.

Quoi qu'il en soit, saint Jean de la Croix la déclare « essentiellement imparfaite » et revendique avec vigueur les droits de la liberté dans la prière ; il proteste contre ces méthodes uniformes et pour ainsi dire mécaniques qu'imposent aux âmes certains directeurs dans leur ignorance des voies spirituelles, « par là ils leur font perdre ces onctions si délicieusement parfumées par lesquelles l'Esprit-Saint les prépare à l'union divine ». Car le grand mystique croit que beaucoup d'âmes sont appelées à une certaine contemplation, j'aime à citer ces paroles si consolantes : « *Quand ce résultat* (le détachement des choses du monde) *a été obtenu dans une certaine mesure, Dieu commence à élever l'âme à l'état de contemplation : cela arrive d'ordinaire assez vite, surtout lorsqu'il s'agit d'âmes engagées*

(1) Ne serait-ce pas cependant une confusion analogue qui permet à l'auteur (p. 102) de tirer argument en faveur de sa thèse de cette parole de Cassien : « Chaque âme s'élève dans la prière à proportion de la pureté qu'elle a » (X^e^ conf. ch. v.).

Digitized by Google

dans la vie religieuse, qui, ayant renoncé à toutes les choses du siècle, conforment plus promptement leurs sens et leurs appétits à la volonté de Dieu. Il n'y a plus alors qu'à passer de la méditation à la contemplation. »

Mais, me dira-t-on, cet encourageant optimisme ne contredit-il pas ce qui a été dit plus haut, sur le caractère exceptionnel des voies contemplatives? Je réponds que le saint parle ici d'une contemplation imparfaite, dénuée de permanence et de passivité complète, puisqu'il dit ailleurs : « *En faisant passer ces âmes par le creuset des épreuves*, l'unique but du Seigneur est de les exercer, de les humilier, de redresser leurs inclinations en les purifiant de tout ce qui pourrait entretenir en elles la gourmandise des choses spirituelles. *Mais son intention n'est pas de les conduire à la contemplation parfaite ; car sachez-le, Dieu n'y mène pas tous ceux qui s'adonnent avec résolution à la vie intérieure. Pourquoi cela? Lui seul le sait.* » On ne saurait être plus catégorique et je trouve parfaitement illusoire de tenter d'atténuer cette assertion.

Il me paraît donc manifeste que le saint parle tantôt d'une contemplation imparfaite à laquelle il convie toutes les âmes spirituelles, tantôt d'une contemplation parfaite à laquelle Dieu ne mène que certaines âmes. C'est par cette distinction que l'on peut concilier les contradictions apparentes des écrivains mystiques, notamment de sainte Thérèse. Et je trouve que cette distinction, seule, permet d'éviter les deux dangers de défiance et d'illusion que je signalais en commençant : toutes les âmes sont appelées à la contemplation *imparfaite*, elles ont le droit de la désirer et on a le devoir de les y convier ; elles n'ont nullement à s'enorgueillir si elles en éprouvent les ineffables douceurs ; mais d'autre part la contemplation *parfaite* est sur cette terre le lot de quelques âmes privilégiées ; elle n'est pas requise pour la plus haute sainteté ; il ne faut donc pas la désirer, et un directeur prudent ne doit l'admettre que sur des preuves certaines.

Ainsi les âmes seront dirigées avec confiance vers l'amour divin et les délices qu'il procure ; et en même temps on se préservera de dangereuses illusions, car, ainsi que dit saint François de Sales : « il se passe en l'oraison tant de divers mou-

Digitized by Google

vements intérieurs qu'il est impossible de les exprimer tous, non seulement à cause de leur quantité, mais aussi à raison de leur nature et qualité, laquelle étant spirituelle ne peut être que grandement déliée et presque imperceptible à nos entendements. » (*Amour de Dieu*, Liv. VI, ch. 1er.)

Les *Lettres à un Etudiant sur la sainte Eucharistie* n'ont pas la prétention de former un traité complet de l'adorable Sacrement de l'Autel ; elles veulent seulement initier aux plus grands problèmes qu'il soulève. Il faut se réjouir que l'étudiant, heureux destinataire des lettres de M. Lebauche et converti par son argumentation serrée, ait eu la pensée de les réunir en volume ; beaucoup de ses compagnons d'études feront bien d'en profiter ; ils ont besoin, comme lui, d'être confirmés dans leur foi, et cette lecture leur fera le plus grand bien.

L'exposé est clair, facile à suivre ; la doctrine est sûre ; il y a de belles pages, chaudes et éloquentes, sur le Saint Sacrifice de la Messe, la sainte Communion, les grandeurs du Sacerdoce. Et l'on ferme le livre avec plus d'intelligence et de respect envers le « Dogme générateur de la vie catholique ».

Je signalerai avec éloge le chapitre intitulé : « Dogme et philosophie » où sont correctement discutées les tentatives d'explications du dogme dues à Descartes et à Leibnitz. Mais je suis surpris d'y trouver cette phrase : « *Vous avez raison d'écarter de la doctrine révélée toute importation philosophique ou du moins de vous en méfier beaucoup. Ici je suis heureux de me trouver d'accord avec vous* (p. 130). » Je voudrais pouvoir en dire autant. Mais il me semble que cette phrase est en contradiction avec tout ce qui suit et dès lors le lecteur, qui l'aura remarquée — il remarque toujours les imprudentes concessions qu'on lui fait et qui flattent son amour-propre — ne saura que croire et comment discerner la véritable pensée de l'auteur. Est-il vrai que pour arriver à la foi — car c'est le but de ces lettres — il faille « écarter toute importation philosophique ou du moins s'en défier beaucoup »? Cette recommandation est-elle utile en notre siècle d'agnosticisme?

Je suis d'accord avec l'auteur lorsqu'il dit : « Formules et systèmes constituent l'enveloppe nécessaire de la parole de

Digitized by Google

Dieu. Mais il faut bien se garder d'identifier le contenant avec le contenu. » Ceci est vrai, et encore avec quelques distinctions, car si cette identification serait reprochable au théologien qui doit, par devoir professionnel, analyser les divers strates de son terrain d'études et distinguer le donné révélé de tout ce qui l'entoure et le protège, elle est parfaitement pardonnable chez le profane même cultivé qui reçoit la doctrine révélée avec les explications traditionnelles et autorisées qui l'accompagnent : quand bien même il ignorerait où juste se fait la soudure, il n'y aurait pas grand mal, et je ne crois pas que ce soit là le grand mal dont « il faut bien se garder ». Tandis qu'au contraire il serait souverainement dangereux pour le théologien comme pour le laïc instruit — sous prétexte que l'explication philosophique n'a pas la même origine et la même valeur que le dogme — de vouloir « l'écarter » ou du moins « de s'en défier beaucoup ». Distinguer intellectuellement deux vérités, ce n'est pas forcément *écarter* celle qu'on juge la moins haute, ce n'est pas projeter de la *méfiance*. Par artifice de méthode, nous distinguons nettement les vérités révélées et les explications philosophiques qui nous les rendront intelligibles ; nous le pouvons, puisque différentes sont les raisons qui nous les font admettre : les vérités révélées, nous les acceptons par la foi ; les explications philosophiques s'imposent à notre raison naturelle. Nous nous garderons bien d'écarter ces dernières, car ce serait supprimer toute apologétique ; nous éviterons de conseiller à leur égard la méfiance, à moins que *méfiance* signifie ici examen attentif, sans parti-pris d'hostilité.

Sans cela, ne serait-ce pas ruiner tout ce qui a été dit — et fort bien dit dans les chapitres précédents? ne serait-ce pas jeter le discrédit sur ces explications philosophiques que l'auteur expose correctement à la suite de saint Thomas d'Aquin, et qui ont une valeur apologétique autrement puissante, il faut l'avouer, que la fresque des Catacombes ou l'exégèse fort contestable du chapitre VI de saint Jean? Car enfin si des croyants peuvent être amenés à douter de la présence réelle ou de la transsubstantion malgré les textes clairs des synoptiques et de saint Paul, n'est-ce pas parce que le grand mi-

Digitized by Google

racle eucharistique paraît invraisemblable, ou même impossible à des esprits obscurcis par les préjugés? et dès lors la raison philosophique accomplit l'œuvre apologétique la plus pressante en montrant la possibilité, la haute convenance du grand mystère de la foi. Ces explications apportées par nos grands docteurs pour mener à la foi, ne tombent pas sous la foi, puisqu'elles ont pour but d'y conduire ; c'est entendu, mais je ne comprends pas qu'un apologiste croie faire œuvre utile en conseillant d'écarter le seul ou le principal instrument dont il dispose, qu'il recommande de s'en méfier beaucoup, sous prétexte que ce n'est qu'un moyen et non la fin désirée.

Mais je m'excuse de m'être attardé si longuement sur la critique d'une phrase malencontreuse, qui n'exprime pas la pensée de l'auteur ; tout le reste de son livre est là pour le prouver. Non, l'auteur n'écarte rien de ce qui peut conduire à la fin qu'il poursuit et son ouvrage peut faire beaucoup de bien à tous ceux qui le liront avec loyauté et désir de s'instruire.

Le P. A. Castelein vient de faire paraître un livre sur *Le Surnaturel dans les Apparitions et dans les Guérisons de Lourdes ;* ce titre indique parfaitement le but et le contenu de ce remarquable ouvrage de vulgarisation. L'auteur s'adresse à tout lecteur loyal et sérieux, et veut lui prouver avec évidence l'intervention du surnaturel dans les apparitions de Lourdes et dans les miracles qui les ont suivies. C'est en même temps une page d'histoire et un argument apologétique.

La page d'histoire est écrite d'après les règles les plus sévères de la critique historique, et si les témoignages ne sont pas toujours cités *in extenso* on donne du moins la référence qui permettra de les contrôler. L'argument apologétique est développé d'une façon strictement scientifique et en même temps avec assez de clarté pour être saisi par tous.

Sans doute l'intéressant problème de Lourdes avait été déjà magistralement traité par l'abbé Georges Bertrin ; et il semblait qu'il n'y avait plus rien à glaner sur ce terrain après la consciencieuse *Histoire critique des événements de Lourdes* (Paris, Librairie Gabalda, 34e édition). Cependant le P. Castelein, tout en utilisant notablement son prédécesseur auquel

Digitized by Google

il rend pleine justice, a trouvé le moyen d'aborder la question sous un jour légèrement différent ; il la présente sous un raccourci plus saisissant et conduit sa démonstration avec une logique plus serrée.

Qu'il me soit permis de signaler ici ce qui m'a le plus frappé, p. 16-19, opposition bien marquée entre la liberté d'esprit et de recherches du savant catholique examinant un fait réputé miraculeux, dont sa foi ne dépend nullement et les préjugés, conscients ou inconscients, du libre-penseur condamné à l'avance, sous peine de contredire tout son passé, à expliquer naturellement le surnaturel. P. 58, examen et réfutation de l'hypothèse de l'autosuggestion pour expliquer les apparitions de Bernadette.

Tout le chapitre v est à noter; il est consacré à rechercher les causes des guérisons produites à la grotte de Lourdes. L'auteur, qui a étudié particulièrement les effets de la suggestion, était désigné pour traiter avec une autorité toute spéciale cette difficile question. L'hypothèse de la suggestion est, en effet, l'échappatoire au surnaturel généralement adoptée par le public incrédule. Le gros public a vaguement entendu dire que la suggestion fait des choses extraordinaires et dès lors il se croit en droit d'expliquer par la suggestion tout ce qui paraît extraordinaire. Pour montrer le non-fondé de cette explication, il faut établir une ligne de démarcation bien précise entre ce que peut et ce que ne peut pas la suggestion. C'est ce que fait l'auteur en s'appuyant sur les travaux des plus illustres partisans de la suggestion ; et quand bien même, au jugement de plusieurs, le P. Castelein accorderait trop à l'efficacité naturelle de la suggestion, il n'en aurait que plus d'autorité pour lui refuser ce qui est manifestement en dehors de son domaine (lésions organiques ou maladies d'enfants).

Il faut lire également la réfutation des explications tentées par Bernheim, Charcot, Christel (de Metz) et Zola : c'est une contre-épreuve de la démonstration antérieure, et une contre-épreuve des plus probantes, car elle met en lumière la pauvreté des objections, le recours au cercle vicieux, les contradictions des adversaires du surnaturel, parfois même, quand il s'agit de Zola, le travestissement des faits.

Digitized by Google

P. 195, le P. Castelein explique « pourquoi Dieu ne prodigue pas les miracles, pourquoi il en tempère l'éclat, tout en les rendant suffisamment reconnaissables, et pourquoi il y laisse même ça et là quelques ombres ou quelques difficultés de détail qui en compliquent l'enquête et la constatation scientifique ». Et il y voit la vérification de cette parole de saint Augustin : « Il y a dans la religion chrétienne surabondance de clarté pour que la foi des chrétiens soit pleinement raisonnable, suffisance d'ombre pour qu'elle soit vraiment libre et méritoire. Par suite, il est naturel à la mauvaise foi et aux mauvaises dispositions du cœur de s'y dérober et Dieu lui-même leur fournit le moyen. Il ne veut pas d'hommage forcé ».

J'exprimerai une seule critique relativement à la note de la page 12 : L'objection de M. Guignebert mériterait plus ample réfutation. Je reconnais que, formulée telle qu'elle l'est par cet auteur, elle appelle les épithètes sévères qui lui sont appliquées, mais elle n'en a pas moins, dans son fond, un caractère spécieux qui la fait accepter par bien des gens ; il était dès lors nécessaire d'en donner une réfutation sérieuse : l'auteur saura réparer cette lacune dans une prochaine édition. Il le fera avec la clarté, le sérieux, la logique, la concision qui brillent dans tout le reste de son ouvrage.

F. HEDDE.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE

On sait que le vocabulaire et le style de Xénophon ne représentent point en perfection le pur attique ; mais chez lui les nombreuses expressions et les formes qui, à première vue, paraissent poétiques doivent-elles être attribuées à l'influence de la poésie ou à des infiltrations dialectales? Tel est le problème soulevé par M. Léopold Gautier dans une étude consciencieuse qui est une précieuse contribution à la grammaire historique du grec (1). Xénophon n'est pas l'orfèvre de style qui vise à sertir dans son texte les mots piquants et sonores, les vocables précieux et poétiques ; c'est avant tout l'homme d'action qui, dans ses voyages et par ses nombreuses relations, s'est créé une manière de langue composite. Chez lui l'expression non attique n'a aucune valeur stylistique ; les mots qui nous semblent ressortir à la poésie, étaient en réalité bien vivants dans les dialectes ionique et dorique et Xénophon les a adoptés en fréquentant les Grecs de toutes les tribus.

Nous acceptons très volontiers les conclusions de l'auteur qui du reste les présente sans dogmatisme absolu et ne refuse point de reconnaître çà et là quelques traces de poétismes dans l'œuvre de son historien. Il nous permettra de lui faire une simple observation au sujet de la préposition ἐν alternant avec la forme εἰς. Ces deux mots remontent à un type primitif ἐνς d'où le ν est tombé sans allongement

(1) *La Langue de Xénophon*, par Léopold GAUTHIER, un vol. in-8, de 216 pages. Genève, Georg et Cie, 1911. Prix 6 francs.

Digitized by Google

compensatoire devant les consonnes (cp. Ἀθήνανς δε = Ἀθήνας δε = Ἀθήναζε) et avec l'allongement en diphtongue devant les voyelles (cp. τιθένς = τιθείς); l'alternance de ἐς et de εἰς ne semble donc pas être « une simple affaire d'orthographe qui n'autorise aucune conclusion sur la prononciation ».

Peut-être le livre aurait-il gagné à être écrit dans une langue plus alerte et plus correcte : « Il est un nombre assez considérable de faits de langage, et plusieurs d'entre eux sont importants, dont nous nous proposons de montrer que, étrangers à l'attique, ils étaient communs aux deux dialectes ionien et dorien... » Manifestement l'auteur est en délicatesse avec le français et dans les cas désespérés, il fait appel au vocabulaire allemand qui lui est plus familier : « La moindre velléité de *wegkorrigieren* s'évanouit... » ; « nous avons déjà signalé sa facilité innée, sa *behagliche Breite*... » La nature d'un travail scientifique n'excuse point des négligences ou des imperfections de ce genre. Les broussailles de la grammaire sont déjà bien épineuses ; pourquoi nous décourager encore par une terminologie hirsute et un grimoire intelligible pour les seuls initiés? N'est-ce point le cas pour un auteur de se piquer au jeu et de se mettre en frais de coquetterie pour chatouiller l'attention et conduire le lecteur par des chemins doux-fleurants?

Nous serions tentés de faire des reproches du même genre au livre copieux que Mr M. Guignet vient de consacrer à saint Grégoire de Nazianze (1). Il n'y a pas de métier au-dessous du cuistre qui regratte des syllabes et qui cherche les poux dans la crinière des lions ; encore faut-il avoir le courage de protester, devant quelques pages écrites à la diable et certains tours par trop déconcertants : « Le degré approximatif de leur répercussion... Ces divergences, déjà décisives en elles-mêmes, puisqu'elles concernent des conceptions traditionnelles... En tant qu'étude du prolongement des tendances profanes dans les écrits d'un des plus grands Pères de l'Eglise... »

(1) *Saint Grégoire de Nazianze, orateur et épistolier*, par Marcel GUIGNET, un vol. in-8 de 324 et 115 pages. — Paris, A. Picard, 1911.

Digitized by Google

Après des restrictions nécessaires, nous serons plus à l'aise pour louer cette étude qui n'intéresse pas seulement un Père de l'Eglise, mais encore toute la littérature chrétienne des premiers siècles. Quand l'Evangile a dû faire la conquête du monde grec, une question angoissante s'est posée : quel accueil feraient à la prédication nouvelle des auditeurs « polys, souefs, si précieulx », dont les oreilles avaient des exigences exquises? Comment satisfaire ces esprits, assoifés de vérité sans doute, mais qui voulaient que la vérité leur fût présentée avec toutes les grâces et les parures du bien dire? Irait-on brutalement scandaliser ces esthètes par l'austérité d'une prédication âprement évangélique, ou ferait-on dans la chaire évangélique d'inavouables concessions à la rhétorique pour le plus grand plaisir d'un peuple de blasés?

La conciliation entre l'esprit de l'Evangile et les exigences de la sophistique s'opéra naturellement dans l'âme des Pères de l'Eglise, grecs par leur éducation et pourtant ardemment épris de ces vérités chrétiennes que leur éloquence allait répandre et faire aimer. Si Grégoire de Nysse sacrifie encore aux artifices d'une éloquence banale, s'il lui manque l'originalité puissante et le génie qui dans le même trait de foudre mêlent souverainement les rayons les plus différents, d'autres, comme les Basile, les Chrysostome, les Grégoire de Nazianze, ont réussi à faire servir à la prédication évangélique l'art séducteur de la rhétorique, toute-puissante chez les descendants de Démosthène et de Lysias.

Rhétorique est un mot qui sonne mal à nos oreilles ; et ce n'est pas la lecture de certaines pages des Pères grecs qui nous fera revenir sur nos préventions : il est si difficile de trouver du premier coup l'équilibre entre les artifices oratoires et la simplicité de l'Evangile ! Saint Grégoire de Nazianze n'y a pas toujours réussi ; trop volontiers, il se laisse prendre au brillant des fausses antithèses ; trop volontiers il organise ses périodes en fonction d'un parallélisme recherché et déplaisant ; l'image n'est pas toujours sincère : c'est la fleur classique, cataloguée dans les vieux herbiers et que l'auteur épingle artificiellement sur la trame de son discours. Mais, en dépit de ces défaillances, notre orateur demeure grand et

Digitized by Google

personnel ; il s'aide de la rhétorique pour la dépasser et n'en accepte les artifices que pour mieux mettre en valeur l'inépuisable trésor des idées nouvelles ; peu à peu il s'émancipe de la technique purement profane, de ses subtilités puériles, pour garder intactes ses vertus oratoires, son imagination riante et l'incomparable finesse de sa dialectique.

Après avoir donné la parole aux érudits et aux critiques, nous irons demander une audience aux médecins et leur présenter nos grands hommes en consultation (1). Qu'est-ce que le génie? Une longue patience? Une inspiration soudaine? Il en a été longtemps du génie comme de tous les phénomènes dont l'anomalie, sans cause apparente, frappait l'esprit de la moyenne des hommes ; on y a vu tantôt une puissance mystérieuse et divine, tantôt une monstruosité d'un genre particulier, une forme tératologique et morbide. MM. Rémond et Voivenel le définissent simplement avec Larousse : « le plus haut degré auquel puissent arriver les facultés humaines ». L'inspiration n'est pas autre chose que l'association des idées qui évolue en dehors du champ de la conscience pour n'y laisser apparaître que la synthèse du travail élaboré en silence dans les mystères du subconscient. La vision géniale est en somme le résultat des acquisitions antérieures élaborées par le moi ; lorsque ce travail obscur révélera sa production à la conscience de l'écrivain, celui-ci en acquerra la notion comme il le ferait de quelque chose venant du dehors. De là à personnifier ce phénomène dans l'idée de la Muse ou d'une révélation extérieure, il n'y a qu'un pas. En somme, il n'y a pas de différence essentielle, mais seulement différence de degré entre l'idée géniale et celle qui ne l'est pas ; toutes deux résultent des acquisitions antérieures, par conséquent du fonctionnement de la sensibilité et de l'élaboration personnelle. Le génie n'est donc que la perfection relative avec laquelle sont perçus et mis en œuvre les éléments de la pensée humaine ; la manifestation géniale peut se produire accidentellement dans un esprit médiocre, comme un éclair ; elle

(1) *Le Génie Littéraire*, par les Drs A Rémond et P. Voivenel ; un vol. in-12 de 304 pages. — (Paris, Alcan). Prix, 5 francs.

Digitized by Google

peut être continue dans une âme mieux organisée : il n'importe ; de part et d'autre, il y a eu œuvre de génie ; il suffit qu'un maximum ait été atteint.

Peut-être, dans le livre qui nous occupe, fait-on une place exagérée aux phénomènes physiologiques et au substratum anatomique qu'ils supposent ; c'est pourquoi nous ferons les plus expresses réserves sur les tendances matérialistes qui se révèlent dès les premiers chapitres. Il y a là néanmoins des aperçus intéressants sur certaines questions de psychologie : le rêve, l'association des sensations d'ordre différent, le rôle de la volonté dont la présence organise les chefs-d'œuvre et dont l'absence se fait cruellement sentir dans les visions confuses et disparates des décadents. Mais ce qu'on lira avec le plus d'intérêt, ce sont les chapitres consacrés aux excitants de l'activité intellectuelle (café, alcool, éther, haschich, opium) ou encore aux maladies et dégénérescences observées chez quelques personnalités remarquables. Enfin, grâce à ce livre, une légende aura vécu et nous saurons que les grandes inspirations ne sont point nécessairement conditionnées par un état morbide, mais que les chefs-d'œuvre sont avant tout des œuvres de robuste santé.

Faut-il déplorer l'invasion des médecins dans le domaine de l'histoire ou de l'esthétique littéraire? On reproche à ces messieurs d'intégrer trop facilement à la physiologie des problèmes de psychologie pure ; leur vocabulaire quelque peu ésotérique contribue encore à déconcerter ceux qui n'ont pas reçu l'initiation. Néanmoins, je sais bon gré à quelques-uns de nos docteurs les plus érudits d'avoir bien voulu dire leur mot sur les questions qui nous intéressent : ce sont des observateurs de premier ordre ; et, quand il leur plaît d'employer à notre usage un langage humain, tout est pour le mieux. Ceux qui liront le livre de M. Ossip-Lourié, ne me donneront pas le démenti (1).

Qu'est-ce que la verbomanie, quels en sont les caractères, quelles causes contribuent le plus souvent à la développer?

(1) *Le Langage et la Verbomanie, essai de psychologie morbide*, par OSSIP-LOURIÉ, un vol. in-8° de 276 pages. Paris, Alcan. Prix, 5 francs.

Digitized by Google

Telles sont les questions intéressantes soulevées par l'auteur. En somme, comment arrive-t-on à parler pour ne rien dire? Cette dégénérescence de la faculté du langage s'explique par le manque d'attention et de volonté ; pour une intelligence bien en éveil, un mot est exactement le signe d'une idée ; rien de plus, rien de moins ; mais peu à peu l'habitude intervient, la paresse s'en mêle ; le mot propre nous fait-il défaut, c'est un terme voisin que nous appelons à la rescousse ; ainsi de concession en concession, nous cédons bien vite à une sorte d'automatisme verbal. Le pianiste qui a une sonate dans les doigts est capable de la jouer correctement sans y apporter la moindre attention ; de même l'habitude de prononcer les sons, les mêmes et dans le même ordre, peut dégénérer en verbomanie, dès que la volonté n'intervient pas.

Je regrette, pour ma part, que l'auteur n'ait pas poussé ses recherches plus loin ; il y avait là un intéressant chapitre à écrire sur les dégénérescences sémantiques, car la verbomanie se constate non seulement chez les individus, mais encore dans l'évolution des langues. Certaines formules : « qu'est-ce que c'est que cela, au fur et à mesure » ne sont-elles point des cas de verbomanie? Les mauvais poètes qui emploient des hémistiches tout faits ou des clichés vieillots : « quoi qu'on die, valeur sans seconde, timide et rougissante, etc. » sont des verbomanes. Quand notre paresse, se refusant à faire effort pour trouver le mot juste, énonce à la suite plusieurs termes qui n'en sont que de vagues synonymes et la mauvaise monnaie, quand nous ponctuons nos phrases de : « vraiment, naturellement, évidemment, ma foi, vous savez, etc. », nous cédons à l'automatisme : c'est le déclanchement spontané du mécanisme verbal, sans idée, sans réflexion ; « monter en haut, descendre en bas, se dépêcher vite, et puis ensuite après, etc. » sont des cas tout pareils de verbomanie inconsciente. Il eût été intéressant de pousser l'enquête plus loin encore et d'examiner le génie des langues de ce biais. Certaines langues ne favorisent-elles pas la verbomanie avec la paresse, en permettant de créer séance tenante un mot nouveau pour une apparence d'idée nouvelle?

Mais ce dont il faut féliciter l'auteur, c'est d'avoir dénoncé

Digitized by Google

les causes les plus ordinaires de la verbomanie ; nous ne signalerons que pour mémoire la conversation, l'opinion, les exercices oratoires ; nous appellerons plus spécialement l'attention du lecteur sur le chapitre consacré à l'éducation ; il y a là en effet un mal profond qu'il importe de révéler. Tandis que son cerveau ne s'ouvre qu'à un tout petit nombre d'idées, et combien confuses, l'enfant est saturé de mots sur les bancs du collège. Quelle consommation de vocables incompris rien que dans la récitation des fables de la Fontaine ! Quelle richesse verbale dans les dissertations de nos pâles rhétoriciens ! mais en revanche que de quiproquos réjouissants, quelles confusions ingénues, quels énormes contresens. Peut-être y aurait-il quelque intérêt à expliquer avec plus de soin les mots de nos auteurs classiques, à s'assurer qu'un terme n'entre jamais dans la mémoire de l'élève sans que du même coup son intelligence s'enrichisse d'une idée nouvelle. Ces vocables surannés dont se grise l'oreille française, ces mots à panache, qui font la fortune des tribuns de rencontre, perdraient beaucoup de leur influence néfaste, si l'on avait appris aux écoliers — voire aux citoyens conscients — l'abominable néant qui se dérobe sous les sonorités flatteuses.

M. F. Brunot nous donne un nouveau volume de sa vaste Histoire de la Langue française (1) destinée moins au grand public qu'au petit nombre des élus qui s'intéressent à la grammaire ; mais s'il faut quelque patience même au spécialiste pour parcourir ces nomenclatures de menus faits syntaxiques, de quel labeur l'auteur n'a-t-il par fait preuve pour dépouiller tant de documents et en extraire la substantificque moelle. Au surplus, on aurait tort de ne voir qu'un vain exercice de mandarin dans ces recherches délicates et subtiles : les grandes synthèses ne se font que grâce à ces investigations de détail ; l'œuvre de l'érudit, si modeste qu'elle apparaisse, est fort méritoire et ses conclusions ne sont pas toujours sans intérêt.

(1) *Histoire de la Langue française des origines à* 1900 *; tome III, la formation de la Langue classique, deuxième partie ;* un vol. in-8° de 421-738 pages. — Paris, Armand Colin. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

L'auteur est arrivé à une phase décisive dans l'évolution de notre langue ; au XVI^e siècle, la prose ne s'est pas encore suffisamment dégagée des formes latines ; les périodes compactes ne vont pas toujours sans quelque lourdeur et l'on regrette parfois l'absence d'harmonie et de netteté chez les meilleurs écrivains ; mais au seuil du XVII^e siècle, sous l'influence d'un esprit nouveau, la langue s'organise ; Malherbe et Vaugelas, docteurs intraitables et tâtillons, rendent à leurs contemporains d'inestimables services en exigeant la netteté absolue, la mesure dans la période et l'euphonie des sons ; grâce à eux, la langue française acquiert enfin cette probité souveraine qui est bien sa marque. Et cependant, en dépit de tant de soins, malgré tant d'observations méticuleuses, la prose française n'atteint pas encore son point de perfection ; l'obsession du latin hante encore les écrivains les plus avertis ; les longues périodes, surchargées de relatifs et de conjonctions, encombrent les meilleures pages : c'est la prose solide, mais un peu massive, destinée à l'argumentation. La phrase alerte, vive et courte, qui lance le trait ou enfonce l'idée, sera une acquisition plus tardive de l'esprit français.

Les livres consacrés à la métrique française ne se comptent plus et le grand nombre de ces « essais » ne laisse pas que d'être inquiétant ; une question qui provoque tant et de si diverses réponses est évidemment une question mal posée et je crains bien que notre malheureux vers français, analysé, disséqué, tiré à hue et à dia par tous les théoriciens de tous les systèmes, reste pour longtemps l'énigme indéchiffrable. C'est qu'il n'appartient pas au premier venu de résoudre ce problème complexe ; une étude consciencieuse du vers français exige une lecture et une documentation qui peuvent épuiser une vie ; on ne saura rien tant qu'on aura pas dépouillé les œuvres les plus significatives de toute notre littérature, depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours ; le chercheur patient qui voudra s'atteler à cette besogne devra être en même temps un phonétiste de premier ordre, connaître la nature et la valeur des sons, ne fût-ce que pour éviter les énormes sottises qu'on rencontre dans les traités de versification sur la diérèse, l'hiatus, les rimes féminines, l'ac-

Digitized by Google

cent, etc. ; cet érudit devra être doublé d'un artiste et ne pas confondre, dans l'analyse d'un vers, euphonie, harmonie expressive, que sais-je? Un philosophe ne serait pas de trop pour nous débrouiller les sentiments complexes que provoque l'audition des vers ; la Rime à elle seule suscite plus d'un problème délicat, qui ressortit nettement à la psychologie. Et c'est pourquoi j'admire le courage de ceux qui écrivent un traité de versification française.

M. A. Dorchain (1) est un poète et un homme de goût ; son livre est plein de réflexions judicieuses, d'aperçus ingénieux et piquants ; ajoutons qu'il est écrit dans un style alerte et pimpant, ce qui n'est pas un mérite si mince, quand il s'agit de métrique. Néanmoins les intuitions du goût ne suffisent pas toujours pour résoudre les questions épineuses du vers français. A propos de l'hiatus, par exemple, on voudrait quelque chose de plus qu'une règle empirique : « Cette rencontre peut être agréable ou désagréable à l'oreille. Si elle lui est désagréable, elle est interdite ; si elle lui est agréable, elle est permise. » On ouvre ainsi le champ à toutes les fantaisies. Seul, le phonétiste, par une étude raisonnée, en observant le mécanisme de l'hiatus, le jeu des organes phonateurs, nous donnera la réponse décisive et nous dira quels hiatus sont à proscrire, et pourquoi. Même à propos de la rime, à laquelle M. Dorchain a consacré de si jolies pages, il y aurait lieu de faire plus d'une réserve. Les rimes masculines et les rimes féminines donnent-elles au vers une musique sensiblement différente? Je n'en suis pas aussi sûr que l'auteur. Dans cette distinction de pure fantaisie — au moins dans l'état de la prononciation moderne — l'évocation du mot écrit joue un rôle tout puissant et notre oreille est dupe, j'en ai peur, de la vision d'un *e* muet final. La même observation se présente pour la distinction purement formelle qu'on établit, à la rime, entre les mots terminés par *s*, *x*, *z*, et les mots singuliers. M. Dorchain cite les vers de H. de Régnier :

> Et vous, bois paternels, et vous, ô jeunes eaux,
> Près de qui je cueillais la tige du roseau

(1) *L'Art des Vers*, par Auguste DORCHAIN, un vol. in-12, de 424 pages. Paris, librairie des Annales. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

Et il ajoute : « Relisez ces vers en disant *les tiges des roseaux*, et dites-moi si votre oreille n'a pas une satisfaction plus complète ». Pour moi, j'ai beau y mettre beaucoup de bonne volonté, j'ai tort sans doute, mais je ne saisis aucune nuance au point de vue acoustique. Je crois que, ici encore, l'oreille est dupe de l'esprit et des yeux.

Mais c'est surtout à propos de la césure dans les vers que je ne suis pas d'accord avec M. Dorchain ; les expressions « césure mobile, césure fixe » m'apparaissent aussi vides de sens que « cercle carré ». Qu'est-ce donc qu'une césure, sinon un point de repère rythmique? et qu'est-ce qu'un point de repère qui se déplace aussi facilement que les bornes dans les champs de Normandie? Il y a là confusion regrettable entre le mouvement rythmique, qui est régulier comme une batterie de métronome ou une mesure à six-huit, et le mouvement syntaxique qui s'y superpose avec souplesse et liberté, comme une phrase musicale avec ses anticipations et ses retards. Voici un exemple entre cent ; A. Dorchain scande sans hésiter :

Permettez-moi / Monsieur Trissotin /, de vous dire...

Si un vers, partagé ainsi en 4+5+3, n'est pas une simple ligne de prose, en dépit de la disposition typographique, c'est qu'alors douze syllabes, bien comptées sur les doigts, suffisent pour constituer un alexandrin :

Vous me devez / cinquante-sept francs, / dix centimes.

Comment l'auteur n'a-t-il pas vu qu'il faut scander :

Permettez-moi, **Monsieur** / Trissotin, de vous dire...

Parfaitement ! Lire autrement le vers, c'est faire fort à Molière qui a voulu insister lourdement et d'une façon plaisante sur le titre de « Monsieur ».

Nous aurions encore plus d'une réserve à faire sur d'autres chapitres ; en particulier sur l'enjambement avec lequel l'auteur confond le contre-rejet ou prolepse. Nous préférons signaler en terminant les vrais mérites de ce livre, qui, somme

Digitized by Google

toute, est encore ce qu'il y a de mieux pensé et de mieux écrit sur la matière. Sans doute, l'érudit et le spécialiste auront à prononcer sur notre métrique les mots définitifs ; mais quand un vrai poète s'en mêle, il y a aussi bien des choses à apprendre : lui seul sait à quelles profondeurs s'élaborent les vers, quelles couleurs évoquent les sons et quelles résonances provoquent dans l'âme les vocables mystériuex.

A. ROCHETTE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'Ecclésiaste, par E. PODECHARD. — Un vol. gr. in-8°, de XVII-500 pages. — Paris, Gabalda, 1912. — *Prix :* 12 francs.

La collection des *Etudes bibliques* vient de s'enrichir d'un nouveau volume sur l'Ecclésiaste, dû à la plume de M. Podechard, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté catholique de Théologie de Lyon, et qui sera digne de ses aînés.

L'ouvrage comprend trois parties : une introduction de 212 pages, une traduction et un commentaire.

La traduction, faite sur l'hébreu et d'après les leçons que l'auteur a cru devoir adopter, divisée en sections logiques et qui mettent en relief l'ordre de composition du livre et la suite des pensées, sera d'un grand secours pour se reconnaître dans l'œuvre en apparence peu cohérente du Qohéleth et en retrouver l'unité primitive et foncière. M. Podechard n'y a point visé à l'élégance littéraire : il s'y est préoccupé surtout de la rendre aussi exacte et conforme à l'original que possible.

Du commentaire, il faut dire d'abord qu'il est « exhaustif ». *L'Ecclésiaste* ne compte que douze chapitres, et l'auteur lui a consacré plus de 250 pages d'explication en petits caractères. Et ces pages sont absolument pleines non pas de mots, mais de choses. « C'est fort long, a dit de ce commentaire un juge excellent qui en avait vu les bonnes feuilles, et pourtant, il n'y a pas de longueurs. » Sans que M. Podechard se soit astreint à une méthode uniforme, il est aisé de voir qu'il s'est appliqué sur chaque verset à une triple étude : donner les variantes et fixer le texte; déterminer le sens de chaque mot et du verset entier ; rattacher ce sens à la pensée générale du passage expliqué et montrer le développement et le progrès des idées de l'écrivain.

Digitized by Google

J'ai renvoyé en dernier lieu à parler de l'introduction, parce qu'elle sera vraisemblablement la partie la plus lue de ceux qui ne sont pas exégètes de profession. L'auteur y traite des questions générales relatives à l'Ecclésiaste : canonicité, langue et style, rapports avec les livres similaires ; composition, unité, doctrine, texte, versions, etc. Je ne mentionnerai que quelques conclusions principales. Dans l'Eglise chrétienne, la canonicité de l'Ecclésiaste a toujours été reconnue ; chez les Juifs, elle l'était sûrement au milieu du IIe siècle après J.-C. ; mais au commencement de ce même siècle et à la fin du Ier, elle avait été vivement discutée entre les docteurs chammaïtes et autres. La circonstance cependant qu'elle était soutenue par le gros du parti pharisien, parti essentiellement traditionnel, montre que, à cette époque, l'Ecclésiaste était depuis longtemps en possession d'une autorité de fait dont il ne put être dépossédé. Sauf en quelques courts passages, où il reproduit peut-être plus ou moins des proverbes en cours, le livre de l'Ecclésiaste a été d'abord écrit en prose. Les efforts des critiques qui ont voulu absolument y retrouver la forme métrique ont complètement échoué. La prose en est même assez mauvaise, circonstance que M. Podechard explique par l'état de dépression physique qui semble avoir été celui de l'auteur, et par la difficulté qu'il a rencontrée pour traduire en un dialecte essentiellement synthétique et pauvre des concepts abstraits. La langue en est tardive, « au dernier terme du développement de l'hébreu biblique », pleine d'aramaïsmes et de mots néo-hébreux ; et cela seul suffirait à prouver que le livre ne saurait être de Salomon. C'est entre les années 290-190 avant J.-C., plus probablement vers 250-200, qu'il en faut mettre la composition.

Quel est donc l'auteur de ce livre étrange, et quelle idée devons-nous nous faire de son caractère et de sa mentalité? Quelle était sa croyance et sa doctrine? Comment devons-nous comprendre son œuvre, et concilier les contradictions qui paraissent s'y révéler? Quelle place cette œuvre occupe-t-elle dans le développement religieux d'Israël et du monde? C'est dans la solution de ces questions, on le sait, que gît le grand intérêt que présente l'Ecclésiaste. M. Podechard les a abordées, surtout aux chapitres XI, XIII et XIV de son Introduction, avec toute la sincérité et tout le sérieux que l'on pouvait apporter à cette tâche délicate, et, sans prétendre dire sur elles le dernier mot, a formulé des conclusions fort acceptables et d'une portée très haute.

Deux choses sont constantes. Certaines propositions contenues

Digitized by Google

dans l'Ecclésiaste, celles notamment qui semblent nier toute différence dans la mort entre l'homme et l'animal, entre le sage et l'insensé, les exhortations à jouir au jour le jour des plaisirs que la vie apporte, ont choqué les anciens aussi bien que beaucoup de nouveaux exégètes chrétiens, comme elles avaient choqué, avant eux, les chammaïtes. A côté ou à la suite de ces propositions inquiétantes toutefois, ces mêmes exégètes en trouvaient d'autres qui corrigent les premières, et donnent au livre une allure plus orthodoxe et plus religieuse. Pour expliquer ce phénomène, on imagina que le livre était, au fond, un ouvrage de polémique. Le Qohéleth rapportait d'abord certaines opinions erronées, matérialistes et épicuriennes, qu'il combattait ensuite. C'est le système qu'a adopté saint Grégoire, dans ses *Dialogues*, et qui a pris sa forme définitive dans la théorie des « deux voix » de Herder et d'Eichhorn. Il y a dans l'Ecclésiaste virtuellement deux auteurs qui écrivent et parlent alternativement. Malheureusement pour cette hypothèse, la forme dialoguée qu'elle suppose n'est nullement sensible dans la composition, et il existe entre telles et telles parties du livre de si grandes différences de style qu'elles semblent accuser des auteurs différents. Cette constatation a conduit Siegfried à penser que plusieurs mains avaient, en effet, travaillé au texte actuel de l'Ecclésiaste. A un écrit primitif et fondamental des glossateurs avaient ajouté des remarques, des correctifs, des fragments même assez longs. Siegfried multipliait beaucoup le nombre de ces scholiastes. M. Podechard corrige ces vues de Siegfried en les dépouillant de ce qu'elles ont d'arbitraire et d'exagéré, et en les ramenant à une conception plus simple et plus juste du mode de composition de l'Ecclésiaste.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses conclusions, ce qui me conduirait beaucoup trop loin. C'est dans l'ouvrage lui-même qu'il les faut étudier, avec les explications qui les accompagnent et les preuves qui les appuient. Notons seulement que M. Podechard n'admet nullement le matérialisme et l'épicurisme que l'on a cru trouver dans Qohéleth. Qohéleth professe sur le souffle de vie et sur l'âme — deux choses distinctes pour les Hébreux — les idées de son temps : le souffle de vie s'évanouit à la mort, mais l'âme lui survit. Il n'est pas non plus épicurien ; mais, constatant l'absence en cette vie d'une rétribution temporelle pour la vertu, et ignorant encore, comme la masse de ses contemporains, la splendeur des rétributions futures, dont la pleine révélation ne devait se faire que par Jésus-Christ, il a recommandé

Digitized by Google

au sage de cueillir, comme une sorte de dédommagement, les joies honnêtes que l'existence lui pouvait procurer. Son œuvre, providentiellement suscitée et inspirée par Dieu, se place entre les deux Testaments comme pour clore le premier et appeler le second. En faisant toucher du doigt l'absence ou du moins l'insuffisance des rétributions temporelles prônées dans le judaïsme ; en montrant avec une insistance amère que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue si tout se borne pour l'homme aux satisfactions qu'elle lui donne ici-bas, il a orienté les âmes vers l'Evangile, et les a préparées à désirer et à recevoir les lumières nouvelles que cet Evangile devait leur apporter. Il fallait d'abord les détacher de la terre pour qu'elles pussent regarder vers le ciel.

Je ne veux pas quitter le beau travail de M. Podechard sans dire un mot de la forme qu'il lui a donnée. Cette forme est excellente. La composition est limpide et claire ; le style bien français malgré les mots techniques dont il est forcément coupé. Il y a plaisir à lire un livre si savant, écrit dans une aussi bonne langue. Et notez de plus que cet érudit est un psychologue et un esprit très fin. Il n'y faudrait qu'un degré de plus pour qu'il fût doucement malicieux.

J. TIXERONT.

Textes and Studies ; Contributions to biblical and patristic Literature edited by J. A. ROBINSON. — *The Mishna on Idolatry* « *Aboda Zara* » by W. A. ELMSLIE. — In-8°, XXIX-136 pp. — Cambridge University Press, Clay, 1911. — *Prix :* 9 fr. 20.

Le but de ce traité de la Mishna est de tracer les règles que doivent observer les Juifs dans leurs rapports avec les païens, au milieu desquels ils vivaient et avec qui ils avaient à faire tant au point de vue social que commercial ou même religieux. L'importance de ce traité est de nous rappeler ce qu'était la vie païenne aux temps apostoliques et de nous faire toucher du doigt les difficultés qu'ont eues les premiers chrétiens aussi à se dégager de l'idolâtrie environnante. La position des chrétiens envers l'idolâtrie païenne était la même que celle des Juifs. Tertullien publia plus tard un traité : *De Idololatria*, où les mêmes questions sont traitées, mais alors au point de vue chrétien.

L'auteur a voulu mettre ce traité « Aboda Zara » à la portée même du lecteur qui ne sait pas l'hébreu et qui n'est pas au courant de la littérature rabbinique. Dans l'Introduction, il nous ex-

Digitized by Google

plique ce qu'est la Mishna, quelle est son origine, sa langue, son contenu, son histoire, quelle est la littérature apparentée à la Mishna et enfin ce qu'est le traité qu'il va étudier. Il donne ensuite le texte hébreu vocalisé, avec une traduction anglaise et des notes critiques, historiques et archéologiques. En appendice, il résume le contenu du « De Idololatria » de Tertullien, parle des rabbins mentionnés dans l'Aboda Zara et donne un dictionnaire des principaux termes hébreux.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt de ce traité pour nos études néotestamentaires. On pourra comparer par exemple ce qui est dit, II, 3, des viandes offertes aux idoles aux règles qu'a posées saint Paul à ce sujet dans sa première épître aux Corinthiens, VIII, 4. On trouvera aussi des rapprochements avec *Mt*, VI, 24 ; XI, 21 ; *Mc*, I, 6 ; II, 22 ; *Rom.*, IX, 4 ; II *Tim*, II, 20, etc.

E. JACQUIER.

Le Petit Catéchisme de la première communion, par l'abbé DE LA VALETTE-MONTBRUN. — Un vol. in-16, de 171 pages. — Paris, Beauchesne, 1911. — *Prix :* 0 fr. 50.

Ce petit catéchisme est divisé en douze leçons : il comprend les éléments essentiels de la doctrine chrétienne qu'un enfant doit connaître pour recevoir l'Eucharistie. Chacune de ces leçons comprend cinq parties : une causerie où l'on explique le sens des vérités ; un résumé succinct que l'enfant pourra facilement retenir ; une explication plus détaillée ; une histoire pieuse et une prière : de plus, elle est accompagnée d'une ou plusieurs gravures d'un goût très artistique, relatives à l'une des questions traitées. Cet ouvrage pourra être très utile aux parents ou aux maîtres qui auront la tâche très douce de préparer de jeunes enfants à l'accomplissement du devoir eucharistique.

H. L.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

LE CARDINAL COULLIÉ [1]

Paravi lucernam Christo meo..., super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea.

J'ai préparé pour mon Christ une lampe et sur lui fleurira la sanctification. (Ps. CXXXI, 17-18).

EMINENCES (2),
MESSEIGNEURS (3),
MES FRÈRES,

Parmi tous les évêques qui sont ici, combien auraient pu parler mieux que moi, mais l'administration capitulaire, re-

(1) Eloge funèbre prononcé dans la Primatiale de Saint-Jean, à Lyon, le 6 novembre 1912.

(2) S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, et S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry.

(3) NN. SS. Bonnefoy, archevêque d'Aix; et Latty, archevêque d'Avignon ; NN. SS. Bonnet, évêque de Viviers ; Belmont, évêque de Clermont ; Pellet, évêque de Réthyme ; Escoffier, évêque de Métropolis ; Béguinot, évêque de Nîmes ; Geay, évêque de Samos, ancien évêque de Laval ; Chapon, évêque de Nice ; Maillet, évêque de Saint-Claude ; du Curel, évêque de Monaco; Campistron, évêque d'Annecy; Fodéré, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne ; Guillibert, évêque de Fréjus ; Gouraud, évêque de Vannes ; Villard, évêque d'Autun ; Desanti, évêque d'Ajaccio ; Castellan, évêque de Digne ; Morelle, évêque de Saint-Brieuc ; Biolley, évêque de Tarentaise ; Fabre, évêque de Marseille ; Manier, évêque de Belley ; de Durfort, évêque de Langres ; Monestès, évêque de Dijon ; Penon, évêque de Moulins ; Maurin, évêque de Grenoble ; de Gibergues, évêque de Valence.

Digitized by Google

présentée par son chef toujours si plein de tact et de bonté, a daigné ne considérer qu'un seul titre : j'étais le contemporain, le condisciple, l'ami de celui dont le deuil nous rassemble et il a paru convenable qu'un Cardinal parlât aujourd'hui, en faisant son éloge, de cet autre Cardinal que nous pleurons.

Excusez-moi, Messieurs : vous n'entendrez ni Bossuet, ni Bourdaloue, ni Fléchier, ni Massillon, ni Mascaron ; vous entendrez une âme célébrant une autre âme qu'elle a aimée et admirée, et répandant sur sa tombe les dernières fleurs que les hommes puissent voir et respirer.

Et voilà comment nous célébrons la mémoire de MONSEIGNEUR PIERRE-HECTOR COULLIÉ, Cardinal prêtre de la Sainte Eglise romaine, du titre de la Trinité-des-Monts, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, et Chancelier des Facultés catholiques.

Vous avez remarqué cette phrase d'une forme si familière au Psalmiste et dans laquelle, sans se préoccuper beaucoup de l'accord des métaphores, il emprunte des images pénétrantes qui éclairent toute sa pensée et la font mieux sentir.

Il met dans la bouche de Dieu cette parole : *Paravi lucernam Christo meo.* J'ai préparé pour mon Christ une lampe. C'est donc une clarté, mais une clarté douce, modeste en quelque manière, et tout aussitôt, non plus sur cette lampe elle-même, mais sur celui pour lequel elle doit briller, le Psalmiste ajoute : Il fera fleurir les effets de sa sanctification, *et super ipsum efflorebit sanctificatio mea.*

Il m'a semblé que j'avais là comme une esquisse de la physionomie de Mgr Coullié. Préparée pour le Seigneur, pour la gloire du Christ et pour l'illumination des âmes, cette lampe est ornée de fleurs et embaumée de parfums et par cela même, elle révèle toute l'efficacité de la sanctification que Dieu communique.

Ainsi l'avons-nous tous connu, ainsi l'avons-nous vu, il y a encore bien peu de temps, avec son noble visage mélancolique, attendri, mais souriant. L'œil s'est pour ainsi dire éteint le dernier, et sur ses lèvres errait encore un sourire qui était comme la fleur de son âme.

Digitized by Google

Lui-même m'a tracé le plan de l'éloge que je voulais faire de lui. Dans son *Testament spirituel*, il a marqué trois dates, les trois étapes de sa vie : Paris, Orléans, Lyon.

Paris, qu'il a remercié de l'avoir aidé dans sa vocation, et, disait-il aimablement, de l'avoir aimé et soutenu dans toute sa carrière ; Paris, qui tout à l'heure chantait les prières à Dieu, les prières suprêmes, qui venait ainsi acquitter la dette de ce souvenir dernier pieusement recueilli dans le *Testament spirituel ;*

Après Paris, Orléans, la ville qu'il avait épousée comme évêque et à laquelle il s'était donné tout entier ;

Lyon enfin, où l'obéissance l'avait envoyé, où il a tant travaillé et où il est mort.

I

Paris ! Monseigneur Coullié appartenait à une simple et humble famille formée de deux éléments, l'un breton, l'autre dijonnais. Le père et la mère en s'unissant avaient composé pour leur fils une sorte de double caractère dans lequel se mêlaient et les qualités d'une race et celles de l'autre. Ferme comme un Breton, non pas entêté, mais sachant vouloir et faire triompher sa volonté quand il la voyait juste, tendre aussi comme sa mère, pieux comme elle, l'enfant annonçait ce qu'il serait pendant toute sa vie. Il n'est pas étonnant qu'en la sacristie de Saint-Séverin, cet enfant de chœur si modeste et si doux ait attiré les regards d'un prêtre (1), et c'est là, il faut le dire en passant, la destinée qui est comme la récompense de tant de prêtres zélés : ne participant pas aux joies de la famille, ils se font une famille des enfants qui croissent autour d'eux. Ils les regardent, ils les étudient pour ainsi dire, ils les contemplent, et dans leurs regards comme dans toutes leurs attitudes, ils essayent de lire quelle sera leur destinée, heureux quand ils croient discerner sur des jeunes fronts le signe de l'appel divin. Ausitôt, ils s'inclinent, ils écartent

(1) M. l'abbé Pruveau, vicaire à Saint-Séverin.

Digitized by Google

les obstacles, ils appellent les concours et les bonnes volontés, et jamais ils ne sont plus heureux que lorsqu'ils font ouvrir les portes du séminaire à l'enfant qu'ils croient élu. Ainsi fut-il du jeune Pierre Coullié.

Il entra de bonne heure au Petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, nom béni par tous ceux qui ont connu les annales religieuses du XVII^e siècle et qui savent tout ce que rappelle le nom de M. Bourdoise, prêtre austère et singulièrement original, mais dont l'âme était consumée par l'amour de Dieu et fortement imprégnée de respect pour le temple divin.

Pénétré de zèle pour l'édifice matériel, il en recherchait sans doute la sainteté et aussi le silence, en même temps qu'il se préoccupait de la beauté des cérémonies, mais, à plus forte raison, il se sentait attiré par l'innocence et la beauté des âmes; noble tradition que le temps a respectée et qui est l'honneur de ceux qui la maintiennent.

Il n'est pas surprenant que, pendant toute sa jeunesse, Monseigneur Coullié ait été un élève modèle, docile, laborieux et en même temps plein de déférence et d'urbanité, donnant à ses maîtres toutes les consolations.

Il faut bien dire qu'à la tête de cette œuvre de Saint-Nicolas du Chardonnet, était placé un prêtre dont nous retrouverons bien souvent le nom dans ce discours : c'était l'abbé Dupanloup, déjà signalé par son rare talent, par l'étendue de ses connaissances, par la vivacité de son esprit, mais surtout par son amour de la jeunesse.

J'ai vu moi-même, en arrivant à Issy, où j'ai rencontré la plupart de ses disciples, j'ai vu quelle passion sainte les animait pour leur maître. Ils ne pouvaient se lasser de parler de lui, et venant de la province où j'avais eu un bonheur égal au leur, ayant passé tant d'années sous la discipline du R. P. d'Alzon, je m'étonnais presque, avec une naïveté un peu jalouse, qu'un autre prêtre ait pu inspirer une passion semblable à celle que je sentais dans mon cœur. L'un et l'autre de ces deux hommes, à des rangs différents, faisaient honneur à l'Eglise. Tous deux, ils se sont signalés par leur amour pour la jeunesse ; si l'un est resté dans un rang modeste par suite des vœux professés, l'autre, en grandissant, n'a pas cessé d'être fidèle aux

Digitized by Google

passions de sa jeunesse et jusqu'au dernier jour, il est demeuré le champion, et le champion victorieux de la liberté d'enseignement.

C'est donc lui qui inspira au jeune Pierre Coullié ce grand désir de devenir prêtre. Voilà pourquoi, lorsque Saint-Nicolas du Chardonnet fut divisé en deux sections, celle que dirigeait l'abbé Dupanloup plus directement fut celle dans laquelle resta le jeune Coullié.

Je ne vous donnerai pas les détails de sa vie ecclésiastique, mais comment passer sous silence cette influence qui s'est exercée sur lui et qui est demeurée l'influence à laquelle je dois moi-même tout le bonheur de ma vie sacerdotale. L'un et l'autre, et ensemble, nous avons passé par Issy et Saint-Sulpice ; l'un et l'autre nous avons eu pour maîtres ces hommes modestes, dont le nom retentit peut-être pour la première fois dans une cathédrale et qui s'appelaient les Courson, les Carrière, les Icard, noms que la postérité ne connaîtra peut-être pas, mais qui ont laissé dans nos âmes un ineffaçable souvenir. Ces hommes poussant l'abnégation jusqu'à ses limites dernières semblaient ne vivre que pour le séminaristes, au milieu desquels leur existence obscure et méritoire se consumait.

C'est dans cette intimité du séminaire, que nous nous sommes connus. Vous étonnerai-je en vous disant que nous considérions ce modèle des séminaristes, d'une santé délicate, dont le visage portait une expression un peu douce et attendrie, comme une fleur peut-être destinée à ne pas vivre longtemps. Tous les horoscopes ne se réalisent point : ayant tant de fois inspiré des craintes pour sa vie, il est arrivé jusqu'à quatre-vingts ans.

Ordonné prêtre en 1854, l'abbé Coullié est placé successivement à Sainte-Marguerite, à Saint-Eustache, à Notre-Dame-des-Victoires. A mesure qu'il grandissait dans l'expérience, il se multipliait pour les séances du catéchisme, dans la direction du confessionnal, créant autour de son nom une atmosphère de sympathie plus étendue, jusqu'au jour où la confiance du cardinal Guibert l'attacha à l'administration diocésanie en qualité de promoteur de l'officialité, en remplacement de Mgr d'Hulst.

Digitized by Google

L'abbé Coullié remplissait depuis deux ans ces délicates fonctions, lorsque, sur l'indication du R. P. Pététot, peut-être de M. Icard, Monseigneur d'Orléans qui sentait ses forces faiblir, le choisit pour être son auxiliaire et son coadjuteur. Mais, permettez-moi de vous le dire, Saint-Sulpice et plus de vingt ans de ministère à Paris ne formaient point la seule préparation de Mgr Coullié à ces nouvelles fonctions : entre ces années de séminaire et 1876, quand vint l'heure d'être choisi pour collaborer à la direction du diocèse d'Orléans, la France avait offert un étrange spectacle. Tantôt c'étaient des scènes douloureuses qui nous surprenaient au milieu de la paix et de la tranquillité, c'était 1848 et sa révolution ; c'était l'établissement de l'Empire ; c'étaient ces morts terribles et en même temps si héroïques de Mgr Affre et plus tard celle plus douloureuse et plus triste de Mgr Darboy. Et puis, c'étaient les guerres, et quelles guerres ! celles de Crimée, d'Italie, celle de 1870, la Commune de 1871, en un mot la France était tout entière comme en ébullition. Nos âmes suivaient ces agitations et ces troubles, vous pouvez deviner avec quelle passionnante attention.

C'était là, près de nous, à nos côtés, que se débattaient et s'agitaient ces suprêmes intérêts de la patrie et de l'Eglise. Voilà ce qui remuait profondément nos cœurs, appelait nos réflexions et, plus que l'étude ou les livres, mûrissait notre jeune expérience. En voyant le spectacle qu'offrait l'époque contemporaine, en assistant aux crises par lesquelles passaient les peuples, nous comprenions tout ce qu'il nous fallait acquérir de maturité et de vertus, de zèle et de courage.

Le voilà donc Evêque ! Le voilà arrivé à Orléans, près du Pontife blanchi par l'âge, jeune et modeste coadjuteur, mais rempli de l'ambition de servir les âmes et d'aider au triomphe de l'Eglise. En le présentant au Souverain Pontife, Monseigneur Dupanloup fit de lui l'éloge le plus complet et le plus vrai ; il parla de sa piété, de sa prudence, de son zèle, de sa perspicacité, ajoutant que rien ne serait capable de le décourager quand il s'agirait de conquérir les âmes. Un épiscopat de près de quarante ans a pleinement justifié toutes ces promesses.

Digitized by Google

En 1876, Mgr Coullié entre parmi les princes de l'Eglise et reçoit à Notre-Dame, des mains de l'archevêque de Paris, la consécration épiscopale (1).

II

Permettez-moi de vous dire, mes bien chers Frères, qu'à cette époque, Orléans offrait aux yeux des catholiques un spécial intérêt. Son évêque avait vieilli, en livrant tous les combats dans lesquels le zèle et l'ardeur qui le caractérisaient l'avaient constamment emporté. Doué d'une éloquence puissante, capable de dominer les foules et surtout de pénétrer les plus hautes intelligences, il n'y avait pas de manifestations dans lesquelle il ne se fût engagé, et engagé par une parole qui imposait autour de lui le silence et l'admiration.

A certaines heures, il ne craignait pas de marcher contre son temps, et quand on voulait faire entrer Littré à l'Académie ou glorifier la mémoire de Voltaire, sa voix s'élevait, vengeresse de la foi et de l'honneur.

Et si, sur quelques points, victime en quelque manière des passions de son siècle, il laissa des illusions ou même des erreurs momentanées avoir prise sur son esprit, il sut revenir ensuite avec un noble courage, et une méritoire obéissance.

Non seulement Orléans, par la réputation de son évêque, attirait ainsi les regards, mais dans les heures douloureuses de l'année terrible, cette ville avait été favorisée d'une manière spéciale. La victoire qui nous avait partout abandonnés avait semblé nous sourire à Orléans et à la tête de « ces jeunes régiments qui, quoique voyant le feu pour la première fois, s'avançaient comme à la parade », le général de Paladines avait remporté le succès de Coulmiers que nos ennemis eux-

(1) Nommé par décret présidentiel du 23 août 1876, l'abbé Coullié fut préconisé au Consistoire du 29 septembre, évêque *in partibus* de Sidonie, et sacré le 19 novembre, à Notre-Dame de Paris, par le cardinal Guibert, assisté de NN. SS. Dupanloup et Foulon, ce dernier, futur archevêque de Lyon et alors évêque de Nancy.

Digitized by Google

mêmes furent obligés de reconnaître. Il avait semblé alors que l'image de Jeanne d'Arc se levait en quelque manière et qu'un rayonnement emprunté à son auréole venait consoler la France.

En arrivant dans cette ville, Mgr Coullié se sentit donc heureux : les œuvres que Mgr Dupanloup avait créées étaient vivantes, il s'y livra tout entier. Et si l'âge et l'éloignement avaient un peu ralenti leur fonctionnement, bientôt le jeune évêque les reprenait avec une activité plus grande ; ainsi, autour de lui, il vit fleurir comme une moisson qui n'avait pas attendu que le temps fût venu : elle était déjà toute prête.

Voilà, mes très chers Frères, que cette pensée de Jeanne d'Arc surgit dans les cœurs comme une sorte de sainte obsession. Déjà Mgr Dupanloup avait fait le premier procès canonique en vue de la future canonisation. Deux nouveaux procès furent informés par Mgr Coullié, en 1885 et en 1887 : il fallait bien pour faciliter cette cause, mettre en pleine lumière l'œuvre admirable, inouïe de la libératrice d'Orléans, et conquérir la sympathie de ceux même qui vivaient dans un milieu tout différent du nôtre (1).

Car le miracle de Jeanne d'Arc, c'est une œuvre que seuls, nous pouvons comprendre : elle ne ressemble à rien de ce qui s'est passé autrefois et peut-être ne ressemblera-t-elle jamais à ce qui passera dans l'avenir. Elle est tout entière un miracle et elle l'est pour un peuple afin que ce peuple opère par lui-même sa délivrance, et que, libéré, il rentre dans les voies que la Providence lui a assignées. Mais ces vues, pourtant si claires pour nous, ne sont pas partout acceptées : il semble que ce soit notre orgueil national qui prête à Jeanne d'Arc ce caractère singulier et cette mission divine. Mais plus on y regarde de près, plus on reconnaît qu'elle est un don de Dieu à la France, afin de lui permettre d'accomplir sa destinée providentielle de « bon sergent du Christ ».

(1) Après le premier procès de l'Ordinaire fait par Mgr Dupanloup pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc, Mgr Coullié fit deux autres procès supplémentaires : l'un commença le 26 juin 1885, tint 32 sessions, et fut clôturé le 10 novembre 1885 ; l'autre, commencé le 1er décembre 1887, eut 25 séances et était terminé le 7 février 1888.

Digitized by Google

Assurément, toutes les œuvres du ministère épiscopal, Monseigneur Coullié s'y est dépensé de toutes ses forces. Il se lança dans toutes les voies ouvertes pour atteindre les âmes : œuvres d'hommes, de jeunes gens, œuvres de mères de famille, écoles primaires ; plus particulièrement, œuvres sacerdotales, synodes diocésains, mais l'idée maîtresse qui domina son épiscopat à Orléans, c'était d'arriver à la proclamation de la sainteté de Jeanne d'Arc. Dieu l'appela quand il fallut gravir un plus haut degré dans la hérarchie sainte, mais l'œuvre entreprise ne devait pas être interrompue et lorsque son glorieux successeur grâce à ses efforts persévérants, à sa sainte obstination, a triomphé peu à peu de tous les obstacles, lorsqu'il est arrivé un jour à pouvoir faire déposer sur le front de Jeanne d'Arc l'auréole de Bienheureuse qui a été pour nous un signe d'espérance dans nos heures de tristesse, il a semblé alors que l'œuvre de Mgr Coullié était noblement couronnée et que ces trois existences épiscopales adonnées à la même mission et tendant au même but recevaient leur magnifique récompense.

Ainsi, Mgr Coullié eut la joie de voir son œuvre accomplie et aujourd'hui nous célébrons, avec les espérances de la foi, les miracles que Jeanne d'Arc a opérés dans le passé et ceux qu'elle opérera encore, espérons-le, dans la suite de notre histoire.

Vous vous souvenez, mes très chers Frères, de ce geste auquel la France tout entière a applaudi, lorsque Monseigneur d'Orléans achevait le discours si touchant, si éloquent et si français par lequel il remerciait Pie X d'avoir enfin exaucé nos vœux. A ce moment-là, prenant des mains de celui qui tenait le drapeau national l'étoffe si simple et si noble, le Souverain Pontife la rapprocha de ses lèvres, et la baisa, geste auquel la France a applaudi, car il était une sorte de consécration.

Il y avait vraiment dans ces trois couleurs comme un symbole de notre nation : le blanc, c'était l'honneur immaculé dont nos âmes ont besoin, ces âmes françaises dont la loyauté est traditionnelle et proverbiale.

Le bleu, c'était l'espérance, c'était l'avenir heureux duquel

Digitized by Google

nous ne pouvons douter. Notre peuple n'est pas fait pour être constamment malheureux, il a besoin de croire en son étoile, en sa destinée et l'azur lui rappelle que les nuages se dissipent, que les orages s'apaisent et que notre ciel de France connaîtra un jour la sérénité.

Et enfin le rouge, c'est-à-dire cette libéralité inlassable avec laquelle partout la France est heureuse de donner le sang de ses fils sur les champs de bataille, sur les champs de la charité et de l'apostolat : partout où des dévouements et des sacrifices sont demandés, le sang français est prêt à couler, car la source n'en est jamais tarie.

Telle fut, ce me semble, la pensée à laquelle obéit Pie X, lorsque avec tout son cœur de Pontife universel, mais regardant avec un œil plus spécialement paternel notre pays, il voulut embrasser toute son histoire et consacrer son avenir.

Cette œuvre, c'est l'œuvre de Jeanne d'Arc, et les trois évêques qui ont concouru à cette béatification doivent être par nous remerciés, oui, remerciés parce qu'ils sont les ouvriers de cette œuvre éminemment nationale qui était en même temps une œuvre catholique.

Tandis que Mgr Coullié était à Orléans, hélas ! il faut bien le dire, les douleurs se multipliaient dans le pays. A partir de 1878 jusqu'à notre époque, que de tristesses, que de ruiees, que de décrets douloureux atteignant et les congrégations religieuses et la société chrétienne !

Et cette loi sur laquelle nous comptions, cette loi de 1850, œuvre de Mgr Dupanloup et de M. de Falloux, loi de la liberté de l'enseignement ; ces libertés de 1875, si vaillamment quises et qui avaient été comme un suprême sourire de la Providence sur les dernières années de Mgr Dupanloup, tout cela a été repris et combattu avec une astuce à peine déguisée. Et c'est ainsi qu'à mesure que d'un côté les catholiques et les évêques étaient réjouis par une bonne nouvelle qui venait de temps à autre leur apporter comme un signe de la bénédiction de Dieu, d'autre part, leur tristesse était grande, en voyant se creuser davantage de jour en jour le fossé qui menaçait de séparer la société civile de la société religieuse.

Voilà pourquoi lorsque la Providence appela Mgr Coullié

Digitized by Google

à venir parmi vous, Lyon lui faisait peur, en quelque manière, par l'importance de ses œuvres, par l'illustration de son passé, par la grandeur de son histoire, par tant de souvenirs, et tandis qu'il se sentait incliné par l'obéissance à accepter cette grande mission, il eût voulu en même temps comme l'écarter. Mais l'affection dominait en lui et parce que le Pape l'appelait, l'obéissance devint plus facile : *Obedientia et Dilectio.*

III

Le 15 juin 1893, Mgr Coullié montait sur le siège archiépiscopal de saint Pothin et de saint Irénée. Ai-je besoin de vous dire, mes bien chers Frères, avec quels sentiments il vous arrivait?

Vous vous souvenez sans doute de son mandement lorsqu'il prit possession de son siège Primatial. Quels regards il jetait sur votre cité, sur ces deux départements groupés l'un à côté de l'autre, sur « le passé illustre de cette Eglise de Lyon qui, depuis saint Pothin, saint Irénée, sainte Blandine, jusqu'aux confesseurs de la foi de ces derniers âges, a compté tant de saints et dont les Pontifes y forment une admirable succession d'âmes qui furent la gloire de l'Eglise et l'honneur de la France » (1).

Tout cela était d'une éclatante vérité. Aussi bien, à ce moment, toutes les congrégations, toutes les œuvres si nombreuses, à Lyon et dans le diocèse, d'enseignement, de charité et d'apostolat étaient plus que jamais florissantes, et le nouvel archevêque leur apportait, avec son paternel dévouement, les directions les plus sages et les encouragements les plus précieux. Rien n'échappait à son active clairvoyance et dans l'ombre de leur maison silencieuse, les religieuses les plus humbles devaient ressentir la douce et pénétrante influence du saint et pieux archevêque. Pour une âme véritablement apostolique, quelle mission et quel puissant attrait !

(1) *Lettre pastorale et Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Lyon à l'occasion de la prise de possession de son siège primatial*, en date du 15 août 1893.

Digitized by Google

Mais en même temps une nouvelle préoccupation hantait son âme : il entrevoyait la possibilité de faire reconnaître par l'Eglise les mérites et les vertus éminentes du fondateur des Petits Frères de Marie, le serviteur de Dieu, Marcellin Champagnat. Sa vie fut obscure et cachée, mais ses œuvres et celles de ses fils portent au loin dans le monde entier la gloire de la ville et du diocèse de Lyon.

Marcellin Champagnat, Claude Colin, Antoine Chevrier, bienheureux Bonnard, bienheureux Néel, Pauline-Marie Jaricot, noms bénis et glorieux, dont l'écho fait tressaillir en ce moment dans leur tombe les cendres du pieux cardinal, qui travailla avec tant de zèle à glorifier leur mémoire (1) !

Mais voici, me bien chers Frères, une nouvelle page de la vie de votre archevêque, page douloureuse et dramatique, dont le souvenir, après vingt ans, émeut encore nos cœurs.

Le Président de la République vient visiter votre ville : Lyon lui prépare une grandiose réception, et lui offre un grand banquet auquel le Cardinal est invité. Tous les cœurs sont à la joie ; au ciel pas un nuage ; c'est vraiment une fête et une fête nationale, puisque c'est le chef du Pouvoir que l'on reçoit et auquel la ville entière porte ses hommages. Et pendant ce temps, ah ! quel drame se prépare !... De Cette, à des centaines de lieues d'ici, conduit par ce que les anciens eussent appelé une implacable furie, arrive un homme : devant lui, tout s'écarte et, le fer à la main, il frappe M. Carnot et il le frappe à

(1) Le P. Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, prêtre mariste et fondateur des Petits Frères de Marie, était né le 20 mai 1789, au *Rozet*, hameau de la paroisse de Marlhes, qui était alors du diocèse du Puy, et appartient aujourd'hui au diocèse de Lyon.

Jean-Claude Colin, prêtre et fondateur de la Société de Marie, né à Saint-Bonnet-le-Troncy, le 7 août 1790, est mort à la Neylière, le 15 novembre 1875. Il a résidé pendant la plus grande partie de sa vie dans la ville ou le diocèse de Lyon.

Antoine Chevrier, né et mort à Lyon, est l'admirable fondateur de la Société des Prêtres du Prado.

Les Bienheureux Bonnard et Néel sont deux martyrs, de la Société des Missions Etrangères, originaires du diocèse de Lyon.

Pauline-Marie Jaricot est la fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, dont le cardinal Coullié, à la fin de son épiscopat, ordonna le procès canonique.

Digitized by Google

mort... En un instant, la ville s'émeut. Qu'est-ce donc? Quels présages ! Quelle mort ! Où est l'archevêque?... Le Président se meurt. L'archevêque est appelé et tandis que quelques heures auparavant, c'était vraiment la joie dans les yeux et le sourire sur les lèvres qu'il s'entretenait avec le chef du pouvoir, essayant peut-être de ramener son esprit vers des pensées de concorde et de paix, c'était lui qui maintenant annonçait la mort, mais qui l'annonçait, miséricordieuse, ouvrant le ciel.

Ah ! quelle nuit ! et qu'elle est demeurée dans toutes les mémoires, et comme on sentait bien palpiter et vibrer encore l'âme de Mgr Coullié, lorsque son souvenir se reportait à ces heures douloureuses !

Et tandis que d'un côté, on voyait l'assassin, personnifiant toutes les passions basses, sauvages, anarchiques, qui travaillent notre société dans ses profondeurs dernières ; de l'autre, apparaissait l'image douce et pacifique du Pontife, ne levant la main que pour bénir, et n'ayant sur les lèvres que des paroles d'encouragement et d'espérance.

Mgr Coullié a eu ce grand bonheur d'être, pour un instant, comme l'incarnation même de l'Eglise et tandis que d'autres la calomnient et l'injurient, lui, la montre dans sa vérité et la fait connaître telle qu'elle est. Nous sommes inconnus, disait saint Paul aux chrétiens de son temps, on nous prête des idées qui ne sont pas les nôtres,des sentiments que nous n'éprouvons pas (II Cor., VI, 8). Puis vient une heure où tous les voiles se déchirent, nous apparaissons alors tels que nous sommes et dans une rayonnante clarté, on voit ce que sotn le Christ et cette Eglise si injustement calomniés et qui, cependant, tiennent en leurs mains et dans leur cœur le pouvoir de consoler le monde, et non seulement de le consoler par l'espérance d'un avenir heureux,mais de le consoler par le don même d'un bonheur présent. (I Tim., VI, 8).

Et vous, chers Messieurs des Facultés catholiques, comment pourrais-je oublier que vous avez été la grande préoccupation, l'affection suprême du cardinal Coullié. Nous tous, qui, fidèles à venir ici à l'ouverture de vos cours et qui, à vos côtés, l'entendions vous parler et traiter des affaires de vos

Digitized by Google

Facultés avec une tendresse admirable, combien nous sentions que pas un détail de votre existence ne lui échappait, que vous étiez à lui, comme il était entièrement à vous ! Il suivait avec un intérêt dont vous avez eu mille preuves, vos travaux et vos succès, vos difficultés et vos peines, vos progrès et vos épreuves : pour vous, il éprouvait comme une sainte jalousie et un légitime orgueil. Et voilà pourquoi, chers Messieurs, dans un jour comme celui-ci, jour de deuil, mais aussi jour de gloire et d'espérance, soyez plus que jamais convaincus que vos Facultés vivront et prospéreront, non seulement parce que celui qui recueillera son héritage aura les mêmes pensées, les mêmes désirs, les mêmes sentiments pour vous que le Chancelier que vous pleurez aujourd'hui, mais parce qu'au ciel, lui-même ne vous abandonnera pas, il vous gardera cette affection suprême qu'il vous a toujours portée et qui, lorsqu'il pensait à vous, appelait sur ses lèvres un paternel sourire.

Arrivé à ses derniers moments, sa grande piété s'est livrée telle qu'elle a toujours été. Les témoins de sa fin peuvent dire ce qu'elle fut. Alors que sa voix était presque éteinte et qu'on l'eût dit comme étranger aux choses de ce monde, si on lui parlait du ciel, ses mains s'étendaient, il semblait indiquer la voie et comme s'il eût été près de la porte, l'ouvrir. Il manifestait que son âme n'avait qu'une attente pleine de confiance et de sécurité : Dieu, qu'il avait tant appelé en secret, qu'il avait tant et si bien servi et qui maintenant allait couronner son serviteur dans le repos et la lumière de l'éternité.

Voilà l'âme de votre cardinal avec ses délicatesses infinies, avec le souci de ne faire de la peine à personne, de ne laisser jamais une épine dans l'âme de ceux à qui il devait dire la vérité.

Lyon lui devait un éclatant témoignage de sympathies reconnaissantes.

Eh bien ! regardons encore une fois le noble et grand spectacle qui s'offre en ce moment à nos yeux. Voyez cette cathédrale, remplie de cœurs fidèles à son souvenir, d'âmes qui gardent précieusement sa mémoire et prononcent avec respect son nom aimé : c'est l'hommage universel que rendent à leur vénéré archevêque, l'universalité du diocèse de Lyon, les

Digitized by Google

communautés, les œuvres, les Facultés, ses collègues dans l'épiscopat, le collège des cardinaux. Mais bientôt, le silence rentrera dans la vaste nef, les lampadaires funèbres s'éteindront et l'obscurité régnera. Oserai-je dire que pour les âmes qui ont vraiment aimé Mgr Coullié, ce sera l'heure de la solitude, l'heure propice du recueillement. Que cette chapelle sous les dalles de laquelle il va reposer, à côté d'un archevêque que le diocèse de Montpellier donna à l'Eglise de Lyon (1), que cette chapelle devienne l'objet d'un pieux pèlerinage. Que là, viennent prier ces âmes qui l'ont connu dans l'intimité, qui le pleurent aujourd'hui, qui le regretteront toujours, ces âmes pour qui le deuil ne finira pas et qui veilleront dans le silence comme la petite lampe que les anciens allumaient dans les tombeaux. Elle était destinée à s'éteindre à son tour, parce que personne ne pouvait venir alimenter sa flamme légère, mais du moins, pendant quelques heures, quelques jours peut-être, elle était encore une image de la vie, le symbole de la pensée pieuse et tendre qui ne voulait point cesser.

C'est ainsi que dans la chapelle où il a voulu dormir, nous lui consacrerons nos prières, afin que, ayant conquis pour lui la couronne éternelle, il nous aide à l'acquérir pour nous-mêmes.

Ainsi soit-il.

(1) Mgr Jacques-Achille-Marie Ginoulhiac, né à Montpellier, le 3 décembre 1806, fut nommé à l'évêché de Grenoble, le 9 décembre 1852. Il fut transféré, le 2 mars 1870, sur le siège archiépiscopal de Lyon, où il succédait au cardinal de Bonald. La mort surprit Mgr Ginoulhiac à Montpellier, le 17 novembre 1875 : ses restes, ramenés à Lyon, furent inhumés dans le caveau de la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul de la Primatiale, où a été déposé le cercueil du cardinal Coullié.

Cardinal DE CABRIÈRES.

Digitized by Google

NOBLES PENSÉES D'UN PROTESTANT

Il existe un état d'esprit protestant qui n'est pas négatif, ni foncièrement hostile à l'Eglise catholique, ni occupé toujours à provoquer chez nous des semi-défections modernistes ou de radicales apostasies. Ceux qui le représentent, au contraire, se réjouissent de tout ce qui leur prouve la réalité de l'incessante et admirable instauration catholique dans le Christ, et ils applaudissent au succès apostolique des lointains missionnaires ou des proches professeurs. Ces loyaux protestants groupent-ils de nombreux auditeurs autour de leurs chaires, ou bien leurs courageuses affirmations se produisent-elles dans une sorte d'isolement? C'est ce qu'il serait intéressant de savoir.

Toujours est-il que l'un d'entre eux, M. Eugène Ritter, professeur honoraire de l'Université de Genève, a droit à la respectueuse, sympathique et reconnaissante affection des catholiques. Je ne sais rien de plus vénérable que ce septuagénaire qui plante et surtout qui encourage d'un sourire ceux qui plantent dans le champ du père de famille. Autant qu'il est en nous, faisons écho à sa noble parole qui n'est pas infaillible, il s'en faut, mais qui est souvent vraie et toujours sincère.

Quelle que soit, en effet, la ferme volonté d'atteindre toujours le vrai, M. Eugène Ritter se révèle quelquefois encore tributaire de son milieu et de son éducation. Il ne voit pas toujours par leur grand côté, certaines réalités historiques. Il écrit par exemple : « Le moyen âge français a vu s'élever en foule de belles églises romanes et gothiques. Dans les Let-

Digitized by Google

tres, l'Eglise de France a été moins heureuse. Avant saint François de Sales, elle n'a pas eu un grand écrivain, pas un poète ». Il y a là, évidemment distraction et confusion. Pendant que les architectes et les ouvriers français faisaient « s'envoler les pierres en fleurs vers le ciel pour servir de trône à la croix », des écrivains d'Eglise élevaient en l'honneur de la révélation d'immortels monuments théologiques. Ce n'était point leur faute s'ils écrivaient en latin. Saint François de Sales reprocherait suavement à M. Ritter, cette injustice ou cette méprise.

Ailleurs, il croit prendre en défaut nos grands apologistes catholiques, qui tous sous des formes différentes, ont exprimé cette pensée de Bossuet : Toutes les sociétés retranchées de l'Eglise catholique languissent obscures, stériles et resserrées dans un coin du monde ». Ces grands esprits, dit M. Ritter, n'avaient pas prévu ce que devaient faire dans les cent ans qui ont suivi, le roi d'Angleterre, Guillaume III, le Czar Pierre, le grand Frédéric et Washington. » Elle est bien sommaire, cette appréciation historique ! M. Ritter pense-t-il que la foi et la vie religieuse du protestantisme soient si intenses, en Allemagne, aux Etats-Unis et même en Angleterre? Il est infiniment probable que, sans le savoir et sans le vouloir, le roi d'Angleterre, le grand Frédéric et Washington ont travaillé pour l'Eglise catholique, et on peut prévoir le jour où toutes ces églises protestantes divisées en mille sectes et rongées intérieurement de scepticisme, languiront obscures, stériles et resserrées dans un coin du monde.

Une critique méticuleuse relèverait peut-être d'autres passages où apparaît une certaine insuffisance de précision. Mais comme tous les lecteurs des *Eglises chrétiennes*, j'ai hâte de partager les joies pures et hautes que donne à M. Ritter la contemplation de la vie religieuse dans la société contemporaine. Sa méthode est celle qui convient à un vieillard plein de jours et de science, et de qui les souvenirs s'épanchent comme dans une conversation élevée. Les faits ainsi racontés n'ont peut-être pas les uns avec les autres une connexion immédiate, mais leur ensemble est d'une unité magnifique. Tout tend dans les *Eglises chrétiennes* à l'explication et au

Digitized by Google

développement de la vérité religieuse, aujourd'hui vivante (1912). M. Ritter fait se succéder par exemple, une ingénieuse considération sur la longévité de trois Papes, Pie VII, Pie IX et Léon XIII, la réfutation d'un paradoxe d'Amiel, un raccourci d'histoire religieuse au XIXe siècle, une pensée de Fénelon, un jugement sur Pie X, et l'explication de deux proverbes :

Crosses d'or, évêques de bois...
Au temps passé dans l'âge d'or,
Crosses de bois, évêques d'or...

Toutes ces diversions apparentes n'en contribuent pas moins à établir la forte unité du discours ; elles disent chacune à sa manière : Voici comment on découvre l'éternelle et toujours jaillissante vie religieuse. Grâce à Pie X, par exemple, se réalise sous nos yeux ce qu'avait annoncé Fénelon : « Plutôt que de subir le joug des puissances du siècle et de perdre la liberté évangélique, l'Eglise rendrait tous les biens temporels qu'elle a reçus ».

C'est au prix de ce léger effort d'attention que l'on comprend la pensée générale de M. Ritter.

Ses opinions sur la situation présente du catholicisme sont, pour la plupart, celles que professent nos milieux les plus romains. Il admire le XVe et le XVIe siècles espagnols, italiens et portugais ainsi que le XVIIe siècle français, et il se plaint que ces beaux jours n'aient pas eu de lendemain. Mais bien vite il se console à la pensée qu'une admirable renaissance s'affirme en France, au XIXe et au XXe siècles. « J'ai été surpris de voir, dit-il, qu'un évêque du dix-huitième siècle, dans sa tournée pastorale, paraît uniquement occupé de choses matérielles : entretien des bâtiments, des clôtures, du mobilier de l'église, lampes, ornements d'autel. On dirait la visite d'un régisseur... M. l'abbé Pettex, curé de Marignier, en Savoie, m'écrivait le 8 novembre 1888 que le soin de préparer la jeunesse de sa paroisse, en vue de la visite épiscopale de l'année suivante, ne lui laissait que peu de loisirs. A la bonne heure !... »

Ce qui suit est d'un catholicisme plus délicat. Jacques Peletier du Mans, poète catholique du XVIe siècle, avait rédigé des épigrammes gallicanes contre la Cour de Rome.

Digitized by Google

N'oublie à voir les reliques de Romme
Si connoîtras pourquoi seinte on la nomme.

M. Ritter se scandalise, avec raison, de cette absence d'intelligence catholique. « Au moment, dit-il, où Peletier repoussait d'un mot si leste et d'un geste si léger la vénération qui naît d'elle-même chez un fidèle qui visite le centre de sa foi et aborde les chefs de son église, le pape saint Pie V mourait à Rome (1er mai 1572). Saint Philippe de Néri gouvernait la congrégation de l'Oratoire et saint Charles Borromée venait de quitter cette ville pour se consacrer tout entier à son diocèse de Milan. »

Sans aucune sorte de transition, M. Ritter chante un hymne en l'honnuer de saint François de Sales. Retenons-en la conclusion qui est si rigoureusement anti-protestante : « Obéissance, chasteté, pauvreté ; les Pères du désert qui ont placé ces trois vœux au fondement de la vie cénobitique, connaissaient bien le cœur humain ; et si le mot d'ordre qu'ils ont donné sonne étrangement aux oreilles des socialistes nos contemporains, il n'a pas perdu son attrait séculaire. Les vocations éclosent de nos jours comme autrefois. Il y a dans l'âme des richesses qui ne se déploient à leur aise que derrière ces murailles et dans ces jardins fermés. »

Il est sans doute superflu de faire remarquer que M. Ritter s'exprime cette fois, non seulement en catholique, mais en ecclésiastique, en moine.

Vous n'attendiez pas ici, une critique du *Port-Royal* de Sainte-Beuve. M. Ritter soutient, contre le même Sainte-Beuve et contre les Jésuites,que les jansénistes du XVIIe siècle étaient sincèrement catholiques. Question extrêmement délicate. Le Port-Royal du XVIIe siècle comptait, certainement, un assez grand nombre d'âmes élevées, désintéressées et sincères. Mais qu'à leur insu, des directions générales nettement anti-romaines fussent données à l'institution, c'est ce qui ne me semble pas douteux. M. Ritter, du reste, avoue implicitement que le jansénisme du XVIIIe siècle fut exécrable.

Impossible de trouver une transition entre Port-Royal et le Canada. Mais la promenade que M. Ritter nous invite à

Digitized by Google

faire avec lui sur les bords du Saint-Laurent n'en est pas moins intéressante, ni édifiante. Ce Genevois s'intéresse passionnément aux progrès du Catholicisme dans l'Amérique du Nord, comme il déplore, non sans quelque excès, la stagnation religieuse de l'Amérique du Sud. M. Ritter se montre injuste pour les églises qui soutiennent contre la franc-maçonnerie une lutte très difficile, lutte dont il est permis maintenant d'espérer l'heureuse issue. Tel ordre de religieuses (pourquoi ne nommerais-je pas les Dames de l'Assomption?) se félicite d'avoir choisi le Brésil comme terrain d'apostolat. Tel missionnaire que j'ai l'honneur de voir quelquefois me raconte les progrès surprenants que fait le clergé du Pérou. L'appel plein de reproches que M. Ritter adresse à l'Eglise d'Espagne est donc, un peu superflu.

Toujours pour donner des nasardes aux professeurs de transition, M. Ritter entreprend l'histoire de l'incrédulité en France depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours. Il raille avec une douceur distinguée Bayle, Voltaire et même Calvin, son Maître. Il cite ce texte *des Actes de la Journée impériale tenue en la cité de Ratisbonne, l'an* 1541. *Opera Calvini*. « Il est notoire quelle théologie, il y a à Romme, principalement au Consistoire du Pape et des Cardinaulx. Le premier fondement, c'est qu'il n'y a point de Dieu ; le second poinct, c'est que la chrétienté n'est que folie ; le reste ce qui peut s'ensuivre de là. »

L'énormité de ces propos ne laisse pas d'être réjouissante. Un catholique oserait à peine les citer, mais il y a plaisir à les extraire d'un livre protestant.

Toute cette histoire de l'incrédulité triomphante qui est si brève d'ailleurs, manque un peu d'originalité. Pour en résumer les données fondamentales, M. Ritter avait cependant trouvé un beau texte, la classique et trop célèbre élégie de Guillaume de Schlegel : « Avoir été c'est la devise de Rome... Janus lui-même le dieu des commencements, se voit ici mutilé (il est *bifrons* au double visage) ; sa face tournée vers l'avenir, et qui considérait la jeunesse est aujourd'hui méconnaissable, informe ; elle ne respire plus l'espoir ; et celle qui regarde le passé est ridée et toute morne. »

Digitized by Google

Il eût fallu expliquer puis réfuter la diabolique pensée qui se cache sous cette forte et sombre image. M. Ritter se borne à la compléter par une mauvaise phrase de Chateaubriand, qui désespérait comme Schlegel, de la Rome papale.

La réaction religieuse qui suivit la Révolution est à peine indiquée par M. Ritter. Soyons-lui reconnaissants toutefois, d'avoir fait une place à Joseph de Maistre et d'avoir rendu justice à la haute clairvoyance de Pie X. Que de catholiques nous connaissons qui n'ont pas ce courage.

Le beau chapitre consacré à l'Eglise catholique s'achève sur un douloureux point d'interrogation ; « La France démolit sa religion comme elle a déboisé ses montagnes... Le sort de la religion en France est aux mains des mères de famille. Les femmes françaises sauront-elles défendre l'héritage qu'elles tiennent du beau passé de leur race? Y aura-t-il parmi elles des épouses comme sainte Clotilde, des mères comme celle de saint Louis? On va le voir : l'épreuve se fait de jour en jour... »

M. Ritter ne demanderait-il point trop au dévouement réel mais limité des femmes françaises? En tout cas, il paraît se faire une fort médiocre idée des capacités religieuses de Messieurs leurs époux, fils et frères. Qu'il sache donc que la France catholique de 1912 compte un grand nombre de groupements jeunes et actifs ou désireux d'agir. Malheureusement, une formidable et diabolique pression s'exerce contre eux de toute part et même du dehors.

On se demande, non sans quelque inquiète curiosité, ce que va devenir l'intelligente impartialité historique de M. Ritter, quand il y aura lieu de juger non point des catholiques, mais les protestants, ses frères. Disons à l'honneur de l'éminent professeur de Genève, que sa sincérité ne faiblit pas, un seul instant. Mais précisément parce qu'il pense et écrit en honnête homme, peut-être laisse-t-il deviner un peu d'embarras dans la rédaction de ses jugements.

Saint François de Sales avait défini le protestantisme du XVI^e^ siècle, une grêle. M. Ritter n'ose pas nier la justesse de cette définition, mais il ajoute : « Laissez faire au temps. Une fois le protestantisme installé dans un pays, le nouveau

Digitized by Google

clergé instruit et casé, la nouvelle foi s'affermit et s'épure, la vie chrétienne se retrouve la même, malgré sa forme différente. La vieille sève circule dans un autre arbre, qui se couvre, comme le précédent, de feuillage et de fruits. »

Non, la vie chrétienne ne se retrouve pas la même, quoi qu'en pense M. Ritter et, dans quelques instants cette incontestable et foncière différence entre le protestantisme et le catholicisme arrachera des plaintes éloquentes à celui qui vient de la nier. « Chez les bénédictins, les Bollandistes, écrit le même M. Ritter, qu'un des membres vienne à mourir, un autre arrive et le remplace ; nouvelle recrue il s'encadre ; il fait sa besogne tant que la vie dure ; il mourra obscurément à son tour, certain d'avoir un successeur ; l'œuvre avance et cela suffit à tous ; ainsi s'édifient les monuments séculaires, les collections bénédictines, les *Acta Sanctorum*, *Multi pertransibunt*, et *augebitur scientia*.

Au contraire, dans l'érudition protestante que M. Henri Bordier meure, que M. Herminjard meure, leurs œuvres demeurent inachevées. La *France protestante*, la *Correspondance des Réformateurs* ne sont pas continuées. Elles ne sont pas arrivées à la moitié de ce qui avait été projeté : elles en restent là. *Pendent opera interrupta.* » N'est-il pas vrai que ce mélange de latin ecclésiastique et de latin classique, cet hommage rendu à la beauté bénédictine et bollandiste, ce contraste entre le caholicisme et le protestantisme forment un magnifique ensemble?

M. Ritter éprouve visiblement quelque peine à prolonger l'énumération des bienfaits qu'il attribue au protestantisme, et, bien vite, malgré lui, il critique ses maîtres et coreligionnaires. Ayant cité la classique théorie de Calvin sur le Canon (1), il ne peut se dispenser d'en souligner l'illogisme.

(1) « Les Anciens, dit Caivin, voulant prévenir le danger qu'aucuns livres profanes ne fussent entremeslez avec ceux qui pour certain estoient procédés du Sainct Esprit, en ont fait un rôle qu'ils ont nommé Canon, signifians par ce mot que tout ce qui estoit là comprins, estait reigle certaine à laquelle il se fallait tenir... C'est bien raison que ce qui nous a esté donné par le Sainct Esprit ait prééminence par dessus tout ce qui est venu des hommes ».

Digitized by Google

C'est, dit-il, un point de foi dans le protestantisme biblique, que l'Eglise ne s'est point trompée en choisissant les livres qu'elle a placés dans le recueil des Saintes Ecritures. Il faut donc, et Calvin le sous-entendait sans doute, qu'elle y ait été guidée par Dieu lui-même ». En d'autres termes, Calvin admet qu'à un moment donné, au moment le plus décisif de l'histoire, le magistère infaillible de l'Eglise et son rôle prépondérant dans la rédaction du Canon sont bien tels que les définissent les catholiques.

M. Ritter encore compare l'inintelligent exclusivisme biblique qui était toute la théologie des vieux huguenots, au vandalisme fanatique des musulmans. Les quatorze siècles d'histoire de l'Eglise qui ont été « féconds pour la pensée et abondants en sainteté, un coup d'éponge les efface. »

« Un Anglais qui ne voit que la Bible, oublie les missionnaires latins que le Pape saint Grégoire le Grand a envoyés dans son île pour y prêcher la religion chrétienne. Il ne veut connaître que saint Paul, lequel ne savait pas seulement qu'il y eût au monde des Angles et des Saxons. »

Et le réquisitoire continue contre les négations — peut-on dire dogmatiques? — qui constituent le fondement même du protestantisme.

Le protestant qui considère la Bible comme une espèce de Code, et chacun de ses versets comme un des articles de ce code, n'y voit rien à l'arrière-plan ; il met tout sur le devant la scène. Au contraire, l'Eglise catholique... Le christianisme biblique de nos jours est semblable à un tronc d'arbre ébranché... La Réforme a été comme une renaissance de l'esprit hébraïque ; elle a fauché cette végétation touffue que l'antiquité chrétienne et le moyen âge avaient laissé germer dans l'Eglise... Mais les Anglaises en voyage qui, à Genève, font des entailles à la chaise dite de Calvin, inspirent à M. Ritter ses plus spirituelles considérations : « Ecrivez, grand hérésiarque, le *Traité des Reliques ;* traitez de haut en bas ceux qui vénèrent la vraie croix et la couronne d'épines ; pour que trois cents ans après votre mort, on fasse des reliques avec des morceaux de bois volés au dossier d'une chaise où peut-être vous ne vous êtes jamais assis ! »

Digitized by Google

Sur cette question des reliques comme sur toutes les autres d'ailleurs, il me paraît difficile que les pasteurs de Genève et de Lausanne ne pensent pas comme M. Ritter. Mais lui témoignent-ils quelque reconnaissance de sa franchise?

Les Eglises d'Orient n'échappent pas à l'attention de M. Ritter. Jean-Jacques avait écrit contre elles quelques lignes dédaigneuses qui témoignent d'une ignorance et d'une sottise immenses. On les oppose aux graves paroles de Léon XIII : « *Siquidem in rituum orientalium conservatione plus inest quam credi potest, momenti. Augusta enim qua varia ea rituum genera nobilitantur, antiquitas praeclaro est ornamento Ecclesiae omni.* » M. Ritter évoque avec respect et amour ces florissantes églises, puis il se demande si quelque chose de leur beauté ne renaîtra pas bientôt dans les pays balkaniques. Il ne désespère même pas des Russes.

Un chapitre des *Eglises chrétiennes*, l'avant-dernier, est consacré aux rapports de la théologie et de la science. Comme tous les protestants et comme tous les catholiques du XX^e^ siècle, M. Ritter exalte la science, et peut-être exagère-t-il l'importance de son rôle dans l'ensemble de la vie religieuse. Il me paraît inutile d'analyser ces considérations d'un caractère oratoire trop marqué, qu'on trouve d'ailleurs sous la plume de tous ou presque tous les apologistes. Qui n'a pas composé dans sa vie un éloge bien senti de la science? *Docti indoctique... passim.*

Je signalerai seulement à M. Ritter une contradiction jolie, jolie et qu'on s'accordera sans doute à juger fort grave. Page 64, il écrit :

« Quand la Réforme éclata dans les pays de langue française, les controversistes protestants eurent aussitôt l'avantage sur leurs adversaires, et ils le gardèrent longtemps. C'est seulement à l'extrême fin du XVI^e^ siècle, avec saint François de Sales que l'Eglise catholique réussit enfin à prendre le dessus ». Mais, à la page 124, nous lisons ceci : « Copernic avait été encouragé dans ses recherches par l'évêque de Culm, l'évêque de Fossombrone, le cardinal de Capoue ; il n'avait pas craint de s'adresser au pape Paul III en écrivant la préface de son livre.

Digitized by Google

Quand le pape Grégoire XIII décréta la réforme du calendrier, les Etats protestants ne voulurent pas l'accepter ; ils gardèrent l'ancien calendrier, jusqu'au XVIIIe siècle. A cette date de 1582, l'Eglise romaine n'était pas brouillée avec les sciences. Et l'Eglise protestante ne leur était pas alors très favorable. »

De cette double constatation, il semblerait donc résulter qu'une Eglise est d'autant mieux armée pour la controverse théologique qu'elle ignore plus radicalement les sciences profanes. Est-ce bien cela qu'a voulu dire M. Ritter? En tout cas, c'est ce qu'il a dit. Si j'avais l'honneur de connaître l'éminent professeur de Genève, j'oserais le supplier de ne point trop rougir de cette inadvertance qui renferme, à coup sûr, une grosse part de vérité.

Encore une fois, M. Ritter n'a rien de commun avec ces protestants libéraux qui viennent chez nous conspirer avec nos modernistes contre le dogme, la morale et la hiérarchie catholiques. Bien que son intelligence donne encore l'hospitalité à quelques erreurs et préjugés protestants, il se présente à ses lecteurs comme foncièrement antimoderniste. Il aime, il comprend la tradition, il témoigne à l'Eglise catholique une constante et délicate sympathie ; il est presque des nôtres.

Deux pasteurs anglicans disaient un jour à un prêtre catholique : « Ce qui nous sépare est bien peu de chose, Monsieur le Curé. » — « Eh bien, répondit celui-ci, prions, Messieurs, prions vous et moi, pour que ce peu de chose disparaisse ». Quand on a lu attentivement *les Eglises chrétiennes au matin du XXe siècle* (1), on se suprend à formuler intérieurement le même souhait.

(1) Paris, Perrin.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

QUESTIONS

SUR

LA RÉINCARNATION

Dans l'Inde et la Grèce primitives, il y avait des hommes qui croyaient à la métempsycose ou transmigration des âmes. Il y en a encore aujourd'hui qui nous croient appelés à des existences successives et surtout qui voudraient nous le faire croire. Ils sont huit ou dix millions répandus dans tous les pays du monde, hommes et femmes, recrutés principalement dans les classes élevées et moyennes, dans les milieux intellectuels et dans ceux où règnent le luxe et l'oisiveté. Il y a parmi eux des dirigeants et des propagandistes généralement affiliés à la franc-maçonnerie qui utilisent pour leurs desseins les progrès plus ou moins authentiques de la science, le spiritisme, les préoccupations religieuses de la pensée contemporaine, tous les instruments, toutes les occasions qu'ils peuvent saisir ; or, leurs desseins consistent à ruiner le catholicisme et la civilisation qui en est issue, au profit de l'église de Satan. On trouvera ce plan indiqué avec une grande précision et de solides preuves à l'appui dans des ouvrages comme celui de Mgr Delassus : *Le Problème de l'Heure présente.*

Nous savons que les ouvrages de ce genre sont parfois critiqués, même dans les milieux catholiques, au point de vue de leur documentation et surtout de l'interprétation des documents utilisés. Il ne nous semble pas possible, cependant, de révoquer en doute l'activité de la propagande spiritiste et

Digitized by Google

théosophique par les moyens que nous venons de rappeler. Notre but, dans ces lignes, est d'en donner la dernière preuve parvenue à notre connaissance. Nous avons reçu récemment la lettre et le questionnaire suivants :

FILOSOFIA DELLA SCIENZA

Revue mensuelle de doctrines et de recherches psychologiques

DIRECTEUR, DR INNOCENZO CALDERONE.

Palerme (Italie), le 15 d'avril 1912.
Via Bosco, 47.

MONSIEUR,

Une doctrine noble et ancienne, depuis bien des siècles négligée en Occident, et seulement remémorée par quelques penseurs qui ont vu en elle l'unique solution des plus graves problèmes de la vie morale et sociale, vient battre avec insistance au seuil de la pensée contemporaine. Et cette fois non plus simplement en vue d'un dessein spéculatif, mais comme l'induction la plus synthétique et légitime d'un grand nombre de faits « supernormaux » et d'autres faites peu aisés à expliquer par les théories scientifiques communément acceptées, et même par des théories que l'on tire des premiers. C'est la doctrine de la pluralité des existences ou réincarnation.

Quelle que soit la valeur réelle de cette doctrine, à tous les points de vue qu'elle comporte, une chose nous a paru hors de discussion, qu'il est urgent et utile de connaître l'opinion qu'en ont les hommes les plus éclairés ; d'autant plus, si, par ce moyen, l'on pouvait faire un recueil de faits, de documents, de témoignages peu ou prou favorables à l'hypothèse des vies antérieures.

Cela donnait matière à une enquête et nous nous y sommes dédiés (*Sic*).

Nous nous flattons que cette entreprise sera considérée avec bienveillance par les savants, les philosophes, les penseurs auxquels nous nous adressons, et qu'ils voudront bien répondre

Digitized by Google

à une, ou à plusieurs, sinon à toutes les questions que nous avons formulées. Les réponses seront réunies en un volume dont nous soignerons la publication. Une copie de ce volume sera envoyée à tous ces messieurs qui, par leurs réponses, auront bien voulu nous aider dans nos efforts.

Agréez, Monsieur, l'expression la plus distinguée de notre respect.

Pour le Comité de l'Enquête,

Dott. INNOCENZO CALDERONE.

QUESTIONS SUR LA RÉINCARNATION

I

Que pensez-vous de la doctrine des existences successives, autrement dit de la réincarnation, *au point de vue philosophique*, de sa valeur morale, de son importance sociale?

II

Que pensez-vous de cette doctrine *au point de vue scientifique?*

I. — Pouvez-vous citer quelques faits, bien authentiques, concernant vous-même ou d'autres, et sinon de faits, quelques souvenirs lointains, quelques sentiments incertains à l'appui de l'*hypothèse* réincarnationiste?

2. — Que pensez-vous des preuves apportées en faveur de cette hypothèse par les recherches psychologiques récentes et spécialement par les études relatives à ce qu'on a appelé la conscience subliminale, la subconscience supérieure ou l'Etre subconscient?

III

Questions complémentaires.

1. — Que pensez-vous du caractère de l'homme au point de vue de la réincarnation : *a*) croyez-vous qu'il soit tout à

Digitized by Google

fait constitué d'éléments acquis, héréditaires ou ataviques, ou bien qu'il admet un résidu de qualités innées, c'est-à-dire dues à des vies antérieures? *b*) Que pensez-vous des écarts quelquefois radicaux que l'on rencontre entre les enfants d'un même père, et des « enfants prodiges? » *c*) Trouvez-vous de différence entre l'innatisme au sens indiqué, et l'innatisme ou nativisme considéré par des philosophes tels que Descartes, Leibnitz, Kant, Spencer?

2. — Pensez-vous que la réincarnation soit réglée par le principe de l'évolution?

3. — Croyez-vous que l'oubli habituel de tout ce qui a trait aux vies antérieures soit une difficulté contre la doctrine ou l'hypothèse réincarnationiste?

4. — Trouvez-vous l'Eglise Chrétienne contraire ou favorable à cette doctrine?

***

On remarquera dans la lettre le désir avoué de faire un recueil de faits, de documents, de témoignages favorables à l'hypothèse des vies antérieures. On veut utiliser à son profit certaines parties encore très obscures des la psychologie expérimentale, non pas la science faite, trop claire et trop rigide, mais la science qui se fait, plus propice aux illusions de l'esprit. Admise comme hypothèse scientifique, par le public cultivé, la réincarnation le serait aisément ensuite à titre de croyance morale et religieuse et supplanterait sur ce terrain les croyances catholiques. D'ailleurs, les théosophes, loin d'avouer leurs desseins hostiles au christianisme, prétendent en révéler le sens profond, « esotérique ». Il importerait de dénoncer cette tactique et de montrer combien la réincarnation est étrangère à la philosophie, à la science et au catholicisme. C'est une large avenue à fermer à la franc-maçonnerie (1).

(1) Nous ne pouvons omettre de rappeler ici les belles et fortes conférences données sur ce sujet par M. l'abbé Valensin, aux Facultés catholiques de Lyon et à Marseille.

Digitized by Google

Nous ne pouvons ici qu'indiquer sommairement le sens des réponses qu'appellent les questions ci-dessus, dont nous reproduirons seulement, pour plus de brièveté, le numéro d'ordre.

I

Au point de vue philosophique, la théorie des existences successives n'a rien de malaisé à concevoir et il n'importe pas qu'elle ait toujours prêté aux plaisanteries du vulgaire. Mais ce n'est pas de cela que dépend sa valeur. Peut-on apporter en sa faveur des preuves décisives, c'est-à-dire qui la rendent préférable à toute autre hypothèse pour l'explication de certains faits. On ne peut citer comme faits que ceux réalisés par les spirites, principalement les réincarnations. Quand on aura éliminé de ces prétendues expériences la part de la supercherie et celle de la science, le résidu, s'il y en a un, sera surnaturel ; il faudra donc en demander l'interprétation à des théologiens qui soient, selon le mot de Descartes, plus qu'hommes, — et nous avons des raisons de croire que seuls les nôtres sont éclairés par une lumière surnaturelle.

La doctrine réincarnationiste semble donc inutile à la philosophie.

Qu'elle ait une importance morale et sociale, l'histoire le prouve. Elle a contribué probablement dans l'Inde et dans les communautés pythagoriciennes à maintenir au-dessus de la barbarie ambiante les élites qui la professaient. Mais le christianisme a élevé beaucoup au-dessus de ce niveau l'ensemble de ses adeptes, et nous ne gagnerions rien à ce retour en arrière. Si l'on veut examiner la question d'une façon théorique, nous accorderons que les mœurs des individus et des sociétés dépendent beaucoup de leurs croyances relatives à la nature et à la destinée de l'homme. Mais la doctrine qui ne lui offre qu'une existence suivie du paradis ou de l'enfer a certainement la plus grande efficacité pour la répression des passions et le triomphe de la vertu, — en même temps qu'elle ouvre à l'âme les plus belles espérances. Au surplus, ce n'est pas encore là le véritable esprit de la vie chrétienne : elle

Digitized by Google

a pour principe non la peur, mais l'amour de Dieu qui la pénètre du plus haut et du plus ardent idéalisme qu'on puisse concevoir. La doctrine des vies successives n'offre rien d'équivalent : elle pourra engendrer chez les optimistes et les pessimistes des sentiments opposés, mais ni aux uns ni aux autres elle ne saurait inspirer le zèle de vivre pour le mieux leur vie présente. Comment ne pas succomber dans la lutte morale, si l'on croit que la bataille engagée se renouvellera indéfiniment, si l'on a l'espoir de pouvoir toujours la recommencer ou si, au contraire, suivant les caractères, on songe avec désespoir que le succès chèrement acheté ne sera jamais définitif? Lâcheté ou découragement, tels seraient dans la pratique les effets de cette croyance ; ce serait une foi déprimante.

II

Au point de vue scientifique, — qui n'est pas aujourd'hui celui des seuls chimistes ou physiciens, mais aussi des psychologues et des moralistes, — l'hypothèse de la réincarnation paraît très séduisante pour la pensée contemporaine. En effet, elle embrasse aisément ses plus chères théories : elle donne un sens philosophique et religieux à l'idée de la solidarité ; elle utilise volontiers les théories de l'évolution et de l'hérédité, les recherches psychologiques contemporaines sur la subconscience et particulièrement sur ce que W. James a appelé « l'expérience religieuse ». Mais toutes ces idées et ces faits dont le nom seul était inconnu à l'antiquité grecque, se laissent synthétiser par bien d'autres doctrines que celles des théosophes, par exemple par celles des spiritualistes catholiques.

2. — A l'égard de la subconscience, de la conscience subliminale, etc., il faut remarquer que ce ne sont pas là des objets positifs d'études, non plus que l'éther luminifère ou l'attraction newtonienne. Ce ne sont que des hypothèses. Leur utilité dans la science psychologique et physique autorise l'usage de telles fictions ; mais il serait étrange de chercher à expliquer ces hypothèses créées par nous au moyen d'une métaphysique qui serait également l'œuvre de notre imagination.

Digitized by Google

Le rôle d'une hypothèse est terminé quand elle a fourni l'explication qu'on en attendait. Il n'y a nul besoin d'y superposer une construction métaphysique, puisque l'hypothèse, — du moins purement explicative, comme celle dont il s'agit, — est déjà située au delà de l'expérience. Il faut se garder de la prendre pour une réalité. Que penser alors de ceux qui prendraient pour les choses mêmes la fiction métaphysique à laquelle leur imagination aurait pu rattacher leurs hypothèses, qui y croiraient et qui voudraient y subordonner leur conduite?

1. — D'ailleurs beaucoup de faits qu'utilisent les réincarnationistes semblent s'expliquer suffisamment par les lois banales de la psychologie et l'hypothèse du subconscient ou de l'inconscient. J'en trouve deux, qui en valent d'autres, dans mon expérience personnelle.

Il m'est impossible de savoir si j'ai visité le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, à Marseille ; j'en parle avec assez d'exactitude à ceux qui l'ont vu ; la chapelle, ses alentours, le magnifique panorama que l'on découvre du haut de la colline, ma description comprend tout cela. Cependant je ne me rappelle pas avoir, dans aucun de mes voyages à Marseille, fait cette ascension. Vais-je en conclure que ce souvenir me vient d'une vie antérieure? Il n'y aurait peut-être pas à chercher fort loin au cours de quelle vie mon âme a recueilli ces impressions, puisque plusieurs de mes ascendants ont fait ce pélerinage. Cependant il n'y a là, je pense, qu'un phénomène très ordinaire : j'ai souvent entendu parler de Notre-Dame de la Garde, j'en ai vu des gravures et j'ai eu l'occasion de voir la Méditerranée du haut de quelques autres collines du rivage. En y regardant de plus près, je trouve dans mon prétendu souvenir des traits recueillis aux environs de Trieste et à la forteresse de Salzbourg...

Autre fait : au début de mon service militaire, la première fois que je rentrai à la caserne après le couvre-feu, j'eus absolument l'impression de faire une chose que j'avais souvent faite : le bruit de mes pas dans la ruelle étroite et sous le porche profond, mon appel pour me faire ouvrir la porte, la présentation de ma permission au poste, tout cela m'était familier ! Réincarnation? Non ; mélange inconscient d'im-

Digitized by Google

pressions antérieures, paramnésie, tout simplement. La scène que je vivais s'était, à mon insu, préparée dans mon esprit avec des éléments que je puis à peu près découvrir : d'abord les récits de mon père, engagé volontaire en 1870, qui m'avait au surplus averti de ce que j'aurais à faire en rentrant au quartier. L'entrée de cette caserne ressemblait un peu à celle d'un petit castel fortifié, bâti en Dauphiné au temps de Lesdiguières, où nous passions une partie des vacances. Les autres détails ont une origine analogue.

III

Questions complémentaires. — 1-3. — Le caractère de l'homme, les enfants prodiges sont des faits dont nous voudrions donner une explication positive en les rattachant à d'autres faits psychologiques et physiologiques. Mais les rapports qu'il faudrait établir sont si nombreux et si difficiles à saisir que, dans l'état actuel de l'investigation psycho-physiologique, nous ne pouvons pas donner d'une façon un peu complète l'explication que nous entrevoyons. En tout cas l'innéisme n'a jamais été proposé comme une solution scientifique, mais purement philosophique de ces problèmes. Recourir aux existences successives serait également d'une philosophie paresseuse et ce serait faire œuvre d'imagination, non de raison. Ne dirait-on pas aussi bien que Dieu fait naître les grands hommes pour qu'ils réalisent ses desseins? De telles explications, quelle qu'en soit la valeur à d'autres égards, sont étrangères à la science.

La réincarnation nous plaçant en plein domaine de l'imagination, sans aucun lien nécessaire avec l'expérience, on peut la concevoir réglée ou non par une loi d'évolution et choisir la formule de cette loi ; on ne peut pas considérer comme une objection contre cette fiction le fait que nous ne nous rappelons rien de nos vies antérieures : la fantaisie a toute liberté.

4. — L'Eglise catholique nous ordonne ou nous permet de croire à un certain nombre d'apparitions et de résurrections, qui sont des manières de réincarnations. C'est un de ses dogmes que nous devons tous nous réincarner au dernier jour

Digitized by Google

dans notre propre corps devenu « glorieux ». Tous ces faits et ces enseignements ont un caractère surnaturel ou mystérieux ; l'Eglise nous fournit pour les uns et les autres des motifs spéciaux de crédibilité, sans aucun rapport avec la science positive. Tel est à peu près l'usage orthodoxe de l'idée de réincarnation. Celui des spirites et des théosophes n'est pas nié comme fait par les autorités catholiques, et il est condamné par elles en principe ; il n'y a aucun accord possible entre le prétendu christianisme ésotérique et la dogmatique traditionnelle de l'Eglise.

En résumé, l'hypothèse de la réincarnation ne paraît nullement utile à la science positive, elle est contraire à notre foi et son rôle moral, comme croyance, serait sans doute très regrettable. C'est, autant qu'on en peut juger, pour ces deux derniers caractères que la franc-maçonnerie l'estime recommandable.

H. O.

Digitized by Google

LE TEXTE

DU

NOUVEAU TESTAMENT

Suite (1)

Nous aurions maintenant à passer en revue les divers systèmes de critique textuelle que les spécialistes ont élaborés en utilisant les documents, et la façon dont ils ont édité le texte du Nouveau Testament. Etudier tous ces systèmes nous entraînerait trop loin ; il suffira de les citer et d'exposer un peu en détail le dernier en date, celui de von Soden.

Les premiers éditeurs du Nouveau Testament, ceux de la Polyglotte d'Alcala, Erasme, Robert Estienne, Théodore de Bèze, les Elzevier se sont servis pour établir le texte de manuscrits récents et de peu de valeur, sauf quelques-uns dont ils n'ont pas utilisé toutes les variantes. Jusqu'à Lachmann on reproduisit le Textus receptus, qui était sur le continent le texte des Elzevier, et en Angleterre, celui de la 3e édition de Robert Estienne.

En note on releva les variantes de nombreux manuscrits qui avaient été collationnés par Mill, Toinard, Mace, Wettstein, Griesbach, Matthaei, Alter, Birch, Scholz. Après celui-ci et avec Lachmann commence une période nouvelle, à partir de laquelle on ne se contenta plus de découvrir les manuscrits et

(1) Voir septembre et octobre.

Digitized by Google

de les collationner, puis d'éditer le Texte reçu en le corrigeant quelquefois, et de l'accompagner de variantes. Dès lors, tout en continuant à rassembler les documents, on procéda à l'établissement du texte du Nouveau Testament en l'appuyant sur un système de critique textuelle, lequel fournissait les règles pour le choix des leçons. Après Lachmann, le critique le plus connu a été Constantin Tischendorf qui a donné huit éditions du Nouveau Testament, mais ses principes de critique n'avaient rien de stable. Ses éditions diffèrent profondément les unes des autres et surtout il a attribué une trop grande autorité au codex Sinaiticus. Citons encore les travaux de Tregelles, de Scrivener et de Burgon.

Le système de critique textuelle qu'ont élaboré Westcott et Hort a fait époque dans la critique textuelle du Nouveau Testament. Le fondement en est la classification qu'ils ont établie de quatre familles de texte : le texte neutre, le texte alexandrin, le texte occidental et le texte syrien. Le premier était d'après eux le meilleur et le dernier le moins bon. Du texte occidental, il y avait lieu de tenir compte quelquefois, en particulier, de certaines de ses omissions. Le système est trop connu pour que nous nous y arrêtions davantage. Nous en avons d'ailleurs déjà résumé l'essentiel à propos des divers types de texte.

Accepté par un grand nombre de critiques, le système de Westcott-Hort a été vivement attaqué par Burgon et Miller et avec une certaine modération par Barnard. Il conserve encore sa valeur, du moins dans ses grandes lignes. Il y a lieu cependant d'y faire des corrections et des additions. On reconnaît la supériorité du Vaticanus et du Sinaiticus sur les autres manuscrits, mais on n'est pas loin de penser qu'ils ont été, eux aussi revisés et qu'en tout cas, ils ne sont pas aussi purs que le soutiennent Westcott-Hort. Nous mentionnerons seulement les travaux de critique textuelle de Bernhard Weiss, Kenyon, Nestle, Gregory, chez les protestants et de Brandscheid, Hetznauer, Bodin, chez les catholiques.

Hermann von Soden, professeur à l'Université de Berlin, a institué une vaste enquête sur les documents qui nous fournissent le texte du Nouveau Testament. Nous n'avons pas à

Digitized by Google

exposer en détail les résultats qu'il a obtenus et son système sur les témoins du texte, puisque nous en avons déjà parlé dans les comptes rendus que nous avons faits dans l'*Université catholique* du premier volume de son œuvre : *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt*, Berlin, 1902-1910 ; nous rappellerons seulement les grandes lignes de son enquête et résumerons les discussions qu'a soulevées son système.

Von Soden traite en premier lieu des témoins du texte des évangiles. Il distingue trois types de textes : K H I, qui sont le résultat de revisions des textes, altérés pendant le cours des trois premiers siècles.

Il établit ses types divers de textes par la présence ou l'absence de la péricope de la femme adultère, par la forme qu'elle revêt dans chacun des manuscrits. Il les distingue encore d'après le sectionnement qu'il relève dans les manuscrits, les listes des chapitres, les titres, les signatures et les diverses variantes du texte. Examinons les trois types issus du type primitif, qu'il a distingués.

I. Le type K, ainsi appelé de la première lettre du mot grec Κοινή (commune) est celui qui est représenté par les manuscrits du type qu'on appelait jusqu'à présent syrien ou antiochien. Par un examen des manuscrits du type K, au moyen des caractéristiques susmentionnés, von Soden établit les diverses recensions de ce type qu'il désigne par les sigles : k^1, k^x, k^r, k^l, k^{ik}.

Les caractères généraux du type K se retrouvent à travers les modifications de ses divers groupes ; ils sont très particuliers et différencient nettement ce groupe de manuscrits. Le type K est très reconnaissable en ce qu'au point de vue de la forme il a corrigé les barbarismes réels ou prétendus du type primitif, représenté par un type idéal I-H-K ; il a ramené le style au pur classicisme, en remplaçant εις αδην par εις αδου ; il a changé un grand nombre de mots pour rendre la phrase plus coulante ; dans l'intérieur d'une même phrase les temps des verbes ont été uniformisés. Pour embellir le style, on a établi, autant que possible, une construction parallélique entre les divers membres de la phrase ; on a évité volontiers la répétition des mots, même quand la clarté l'exigeait ; on a

Digitized by Google

changé aussi la construction de la phrase. D'autres fois, on a visé à éclaircir le sens, de diverses manières, par l'introduction de conjonctions, par le changement des temps des verbes. On peut relever aussi des changements ou des abréviations de textes. Enfin, l'orthographe des textes est plus correcte.

Von Soden fait remarquer que ce souci du purisme et du parallélisme se retrouve aussi dans Tatien à qui Eusèbe a reproché d'avoir poli le texte des épîtres de saint Paul, ce qui serait un indice de l'origine de cette recension K. En outre, elle a été le texte commenté par saint Jean Chrysostome, Victor d'Antioche, Titus de Bostra, les Pères cappadociens et Théodoret de Cyr ; elle a été l'original d'après lequel a été traduite la version gothique par Ulfilas, un Cappadocien, qui, au point de vue ecclésiastique, se rattachait à Antioche. C'était donc la recension des évangiles répandue en Syrie et en Asie mineure vers le milieu du IVe siècle. Tout indique Antioche comme son lieu d'origine et, comme, d'autre part, ainsi qu'on le verra plus loin, elle a exercé une influence marquée sur les manuscrits Vaticanus et Sinaiticus, on en doit conclure qu'elle date au moins de la première moitié du IVe siècle.

Von Soden rappelle qu'une revision du texte du Nouveau Testament a été attribuée au prêtre Lucien d'Antioche, mort martyr en 312. Le texte K^1 serait le texte de Lucien. On ne saurait s'étonner que cette recension ait subi l'influence de Tatien, puisque Lucien, né à Samosate, a été formé à Edesse, où a vécu Tatien, et a été prêtre et didascale à Antioche, où dominait, aux IIIe et IVe siècles, le Diatessaron de Tatien.

Cette recension d'origine syrienne a dû avoir des rapports avec les versions syriaques. En effet, on relève entre ce type K et les vieilles syriaques, Sinaïtique et Curetonienne, des leçons identiques ; celles-ci ne les ont pas empruntées à K, mais si K est postérieur, proviennent-elles de ces versions ou du Diatessaron, c'est ce qu'on ne peut dire? Mais les rapports de K avec la Peschitto sont plus compliqués, Celle-ci a conservé des leçons de type occidental qui lui venaient des anciennes versions syriaques et qui ne sont pas dans K. Cependant, il y a entre K et la Peschitto des points de ressemblance ; mais on peut se

Digitized by Google

demander si l'origine de ces rapports ne vient pas d'une source commune. D'autre part, la Peschitto a été revisée d'après K, et K a subi à un certain degré l'influence de la Peschitto.

On remarquera que, d'après von Soden, ce texte K presque analogue au texte syrien de Westcott-Hort, ne serait pas comme l'ont soutenu ces derniers, le résultat d'une combinaison des textes neutre et occidental. Au contraire, dans sa plus ancienne forme, il aurait influencé les manuscrits Vaticanus et Sinaiticus, les protagonistes du type neutre de Westcott-Hort.

II. Le type H est ainsi dénommé de la première lettre du nom d'Hesychius, prêtre d'Alexandrie, à qui von Soden attribue la formation de ce type de texte. Ce type répond aux groupes neutre et alexandrin de Westcott-Hort, qui ne sont plus distingués.

On trouve ce type H dans les manuscrits suivants : δ 1 (B) δ2 (ℵ), δ3 (C), δ4 (Ψ), δ48 (33), ϵ26 (Z), ϵ56 (L), ϵ76 (Δ) ϵ1016 (892), δ371 (1241), ϵ376 (579). Tous ces manuscrits sont indépendants les uns des autres, sauf les deux premiers, δ1 et δ2, qui ont des liens de parenté tellement étroits qu'on peut les considérer comme provenant d'un même archétype δ^{1-2}. Cet archétype serait le meilleur représentant du type H. Cependant il aurait été contaminé à un certain degré par les versions égyptiennes, quelquefois par des textes de type K et I et par Origène. Cela ressort de l'examen des deux représentants de cet archétype, δ1 et δ2. De ces deux manuscrits, δ1 (B) a mieux conservé le type primitif δ^{1-2}, bien qu'il ait été influencé par les types K, I, la version Sahidique et Origène. Quant à δ2 (ℵ), il est moins bon par suite de nombreuses omissions, de l'assimilation des passages parallèles. Il a été davantage influencé par K, I, par la Sahidique, par Origène et contient des éléments qui lui sont communs avec δ5 (D) et qui doivent provenir de Tatien.

Les autres manuscrits du type H sont de moindre valeur critique que δ1 et δ2. Ils ont subi à un plus haut degré l'influence des types K, I et ont admis encore plus l'assimilation des passages parallèles. Quelques-uns présentent moins de contaminations égyptiennes.

Digitized by Google

Ce type H se retrouve dans les Pères alexandrins à partir du IVe siècle, saint Athanase, saint Didyme l'Aveugle, saint Cyrille d'Alexandrie. Les écrivains égyptiens antérieurs reproduisent le texte I-H-K, c'est-à-dire le texte antérieur à toute revision, dont il sera parlé plus loin.

Von Soden a examiné les rapports qui existent entre le type H et les versions égyptiennes, Bohaïrique et Sahidique. D'après lui, elles ont à leur base le texte H ; la plus ancienne, la Sahidique, reproduit plus exactement le texte H, tandis que la Bohaïrique a subi l'influence de K. Bousset n'est pas de cet avis : la Sahidique reproduirait un texte antérieur au texte H, mais aurait été retouché plus tard d'après le texte H. La priorité de la version Sahidique ressort de ses rapports avec le texte occidental, tel qu'on le trouve dans le codex de Bèze, les vieilles latines et les vieilles syriaques et avec Clément d'Alexandrie.

D'une manière générale, les manuscrits du type H et les versions égyptiennes ont subi fortement l'influence d'Origène, ainsi qu'on peut le constater en les confrontant avec ses commentaires de saint Matthieu et de saint Jean. Ceux-ci reproduisent assez exactement le texte I-H-K, sauf pour certaines formes de langage ou pour les passages parallèles.

Toute proportion gardée, le type H omet ce qui lui paraît superflu ; il admet des changements de construction des phrases, des changements de mots ; il rejette les formes dialectales. Que le texte H soit une recension, cela ressort de ses déviations du texte I-H-K. Cependant, le reviseur s'attache de très près à ce texte et le suit dans ses formes techniques, sauf pour l'orthographe et la grammaire qui est celle du pays. Il fait souvent attention à la place des mots et souvent, comme l'auteur de K, il mélange les passages parallèles. On ne trouve pas dans le texte H des changements importants de textes. Les seuls que signale von Soden est celui de *Mi*, XXVII, 49 ; ἀλλος δε λαβων λογχην qui viendrait de *Jn*, XIX, 34, et ceux de *Lc*, XI, 53, et XXI, 24.

De ces observations, il résulte que pour reconstruire le texte primitif du type H, il faut éliminer les textes provenant de l'assimilation des passages parallèles et ceux qui trahissent

Digitized by Google

l'influence de K et de I. Ce travail effectué, il reste encore de nombreuses variantes, dont von Soden donne la liste, et sur lesquelles il ne se prononce pas. Il y a lieu de les examiner davantage.

Toutes les observations précédentes indiquent l'Egypte comme la patrie du texte H ; seuls, les Pères égyptiens s'en sont servis. Il est à la base des versions égyptiennes et ses deux représentants principaux $\delta 1$ et $\delta 2$ sont d'origine égyptienne ; c'est lui qu'on retrouve dans les papyrus égyptiens. Au point de vue de l'orthographe, de la forme plus allongée des mots, de la diphtonguaison, il est égyptien. Le texte H est donc la recension du texte qui a été attribué à Hesychius, ainsi que l'a prouvé Bousset. Cette recension égyptienne a dû être faite à peu près à la même époque que la recension antiochienne, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle ou entre le IIIe et le IVe siècle.

III. Le type I est ainsi appelé de la première lettre de Ιεροσολυμα, parce que ce type provient de Jérusalem dans la plus grande partie de ses représentants. Il correspond d'une certaine façon au texte occidental de Westcott-Hort, quoiqu'il soit moins compréhensif. Celui-ci comprenait les textes grecs, mais aussi les versions latines et syriaques, tandis que le type I ne contient que des textes grecs. L'ensemble du texte occidental serait antérieur à ce type I, qui serait une recension de ce texte faite au IVe siècle et revivrait dans divers manuscrits grecs. On ne doit pas s'étonner si von Soden n'introduit aucune version latine ou syriaque dans son type I ; il s'en servira cependant pour expliquer les divergences du codex de Bèze avec le texte I original.

Le type I ne se trouve dans aucun manuscrit à l'état pur. Von Soden a établi onze groupes de manuscrits, H^r, J, Φ, Φ^r, B, K^a, I^r, Σ, Π, O, I^a, qui le contiennent. Il y a, en outre, divers manuscrits isolés, qui ont gardé des traces du texte I, mais qu'on ne peut ranger dans aucun des groupes de ce texte.

Von Soden examine longuement le codex $\delta 5$, celui qu'on a appelé jusqu'à présent le codex de Bèze. Il y relève des assimilations de passages parallèles, des omissions dues à des causes, paléographiques, des traces de retouches rédactionnelles l'influence du type K^1 et surtout des versions latines et syria-

Digitized by Google

ques. Lorsqu'on a dégagé le texte de ce manuscrit de ces diverses influences, on a le texte le meilleur de I^a. Celui-ci est le meilleur représentant du type I, bien qu'il ne soit pas exactement ce type à cause de ses leçons du type K, de l'assimilation des passages parallèles et de ses leçons particulières.

L'original du type I doit être reconstruit à l'aide des groupes I^a, H^r, Φ, B, O, I^r, Σ, K. D'après von Soden, le type I serait celui qui se rapproche le plus du type primitif I-H-K ; il aurait moins de leçons particulières, moins de textes parallèles assimilés que les autres types, moins de corrections grammaticales que le type H. Ses variantes les plus importantes sont des additions ; il y a cependant quelques mots omis.

L'origine de ce texte I paraît être palestinienne. Eusèbe de Césarée et Cyrille de Jérusalem s'en sont servis ; il est à la base de la version syro-palestinienne ; un colophon ajouté aux manuscrits de la famille O indique qu'ils ont été écrits à Jérusalem. Or, saint Jérôme nous apprend qu'en Palestine on lisait un texte qu'Origène avait établi et qu'Eusèbe et Pamphile avaient édité. Ce texte est celui qu'Eusèbe aurait reproduit dans les cinquante exemplaires de la Bible qu'il avait fait copier par ordre de Constantin.

Il semble que c'est vers la fin du IIIe siècle ou le commencement du IVe qu'a dû être établie cette recension, puisque Pamphile, mort en 309, y a pris part.

De ce bref exposé il semble ressortir que le texte du Nouveau Testament aurait été soumis à des recensions analogues à celles qu'a subies le texte de l'Ancien Testament et dont parle saint Jérôme : Alexandria et Aegyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam Luciani martyris exemplaria probat. Mediæ inter has provinciae palaestinos codices legunt, quos ab Origene elaboratos Eusebius et Pamphilus vulgaverunt ; totusque orbis hac inter se trifaria varietate compugnat.

Après avoir constitué ces trois types de textes I, H, K et précisé leurs caractères respectifs, von Soden essaye à leur aide de constituer leur archétype qu'il appelle I-H-K, lequel garde ce que ces textes ont en commun et ce que chacun a de meil-

Digitized by Google

leur. Il le dégage de toutes les interpolations qu'ont subies les textes I, H, K, d'après les principes suivants :

1° La variante qui est due à l'influence des passages parallèles dans les évangiles doit être rejetée à cause de la tendance des copistes à assimiler les textes parallèles et surtout à cause de l'influence exercée par les leçons harmonisantes de Tatien. Nous aurons à revenir sur ce point.

2° On rejettera spécialement la leçon qui ramène le texte de l'un des trois évangiles, Marc, Luc et Jean, à celui de Matthieu, cause de la tendance des scribes de cette époque à ramener le texte des trois derniers évangélistes à celui de Matthieu, qui était le plus populaire.

3° On adoptera la leçon qui a pour elle d'être soutenue par deux types de textes contre un à moins qu'elle ne soit à rejeter pour des raisons de critique interne ou en vertu des deux règles précédentes.

La comparaison des trois recensions prouve que le type K est le moins fidèle à l'archétype, tandis que I est le plus fidèle. Cependant, H a beaucoup de valeur aussi. D'ailleurs, dans la majorité des cas I et H s'accordent contre K.

A l'aide de ces règles et de l'examen des formes grammaticales et lexicologiques, von Soden arrive à reconstituer l'archétype I-H-K, dont quelques leçons cependant sont douteuses. Cet archétype devait exister à peu près vers la fin du IIIe siècle, puisque c'est à cette époque qu'ont été constituées les trois recensions, qui l'ont utilisé chacune à leur manière. C'est dans les œuvres d'Origène qu'on trouverait le mieux cet archétype ; si de son texte on rejette des leçons citées librement, de mémoire, et celles qui lui sont spéciales, celles qui viennent des combinaisons de passages parallèles et les additions pour relier le texte à celui des commentaires, on a le texte I-H-K. Il s'en est servi, mais il ne l'a pas créé. On relève aussi chez lui des harmonisations de textes qui lui viennent probablement de Tatien.

Les écrivains ecclésiastiques du IIIe siècle, et postérieurs à Origène, Denys d'Alexandrie, Alexandre d'Alexandrie, Methodius, offrent aussi un texte passablement identique à celui

Digitized by Google

de I-H-K. Le texte de saint Jérôme est le texte italien retravaillé à l'aide du texte I-H-K.

Von Soden examine ensuite la position des écrivains antérieurs à Origène et des vieilles versions par rapport à cet archétype I-H-K.

Il étudie en premier lieu le Diatessaron de Tatien, parce qu'il croit que c'est lui qui a contaminé presque tous les témoins du texte du Nouveau Testament. C'est lui, dit-il, qui est la source de tous les changements de texte des évangiles, Il croit que le Diatessaron a été formé par Tatien d'après l'archétype I-H-K, et que les différences entre le Diatessaron et l'archétype proviennent de sa méthode de combiner les textes. Tatien a placé dans un évangile des leçons d'un autre évangile, qu'il citait de mémoire. Il a modifié les formes grammaticales d'après ses goûts de puriste ; il a ajouté, mais rarement il a supprimé des mots ou choisi d'autres expressions. Ses changements ont plus rarement encore modifié le sens. Au point de vue des mots, le Diatessaron reproduirait d'assez près I-H-K ; c'est par son mélange des textes évangéliques, par leur harmonisation qu'il a exercé une mauvaise influence sur les témoins subséquents du texte.

Von Soden examine ensuite à quel degré ce type I-H-K est représenté par les vieilles versions latines, syriaques, les Pères antérieurs à Origène. De cet examen il ressort qu'à des degrés divers c'était le texte que l'on trouvait chez eux avec des déviations provenant surtout de l'influence de Tatien et de l'assimilation des passages parallèles. Ces constatations confirment les règles posées plus haut, page précédente, pour la reconstruction de l'archétype I-H-K, qu'il faut compléter par la règle suivante: Lors même que la leçon que l'on obtient par la comparaison des types I, H, K, des Pères de l'Eglise et des vieilles versions, n'est pas celle que donnent les vieilles versions latines ou syriaques ou les premiers écrivains ecclésiastiques, Tertullien, Irénée, Clément d'Alexandrie, on doit néanmoins l'adopter, si elle est conforme à celle du type I-H-K, parce que ces premiers témoins ont subi à des degrés divers l'influence du Diatessaron de Tatien.

Digitized by Google

Après avoir achevé le travail sur le texte des évangiles, von Soden examine de la même façon les témoins du texte des Actes, des épîtres catholiques, des épîtres pauliniennes et de l'Apocalypse ; il en distingue les divers types de texte et pose les règles pour la reconstruction de l'archétype. Pour les Actes, les épîtres catholiques et les épîtres pauliniennes il classe aussi les manuscrits en trois groupes H, I, K ; pour l'Apocalypse il distingue le type K, le type A_v, qui se trouve dans le texte d'Andreas de Césarée sur l'Apocalypse et le type H.

Le système de von Soden a été vivement attaqué par Nestle, Bousset, Kirsopp Lake (1). Voici quelques-unes des observations de ce dernier. 1° A quel degré von Soden a-t-il le droit de croire que le texte de D a été corrompu par le fait de retraduction de certains passages et de le ranger en première ligne avec d'autres témoins pour former le type I^a? On pensera probablement que les arguments de von Soden prouvent que D est étroitement lié aux versions latines mais non qu'il en dépend.

2° Y a-t-il eu réellement une recension I? Cette hypothèse explique, il est vrai, plusieurs faits, mais ceux-ci ne seraient-ils pas aussi bien expliqués en supposant que H^r J I^b Φ et les autres subdivisions de I sont des textes locaux de date comparativement reculée, dans lesquels certains textes anciens se sont glissés? D serait la plus ancienne et la meilleure forme de ce groupe de textes.

3° Von Soden n'a pas tenu compte dans sa reconstruction du type H, de la distinction qu'ont établie Westcott-Hort entre les textes neutre et alexandrin. Son hypothèse que les leçons singulières de ℵ B sont dues à l'influence de K, d'Origène, de I et surtout des versions égyptiennes, est loin d'être prouvée.

4° On peut douter que von Soden ait prouvé que K est réellement indépendant de H et de I. Où est la preuve que K n'est pas un texte éclectique bâti au moyen de H et de I?

5° Le point capital du système de von Soden est sa théorie de l'influence du Diatessaron de Tatien sur presque tous les textes néotestamentaires. Est-il possible que le Diatessaron

(1) Von Soden's *Treatment of the Text of the Gospels* dans *Review of Theology and Philosophy*, Edinburgh, 1909, p. 282, ss.

Digitized by Google

ait exercé sur les textes une influence aussi capitale, étant donné qu'il n'est presque jamais parlé de cet ouvrage dans la littérature chrétienne primitive? On peut expliquer d'autre façon que ne le fait von Soden les tatianismes qu'il relève dans le type K et en particulier dans Clément d'Alexandrie et dans les vieilles versions latines.

6° Si cette influence du Diatessaron n'a pas existé, il ne reste aucune preuve de l'existence d'un texte primitif I-H-K. La question est de savoir si les recensions reconnues dans les manuscrits grecs sont des divergences réelles d'un texte commun et non plutôt des essais pour ramener à un type commun des textes divergents.

Dans un récent article de la *Revue bénédictine*, juillet 1912, p. 233, Dom Chapman a prouvé victorieusement que les harmonisations des textes évangéliques que l'on relève dans le codex de Bèze, les vieilles versions, latines et syriaques, les écrivains ecclésiastiques, Eusèbe, Origène, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Irénée, ne sont pas dues, ainsi que l'a soutenu von Soden, à l'influence du Diatessaron de Tatien, lorsqu'il existait à l'état grec. Il fait remarquer que l'existence d'un Diatessaron grec est entièrement problématique. Et cependant, ce serait d'après ce Diatessaron inconnu, lequel, s'il a existé, n'a pas dû avoir une grande extension, puisque personne n'en parle, qu'on aurait corrigé un texte grec des évangiles ; il aurait exercé son influence dans tout le monde chrétien, dans toutes les versions anciennes, dans les écrits des Pères antérieurs à Origène. De plus, il aurait existé un Diatessaron latin qui aurait été la première traduction latine des évangiles.

En fait, les harmonisations de textes que l'on relève dans le texte occidental des évangiles sont antérieures à Tatien, et une des meilleures preuves qu'on en puisse donner est qu'on les retrouve dans Marcion. L'explication la plus plausible de ces harmonisations des textes évangéliques est celle que présente Dom Chapman : « Lorsque les quatre évangiles existaient à l'état de rouleaux séparés, il était très naturel de les comparer les uns avec les autres, de les annoter et de les harmoniser, d'ajouter ou d'omettre des passages pour montrer l'unité et

Digitized by Google

l'accord essentiel de l'évangile tétramorphe. Cette façon d'expliquer les leçons harmonisantes des évangiles est beaucoup plus naturelle que l'influence d'un Diatessaron. » Ne pourrait-on pas faire entrer aussi en ligne de compte la tradition orale qui a dû avoir une tendance à réunir les textes exprimant les mêmes idées, principalement les paroles du Seigneur se rapportant à une suite d'enseignements similaires? Cette hypothèse nous est suggérée par l'existence des textes agglomérés que nous relevons dans la Didachê, dans les écrits de saint Clément romain, de saint Polycarpe, de saint Justin, de Clément d'Alexandrie.

Pour l'ensemble du problème du texte néotestamentaire il faut reconnaître que les opinions des critiques sont plus divergentes que jamais. On tend à s'éloigner des conclusions de Westcott-Hort, à admettre, par exemple, que le texte du Vaticanus et du Sinaiticus n'est pas le plus ancien, qu'il est une recension de textes antérieurs, probablement celle d'Hesychius ; que la recension de Lucien, c'est-à-dire le texte syrien, contient plus de choses anciennes et bonnes que ces critiques n'étaient disposés à l'accepter. Quand au système de von Soden, il ne paraît pas avoir conquis encore l'adhésion des spécialistes.

Le champ des recherches reste donc ouvert, car le problème n'est pas résolu. Répétons cependant ce que nous avons déjà dit : La question à résoudre est purement une question de critique textuelle ; elle n'intéresse en rien le dogme chrétien, attesté dans le Nouveau Testament par des textes authentiques et indiscutés.

E. Jacquier.

Digitized by Google

A PROPOS D'ÉTUDES RÉCENTES

LE PROBLÈME

DE

L'INFLUENCE CHRÉTIENNE

SUR LE

DROIT ROMAIN

Dans un récent travail sur « *La première ébauche d'un Droit Chrétien dans l'Antiquité Romaine* » (1), nous avons résumé les conclusions des spécialistes sur la question de savoir si l'Antiquité juridique avait subi l'influence des idées chrétiennes. Après avoir prudemment marqué, au début de ce travail, que la question n'était pas encore tout à fait mûre, et ne comportait pas encore une solution pleinement satisfaisante, nous avons fait connaître en quels termes les études les plus récentes l'avaient posée. C'est ainsi que nous avons relevé les conclusions de M. Riccobono, professeur à l'Université de Palerme, pour qui l'influence chrétienne aurait considérablement affecté les codifications de Justinien, au point que le célèbre Digeste de cet empereur pourrait être considéré comme une vaste interpolation chrétienne de la tradition classique.

(1) Voir l'*Université Catholique* du 15 mai 1912.

Digitized by Google

Depuis que notre travail a paru dans l'*Université Catholique*, un collègue de M. Riccobono, également professeur à l'Université de Palerme, M. Baviera, s'est énergiquement élevé contre ces conclusions, en publiant, dans les *Mélanges* écrits en l'honneur de M. Girard, l'éminent romaniste français, une étude intitulée : « *Concetto e limiti dell' influenza del Cristianesimo sul Diritto Romano* » (1).

Après avoir rappelé et résumé le vieil ouvrage de Troplong sur la question, et l'avoir lavé des reproches qui lui ont été adressés par les critiques plus récents, M. Baviera remarque que plusieurs conclusions de cet auteur ont été adoptées par l'opinion régnante aujourd'hui : ce sont celles qui reconnaissent l'influence juridique du Christianisme en matière d'esclavage, d'empêchements matrimoniaux, de concubinat, de secondes noces, de divorce, et de puissance paternelle (p. 7-8 du tirage à part). Puis, il résume la thèse soutenue récemment par un prêtre italien, M. Benigni, dans le premier volume de son « Histoire sociale de l'Eglise » (Milan, 1906), thèse qui attribue au Christianisme une influence plus étendue dans le domaine du Droit privé, et qui, superficiellement documentée par M. Benigni, a été reprise scientifiquement par M. Riccobono (p. 8-9).

La valeur de M. Riccobono est telle que M. Baviera ne saurait, dit-il lui-même, se dérober au devoir d'examiner soigneusement sa démonstration, et de développer les raisons pour lesquelles elle lui paraît tout à fait inacceptable (p. 10). C'est ainsi, par exemple, que M. Riccobono aurait tort d'opposer l'équité justinienne à l'équité classique (p. 15-17), ou d'opposer à l'individualisme du Droit classique les tendances sociales du Droit de Justinien, qui ne se manifestent que dans le régime des eaux et le Droit rural, et s'expliquent par le souci de l'utilité publique dans la politique agricole de l'Empire, bien plutôt que par le sentiment de la fraternité chrétienne (p. 18-22). La protection des faibles contre les spéculations du commerce ne saurait être non plus attribuée à l'influence des idées chrétiennes, parce qu'elle

(1) Paris, Rousseau, 1912.

Digitized by Google

faisait partie de la politique traditionnelle de l'Empire depuis Auguste (p. 28).

Après avoir discuté la valeur des arguments apportés par M. Riccobono à l'appui de sa thèse, M. Baviera estime que le problème est obscurci par une confusion initiale, qui influence ensuite la validité des conclusions, et que tous les auteurs ont commise jusqu'ici : il faudrait, dit-il, distinguer, dans la complexité du « Christianisme », les divers éléments dont il se compose, et dire auxquels de ces éléments il convient d'attribuer une causalité juridique (p. 43-45). Pour lui, la *morale* chrétienne est différente de la *religion* chrétienne, et la morale évangélique de *Jésus* est différente de celle de *saint Paul* ou de *saint Augustin* (p. 51). D'ailleurs, ajoute-t-il, le Droit et la Morale chrétienne sont des parallèles qui ne se rencontrent pas ; leurs objets sont différents : l'un se rapporte à la vie réelle, pratique, technique, et surtout économique ; l'autre se rapporte à la vie future, et méprise la vie terrestre (p. 52).

Aussi, M. Baviera se propose-t-il d'écrire plus tard une étude minutieuse pour démontrer que les principes moraux, ou religieux, ou doctrinaux, ou hiérarchiques du Christianisme n'ont exercé presque aucune influence sur les institutions juridiques des Romains, hormis peut-être le domaine de la bienfaisance publique, que la nouvelle religion a intensifiée et organisée (p. 53) ; que même la législation de Justinnie contre le divorce s'inspire moins des enseignements des Pères de l'Eglise, que de la politique inaugurée déjà par Auguste (p. 53) ; que l'esclavage n'a pas subi de l'influence chrétienne une modification essentielle (p. 54) ; et que la lutte soutenue par le Bas-Empire en faveur des petits contre les grands n'est pas dûe au sentiment chrétien, mais aux exigences de la vie pratique et aux nécessités du paupérisme (p. 54). Sous l'inspiration des idées d'Harnack, auquel il se réfère expressément, M. Baviera professe en terminant (p. 55) que le Christianisme doit son origine à la désespérance populaire qui marqua les temps d'Hérode, que cette désespérance détourna des biens de la terre les regards du peuple pour reporter au Ciel le règne des pauvres et des humbles,

Digitized by Google

et que les vertus évangéliques de douceur et de charité, tout en s'incorporant à la conscience morale de l'humanité, demeurèrent à peu près complètement étrangères au Droit, qui diffère intrinsèquement de la Morale par son but.

* * *

Si M. Riccobono a exagéré l'importance de l'influence du Christianisme sur le Droit romain, il semble que M. Baviera en ait, au contraire, exagéré l'inefficacité juridique.

Il ne nous appartient pas de réfuter ici les vues de l'auteur sur la genèse et le développement du Christianisme, et l'évolutionnisme religieux dont elles procèdent. Qu'il nous suffise de rappeler que le Christianisme, tout en demeurant substantiellement identique à lui-même, s'est développé à la façon d'un germe vivant, en s'assimilant ce que son milieu, la civilisation gréco-romaine, renfermait d'assimilable : c'est ainsi que, pour être plus « évolué », le Christianisme de saint Paul et celui des Pères de l'Eglise n'en sont pas moins un épanouissement du Christianisme de Jésus. Ce Christianisme n'est pas simplement une espérance céleste née d'une désespérance terrestre ; c'est la surnaturelle rencontre de Dieu et de l'homme dans la personne de Jésus qui, Fils de Dieu par nature, appelle tous les hommes à devenir les fils adoptifs de son Père céleste. La charité qui résulte de cette commune filiation de tous les hommes par rapport à Dieu, et qui les unit entre eux et avec Dieu, est grosse d'une morale qui, tout en comprenant d'abord les recommandations de la morale naturelle, n'est pas seulement, comme le pense M. Baviera (p. 52, note 1, et p. 55), une *méthode* pour les mettre en pratique, mais les dépasse en portant les devoirs et les générosités du cœur humain au-delà des limites logiques de la religion et de la solidarité naturelles : il ne s'agit plus seulement d'aimer Dieu et les hommes comme il convient qu'un homme les aime, en vertu de la dépendance qui unit la créature au Créateur et de la similitude qui relie les hommes entre eux ; il s'agit de les aimer surnaturellement, comme Dieu a aimé les hommes, et s'est aimé lui-même en la personne de Jésus.

Digitized by Google

Le Christianisme comprend ainsi des enseignements qui lui sont communs avec les plus pures doctrines de la philosophie naturelle, et des enseignements qui lui sont propres.

Ni les uns ni les autres ne sont complètement étrangers à la vie juridique. Il ne faudrait pas croire que le Chrétien soit indifférent à la terre sous prétexte qu'il regarde le Ciel : c'est « sur la terre » que la volonté du Père céleste doit être faite « comme au Ciel ». Le Chrétien n'ajourne pas au Ciel le règne de la justice, il doit travailler à le faire arriver ici-bas. D'une manière plus générale, la vie morale de l'homme informe toute son activité, y compris sa vie économique. Le Droit ne saurait donc échapper à l'influence de la Morale, et, notamment, de la Morale chrétienne, sous prétexte qu'il a principalement pour objet l'organisation de la vie pratique ; c'est, au contraire, la vie pratique de tous les jours qui est l'occasion permanente de la vertu morale. C'est pourquoi nous ne saurions admettre le postulat de M. Baviera, que le Droit et la Morale sont intrinsèquement étrangers l'un à l'autre, et que le Droit romain en particulier n'a pu s'allier à la Morale chrétienne. C'est la vraisemblance et non l'invraisemblance de l'influence chrétienne sur le Droit romain que la Logique suggère *à priori*.

* * *

Mais c'est à l'Histoire qu'il appartient de convertir, s'il y a lieu, cette vraisemblance en vérité ; et c'est là que résident les difficultés.

D'abord, il est difficile de déterminer si les progrès du Droit naturel et de l'équité dans le Droit romain de l'époque chrétienne sont dûs à l'influence proprement chrétienne, ou à l'influence plus générale de la philosophie et, en particulier, de la philosophie stoïcienne, qui avait déjà éclairé les jurisconsultes classiques. La comparaison des textes juridiques et des textes patristiques n'est pas toujours concluante à cet effet : comme l'a noté M. Baviera (p. 6, note 1, et pp. 10-11, note 1), les Pères de l'Eglise se sont souvent inspirés, dans leur littérature, des auteurs classiques, et no-

Digitized by Google

tamment de Cicéron. En s'assimilant la philosophie ambiante dans ce qu'elle avait d'assimilable, l'influence chrétienne s'est, par une sorte de mimétisme historique, dérobée aux regards.

Il y a une seconde difficulté à déterminer si certaines réformes des empereurs chrétiens sont d'inspiration chrétienne ou, comme le dit M. Baviera, de nécessité politique et d'utilité sociale.

Pour élucider le problème, une distinction semble s'imposer entre les réformes qui sont *logiquement* d'inspiration chrétienne, parce qu'elles procèdent implicitement du Christianisme, et les réformes qui, tout en n'étant pas logiquement d'inspiration chrétienne plutôt que d'inspiration philosophique ou politique, seraient dûes *historiquement* à l'influence des Chrétiens. Il y a lieu de distinguer entre les *réformes* proprement chrétiennes qui font aboutir une idée spécifiquement chrétienne, et les simples *influences* chrétiennes qui ont pu faire aboutir des idées communes au Christianisme, à la philosophie et à la politique sociale. Il y a lieu de distinguer entre les réalisations juridiques de l'*idée chrétienne*, et les *réalisations chrétiennes* du Droit naturel et de la Justice.

Dans la première catégorie, il y a lieu de ranger, semble-t-il, des dispositions telles que l'abolition par Justinien des lois restrictives de la liberté des affranchissements, les formules usitées pour les affranchissements à l'église, la défense aux non catholiques de posséder des esclaves chrétiens, la possibilité du mariage chrétien pour les esclaves, les empêchements matrimoniaux, la consécratian juridique de la bénédiction nuptiale, la législation contraire aux unions illégitimes, l'abolition des lois contre le célibat, la législation favorable aux fondations pieuses, la reconnaissance législative de l'origine divine du pouvoir et des devoirs de l'Etat envers la religion chrétienne (1).

Dans la seconde catégorie, plus délicate à composer, il y a lieu de ranger les nombreuses améliorations juridiques qui, à l'époque chrétienne, ont, plus complètement que jamais,

(1) Voir à ce sujet RIVALTA, *Diritto Naturale e Positivo* (Bologne, 1898), pp. 134-135, 149, 147-159.

Digitized by Google

conformé le Droit Romain au Droit naturel et à l'Equité, en y faisant prévaloir l'idée d'humanité. Sans doute, cette idée avait été formulée par la philosophie et pouvait être suggérée par les besoins de la politique sociale. Mais il semble que, jusqu'à l'époque chrétienne, la résistance des mœurs païennes l'ait empêchée de passer de la puissance à l'acte. Même en possession parfaite de l'idée de justice, les Classiques avaient pris leur parti du *statu quo ;* l'équité n'avait pas pénétré l'*essence* du Droit classique, elle n'en avait été qu'un correctif *accessoire :* au contraire, grâce à la complicité des mœurs devenues chrétiennes, qui travaillent à la réalisation pratique de l'idéale justice, elle ne lutte plus seulement contre le Droit strict, elle en triomphe (1). Ainsi, des réformes qui, par elles-mêmes, ne sont pas proprement chrétiennes, mais simplement morales, ont vraisemblablement dû à l'influence du Christianisme leur *réalisation* pratique. Dans quelle mesure et jusqu'à quel point cette influence s'est-elle exercée? S'il ne faut pas exagérer son importance comme on a pu le faire, il ne faut pas non plus la méconnaître. C'est le domaine de l'hypothèse, qui, s'il n'est pas fermé par les conclusions positives de M. Riccobono, ne l'est pas non plus par les conclusions négatives de M. Baviera. Pour l'investigation de ce problème obscur, il importe de ne pas oublier que, si le Christianisme a apporté au monde des idées nouvelles d'essence surnaturelle, il a aussi généralisé des idées et des vertus naturelles qui, en dehors de lui, n'obtenaient guère qu'un succès d'estime dans une élite intellectuelle, sans entamer sérieusement les mœurs et l'opinion des masses.

(1) Voir la note de la page précédente.

Charles BOUCAUD.

Digitized by Google

LES SONNETS DE SYLVESTRE

LIVRE IV : SONNETS INTIMES

LES SOURCES CACHÉES

Mon cœur, hélas, et mon esprit
Me semblent ténébreux et vides ;
Je laboure des champs arides ;
Mon âme est un fleuve tari.

Les flots coulent pourtant limpides
Dans la parole et dans l'écrit ;
Ma pensée est jeune et sans rides
Alors ; elle chante et sourit.

Ainsi des cavernes profondes
Sourdent au jour de claires ondes
Reflétant les monts et l'azur ;

Et ces eaux vertes et joyeuses
Sont les filles d'un antre obscur
Aux fissures mystérieuses.

Digitized by Google

CONVERSION

Comme un cerf altéré cherche l'eau des fontaines,
Mon âme aspire à vous, Seigneur, et mon désir
A cessé de flotter sur les mers incertaines
Où voguent l'intérêt, l'orgueil et le plaisir.

Rentrant las et meurtri de ses courses lointaines,
Mon cœur désabusé vient de se ressaisir ;
Votre grâce m'a fait rencontrer et choisir
L'autel du Dieu caché que Paul vit dans Athènes.

Quand vous m'avez ouvert la porte où je frappais,
J'ai trouvé la lumière et la joie et la paix ;
Le Sauveur sur sa croix a brillé dans mon ombre ;

J'ai senti sur mon front son œil compatissant,
Puis il m'a pris, souillé par mes péchés sans nombre,
Entre ses bras divins et lavé de son sang.

LES SAGES L'ONT ÉCRIT...

Les sages l'ont écrit : toute beauté se fane,
Tout vivant porte en soi le germe de la mort.
Un pâle et froid brouillard couvre le monde et plane
Sur nos frêles vaisseaux dont la tombe est le port.

Ils aborderont là, ceux qui voguent encor
Sur ces mers. Le sépulcre auquel Dieu nous condamne
Prendra les vains objets de tout amour profane,
Corps de neige, yeux brillants, tresses d'ébène ou d'or.

Les mille passions qui troublent notre vie,
Haine, crainte, désir, tendresse, orgueil, envie,
Sombreront dans l'abîme où tout être finit.

Regardez bien : la chair est déjà pourriture ;
Un ver rongeur s'abrite en chaque créature ;
Toute âme se sent vide où n'est point l'infini.

Digitized by Google

FINS DERNIÈRES

J'ai subi la haine et l'envie,
J'ai peiné, combattu, souffert,
Et des engrenages de fer
Sous leurs dents ont broyé ma vie.

Lasse mais non point assouvie,
Mon âme sent venir l'hiver :
J'aperçois l'abîme entr'ouvert
Sous la route que j'ai suivie.

Ce gouffre béant de la mort
Sera-t-il l'écueil ou le port
De ma barque après tant d'orages?

Verrai-je s'ouvrir à mon cri,
Tel un marin dans les naufrages
Les bras sanglants de Jésus-Christ?

ROBUR

Par l'accoutumance aux malheurs
Mon âme enfin s'est aguerrie ;
La fontaine amère des pleurs
Dans mon sein plus mâle est tarie.

Si ma chair encor saigne et crie,
Je vois maintenant sans pâleurs
Le long cortège de douleurs
Dont ma jeunesse fut flétrie.

Je me tiens debout, le front nu,
Entre l'avenir inconnu,
Et le passé chargé d'épreuves,

Car j'ai senti mon cœur viril
S'armer de forces toujours neuves
Contre la peine et le péril.

Digitized by Google

LA MORT DU PRÊTRE

Quand j'entrai sans frapper dans l'humble presbytère,
Par le calme profond de ce beau jour d'été,
J'avais senti la mort planer sur le parterre
Et sur le porche noir branlant de vétusté.

Le vieux prêtre gisait, perdu dans la prière,
L'œil clos, attendant l'heure, avec sérénité,
Son front pâle éclairé d'un nimbe de lumière
Et d'un rayon plus doux d'ineffable bonté.

Un sourire courut sur son visage austère.
« Nous ne nous verrons plus, mon fils, sur cette terre,
Dit-il ; je vous bénis au nom du Christ ; adieu ! »

Ensuite il me parla des choses éternelles
Et les splendeurs du soir me paraissaient moins belles
Que l'âme du mourant prête à monter vers Dieu.

LE VIEUX HUGUENOT

Au fond des bois dorés par le soleil d'automne,
Oublieux du troupeau qui paît sous leur couvert,
Le fils des Camisards psalmodie au Désert
Les hymnes de Juda captif dans Babylone.

Par delà les sommets fermant l'horizon clair,
Il a vu l'Eternel qui châtie ou pardonne,
La géhenne béante et le ciel entr'ouvert,
La main dont Christ relève une âme ou l'abandonne.

Comme un aigle, l'Esprit l'emporte en vision
Aux tentes des élus, aux remparts de Sion...
Mais des sons argentins réveillent le vieux pâtre ;

Et terrible, de l'œil sondant l'ombre du val,
Il a maudit la cloche et la foule idolâtre
Qui s'en va chanter vêpres à l'autel de Baal.

Digitized by Google

« OH ! QUE LA NUIT EST LONGUE... »

« Oh ! que la nuit est longue à la douleur qui veille ! »
Vers si triste et si beau, plus d'un t'a répété
Seul dans son lit fiévreux, on t'a dit à l'oreille
De l'épouse qui gît pleurante à son côté.

De mille spectres noirs leur chevet fut hanté,
Epreuves d'autrefois, maux cuisants de la veille,
Effrois d'un lendemain justement redouté ;
Mais l'aurore a paru, souriante et vermeille :

L'homme dans la fraîcheur sereine du matin
Respire avec l'air pur la joie et la lumière ;
Il se lève ; il épie, au fond de sa chaumière,

Le babil des enfants et leur rire argentin ;
Et reprenant alors la tâche coutumière,
Ce forçat de la vie accepte son destin.

SOIR DE VENDREDI SAINT

L'image de Jésus et de son corps meurtri
Me poursuit à travers les prés et les saulaies.
Ce ciel rouge là-bas, est-ce le sang du Christ
Dont les péchés du monde ont rouvert les cinq plaies ?

Ces plaintives rumeurs qui montent des chênaies
Sont-elles les échos lointains du dernier cri
Que jeta le Sauveur quand il rendit l'esprit,
Ou seulement l'appel lugubre des orfraies ?

J'ai senti s'envoler des spectres grimaçants
Et passer sur ma tête en souffles menaçants
La rage des démons, les crimes de la Terre ;

Et dans les noirs taillis, centuplant mes effrois,
Chaque arbre est un gibet où — coup d'œil qui m'attire —
Le Maître agonisant a retrouvé sa croix.

Digitized by Google

L'APPARITION

I

La bergère aux champs garde ses brebis,
Mangeant son pain noir. Paraît une dame,
Une dame blanche aux riches habits,
Au manteau d'azur, au nimbe de flamme.

Elle a murmuré : « J'ai faim ! — Sur mon âme,
Je n'ai, dit l'enfant, qu'un peu de pain bis. »
L'inconnue accepte et sa main l'entame ;
Un sang clair en sort, un flot de rubis ;

Et la dame en blanc qu'un soleil entoure
Reprend : « C'est ta vie et ton cœur, pastoure,
Que tu m'as donnés et que j'ai reçus.

« Apprends-le : je suis la Vierge Marie ;
Tu m'as fait l'aumône, et je te marie
Pour ta récompense à mon fils Jésus. »

II

Ces mots prononcés tout bas, l'étrangère
Sourit et s'envole au bleu firmament ;
Et durant trois nuits l'heureuse bergère
Dans un songe a vu le Divin Amant.

Trois jours sont passés en jeûne, en prière,
En soupirs d'amour. Un rayonnement
A baigné soudain son cœur de lumière ;
Elle sent venir son dernier moment.

Chacun se lamente et se désespère.
« Ah ! ne pleurez point, ma mère et mon père ;
Mon époux est là ; je vous dis adieu. »

Puis dans une extase elle a rendu l'âme,
Et deux chérubins aux ailes de flamme
Ont porté la morte au Ciel du bon Dieu.

Digitized by Google

LA MESSE DES DÉFUNTS

La chapelle gothique est toute en noir drapée ;
La grand'messe finit. Aux sons mornes du glas
S'avancent vers le seuil le groupe des Prélats,
Les abbés, les recteurs en soutane râpée,

Puis les nobles Bretons, la main sur leur épée :
L'uniforme royal terni dans vingt combats,
L'habit brodé coudoient la futaine coupée
Par les ciseaux naïfs d'un tailleur de là-bas.

Le Tiers, robins, bourgeois, paysans, sort des ombres
Du portail ouvragé. Parmi ses masses sombres
Brillent d'un rouge éclat Messieurs du Parlement.

Les trois corps ont prié pour les fils d'Armorique,
Soldats ou matelots, morts selon leur serment
En défendant les Lys et l'Hermine héraldique.

LES ROIS MAGES

Une étoile inconnue a guidé les rois Mages,
Ayant pour noms Melchior, Gaspar et Balthazar.
Ils sont partis en hâte et marchant au hasard
Pour joindre le Messie attendu par les Sages.

L'astre s'est arrêté. Soutenus par leurs pages,
Ils descendent, brillants et parfumés du nard,
De leurs chameaux couverts de peaux de léopard,
Des larmes dans les yeux et la joie aux visages.

Ils entrent dans la grotte et vont, courbant le chef,
Saluer Notre-Dame et le bon saint Joseph,
Puis à l'Enfant Divin, qui daigne leur sourire,

Chaque prince à son tour, humblement prosterné,
Offre ses dons royaux, l'or, l'encens et la myrrhe,
Et baise par trois fois les pieds du nouveau-né.

Digitized by Google

SANS PLAISIRS, SANS AMOURS...

Sans plaisirs, sans amours, ma sauvage jeunesse
Ne poursuivit longtemps qu'un bien : la vérité.
La soif de l'inconnu me dévorait sans cesse ;
La science m'offrit son breuvage enchanté.

Je pris la coupe d'or et bus jusqu'à l'ivresse,
Mais j'épuisai bientôt cette âpre volupté ;
L'illusion tomba ; j'éprouvai ma faiblesse ;
De mon stérile effort je sus la vanité.

Vous vous en souvenez, heures de solitude,
Livres poudreux, flambeaux allumés par l'étude ;
Vous direz ces combats dont je sortais meurtri,

Las de vivre, doutant de tout et de moi-même
Quand un jour j'ai trouvé la vérité suprême
Et la voie et la vie aux pieds de Jésus-Christ.

Digitized by Google

MÉLANGES

La nouvelle « Semaine d'ethnologie religieuse »

Le 27 août, s'est ouverte, à Louvain, pour durer jusqu'au 4 septembre, une *Semaine d'Ethnologie religieuse.* Il s'agissait d'initier des missionnaires, des professeurs, des conférenciers à l'étude des religions, spécialement chez les peuples non civilisés, grâce à une série de leçons faites par des savants catholiques de diverses nations.

Presque tous les cours, cette année, ont été donnés en français.

Que cette initiative ait été heureuse, les faits le prouvent. Pour un début qui voulait être modeste, dès le 27 août, près de cent auditeurs se pressaient dans la vaste salle de l'Institut d'Aremberg. Vers la fin, la liste des présences compta près de cent vingt noms.

Durant toute la semaine, les appréciations les plus flatteuses de la presse n'ont cessé d'encourager les organisateurs. Témoignage muet, plus significatif encore : ces auditeurs d'élite, dont beaucoup avaient un nom, se sont fait, pendant huit jours, à raison de cinq heures de séance, les disciples assidus des conférenciers.

Quelques semainiers venaient d'Italie et d'Angleterre, un bon nombre d'Allemagne. Beaucoup parlent péniblement le français. Et cependant ils semblent avides de ne pas perdre un seul mot, contents, dit l'un d'eux, quand ils ne peuvent

Digitized by Google

tout comprendre, de pouvoir étudier tant d'accents et de tonalités diverses dans cette langue qu'ils imaginaient si uniforme.

Le plus remarquable est la variété d'intérêts éveillés par ce premier essai. Un coup d'œil sur la salle est très révélateur. Quelques laïques de marque, peu nombreux cependant ; parmi eux, M. le baron Descamps, ancien ministre. Plusieurs professeurs d'université ; puis des robes noires, des robes brunes, des robes blanches, un pittoresque pêle-mêle de costumes et de langues ; des prêtres, des religieux, des missionnaires revenus de terres lointaines ou sur le point de partir, tous applaudissant avec chaleur l'enseignement de maîtres comme Mgr Le Roy, le R. P. Schmidt, directeur de la revue *Anthropos*, principal initiateur de l'œuvre, M. l'abbé Bros, le savant égyptologue J. Capart, le professeur Dr J. Schijnen, de l'Université d'Utrecht, le R. P. Lemonnyer, O. P., M. Léonce de Grandmaison, le R. P. Cadière, des Missions étrangères de Paris, etc.

Il n'est guère possible de détailler les mérites de chacun.

Le R. P. Schmidt, S. V. D., initie l'auditoire à la méthode fort ingénieuse et très objective des « cycles cultuels ». Le R. P. Pinard, S. J., donne, sur l'étude des religions, une introduction substantielle, lumineuse, fort appréciée. Le R. P. van Ginneken, S. J., est un batave. Il en a la riante bonhomie. Plus de deux heures, il retient l'attention de son auditoire sur un sujet en soi assez aride : la distribution des langues par le globe, leurs rapports de parenté, leur intérêt pour l'histoire des religions, les méthodes rigoureuses que ces questions requièrent. M. l'abbé Bros expose et discute avec une netteté toute française, les systèmes de Tylor et de Spencer sur l'animisme. Puis c'est de nouveau le R. P. Schmidt et l'un de ses collaborateurs, le savant P. Hestermann, S. V. D., qui, en allemand, décrivent l'un les mythologies, l'autre les industries rudimentaires des non civilisés.

Le R. P. Bouvier, S. J., frappe les esprits par sa connaissance approfondie des théories qu'il expose et par la vigueur technique de sa discussion. L'auditoire attendait beaucoup de cet actif initiateur de l'œuvre. Ses espérances n'ont point

Digitized by Google

été trompées. La première conférence du P. Bouvier sur la magie, essaye de tirer au clair une notion souvent confondue chez les hiérologues modernes avec celle de la religion. Sa seconde conférence intitulée « magisme », est consacrée à une critique pénétrante et nuancée du système fameux de Frazer et des hypothèses évolutionnistes imaginées pour en corriger la rigidité première.

Mgr A. Le Roy, supérieur général des Pères du Saint-Esprit, auteur d'un livre attachant sur la *Religion des primitifs*, a une charmante causerie sur les croyances les plus hautes des non civilisés.

M. Léonce de Grandmaison, directeur des *Recherches de Science Religieuse*, gagne tout de suite la sympathie de son auditoire par l'abandon simple et la finesse psychologique avec laquelle il décrit les manifestations extrêmement complexes du culte social et de la piété personnelle.

Le R. P. Lemonnyer, O. P., traite avec clarté, sobriété et méthode, une question qui, dans l'état actuel de la science, ne peut être encore pleinement élucidée : les sauvages ont-ils, comme on l'a prétendu, une morale sans Dieu? Plus les observations se multiplient, plus la thèse affirmative de certains évolutionnistes apparaît invraisemblable. Les idées des non civilisés sur la rétribution des actes honnêtes sont malheureusement, moins claires et moins étudiées.

M. le professeur Dr J. Schrijnen, un des deux professeurs catholiques de l'Université hollandaise d'Utrecht, donne un cours d'introduction sur les méthodes et les systèmes sociologiques.

* * *

La deuxième partie de la Semaine était consacrée à une enquête spéciale sur le totémisme. — C'est d'abord un excursion en terrain océanien, africain, américain. On a de bons guides : le R. P. Schmidt, qui a fait une étude très poussée des coutumes australiennes et austronésiennes, le R. P. Trilles, qui vient d'écrire la meilleure monographie existante sur le

Digitized by Google

totémisme africain, sous la forme particulière qu'il revêt che les Fân, M. Ed. de Jonghe, qui connaît à fond le totémisme américain. L'enquête du sympathique professeur belge est une révision critique du recueil assez complet, mais sujet à caution, donné récemment par M. Frazer dans son livre *Totemism and Exogamy*.

Sur des faits bien observés, on peut tabler.

La préoccupation commune des conférenciers a été en effet de ne faire appel qu'à des documents avérés, incontestables. Sur ce roc solide, le R. P. Schmidt, avec une maîtrise et une rigueur scientifiques qui font l'admiration de tous, esquisse à son tour une théorie du totémisme. Il sait fort bien que tout n'est pas définitif dans son essai de reconstruction. Il l'avoue loyalement. Mais il a assez longtemps étudié minutieusement les cycles de demi-civilisation qui se mêlent et superposent en Océanie et en Afrique, pour pouvoir proposer une explication au moins plausible. Il est très à souhaiter que cet essai soit bientôt publié. Je ne connais rien qui le vaille dans la foule des études qui s'accumulent sur le sujet.

M. le professeur Capard fait entendre ensuite l'appréciation d'un spécialiste sur la religion de l'ancienne Egypte. Un publiciste comme M. S. Reinach peut subodorer du totémisme partout. Familiarisé avec l'archéologie égyptienne et les hiéroglyphes, M. Capart avoue n'en avoir pas trouvé de traces certaines en une terre où a fleuri pourtant le culte des animaux. Tout cela est exposé avec une bonne humeur et une modestie charmantes. La Belgique aura été, durant ces journées, noblement représentée.

Un missionnaire des Missions étrangères de Paris, le R. P. Cad ère, qui a longtemps séjourné dans l'Annam, développe une étude originale et très fouillée sur les religions de ce pays. C'est un mémoire d'une valeur incomparable sur le culte des esprits et surtout sur le culte du ciel. Il cite quelques prières émouvantes au ciel, à travers lequel ou dans lequel ces pauvres abandonnés semblent chercher et entrevoir l'Être suprême.

Trois conférenciers donnent ensuite à vol d'oiseau une vue

Digitized by Google

sur les religions de l'Afrique. Ce sont de nouveau le R. P. Schmidt, le professeur E. de Jonghe, Mgr Le Roy.

L'étude de différentes civilisations et croyances africaines en est encore à ses débuts. Mais nous ne croyons trahir aucun secret, en disant qu'au sein de cette première Semaine d'ethnologie religieuse est né un projet qui pourra avoir des résultats appréciables pour la connaissance du continent noir et particulièrement pour la colonie du Congo.

Plusieurs des adhérents de la Semaine se proposent d'organiser une enquête géante et exhaustive sur les coutumes, les croyances, les mœurs, les civilisations de l'Afrique. Ce sera un monument de la science catholique au XX^e^ siècle.

* * *

Je n'ai pas parlé d'une série de conférences pratiques, heureuse innovation de la Semaine.

Ce sont, à la dernière heure de la soirée, des causeries pleines d'intérêt faites par d'anciens missionnaires. Ils cherchent à initier ceux qui vont partir au labeur scientifique qu'eux-mêmes ont tenté jadis. Ils ont dû, en tâtonnant, se faire peu à peu leurs méthodes. Jetés en terre de mission avec le désir de pénétrer la mentalité des sauvages et des noirs, vers qui Dieu les envoyait, ils ont trouvé, à force de finesse psychologique, de bon sens, de zèle surtout, des procédés d'information très sûrs. Tous répudient l'usage des questionnaires, surtout des interrogatoires par interprète. Seul moyen d'investigation, pourtant, d'un grand nombre de voyageurs... Et ce sont précisément ceux que tant d'évolutionnistes prennent pour des autorités impeccables.

— Comment se nomme cette montagne, ce fleuve?... Le voyageur inscrit avec soin la réponse. Et le missionnaire n'est pas peu surpris d'apprendre, quelque jour, par un beau livre ou une belle carte, que cette montagne a un nom indigène qui signifie : « Tu m'ennuies... » et ce fleuve : « Va-z-y voir »!... —Tu as bien répondu au blanc? demande un missionnaire à son boy qu'il a prêté à un hôte de passage. — Ah ! Père, ce que je lui en ai conté ! — On devine l'impression très

Digitized by Google

mêlée du Père en lisant toute la conversation très gravement consignée dans le journal de voyage !

Le sauvage dit au blanc ce qui peut faire plaisir au blanc, si celui-ci laisse entrevoir le genre de confidences qu'il rémunèrera davantage, ou s'il a la naïveté de poser des questions indiscrètes sur des croyances que couvre le secret. L'interprète, de son côté, ajoute de nouvelles déformations. Point d'autre remède, par conséquent, que d'entrer dans l'intimité du noir, de vivre de sa vie. Alors, au cours de longues conversations, sans être interrogé, spontanément, l'indigène finira par ouvrir, dans une confidence, un coin de son âme. A force de contrôle, en confrontant les informations, avec abnégation et patience, en se faisant aimer surtout, on arrivera à connaître le non civilisé. On découvrira en lui, à côté d'obscurcissements et de perversions séculaires, certaines clartés sur Dieu, sur la morale, sur l'au-delà, qui consoleront le missionnaire. Ce sont des préparations lointaines au christianisme.

Dans une conférence sur la manière de mener à bien les observations linguistiques, un authentique nègre du Cameroun fut présenté par l'orateur. Quand le maître a disserté sur les tonalités étranges des langues primitives, il donne de bonne grâce, — non sans quelque malice — un échantillon de son exotique langage... On le voit : les attractions même ne manquèrent pas.

* * *

Une note plus intime et plus grave mérite avant tout l'attention.

« On se sent, dans ce milieu, écrivait le *Bien Public*, en présence d'un esprit bien caractérisé. Rien qui ressemble à ces « Parlements » ou à ces « Congrès des Religions », où se prêchent l'indifférentisme, le libéralisme et le concessionnisme entre les cultes. Ce qu'on prêche ici, c'est le labeur. Ce qu'on prépare, ce sont des travailleurs et des techniciens. » (Bruxelles, 29 août.)

« Les organisateurs de l'œuvre, disait *L'Univers*, n'ont

Digitized by Google

pas voulu faire de l'apologétique, mais de bonne science. L'apologétique qui résulte de leur effort n'en est que plus efficace. Il y a là une leçon et un exemple. » (Paris, 6 septembre.)

Analysant les rapports que nous avons signalés plus haut, le *XX*e *Siècle* conclut : « Cela vaut des heures d'érudition livresque. On sent l'incontestable supériorité de nos vaillants missionnaires sur les voyageurs de passage. Aussi est-il impossible de prévoir les résultats de cette « Semaine », si elle continue quelques années à les initier aux vrais procédés scientifiques. (Bruxelles, 2 septembre.)

La séance de clôture a été présidée par Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, et Mgr Willemsen.

Au moment où les semainiers se séparaient, Son Eminence le cardinal de Malines, qui a accepté le haut patronage de l'œuvre, envoyait au secrétaire le télégramme suivant : « Croyez que je suis de cœur avec vous et avec vos savants collègues. Vous félicite de votre généreuse initiative et premier succès. Je bénis vos travaux. »

Sous de pareils auspices la Semaine d'Ethnologie religieuse a quelque droit à bien augurer l'avenir.

UN TÉMOIN.

Digitized by Google

REVUE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

I. — La *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* vient de s'enrichir d'un volume, consacré aux papes d'Avignon (1). L'auteur, M. l'abbé G. Mollat, préparé par la publication des registres de Jean XXII (6 vol. parus, de 1904 à 1912) et par une série d'études de détail, retrace, dans des pages doctes et claires, près d'un siècle, non le moins émouvant, de l'histoire de l'Eglise.

Il distribue son sujet en trois livres. Tout d'abord, il présente les sept papes qui se succédèrent, de Clément V à Grégoire XI. Ensuite il expose les rapports de la papauté avec l'Italie, l'Empire, la France, l'Angleterre et l'Espagne. Enfin — c'est ici la partie la plus neuve de son œuvre — il fait connaître la cour et la fiscalité pontificales, et met en relief la centralisation de l'Eglise durant cette période. Il n'y a guère, semble-t-il, que deux lacunes à signaler. Encore la première, je veux dire l'absence de renseignements sur la protection accordée par ces papes aux lettrés et aux artistes, pourrait-elle s'expliquer par ce fait qu'un autre volume de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* a traité la question. Cf. J. Guiraud, *L'Eglise et les origines de la Renaissance*, chapitres II-III, Paris, 1902, p. 23-78. On regrettera davantage que M. Mollat ait mentionné à peine les efforts des papes avignonnais « pour répandre outre-mer la connaissance de l'Evangile ». Pastor, qui pourtant, comme le rappelle M. Mollat, est

(1) G. Mollat, *Les papes d'Avignon* (1305-1378), Paris, 1912, in-12, xv-423 p. — Librairie Gabalda. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

peu sympathique aux papes d'Avignon, a bien vu qu'on ne saurait trop reconnaître leurs « immenses services sur le terrain de la propagation de la foi », et qu'en cela « leur conduite est d'autant plus digne d'admiration que la papauté avait, dans le même temps, à lutter avec les difficultés les plus grandes ». Cf. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, Fribourg-en-Brisgau, 1891, t. I, 2e édit., p. 58.

En général, le jugement des historiens est dur pour les papes d'Avignon. On articule contre eux quatre griefs principaux : ils ont transféré le Saint-Siège en Avignon, loin de la Ville Eternelle, sans esprit de retour ; ils ont été les esclaves des rois de France ; ils ont rendu la papauté odieuse en prélevant des impôts excessifs sur les bénéfices ecclésiastiques ; leurs goûts fastueux, leurs mœurs faciles, leurs préoccupations mondaines ne convenaient pas aux vicaires du Christ.

Que faut-il penser de ce réquisitoire? La publication des registres pontificaux et les récents ouvrages infirment-ils ou confirment-ils ces appréciations ? « Sans autre parti-pris que de dire ce que les textes suggèrent », M. Mollat aborde ce problème. Sa conclusion fortement motivée est que « la mise en œuvre des documents d'archives publiés depuis quelque trente ans, encore que très sommaire, permet, ce semble, de réformer en partie le jugement de l'histoire resté jusqu'ici trop uniformément défavorable à la papauté avignonnaise ».

Si les papes ont délaissé Rome, c'est que « l'Italie, livrée à l'anarchie politique, ne garantissait pas à la papauté un asile assez sûr ». Depuis un demi-siècle les papes n'avaient pu se fixer à Rome. Il était facile à M. Mollat de remonter plus haut. On a calculé que « de 1100 à 1304, soit 204 ans, les papes sont demeurés 122 ans hors de Rome et 82 ans dans Rome; soit une différence de 40 ans en faveur de l'absence », L. Gayet, *Le grand schisme d'Occident d'après les documents contemporains. Les origines*, Paris, 1889, t. I, p. 3. L'installation de Clément V en France n'avait donc rien de révolutionnaire, d'autant plus que ce pape ne semble pas avoir eu l'intention d'établir la papauté en Avignon d'une manière définitive. Cf. E. Allain, *Le registre de Clément V*, dans *La controverse et Le contemporain*, Lyon, 1888, nouv. série, t. XIV, p. 349-350, 363-364.

Digitized by Google

Les événements qui se déroulaient en Italie ne permirent pas à ses successeurs d'y retourner. Urbain V, qui reprit courageusement le chemin de l'Italie, dut abandonner Rome. La politique italienne des papes, les victoires du grand cardinal Albornoz, l'habileté de Grégoire XI furent nécessaires pour que de nouveau Rome devînt habitable pour la papauté.

Il n'est pas exact que l'action gouvernementale des papes d'Avignon ait été dirigée par les rois de France. Le reproche d'avoir subi, plus qu'il n'était juste, la contrainte des souverains français ne fut mérité, en partie, que par Clément V. Dans l'affaire des Templiers, tout particulièrement, il ne résista pas assez à Philippe le Bel. La question « si angoissante » de la culpabilité des Templiers paraît maintenant élucidée à la lumière des documents extraits des archives. Elle ne se pose que pour la portion française de l'ordre du Temple ; dans les contrées non soumises à l'influence française, l'innocence des Templiers apparut clairement. Pour la France, « l'absence de preuves matérielles, l'invraisemblance des charges, le caractère contradictoire des dépositions, la brutalité des procédés d'enquête, le nombre des rétractations, le courage des défenseurs de l'ordre, tout concourt à démontrer l'innocence des Templiers. Leur procès est truqué et porte une marque de fabrique, celle de Guillaume de Nogaret », l'inspirateur ou l'instrument de Philippe le Bel. Il est regrettable que la pression lourde et sans scrupules du roi et de son ministre ait triomphé des résistances d'un pape valétudinaire. Mais ni Clément V n'a cédé toujours aux prétentions royales ni surtout ses successeurs n'ont gardé une attitude humiliée devant les rois de France. A considérer l'ensemble, les papes d'Avignon eurent une politique favorable à la France, mais exempte de servilisme ; elle poursuivit, de façon indépendante, trois buts : la pacification de l'Europe, la conquête de la Terre Sainte, le recouvrement des Etats pontificaux.

Cette rentrée en possession des Etats du Saint-Siège, la guerre qu'il fallut soutenir en Italie pendant tout le cours du XIVe siècle pour l'assurer, causèrent aux papes des embarras financiers énormes. Il faut y voir « une explication et, dans une certaine mesure, une excuse » aux développement de la fisca-

Digitized by Google

lité pontificale. D'autre part, la centralisation administrative de l'Eglise s'imposait dans un temps où petit à petit, l'une après l'autre, allaient se constituer les diverses « nations » de l'Europe avec leur organisme puissamment centralisateur; elle réclamait des ressources financières nouvelles. Ces dispositions fiscales devaient à la longue indisposer gravement les pays chrétiens et elles occasionnèrent des abus ; en principe elles étaient motivées.

Reste à caractériser brièvement chacun des sept papes d'Avignon. Trop souvent on a été injuste envers eux. Clément V, impressionnable, ondoyant, desservi, d'ailleurs, par une santé misérable, n'apparut pas inférieur à sa tâche quand il ne se trouva pas en face de Philippe le Bel. Jean XXII a bénéficié des recherches récentes ; il eut des parties au moins d'un très grand pape. Ni avare, ni cruel, quoi qu'on ait prétendu, il y a à son népotisme même des circonstances atténuantes, celle-ci, entre autres, que « ceux qui jouirent de sa faveur ne déméritèrent pas ». Benoît XII, presque aussi vilipendé que Jean XXII, eut, à défaut de l'envergure d'un politique consommé, le savoir, la piété, une vie intègre .Théologien, lettré, ami des arts, libéral jusqu'à en être prodigue, fastueux à l'excès, Clément VI fut un politique de premier ordre ; les accusations portées contre la pureté de ses mœurs sont toute gratuites. Innocent VI rappela Benoît XII par son inexpérience politique, mais aussi par son amour de l'étude, son culte de la justice, son zèle réformateur, sa piété profonde. Le bienheureux Urbain V possédait un ensemble de dons remarquables, « et surtout cette attirance propre à la sainteté et à la bonté d'âme qui lui acquirent la sympathie universelle ». Grégoire XI clôt dignement la liste. On savait qu'à la culture de l'esprit il allia des « qualités morales peu communes »; M. Mollat montre que sa diplomatie fut « perspicace, souple, agissante ». Rien ne le prouve mieux que la manière dont il mena à bonne fin « l'entreprise qui honore son nom : le retour du Saint-Siège à Rome ».

Concluons que le séjour des papes en Avignon ne fut pas aussi blâmable qu'on l'a dit. Ces soixante-treize années ne renouvelèrent pas la « captivité de Babylone ».

Digitized by Google

II. — M. le chanoine Dunand avait publié (1898-1899), en trois volumes, une *Histoire* de Jeanne d'Arc, qui fut couronnée par l'Académie française. Vinrent ensuite quatre séries d'*Etudes critiques d'après les textes sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (8 volumes in-18). Il a eu la bonne pensée de reprendre le travail primitif, en le faisant profiter des nouvelles découvertes, en y versant la substance des *Etudes critiques*. Quatre volumes sont annoncés, avec la division suivante : 1. De Donremy à Orléans, préparation de la mission libératrice; 2. D'Orléans à Compiègne, mission de vie, phase de succès ; 3. De Compiègne au bûcher de Rouen, mission de vie, phase douloureuse ; 4. Mission de survie et délivrance du royaume, procès de revision et réhabilitation de l'héroïne et de la française, procès de béatification et glorification de la sainte.

De ces volumes le premier est paru (1). Il renferme une introduction où sont esquissés les traits caractéristiques de Jeanne, une bibliographie (on est surpris de ne pas y voir mentionner ce petit chef-d'œuvre qu'est *La bienheureuse Jeanne d'Arc* de Petit de Julleville), un aperçu préliminaire sur la guerre de cent ans avant Jeanne d'Arc, l'histoire de Jeanne de Donremy à Orléans, enfin six appendices et cinquante notes sur des questions diverses, documentaires, théologiques, chronologiques, critiques, etc., qui se rapportent au sujet et qu'il aurait été impossible d'élucider au cours du récit sans l'interrompre à chaque instant et en affaiblir l'intérêt. N'oublions pas de signaler encore deux plans de Donremy et des environs du Bois-Chesnu, une carte de la vallée de la Meuse, des tracés des itinéraires de la jeunesse de Jeanne d'Arc.

Si M. Dunand s'était proposé d'écrire un ouvrage d'érudition pure, il fournirait prise à des observations critiques, dont la principale serait sans doute qu'il ne s'en tient pas assez strictement aux textes, qu'il lui arrive de les paraphraser quelque peu, et parfois d'aller par delà leur contenu. Ce qu'il dit, par exemple, de Guillaume Front, curé de Donremy, de ses entre-

(1) Philippe-Hector DUNAND, *Histoire complète de la bienheureuse Jeanne d'Arc*, 2e édition, Paris, 1912, t. I, in-8, XVII-648 p., une gravure, quatre cartes. — Librairie J. de Gigord.

Digitized by Google

tiens, de son influence sur l'âme de la future libératrice de la France, dépasse de beaucoup les indications des témoignages des compatriotes de la Pucelle. C'est possible, c'est vraisemblable ; ce n'est qu'hypothétique.

Mais il est manifeste que l'auteur vise surtout le grand public qu'il faut aider à lire les textes, qu'on intéresse en les lui présentant, non pas dans leur teneur aride, mais avec tous les compléments de lumière dont ils sont susceptibles. A le faire, on court le risque, çà et là, de se substituer à eux. Ajoutons vite que M. Dunand est, d'ordinaire, en garde contre ce péril. C'est ainsi que la note XVI, consacrée à l'examen de cette question : « Jeanne d'Arc a-t-elle été tertiaire de saint François? » conclut prudemment : « La seule chose qui paraisse établie, c'est qu'aucun document n'autorise à donner comme certaine ni même probable l'affiliation de Jeanne d'Arc au tiers-ordre franciscain ». Et, parce que, là où il met du sien, il allègue toujours les textes dont il se sert, le lecteur averti est en mesure de faire le départ entre les renseignements textuels et l'interprétation de l'auteur.

L'*Histoire* de Jeanne d'Arc ne ment pas à son titre ; elle est complète. C'est merveille de constater la richesse de ces pages qui racontent les dix-sept premières années de Jeanne. Rapprochés les uns des autres, groupés habilement, les textes qui se trouvaient épars, surtout dans les procès de condamnation et de réhabilitation, renseignent en deçà du désir, mais au-delà de l'attente, sur la vie, sur l'âme de l'admirable enfant. En particulier, sa formation familiale, chrétienne, patriotique, est décrite avec une abondance et une splendeur de détails qui font de ces premiers chapitres un pur enchantement. Rien ne manque dans les chapitres qui suivent. Tout au plus y aura-t-il lieu, après la *Jeanne d'Arc* de M. G. Hanotaux, d'insister sur le pèlerinage au jubilé de Notre-Dame du Puy (1429) d'Isabelle Romée, la mère de Jeanne d'Arc.

M. Dunand ne sera malheureusement point là pour combler cette lacune. Il est mort avant la publication du tome II. Espérons que ce volume, qui était sous presse quand le premier parut, ne tardera pas de voir le jour, et que les tomes III et IV le suivront. Ce serait grand dommage que restât inache-

Digitized by Google

vée une *Histoire* de Jeanne d'Arc qui est à la fois si complète et si attachante.

III. — Bornons-nous à annoncer aujourd'hui le tome III de la traduction du *Luther* de Denifle, par M. l'abbé Paquier ; nous le retrouverons quand nous aurons la fin de l'ouvrage (1).

Il contient les chapitres IV et V de la seconde étude de Denifle : *Le point de départ de l'évolution de Luther, son nouvel Evangile.* Le chapitre IV est intitulé : « Luther après sa découverte. Premières falsifications. Conséquences. Premières polémiques. Luther et Occam ». Le chapitre V : « Le triste état d'âme de Luther point central de sa théologie. La foi justifiante et la certitude du salut sont des non-sens ». C'est dire l'intérêt du sujet. Sur l'érudition de l'auteur et sa fougue intempérante tout a été dit.

La traduction de ces pages fortement théologiques, bourrées de textes latins du moyen âge et de textes allemands des XIVe-XVIe siècles, écrites dans une langue tourmentée, a dû être difficile. Elle fait honneur à M. Paquier.

Les notes qu'il ajoute sont précieuses. Il aurait pu mettre au point le paragraphe où Denifle montre que S. Thomas d'Aquin n'est pas l'inventeur du mot *transsubstantiation.* Cf. J. de Ghellinck, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1912, t. V, col. 1287-1293, et déjà F. Kattenbusch, article *Transsubstantiation*, dans *Realencyklopädie*, 3e édit., Leipzig, 1908, t. XX, p. 56-58.

IV. — Benoît XIV (2) échangea une correspondance suivie avec le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon. Tencin la faisait copier et souvent traduire en français pour être communiquée au ministre des affaires étrangères ; il y manque une

(1) *Luther et le luthéranisme*, étude faite d'après les sources par H. DENIFLE, de l'ordre des Frères Prêcheurs, traduit de l'allemand avec une préface et des notes, par J. PAQUIER, docteur ès lettres, Paris, 1912, t. III, in-12, 502 p. — Librairie A. Picard. Prix : 3 fr. 50.

(2) *Correspondance de Benoît XIV*, précédée d'une introduction et accompagnée de notes et tables par Emile de HEECKEREN, Paris, 1912, 2 vol. in-8, c-563 et 582 p., un portrait, — Librairie Plon-Nourrit.

Digitized by Google

partie des années 1744 à 1747, et entièrement 1745 et 1746. A la mort de Tencin, la correspondance originale fut renvoyée au pape ; elle est au Vatican. M. de Heeckeren publie la traduction de cette correspondance, sans dire si la traduction est son œuvre d'un bout à l'autre ou s'il a reproduit, là où elle existe, la traduction du ministère des affaires étrangères. Dans une importante introduction, il résume clairement les questions traitées par Benoît XIV au fur et à mesure des circonstances et au hasard d'une conversation écrite.

Benoît XIV a été pape de 1740 à 1758. Il a écrit au cardinal de Tencin plus de cinq cents lettres qui embrassent presque tout son pontificat, de 1742, date du départ de Tencin de Rome, à 1756, où la correspondance s'arrête brusquement parce que le pape tombe malade et ne fera plus que languir jusqu'à la mort. Trois billets des années 1757 et 1758 sont insignifiants. La jeunesse de Tencin ne préparait pas une telle intimité avec un pareil pape. Mais sa fâcheuse réputation ne le suivit point à Rome. Le concile antijanséniste qu'il tint à Embrun, dont il fut d'abord archevêque (1724), l'habileté de sa sœur, la trop fameuse Mme de Tencin, qui travailla pour lui, la dignité de sa conduite et le grand train de sa maison quand il revint à Rome et fut cardinal (1739), le rôle qu'il joua dans l'élection de Benoît XIV, sa nomination à l'archevêché de Lyon (1740), son prestige de chargé d'affaires (1739) et finalement (1741) d'ambassadeur de Louis XV auprès du pape, tout cela le mit en évidence. On lui croyait le plus grand crédit à la cour du roi ; il parut sur le point de devenir premier ministre et, à défaut de cette dignité, il eut celle de ministre sans portefeuille au conseil royal. Benoît XIV vit en lui l'homme qui serait le lien entre le pape et le roi, le confident qui expliquerait au prince la pensée intime du pontife, l'ami soigneux d'aplanir les difficultés. Il lui témoigna une confiance totale, qui ne se démentit pas un instant. M. de Heeckeren ne pense pas que Tencin l'ait justifiée. Au lieu d'appuyer les demandes du pape auprès du roi ou du conseil, il se contentait de communiquer les lettres pontificales, ce qui était un moyen commode, et flatteur pour sa vanité, mais ni généreux ni délicat, de se tirer d'affaire, puisque c'était se débarrasser des ennuis

Digitized by Google

de la sollicitation et c'était trahir le Saint-Père, moins par la communication des lettres que parce qu'il laissait le pape dans l'ignorance à ce sujet. Au surplus, d'après M. de Heeckeren, Tencin fut un homme politique médiocre : « rien de plus terne, de moins personnel, de plus puéril que la correspondance diplomatique de ce ministre. » Nous n'avons pas ses réponses à Benoît XIV ; elles ne devaient pas être supérieures à ses insipides missives diplomatiques que nous possédons, et « la nature hautaine, sèche, défiante, sans cordialité du cardinal devait s'y révéler une fois de plus ». Ce jugement n'est-il pas trop sévère? Benoît XIV, qui se connaissait en hommes et qui était exigeant pour ceux qui le servaient, ne cesse d'exprimer à Tencin la joie que lui apportent ses lettres; elles sont attendues impatiemment, lues avec avidité, estimées à très haut prix. Ne tenons pas ce langage pour des formules de pure politesse. Le ton est sincère. Et, d'ailleurs, s'il n'y avait dans ces protestations d'estime et de reconnaissance que formalités vaines, le jeu ne se prolongerait pas si longtemps, à travers un si grand nombre de lettres, surtout quand on est Benoît XIV. Il faut que Tencin ait rendu de vrais services.

Quoi qu'il en soit du mérite de Tencin, ce qui n'est pas douteux c'est l'intérêt extraordinaire de cette correspondance. Nous y suivons au jour le jour, dans tous ses détails, le gouvernement de l'Eglise, à une époque difficile, pendant un des pontificats les plus illustres. Le bullaire de Benoît XIV est justement renommé. « On pourrait, dit M. de Heeckeren, accompagner chacune de ces bulles ou chacun de ces brefs de quelques-unes des lettres adressées à l'archevêque de Lyon ; on aurait ainsi comme l'idée première qui précéda la rédaction de ces actes respectables qui font aujourd'hui encore autorité dans l'Eglise ». Le théologien, le canoniste, le liturgiste, non moins que l'historien, puiseront à mains pleines dans la correspondance : usure, direction des monastères, éducation ecclésiastique, mariages mixtes, résidence des évêques, refus des sacrements, morale relâchée, réforme du bréviaire, ces questions, et une foule d'autres, y sont traitées, ou effleurées d'un mot qui trahit la marque du maître.

L'attrait principal est Benoît XIV lui-même. Il y apparaît

Digitized by Google

avec sa dignité de vie et sa hauteur de vues, avec sa tolérance ferme et son habitude d'agir « sans vouloir irriter mais aussi sans négliger la vérité ». A une bonté indulgente il unit un esprit mordant qui s'échappe en saillies spirituelles. Nous en avons un spécimen dans ces lignes à l'adresse du cardinal Querini, une de ses têtes de turc : « il a trop bonne opinion de lui-même ; bien qu'il soit encore de ce monde, il s'habitue à vivre comme il compte vivre dans l'autre, où dans la gloire du paradis les bienheureux ne reçoivent des vivants que prières et louanges ». Son franc parler ne ménage personne. Ami éclairé des lettres, des sciences et des arts, bien décidé à « ne pas passer pour un pape goth », il aime passionnément l'étude. Il se livre à un labeur acharné, qui est devenu pour lui « une seconde nature», si bien que, ressentant une première attaque de goutte, son premier désir est qu'il lui arrive « ce qui est arrivé à saint Grégoire qui travaillait malgré sa goutte ». Toutefois par intervalles il est écrasé, ce qui amène des boutades comme celle-ci : « A vrai dire, si Dieu n'a pas pitié de nous dans l'autre monde, la vie que nous menons actuellement ne pourrait être acceptée pour une soutane blanche, une soupe et un plat de viande bouillie tous les jours ».

Le travail ne serait rien s'il était paisible, ni l'effort si l'âme était consolée. Mais les temps sont tristes, et le pape a peu d'aide. Sur les entraves à la liberté de l'Eglise, sur les avanies qu'il faut subir, sur les exigences des princes chrétiens, sur les nominations des cardinaux et des évêques, sur la collation des bénéfices, sur l'état des finances pontificales, la correspondance de Benoît XIV apporte des révélations navrantes. Rappelant, un jour, qu' « un bon soldat meurt sur la brèche », Benoît XIV ajoutait mélancoliquement : « Si nous voulions vous détailler toutes nos peines, nos amertumes, seuls profits que nous retirions de notre pontificat, *si nous vous disions combien de fois il nous est venu à l'esprit de retourner à notre vie privée,* nous remplirions plusieurs feuilles. Nous vous protestons que rien ne nous retient que la pensée de sacrifier à Dieu, en expiation de nos péchés, les dégoûts que nous essuyons et de mourir l'épée à la main, puisque nous avons tant fait que de la tirer du fourreau ». Comme elle se réalise en Be-

Digitized by Google

noît XIV la parole du P. Faber que le trait saillant de ressemblance des papes avec Notre-Seigneur dans la Passion c'est qu'ils portent la couronne d'épines !

V. — A côté des grands noms qui précèdent, bien humble semblera celui de ce moine bénédictin, Pie de Hemptine (1), dont la vie tient tout entière en ces mots : né en 1880, il entra à l'abbaye de Maredsous en 1897, fut un fervent novice, un scolastique modèle, et, pendant deux années, un très bon surveillant de collège ; après six mois de maladie, il mourut, dans la fleur de ses vingt-sept ans, de la mort des prédestinés.

Nous n'avons pas à nous excuser de parler de lui dans cette revue d'histoire ecclésiastique. De pareilles existences appartiennent à l'histoire de l'Eglise, à son histoire intime, la plus riche, la meilleure.

On saura gré à l'écrivain délicat et modeste qui a esquissé la biographie d'un moine « né pour exercer supérieurement l'art de l'amour », et publié quelques-unes de ses lettres et son double journal, les *Aspirations et pensées* et le *Carnet du du bon Dieu*. Pour caractériser ces recueils, il suffirait d'emprunter une phrase à dom Pie : c'est « ardent comme un brasier, pur comme le cristal, chaste comme la flamme ».

VI-X. — Voici, pour finir, tout un lot de publications dues à M. le chanoine Ulysse Chevalier.

D'abord le tome V de la *Gallia christiana novissima* (2), préparée par M. Albanès et que M. Chevalier complète et édite.

Le siège épiscopal de Toulon n'est pas des plus célèbres.

(1) *Une âme bénédictine. Dom Pie de Hemptine, moine de l'abbaye de Maredsous* (1880-1907), 2e édit., Maredsous, 1912, in-12, 357 p., portrait. — Abbaye de Maredsous, et Paris, librairie Lethielleux. Prix : 3 fr. 50.

(2) *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par feu le chanoine J.- H. ALBANÈS, complétée, annotée et publiée avec une introduction par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut, t. V, *Toulon (évêques et prévôts)*, Valence, 1911, in-4°, XXVIII p.-942 col., 26 sceaux et 24 fac-similés. — En vente à l'imprimerie Valentinoise.

Digitized by Google

Débarrassé des faux qui le dénaturaient, ainsi qu'il arrive souvent, et des personnages imaginaires dont on l'avait surchargé, le catalogue des évêques commence par Augustalis (441). Il se ferme avec Elléon de Castellane, mort en 1806, ayant refusé sa démission à Pie VI en 1801. Entre le Ve siècle et le début du XIXe, Toulon compta des pontifes de mérite, mais non des personnages de premier plan.

Pour la cinquième fois, M. Albanès justifie ses vives critiques contre la *Gallia christiana nova :* évêques omis, inventés, dédoublés (jusqu'à faire cinq personnages d'un seul !), transposés, noms déformés, etc., tout cela se rencontre dans les vingt-six maigres colonnes de la *Gallia christiana nova* sur l'évêché de Toulon. M. Albanès ajoute quatre noms et six épiscopats à l'ancienne liste, élimine sept noms, restitue leur vrai nom à dix-huit évêques et rectifie les dates d'une trentaine. C'est dire que la liste subit une refonte totale. Il ne réunit pas moins de 1978 documents, 1422 sur les évêques, le reste sur les prévôts et le chapitre.

Des détails pourront être améliorés. Par exemple, les nos 23 et et 31 semblent devoir disparaître. Rien n'autorise à identifier l'évêque Taurin, qui assiste au concile de Rouen (682, 689 ou 693)), avec Taurin, diacre de Toulon, présent au concile de Rome, en 680. Quant à attribuer l'*Heptateuchus* à saint Cyprien de Toulon, c'est impossible; R. Peiper, qui avait songé à le faire, y a renoncé dans son édition de l'*Heptateuchus*, et sur ce point l'accord existe. Cf. *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1908, t. III, col. 2471. En outre, le dossier des évêques de Toulon se grossira de nouveaux textes. Tel quel le recueil de MM. Albanès et Chevalier est d'un prix inestimable.

Au compact in-quarto de la *Gallia christiana novissima* succède un mince opuscule, dans lequel M. Chevalier fournit un supplément aux recueils imprimés qui regardent Saint-Maurice de Vienne, l'abbaye de Léoncel et l'église de Valence (1). Si-

(1) *Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de l'abbaye de Léoncel et de l'église de Valence*, supplément aux recueils imprimés publié par le chanoine Ulysse CHEVALIER, membre de l'Institut (*Collection de cartulaires dauphinois*, t. X, 1re livraison), Paris, 1912, in-8, 36 p. — Librairie A. Picard.

Digitized by Google

gnalons une longue bulle d'Innocent III dont on n'avait qu'un abrégé (1er juillet 1201), et un diplôme de l'empereur Frédéric Ier (23 novembre 1157) publié incorrectement par B. Hauréau.

L'in-quarto imposant reparaît avec le *Regeste dauphinois* (1). La définition fameuse de l'œuvre qui immortalise un nom : « une grande pensée de la jeunesse réalisée dans la force de l'âge » convient à cette publication monumentale. « Doter le Dauphiné d'un regeste, c'est-à-dire d'une table critique contenant l'analyse de tous les documents qui le concernent jusqu'à sa réunion à la couronne de France, a été, déclare M. Chevalier, l'un de mes premiers projets, comme la plus persistante de mes ambitions. Irréalisable il y a cinquante ans, le *Regeste dauphinois* est devenu possible aujourd'hui que tous les cartulaires connus de notre province ont été publiés ».

Dans un premier fascicule, qui va de l'an 140 à 1051, nous avons 1894 documents. Selon son habitude, M. Chevalier condense une quantité considérable d'indications dans le moindre espace possible, en sorte que ces 320 colonnes sont merveilleusement pleines. L'ouvrage entier comprendra 25000 documents. Ces chiffres se passent de commentaires, et le savoir de M. Chevalier d'éloges.

Il est déjà question du *Regeste dauphinois* dans une lettre de Léopold Delisle à M. Chevalier, datée du 10 décembre 1867. Elle est la troisième des 169 lettres que M. Chevalier reçut, de 1866 à 1901, de Léopold Delisle, qui n'a cessé d'être pour lui « le maître écouté, le conseiller clairvoyant et sûr, un ami de tous les instants ». Cédant à la demande de M. Xavier Delisle, lequel s'est préoccupé de recueillir et d'imprimer la correspondance de son illustre frère, M. Chevalier a consenti à livrer au public ces « lettres d'un ami, une parcelle de notre intimité, une de ces choses que l'on a gardées pendant longtemps pour soi-même » et dont on se sépare pas sans dou-

(1) *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à l'année* 1349, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, membre de l'Institut, t. I, 1er fascicule, Valence, 1912, in-4°, 320 col. — En vente à l'imprimerie Valentinoise.

Digitized by Google

leur (1). Ceux qui s'intéressent aux choses de l'érudition trouveront à prendre dans ces pages. Elles aideront à connaître les deux correspondants ; elles sont à l'honneur de l'un et de l'autre.

Le 14 avril 1903, à l'occasion de l'achèvement du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, M. Ulysse Chevalier réunissait un groupe d'amis dans une fête intime. Ils lui offrirent un volume contenant sa bio-bibliographie. L'élection de M. Chevalier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été commémorée, grâce à l'initiative de la société d'archéologie de la Drôme et de son président, Mgr Bellet, par un double souvenir : le buste en marbre de M. Chevalier, œuvre vivante de M. Jean Chorel, un artiste lyonnais d'un beau talent, et une nouvelle édition, mise à jour, du volume de 1903 (2). Une liste des souscripteurs (20 pages), un avant-propos et une étude (reproduite, en partie, du volume de 1903) sur l'œuvre scientifique de M. Chevalier par Mgr Bellet, une poésie latine de ce maître en latinité que fut le regretté Mgr Devaux (lue au banquet de 1903), trois gravures (deux reproductions du buste de Chorel et un portrait d'après une photographie récente), un bref *curriculum vitæ* du nouveau membre de l'Institut, et enfin sa bibliographie, tel est le contenu de ce livre. En 1903, la bibliographie comptait 466 numéros ; elle monte aujourd'hui à 519.

Dans une de ses lettres au cardinal de Tencin, Benoît XIV parle des « admirables savants français ». C'étaient les Baluze, les Ducange, les Martène, les Mabillon, les bénédictins de Saint-Maur. M. Ulysse Chevalier est au premier rang de ceux qui continuent la lignée glorieuse.

(1) *Lettres de Léopold Deliste*, 3e fascicule, *Correspondance adressée à M. le chanoine Ulysse Chevalier* (1866-1910), Valence, 1912, in-8, VIII-168 p.

(2) *M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie*, nouvelle édition publiée par les soins de la société d'archéologie de la Drôme, Valence, 1912, grand in-8, XLIV-105 p., 3 gravures.

Félix VERNET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le nouveau Psautier du Bréviaire romain, Texte et traduction, avec notes succinctes, par L. Cl. FILLION, P. S. S., consulteur de la Commission biblique. — Un vol. in-12 de VIII, 532 pages. — Paris, Gabalda, 1913. — *Prix :* 3 fr. 50.

Un bon commentaire du Psautier n'est pas d'une exécution facile. Faut-il expliquer les psaumes un à un, en suivant l'ordre purement artificiel où ils se présentent, soit dans le recueil biblique, soit dans l'office liturgique, ou n'y a-t-il pas lieu de les grouper logiquement? Est-il mieux de prendre comme base de l'explication le texte de la version latine, ou bien le texte original hébreu? Que faut-il préférer, du commentaire ordinaire, morcelé et forcément décousu, qui se compose de menues observations, fournies en manière de renvois au fond des pages, ou d'un commentaire suivi, qui fondrait les détails dans une large vue d'ensemble et une exposition continue?

Il serait à coup sûr excellent de grouper les psaumes en un certain nombre de catégories, d'après l'analogie du sujet, de mettre en regard du texte de la Vulgate une traduction française faite sur l'hébreu, avec la simple indication des variantes de la version latine, puis d'expliquer directement le texte original, au moyen d'un commentaire suivi, à la fois doctrinal et pieux, visant à donner l'intelligence des poèmes sacrés et à en inspirer le sentiment.

La manière adoptée par M. Fillion est un peu différente. Elle a ses inconvénients, mais elle a aussi ses sérieux avantages.

L'éminent auteur étudie les psaumes, dans l'ordre même qu'ils occupent dans le nouveau Psautier du bréviaire romain. Il prend d'abord l'office du dimanche, puis celui du lundi, du mardi, et ainsi de suite. En regard du texte de la Vulgate se trouve une traduction française, faite sur ce texte latin. C'est, en substance, celle de de

Digitized by Google

Sacy. Les deux textes sont heureusement disposés selon les règles du parallélisme. Au fond des pages vient le commentaire, succinct. L'auteur se borne, pour l'ordinaire, à marquer le sujet traité, à analyser la suite des pensées, à noter les divergences du texte hébreu, à expliquer les expressions et les concepts obscurs.

Ceux qui ont entre les mains le commentaire complet de la Sainte Bible composé par M. Fillion, et dont le présent ouvrage n'est pour ainsi dire qu'un abrégé, peuvent se rendre compte des rares qualités de clarté, de précision, de compétence, qui se font remarquer dans ce nouveau volume, d'ailleurs fort bien imprimé, et qui feront son succès.

Le vœu de l'auteur, nous n'en doutons pas, sera amplement réalisé. Ce docte et pieux ouvrage « procurera gloire à Dieu, développera l'esprit de prière dans les âmes et soulèvera plus haut encore les cœurs déjà fervents. »

M. L.

Novi Testamenti Lexicon graecum, auctore Francisco ZORELL, S. J. — Grand in-8°, XV-646 pp. — Paris, Lethielleux, 1911. — *Prix :* 21 francs.

Grâce au P. Zorell, nous avons enfin un Dictionnaire du grec du Nouveau Testament composé par un savant catholique. Jusqu'à présent nous en étions réduits à nous servir des Dictionnaires qu'avaient publiés des savants protestants, dont nous reconnaissons la valeur, mais dans lesquels s'étaient glissées des interprétations influencées plus ou moins par la dogmatique protestante. Le présent Dictionnaire au contraire appuie ses explications sur l'exégèse catholique des textes. Pour s'en convaincre on n'aura qu'à examiner les termes théologiques, tels que πίστις et πιστεύω, νόμος, υἱός, χάρις δικαιοσύνη, et δικαιόω. Pour ce dernier, le Père Zorell montre très bien contre les luthériens que ce terme signifie tout d'abord au sens strict rendre juste quelqu'un, lui conférer le don de justice et ensuite présenter quelqu'un comme juste. Certains mots très importants ont reçu un développement considérable. Ainsi, πνεῦμα a six colonnes ; σάρξ en a trois, mais son emploi au point de vue moral, surtout dans saint Paul aurait pu être plus développé.

Le point de vue strictement philologique est loin d'avoir été négligé. Certaines particules ont été traitées dans le détail, ὡς en neuf colonnes, ἐν en sept, ἵνα en quatre, ce qu'on ne peut

Digitized by Google

trouver exagéré, vu la nécessité d'en déterminer exactement la signification et le rôle qu'elles jouent dans la phrase grecque.

Le P. Zorell a utilisé souvent les papyrus égyptiens pour déterminer le sens de tel ou tel mot au temps où fut écrit le Nouveau Testament ; il nous semble qu'il aurait pu leur faire de plus fréquents emprunts, surtout pour les membres de phrase qu'on retrouve dans les papyrus.

La langue du Nouveau Testament ayant emprunté ses éléments à diverses sources il y avait lieu de distinguer celles-ci ; c'est ce que s'est appliqué à faire le savant lexicographe. Au moyen de signes particuliers il indique les mots qui se trouvent seulement dans les Septante, ceux qui appartiennent au grec post-classique, ceux qui se rencontrent pour la première fois dans le Nouveau Testament ou qui ne sont que dans le Nouveau Testament. Les mots du grec classique ne reçoivent aucun signe. Malgré le soin qu'a mis le P. Zorell à placer ses signes, il y a quelquefois des erreurs ou des oublis. Ainsi, ἀναστατόω n'en reçoit aucun et cependant il n'est pas classique et on l'a trouvé seulement dans des fragments d'Aquila et de Symmaque. Le mot ἐρεθεσία est marqué comme employé pour la première fois dans le Nouveau Testament. Or, il se trouve dans une inscription de Priène, de l'an 133 avant Jésus-Christ.

Nous croyons que ce Dictionnaire est appelé à rendre de grands services à tous ceux qui veulent étudier à fond les écrits du Nouveau Testament. Nous le recommandons spécialement aux étudiants des Facultés catholiques, pour qui il sera un précieux instrument de travail. Souhaitons que le P. Zorell complète son travail en nous donnant une grammaire du grec du Nouveau Testament ; nous n'avons aucun traité moderne de cette langue, écrit par un savant catholique.

E. JACQUIER.

Opuscula ascetica selecta, par Joannès cardinalis BONA. — Un vol. in-16, XIV-385 pages. — Friburgi Brisgonæ, Herder, 1911. — *Prix :* 4 fr. 50.

Les éditeurs de la Bibliotheca ascetica mystica ont eu l'excellente pensée de faire entrer dans leur collection un choix des principaux opuscules du cardinal Bona. On sait quelle est la haute valeur de ces œuvres, quelle doctrine substantielle elles renferment et quelle profonde connaissance du cœur humain elles supposent.

Digitized by Google

La langue dans laquelle ils sont écrits en limitent malheureusement l'accès à une élite, et le seul regret que l'on puisse formuler, c'est qu'ils ne soient pas accessibles à tous les fidèles qui se préoccupent de vie religieuse et chrétienne.

H. L.

Breviarium Romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum S. Pii V Pontificis Maximi jussu editum Clementis VIII, Urbani VIII et Leonis XIII auctoritate recognitum. — Editio septima post alteram typicam, continens novum Psalterium. — 4 vol. in-16. — Ratisbonae, Fr. Pustet, 1912. — *Prix :* broché, 27 fr. 50 ; reliures diverses de 43 fr. 50 à 82 fr. — Toutes les reliures ont le dos souple et les coins arrondis.

Ce nouveau Bréviaire contient le Psautier et les nouvelles rubriques conformément aux règles fixées par la bulle « Divino afflatu » du 1er novembre 1911 et par le décret du 23 janvier 1912. Le format est très commode ; les caractères sont forts et très lisibles. On n'a pu enlever les Offices votifs parce qu'aux fêtes des Anges, ainsi qu'à la fête de la Commémoration de la Passion de Notre-Seigneur, il y a des renvois aux Psaumes imprimés en entier dans ces offices votifs. Dans cette édition les renvois sont réduits au strict nécessaire.

Theologischer Jahresbericht; dreissigster Band 1910, enthaltend die Literatur und Totenschau des Jahres, 1910, herausgegeben von Dr G. KRUEGER und Dr K. SCHIAN : *Das Alte Testatement,* bearbeitet von G. WESTPHAL. — In-8°, III pages. — *Prix :* 5 fr. 90. — *Das Neue Testament,* barbeitet von MARTIN BRUCKNER. — In-8°, 128 pages. — *Prix :* 6 fr. 80. — Leipzig, M. Heinsius Nachfolger, 1911.

Bibliographie der theologischen Literatur für das Jahr, 1910. — Sonder-Abdruck aus dem 30 Bande des theologischen Jahresberichtes. — In-8°. — Leipzig, M. Heinsius Nachfolger, 1911-1912.

Nous n'avons pas besoin de rappeler le caractère de cette publication, puisqu'il est le même que précédemment. Constatons une fois de plus le soin qu'on a apporté à relever les publications, traitant de matières théologiques ; les plus minimes n'ont pas été négligées. En ce qui concerne le Nouveau Testament, la seule partie que nous ayons lue, nous devons reconnaître que le travail est

Digitized by Google

très bien fait et nous n'avons qu'à nous louer des analyses et des jugements qui ont été portés sur les travaux des écrivains catholiques. Nous ne savons pas si sur les matières purement confessionnelles les rédacteurs ont été aussi impartiaux.

Hermès Trismégiste, traduction complète précédée d'une étude sur les Livres hermétiques, par Louis MÉNARD. — Un vol. in-16 de c-280 pp. — Paris, Perrin et Cie, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

On entend par *Livres hermétiques* un certain nombre de traités philosophico-religieux, dont le grec — leur langue actuelle — fut presque certainement la langue primitive. Regardés comme extrêmement anciens par quelques auteurs, cités avec honneur par plusieurs Pères de l'Eglise, Lactance, S. Cyrille d'Alexandrie et autres, on les considérait comme l'œuvre d'un homme extraordinaire, à qui Dieu n'avait pas refusé une révélation spéciale, et qui semblait avoir entrevu par avance les mystères du christianisme. La vérité, telle que l'établit M. Ménard, dans la longue introduction qu'il a mise en tête de sa traduction, est moins haute et plus complexe. Les livres hermétiques, qui ne sont ni d'un même auteur, ni tout à fait de la même époque, représentent une doctrine syncrétiste qui se forma en Egypte, vers le début de l'ère chrétienne, par le mélange de la philosophie grecque avec les données de la religion égyptienne et quelques données de la religion juive. Ces trois éléments, juif, grec, égyptien ne se retrouvent pas à dose égale dans ces écrits ; et c'est pourquoi chacun d'eux doit être étudié et daté à part.

La traduction de M. Ménard, qui comprend tout ce que nous connaissons des livres hermétiques, a été faite sur le texte édité par M. Parthey en 1854. Comme ces traités sont d'une intelligence difficile, M. Ménard a rendu, en les traduisant, un véritable service à ceux qui les doivent consulter. J'aurai assez signalé la valeur de sa traduction et de l'étude dont il l'a fait précéder, en notant que son ouvrage a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

J. T.

Histoire générale de l'Eglise, par Fernand MOURRET. Tome V : *La Renaissance et la Réforme*, du XIVe au XVIe siècle. — Un vol. in-8°, de 604 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1910. — 7 fr. 50.

Ce volume comprend une période de trois cents ans, du XIVe au XVIe siècle. L'auteur l'a divisé en trois parties : 1° la décadence

Digitized by Google

de la chrétienté et la Renaissance ; 2° la Révolution Protestante ; 3° la Réforme catholique. Cette division assez naturelle a le grand avantage de la clarté et aide à comprendre les événements si nombreux de cette époque troublée. Le conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel, la condamnation des Templiers par Clément V, le séjour de la Papauté à Avignon, le grand schisme et les conciles de Bâle, Ferrare et Florence, enfin la Renaissance païenne préparent la Réforme protestante. Puis c'est la séparation violente opérée par les Protestants en Allemagne, en Angleterre, en France dans les pays du Nord, et même quelques essais de propagande luthérienne parmi les Grecs chismatiques. Enfin la Réforme catholique essayée par les Papes du XVI^e^ siècle et exécutée par le Concile de Trente, acceptée des Princes chrétiens, aboutit à la réforme du Clergé séculier et régulier et se traduit par une nouvelle impulsion donnée aux études et aux arts et par un renouveau de vie spirituelle.

« L'Eglise n'a pas besoin de nos mensonges » : M. Mourret l'a parfaitement compris et n'a pas hésité à dire la vérité entière. Qu'il l'ait fait toujours avec prudence et discrétion, personne ne l'en blâmera ; son ouvrage reste lisible pour tous, même lorsqu'il parle des papes de la Renaissance tels qu'Alexandre VI, ou expose la vie de Réformateurs tels que Luther ou Henri VIII. Des notes et des indications bibliographiques précises permettront d'acquérir un supplément d'information. Et pour le dire en passant, la bonne documentation et le choix judicieux des auteurs à consulter ne constituent pas l'un des moindres mérites de cet ouvrage. L'auteur nous permettra-t-il de lui faire remarquer une omission? Dans la bibliographie de Jeanne d'Arc, il mentionne « *The Maid of France* » de M. Andrew Lang ; n'eût-il pas fallu signaler aussi un autre ouvrage du même auteur, plus à la portée du grand public, puisque écrit en français, et plus directement utile puisque c'est une réfutation : « La Jeanne d'Arc de M. France » ? Sans doute, cette bibliographie sera tenue à jour et complétée à chaque édition nouvelle.

Quelques erreurs se sont glissées dans l'exposé de certains faits, par exemple la Saint-Barthélemy ; ailleurs l'auteur n'a pas suffisamment exposé le contenu de pièces importantes par leur influence sur la politique religieuse, ainsi pour la Bulle *Unam Sanctam*. Mais cela ne porte nullement atteinte à la bonne foi et à la probité historique de l'auteur : il apportera certainement toutes les corrections nécessaires.

Digitized by Google

On l'a déjà fait remarquer, la clarté est l'une des premières qualités de cet ouvrage. Mais il se trouve des cas où l'ordre dans l'exposé des faits ne suffit pas : il faut donner aux idées générales assez de relief pour qu'elles puissent guider à travers la masse des faits historiques. Or, il semble qu'en une occasion du moins, M. Mourret n'a pas eu la précaution de dégager assez l'idée directrice : c'est dans son exposé de la Réforme en Angleterre. A le lire, on croirait que le schisme anglican n'eut pas d'autre cause que le désir d'Henri VIII d'épouser Anne Boleyn. Ne fût-ce pas plutôt une occasion de rompre avec le Pape, suzerain gênant, défenseur non seulement de la morale mais aussi de tous les religieux dont le roi convoitait les biens qu'il donnerait aux grands en échange de leurs libertés perdues? Si l'Angleterre se plia si vite au nouvel ordre de choses, n'en faut-il pas chercher la cause dans les transformations lentes, mais profondes qu'avait subies le peuple anglais sous l'influence soit des prédications des Lollards, soit de l'imprimerie, soit des grandes découvertes et des grands changements commerciaux qui les avaient suivis ? « L'obéissance du Clergé au Souverain Pontife ne créait-elle pas dans le royaume un dualisme fâcheux? » Cette remarque de l'auteur est très juste, et unie à cette autre donne la clé de toute cette révolution : « Henri VIII était politique avant tout : les intérêts de sa puissance royale, surtout quand il pouvait les concilier avec ses passions et son orgueil, primaient chez lui toute autre considération ». Les tendances absolutistes du roi et le caractère politique du schisme anglican : voilà les idées qui paraissent le mieux permettre de comprendre le schisme anglican.

Toutes ces réserves n'enlèvent rien à la valeur réelle de l'ouvrage. Il demeure un instrument d'étude excellent, destiné à rendre de grands services au Clergé comme aux gens du monde. Il faut enfin féliciter l'auteur de s'être résolument placé au point de vue français pour traiter cette période où la France a été si souvent mêlée aux affaires religieuses. On sent très nettement la différence entre son exposé et celui de Pastor dans son Histoire des Papes. De même, il a su se garder de donner un développement exagéré à des faits d'une grande importance pour la France et d'une portée assez faible pour l'histoire générale de l'Église : par exemple la Mission de Jeanne d'Arc.

F. B.

Digitized by Google

Sainte Chantal (1572-1641), par Henri BRÉMOND. — Un vol. in-16 de 245 pp. Collection « Les Saints ». — Paris, Gabalda, 1912. — *Prix :* 2 fr.

Le volume de M. Brémond sur sainte Chantal est une œuvre vraiment nouvelle, originale, toute de première main et composée d'après les sources. L'auteur s'y est appliqué moins à raconter les événements dans leur ordre qu'à tracer un portrait de son héroïne qui fût vivant, complet et surtout fidèle. Ce portrait, en effet, pense M. Brémond, a été faussé par une tradit on inintelligente que Mgr Bougaud, le dernier et le meilleur biographe de la sainte, a trop facilement acceptée. D'après cette tradition, sainte Chantal aurait été naturellement dure, austère, impérieuse, conduisant ses sœurs à la manière forte, et la grâce seule, jointe à l'influence du saint François de Sales, aurait adouci ce que cette riche nature de femme avait de trop viril. Le nouveau biographe s'est efforcé de renverser cette légende, et, sans nier ce que le caractère de sainte Chantal avait de rapide et de primesautier, de montrer combien elle était, par tempérament, affectueuse, compatissante et tendre ; combien aussi son imagination était vive et féconde, et sa plume d'écrivain capable de traduire d'emblée et par un trait les sentiments les plus profonds.

L'étude de M. Brémond est donc des plus intéressantes par la nouveauté même de ses conclusions. Et pourtant je me demande si elle correspond bien au genre de la collection dans laquelle elle paraît, et si elle sera très goûtée du public qui lit cette collection ; bien plus, si c'est bien de cette façon qu'il faut écrire la vie des saints. Ce que l'on cherche dans ces volumes, en effet, c'est avant tout le récit des événements et des œuvres de vertus qui ont rempli la vie des saints ; ici ce récit est presque négligé de parti-pris : au lieu d'une histoire, nous avons une étude psychologique, littéraire, voire une œuvre de polémique. Certaines analyses y sont poussées si loin qu'on a bien de la peine à en suivre les subtilités. Joignez-y l'intervention continuelle de la personne de l'auteur, des réflexions fatigantes pour attirer votre attention sur un texte, un sentiment, une situation. Tout cela manque de simplicité. En réalité, M. Brémond n'a pas poussé assez loin son travail ; il n'a pas effacé la trace de son effort. Puisqu'il trouvait infidèle le portrait tracé jusqu'ici de sainte Chantal, i n'y avait qu'une chose à réaliser c'était, après en avoir prévenu le lecteur dans sa préface, comme il l'a fait, de reprendre le récit de la vie de la sainte, en la présentant sous son vrai jour, en lui donnant son vrai caractère,

Digitized by Google

en corrigeant, sans le redire à chaque instant, les traits défectueux dont on l'avait défigurée, c'était d'écrire, en un mot, une histoire objective de la vraie sainte Chantal. Et M. Brémond était si bien documenté et outillé pour l'écrire !

J. T.

La Vénérable Emilie de Rodat (1787-1852), par Mgr E. RICARD. — Un vol. in-16 de XV-211 pp. Collection « Les Saints ». — Paris, Gabalda, 1912. — *Prix :* 2 fr.

La vénérable Emilie de Rodat est une de ces admirables fondatrices d'Ordre qui, au sortir de la révolution, relevèrent chez nous les ruines accumulées par l'impiété, et s'efforcèrent de redonner aux enfants du peuple l'instruction et les soins matériels qui leur manquaient. Issue d'une noble famille du Rouergue, elle se sentit, dès l'enfance, une grande inclination pour les pauvres et les abandonnés et commença, vers 1815, à réunir, à Villefranche de Rouergue, dans un ancien couvent, une quarantaine d'enfants auxquelles elle donnait gratuitement l'instruction. L'œuvre ne tarda pas à prospérer : les élèves arrivèrent de plus en plus nombreuses ; des collaboratrices dévouées, attirées par la sainteté de sa vie, se joignirent à elle. Plusieurs fois, il fallut changer de logement et s'agrandir, et le 30 avril 1816, se trouva fondée la Congrégation de la Sainte-Famille dont le but essentiel et premier fut l'éducation des enfants pauvres, mais qui dut s'occuper aussi bientôt d'œuvres de préservation, de la visite des malades, etc. Quand la mère Emilie mourut, en 1852, les maisons fondées par elles couvraient la France entière. Dieu avait visiblement béni ses efforts ; mais cette bénédiction elle l'avait méritée par une vie extraordinairement mortifiée et sainte. La bonté divine lui avait, plus d'une fois, accordé le privi ège d'opérer de véritables miracles. Elle a été déclarée vénérable le 19 mai 1901.

C'est cette vie si remplie que Mgr Ricard a racontée d'une plume alerte, vive, dans un récit grandement émouvant dans sa simplicité.

J. T.

Digitized by Google

I. Félix KLEIN, *Mon filleul au Jardin d'enfants.* — In-12, illustré de 259 planches. — Paris, Colin, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

II. Alexis CROSNIER, *A travers nos écoles chrétiennes,* Excursions et conseils pédagogiques. — In-12 de 521 pp. — Paris, Beauchesne, 1912.

I. *Mon filleul* est un livre de convalescent. La convalescence convient, en effet, « à la paix d'une existence cachée parmi les enfants, à la douceur de les aimer et de sentir qu'ils vous aiment, à la simplicité qui est nécessaire pour les comprendre et pour parler d'eux. » Et c'est pourquoi, après un vrai silence, M. Félix Klein, revenu des champs où il a voulu vivre avec les tout petits, nous apporte cette œuvre saine, « issue pourtant d'une longue souffrance » et où l'on ne cherchera — c'est le vœu de l'auteur — qu'un essai de pédagogie enfantine, une vulgarisation gracieuse, et très séduisante, de la méthode Froebel. Comme d'autres sont oncles ou cousins... en littérature, M. Klein est le parrain, ce qui ne l'empêche pas d'avoir un filleul en chair et en os, en attendant de l'avoir en esprit. C'est même avec ce filleul qu'il a pu pénétrer dans certaines écoles maternelles de Paris qui s'étaient ouvertes, non à son inspection, mais à sa curiosité d'observateur ; c'est avec ce filleul qu'il a passé quelques mois dans un véritable « jardin d'enfants », à Vithey (1), où se poursuit une très intéressante expérience des *Kindergarten.* M. Klein est d'avis que c'est justice d'étudier les avantages d'un système là où le système est bien appliqué. Et il faut croire qu'à Vithey la méthode Froebel a d'enthousiastes zélatrices, car il a eu bien vite discerné la supériorité d'un enseignement pratique et concret, adapté aux circonstances, groupé dans ses parties autour d'une idée centrale, sur l'ancienne et toujours actuelle *leçon de choses,* telle qu'elle continue de se pratiquer dans la plupart des écoles maternelles, ou primaires, ou même secondaires. Cette supériorité tient à ce qu'au Jardin d'enfants, la leçon se présente de façon ingénue, suivant les saisons, les jours, les occupations de l'heure, le temps dont on dispose, provoque le besoin des jeunes intelligences, le satisfait sans hâte et progressivement. Tandis que la *leçon de choses* est imposée, qu'on le veuille ou non, d'autorité, et souvent de façon assez artificielle, trop abstraite encore pour des esprits à peine éveillés... (Mais comment faire autrement en ville surtout, dans un local restreint, où se rencontrent une foule d'en-

(1) Anagrammme de Thivet (par Nogent-en-Bassigny, Haute-Marne).

Digitized by Google

fants, et où les libertés et les fantaisies sont comme interdites hélas! par les circonstances elles-mêmes?) — Froebel se fût contenté au besoin, je le sais, d'un pot de fleurs, pour y installer un jardin, mais on ne voit guère comment il aurait pu expérimenter sa méthode dans nos cités scolaires des grandes villes, à moins de transporter la ville... à la campagne, et de multiplier le personnel enseignant, et de lui donner une valeur qui ne saurait être celle de la moyenne la plus honorable. Félicitons donc M. Klein d'avoir un filleul qui promet tant, son filleul d'avoir un parrain qui a daigné être pour lui un condisciple... M. Klein, il est vrai, n'a pas eu le premier prix dans le concours de moulages en terre glaise. C'est sans doute que cet ancien maître de l'enseignement supérieur n'a pas été formé aux méthode Froebel. Ses jeunes camarades de Vithey n'auraient pu apprendre de lui qu'un peu de littérature française. Cela n'est pas encore venu, mais cela viendra. Petit poisson deviendra grand. Et ce ne sont pas les « jardinières » de Vithey, admirables institutrices, qui se plaindront alors qu'on n'use point des « dons » et des « occupations » froebelliennes... Chaque méthode a son temps.

Mais il reste à l'actif du système Froebel, et quelques réserves qu'on ose faire, plusieurs observations précieuses et plusieurs résultats appréciables. Quand ce ne serait que d'enlever à l'enfant l'idée désavantageuse qu'il se forme du travail et de l'effort, de lui rendre plus facile l'accès des études, de lui inculquer la science sans douleur, comme on a enseigné le grec sans larmes, il y aurait quelque chose à retenir de la belle expérience de Vithey. Cela ne saurait être, je l'avoue, qu'à la condition qu'on ne supprime pas de la pédagogie la notion salutaire d'effort. Fénelon ne voulait pas, que dans l'éducation, on mît tout le plaisir d'un côté et tout l'ennui de l'autre. Or, justement, une application inintelligente de la méthode froebellienne risquerait de faire de l'instruction une récréation perpétuelle. C'est à quoi songeait sans doute M. Klein, quand il écrivait excellemment : « L'effort, il s'agit de l'obtenir au lieu de l'imposer, de le rendre pour ainsi dire naturel en plaçant les enfants sous de telles influences qu'ils y arrivent d'impulsion intérieure et sans qu'il soit besoin de les y conduire par une force externe, par une sorte de violence dont ils n'aspireraient ensuite qu'à secouer le joug... Faisons alliance avec l'intérêt qui le pousse à se libérer de l'ignorance, avec son besoin profond de savoir et de comprendre... Il en est de la nourriture spirituelle comme de celle du corps ; elle ne s'assimile bien que si elle est prise avec appétit... »

Digitized by Google

Où nous verrons quel profit on peut attendre des « jardins d'enfants » pour la culture, non plus seulement intellectuelle, mais morale et religieuse des jeunes âmes, c'est dans le volume très prochain que promet déjà M. Klein : *Mon filleul, comment il s'élève...* C'est là surtout que nous retrouverons le « filleul » aux prises avec l'effort, disons le mot : avec le sacrifice. Et nous verrons alors ce que l'on peut tirer du système froebellien pour la formation, dans le cœur des enfants, de ce que Lacordaire appelait d'un très beau nom : les vertus « réservées » du christianisme. C'est annoncer d'avance que le second volume de M. Klein offrira encore plus d'intérêt que le premier. Toute mère n'est pas appelée à être institutrice, mais il est impossible qu'elle ne veuille pas être éducatrice.

II. Le nouveau livre de M. Crosnier, directeur de l'enseignement libre au diocèse d'Angers, devrait être dans les mains de tous les éducateurs de la jeunesse. Ce n'est pas qu'il vise à épuiser toutes les questions auxquelles s'intéresse un maître chrétien, soucieux de donner un effort utile. Je crois même que l'expérience personnelle trouvera aisément à corriger, surtout à compléter telle solution donnée : solution qui peut varier d'efficacité de collège à collège, de séminaire à séminaire, de collège à séminaire. Mais les quatre années de conférences pédagogiques dont M. Crosnier s'est fait le très judicieux rapporteur, offrent à tout le personnel enseignant un exemple, un programme de ce qu'il y a à faire, une méthode pour le faire. A chaque réunion mensuelle de professeurs, correspondent une étude théorique et une étude pratique, dont les résumés « écrits » donnent lieu à des « directions » pédagogiques très nettes et pleines de bon sens. Exemple, pris au hasard : mois de mars 1906 : *Pédagogie :* l'éducation physique... *Étude pratique :* Des méthodes introduites récemment dans la gymnastique. Des jeux et sports les plus pratiques pour nos établissements. Où nous en sommes. Ce qu'il y a de désirable, de faisable... — Autre exemple : janvier 1907 : *Pédagogie :* L'éducation de la pureté... *Étude-pratique :* L'Hygiène, etc... — On voit l'importance de telles conférences, notamment pour de jeunes maîtres. Avec M. Crosnier pour initiateur et pour guide, ils ne risqueront plus d'être tout à fait novices en matières d'éducation et d'enseignement. M. Crosnier leur donnera tout au moins cette conviction qu'un bon maître, malgré tous ses dons naturels, ne saurait s'improviser.

Cl. BOUVIER.

Digitized by Google

JOHANNES JOERGENSEN, *Le Livre de la Route*, traduit du danois par THEODOR DE WYZEWA. — Un vol. in-8 de XXIII-251 pp. — Paris, Perrin, 1912. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le *Livre de la Route* de J. Joergensen ne raconte pas la conversion de l'illustre écrivain, mais nous montre comment cette conversion au catholicisme s'est préparée, et comment la vérité s'est peu à peu infiltrée dans son âme. L'auteur est parti pour le Sud de l'Allemagne à la recherch d'impressions neuves et de sensations inédites. Il est descendu jusqu'en Italie, à Assise. Et à mesure qu'il avance, l'inquiétude religieuse le saisit; des émotions retentissent dans son cœur à la vue des cérémonies et des pèlerinages catholiques, plus rares d'abord puis plus fréquentes, et à la fin presque habituelles. Il se raidit cependant, il se débat dans son orgueil et son individualisme farouche, contre cette emprise de Dieu. Il fuit les lieux où il l'a éprouvée ; il est ravi de trouver des objections qui le dispensent de faire la démarche définitive. Quand nous fermons le livre, cette démarche n'est pas faite, et elle peut même paraître éloignée. Joergensen n'était pas encore catholique quand il l'écrivit : il ne le devint que l'année suivante. Ce récit de ses combats intérieurs n'en est pas moins d'un intérêt poignant, que relève encore le contraste des descriptions idylliques qui traversent ces confidences. Tout ce que la poésie a de plus charmant côtoie ce que la psychologie religieuse a de plus grave et de plus profond.

La traduction par M. de Wizewa du *Livre de la Route*, faisant suite à celles du *Saint François d'Assise* et des *Pèlerinages franciscains* du même auteur, nous donne la trilogie complète de l'œuvre maîtresse de Joergensen.

J. T.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

LES TENDANCES ANTI-INTELLECTUALISTES

ET

L'ENSEIGNEMENT [1]

EMINENCES,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Assemblée de l'année dernière était à peine close, qu'un changement se produisait parmi nos vénérés protecteurs. Mgr Chesnelong, qui avait été l'orateur de notre messe du Saint-Esprit, devenait métropolitain de Sens, et quittait donc notre région universitaire, nous laissant sous l'impression d'une apostolique et éloquente leçon. Son successeur, Mgr l'évêque de Valence, assiste pour la première fois à cette réunion universitaire ; nous le saluons repectueusement, mes collègues et moi, au matin de sa journée pastorale.

Et puis, nous avons perdu notre Chancelier, et vous devinez si cette pensée m'obséde en ce moment. Mais notre deuil, le deuil de tous, a trouvé ce matin une telle expression, que vous n'attendez de moi qu'une chose, c'est que je ne trouble pas le recueillement où nous conservons tous cette dernière et admirable évocation d'une physionomie douce, aimée, inoubliable.

(1) Discours prononcé à la Rentrée des Facultés catholiques de Lyon, le 6 novembre 1912, en présence des évêques de la région du Sud-Est

Digitized by Google

Lorsque je quittai Lyon, au commencement du mois d'août, le cardinal me demanda quand je reviendrais ; et, comme je lui avouais que ce ne serait guère que dans quelques semaines, « nous aurons, me dit-il, à ce moment le temps de nous occuper de la rentrée de nos Facultés ». A mon retour, j'appris que cette question ne lui était pas sortie de l'esprit, et qu'un jour il avait fait appeler un secrétaire, pour lui dicter le programme des deux journées. Je le retrouvai tout près de la mort, et, malgré ses efforts, le souffle qui sortait de ses lèvres arrivait difficilement à former des mots saisissables ; et cependant je voyais qu'il avait quelque chose de pressant à me dire. Heureusement son secrétaire particulier, à force de filiale intimité, était arrivé, je crois, à entendre son âme. Il parlait de la lettre d'invitation qui devait être adressée à Vos Grandeurs ; il demandait qu'on me communiquât les notes qu'il avait dictées ; et il ne fallait pas tarder. Ce que j'entendis très bien, à la fin de cet entretien où il mettait toutes ses forces et qui dut le fatiguer, ce sont ces mots : « Je compte sur vous ». En nous retrouvant seuls, son secrétaire et moi, nous avons cru comprendre que le cardinal se sentait partir, et qu'il voulait qu'on fît vite, pour que la lettre d'invitation pût encore porter son nom. Hélas, la mort se hâtait trop, pour que ce désir ait pu être réalisé. Mais qu'il l'ait eu, que sa pensée vous ait convoqués ici, Messeigneurs, voilà ce qui nous reste. Et que, même nous ayant quittés, il soit si mêlé à nous que dans une même journée le matin soit consacré à sa mémoire, et le soir aux intérêts de notre Œuvre, que ce soit une même solennité qui les unisse, voilà, Messeigneurs, ce qui est symbolique de la liaison qui fut entre lui et nous, de l'indissolubilité de son souvenir et de notre vie.

Le cardinal fut pour nous dans certaines circonstances difficiles un père temporel, dévoué jusqu'à prendre pour unique mesure de ses générosités la mesure même de nos besoins. « Tout ce qui est à moi est à toi », disait ce père de famille de l'Evangile à son fils aîné. C'était bien aussi le principe de notre Père à notre égard.

« La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne », a-t-on dit. La manière du cardinal était délicieuse, parce

Digitized by Google

qu'on le sentait heureux de donner. Je veux dire que ses présents n'étaient qu'une occasion de donner un peu de lui-même. Son cœur enveloppait le don, et le rendait plus précieux à recevoir.

Et cependant, il y avait une chose dont nous lui savions plus de gré encore ; c'était de nous comprendre. Que de fois, dans ses réponses à nos vœux du jour de l'an ou à nos souhaits de fête, il citait chacun des ateliers de notre grande entreprise de travail, pour faire ressortir le bienfait qui en revenait à la société chrétienne dans notre région ! Que de fois, pour appeler les choses par leur nom, celui qu'il leur donnait, lui avons-nous entendu exprimer sa « reconnaissance » d'évêque à notre égard ! Que de fois, envisager l'hypothèse irréalisable où l'Université catholique disparaîtrait de l'entreprise d'instauration dans le Christ, et lever les mains au ciel dans la douleur que donnait un moment à son âme d'évêque la vision de l'amoindrissement du bien qui en résulterait ! Il nous faisait l'honneur de nous juger utiles, et — je ne trahis ni sa pensée, ni ses expressions — de nous juger nécessaires. Et c'est en vérité ce qui pouvait nous toucher le plus profondément, qu'il nous permît de penser que nous sommes bons à quelque chose ; car nous sommes comme tout le monde, et le meilleur don qu'on puisse nous faire, et celui en tous cas sans lequel les autres ne comptent pas, c'est l'estime.

Vous partagiez, Monseigneur d'Hiérapolis, ces sentiments à notre égard, vous dont le nom est inscrit, comme celui de son ami le plus cher, dans ce testament spirituel que tout le monde a admiré comme l'expression toute simple d'une âme de saint, et dont la clause qui porte le témoignage de son affection pour vous a été, je puis dire, contresignée, comme par une multitude de témoins, par ce diocèse tout entier. Après vous avoir vu trente-cinq ans près de nous, nous avons désiré, comme tout le monde ici, ne jamais nous séparer de vous. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque cela prouve seulement que nous savons être reconnaissants? L'union, dont l'existence s'est révélée si fortement parmi nous en ces jours de deuil, prouve comme dans ce diocèse règne le bon esprit, le sens de la discipline qui prend la forme de l'affection pour

Digitized by Google

l'autorité, *obedientia et dilectio*. Je trouve que c'est une page précieuse dans notre histoire. Elle est glorieuse pour vous, Monseigneur. Ce témoignage de la conscience d'un diocèse, ce doit être, il me semble, une douceur qu'une vie entière ne suffit pas à épuiser.

Messieurs, quand nous parvint la nouvelle de la translation de Sa Grandeur Mgr Sevin sur le siège Primatial de Lyon, j'ai écrit, dans un sentiment de filial respect, au nouvel archevêque, pour lui offrir au nom du corps universitaire l'hommage de notre obéissance et de notre dévouement. Celui qui devient notre chef vénéré était nôtre déjà, puisqu'il appartient, par sa naissance, au diocèse de Belley, qui est nôtre. Il fut, il y a quelques années, l'orateur de notre fête de saint Thomas d'Aquin. Il nous connaît donc ; et si je me plais à le constater, vous devinez bien que c'est parce que j'ai le secret orgueil de croire que connaître notre Œuvre, c'est déjà l'apprécier.

Je viens à l'instant de recevoir une longue et bienveillante réponse. Permettez-moi de vous en lire la conclusion ; je ne veux pas vous envier votre part dans la joie qu'elle nous a causée.....

Dans la tâche qui devient la sienne, Mgr l'Archevêque trouvera en nous des ouvriers loyaux qui se feront un honneur de travailler sous sa conduite. Et je vous propose, Messieurs, de vous unir à moi pour lui en envoyer de loin le témoignage, avec les vœux que nous formons pour notre nouveau Chancelier.

Les funérailles du cardinal furent un triomphe, non pas pour lui seulement, mais — n'est-ce pas votre impression? — pour l'idée qu'il représentait. Et les observateurs préoccupés du mouvement des esprits ont cru apercevoir là, une fois de plus, cet éveil timide encore de je ne sais quoi de nouveau, qu'il est difficile de définir et impossible de nier, et qui suffit à donner à notre temps ce caractère de curiosité et d'attente.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, je voudrais aujourd'hui essayer d'en saisir la nature, et vous en signaler les conséquences pour l'enseignement. Elles ne sont peut-être pas toutes heureuses ; je m'explique.

Digitized by Google

I

Le système philosophique qui dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle avait gagné des esprits éminents, et semblait s'accréditer comme une conclusion d'un très vaste effort scientifique, était simple : c'est une grande séduction pour l'esprit.

Tout être et tout fait transcendant en était éliminé. L'autonomie du monde en était le premier principe. Donnez, à l'origine, de la matière, cela suffit. Non pas qu'il ne faille aussi une force qui l'agite ; mais cette force est intrinsèque. Elle était d'abord pur mouvement, et dans l'obscurité de sa prison, elle cherchait en tâtonnant toutes les issues des possibles. Que de refoulements, que d'échecs, elle a éprouvés, c'est ce qu'il est impossible de dire. Mais elle a trouvé enfin la voie lumineuse, en prenant conscience d'elle-même et de son œuvre, sous le nom de raison humaine ; et cette voie lumineuse où la raison, maîtresse désormais de l'avenir du monde, a fait déjà de gigantesques pas, s'étend à l'infini devant elle.

Il faut savoir la joie d'un simple fait ramené à la loi, le transport de l'εὕρηκα, pour comprendre l'ardeur aveugle d'hommes qui pensaient avoir réduit à l'unité l'immense variété des choses, et touché non pas une loi, mais la loi du monde. « Que si cette admirable réduction était vraie, écrivait Taine, non seulement tous nos problèmes physiques, chimiques et physiologiques..., encore davantage, tous les problèmes concernant un être quelconque, moral ou physique, seraient au fond des problèmes de mécanique. » (1)

« Quoi, disait déjà Pascal, que le plaisir ne soit que le ballet des esprits ? » (2)

Pas autre chose, et non pas seulement le plaisir, mais nos sentiments aussi les plus spirituels. Balzac a étudié, comme il sait faire, cette logique impitoyable de l'idée systématique.

(1) *De l'Intelligence*, t. II, p. 453.
(2) *Pensées*, XXV, 10 (éd. Havet).

Digitized by Google

Un de ses personnages, Balthazar Claes explique, en s'exaltant, les merveilles de la chimie, à sa femme, qui pleure sur leur fortune, leur foyer, leur amour sacrifiés et détruits. « Tiens, dit-il sinistrement, sans voir dans ces pleurs ni la souffrance, ni l'amour, j'ai décomposé les larmes. Les larmes contiennent un peu de phosphate de chaux, de chlorure de sodium, du mucus et de l'eau... — Assez, dit-elle, tu m'épouvantes. » (1)

Mais cette épouvante, comme les larmes, trouverait son explication scientifique, comme d'ailleurs tous les problèmes qui se posent à l'homme doivent trouver une solution. « Pour moi, écrivait l'auteur de l'*Avenir de la Science*, je ne connais qu'un seul résultat à la science, c'est de résoudre l'énigme, c'est de dire définitivement à l'homme le mot des choses, c'est de l'expliquer à lui-même. » (2)

Vous vous rappelez, Messieurs, ces questions de Pascal, qui semblent être plutôt la voix profonde de l'âme humaine dans le silence du mystère. « Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini? » « Je vois ces effroyables espaces de l'univers qui m'enferment et je me trouve attaché à un coin de cette vaste étendue, sans que je sache pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu qu'en un autre, ni pourquoi ce peu de temps qui m'est donné à vivre m'est assigné à ce point plutôt qu'en un autre de toute l'éternité qui m'a précédé, et de toute celle qui me suit. » (3)

Cette musique quand elle passe sur nous, ce ne sont pas nos âmes d'hommes seulement qu'elle émeut, c'est tout notre être qui frissonne, et qui se ploie comme les épis du champ s'abandonnent au vent qui les courbe et les relève.

Or, « que sommes-nous? » écrivait un savant italien, en reprenant la question de Brunetière, et étonné qu'il ait osé dire que la science n'y apporte pas de solution. « Nous sommes vertébrés, mammifères, primates, d'un ordre peu dissemblable de celui des quadrumanes... D'où venons-nous?... Nous venons de formes antiques qui, dans l'adaptation aux condi-

(1) *La Recherche de l'Absolu*, p. 89.
(2) RENAN : *Avenir de la Science*, p. 23.
(3) *Pensées*, I, 1 et IX, 1.

Digitized by Google

tions de la vie, ont acquis le petit nombre de caractères spécifiques par lesquels nous nous distinguons des autres anthropoïdes... » (1)

L'on peut s'étonner, dans ces conditions, que lorsque Brunetière lança son mot célèbre sur « la faillite de la science », il se soit trouvé, même de notre côté, des hommes pour contester la justesse de l'expression, et dire que ce n'était pas la science, mais une philosophie qui avait fait faillite. Et, sans doute, ce n'était pas la science prise abstraitement — car celle-ci, par définition même, ne s'engage jamais au-delà de ses ressources — mais c'étaient des savants, lesquels passaient dans le public pour être la Science — car le public dit « la Science », comme il dit « le gouvernement » — et avaient partie liée dans la prétention de faire sortir des études physiques, historiques et philologiques une philosophie. « La science, disait Renan, peut seule résoudre à l'homme les éternels problèmes dont sa nature exige impérieusement la solution. Elle ne vaut qu'en tant qu'elle peut remplacer la religion. (2)

Il me semble que c'est assez net, et que je serais dispensé, après cela, de rappeler avec quelle sûreté l'inventeur de l'acétylène en profitait pour déclarer qu'il n'y avait plus désormais d'obscurité. « Le monde, écrivait-il, est aujourd'hui sans mystère. »

Ainsi, un monde sans mystère, où les espaces infinis cessent de nous effrayer, où le silence éternel se met à parler une langue de bonhomie, où les inquiétudes métaphysiques, qui se font entendre dans l'âme comme des voix de l'au-delà, ressemblent à l'illusion de l'enfant qui croit ouïr dans un coquillage le bruit de l'océan : un monde sans un autel où l'homme s'agenouille, sans imprévu, car tout rentre dans la loi ; simple, simple, car il tient dans le creuset de la raison, et au-dessous du magnifique et somptueux épanouissement de couleurs et de sentiments, de phénomènes moraux et physiques qui le constituent, si l'on descendait à travers tous les intermédiaires où s'élabore longuement cette variété jusqu'au fond, jusqu'à la racine, on trouverait, au bout, de l'azote ou

(1) MORSELLI : *La pretesa Bancarotta della scienza*, Parma, 1895.
(2) *Avenir de la Science*, p. 108 et 23.

Digitized by Google

du carbone, ou enfin cet élément unique et incertain d'où tout jaillit, comme la gerbe gigantesque de la nature sort de la même argile.

Hors cette réalité, il n'y a que des entités vaines, des mots que l'on avait pris jusqu'ici pour des choses. « L'âme, écrit-on, est le devenir individuel, comme Dieu est le devenir universel. » (1) Et l'unique oracle de l'unique réalité, c'est la raison, dont la suprématie doit s'établir sur les ruines des voix intérieures, des instincts, des prétendues intuitions. Le monde est transformation de matière. L'homme est une intelligence.

Que ce soit dans l'image de vulgarisation ou dans le tableau des artistes ; c'est toujours la même vue philosophique des choses. Le monde en définitive n'est qu'un mécanisme formidable ; et la raison en tient le ressort désormais dans sa main.

II

Or, ce je ne sais quoi de nouveau que nous constations, Messieurs, en ces années-ci, c'est peut-être surtout la ruine de ce système. Et si nous constatons en même temps une certaine joie des âmes, c'est sans doute qu'elles en étaient opprimées, et qu'elles se sentent libérées. Ce treillis de lois physiques où l'on pensait avoir saisi la réalité, a éclaté de toutes parts, et les lambeaux en sont emportés dans le courant qu'elles voulaient emprisonner. On dirait la débâcle des rigueurs de l'hiver sous l'avènement d'une saison nouvelle. C'est un merveilleux ironiste, le printemps, qui défait, sans laisser apercevoir sa main tout le joug dont l'hiver a enserré la terre furieusement. Il emporte les débris de cette royauté dans les cascades chantantes de ses ruisseaux. Il fait évanouir d'un rayon de sa gaieté toutes les métaphysiques tristes que nous avions tissées avec les brumes de la saison grise.

Il y eut quelque chose de cette spontanéité, de ce mystère, et de cette ironie dans le changement dont nous parlons.

(1) *Avenir de la Science*, p. 181.

Digitized by Google

Et d'abord, sûrement, ce fut un ressaut de la réalité immense, qui ne s'était laissé saisir dans un système si étroit que par manière de jeu. L'être colossal en bougeant fait éclater ses chaînes. La curiosité philosophique qui réunit des auditoires compacts devant des maîtres sans condescendance cependant pour l'inaptitude populaire ; le sérieux d'une jeunesse d'élite qui fuit les dilettanti et se rapproche des hommes de pensée, pour un peu, je dirais, des doctrinaires ; surtout le mouvement sensible dans les agglomérations urbaines (où l'on vit plus d'idées personnelles et moins d'habitudes) qui ramène vers nous du moins le sentiment d'un grand nombre : tout cela je le constate comme un frisson qui parcourt l'âme collective, et prouve qu'elle ne s'endort pas dans la paix de la solution moniste. Elle a vu se rouvrir les horizons d'au-delà du monde, et ne s'est point corrigée d'y regarder. Des sentiments qu'on lui donnait comme des restes d'illusion lui paraissent les plus sûres vérités et les plus nécessaires à sa vie. Elle comprend que l'aspect mécanique de l'univers, c'est seulement ce que les yeux aperçoivent et non point tout ce qui est : comme la couleur superficielle n'est pas la profondeur de l'être. Les problèmes qui concernent l'homme retrouvent à ses yeux leur ampleur ; et quand, à la question « que suis-je ? », on lui répond « vertébré... » elle a conscience que c'est une moquerie et que l'on répond à côté de la question.

Dans un des salons de peinture à Paris, l'année dernière, l'attention était fortement attirée par un plafond dont le symbolisme déconcertait un peu la critique, et la rendait timide à s'exprimer. « Que pensez-vous de cela? » dit un critique d'art au pompier de service, qui, les yeux braqués sur la toile, semblait perdu dans la contemplation. « Je pense, répondit-il, que quand cela brûlera, cela fera de la bien mauvaise fumée ». Je ne dis pas le contraire, mais le point de vue est spécial. La religion scientifique c'est — révérence parler — un peu la perspective du pompier.

En second lieu, de terribles coups ont été portés au système par des mains de savants. Ils prétendait s'édifier sur la science; on lui prouva que sa base manquait. Ici les nôtres ont joué nu

Digitized by Google

rôle considérable. Et ce n'est pas mon intention d'y insister ; mais il faudra bien qu'on le fasse un jour, si l'on veut être juste. Il faudra que l'on dise, si les sources du sentiment religieux se sont rouvertes pour bien des âmes, la part qui en revient à ceux qui nous ont regagné l'estime de l'esprit. Et là, le grand mouvement intellectuel catholique français aura une place d'honneur. Rappelez-vous, par exemple, avec quelle assurance on parlait de la première théologie chrétienne, comme d'une spéculation alexandrine, on affirmait que le Verbe de saint Jean était un emprunt au philosophe Philon. A-t-on assez dit comment les dogmes « meurent » ou « naissent »? Et cela pour ramener notre doctrine transcendante aux proportions de phénomènes naturels de l'esprit.

Mais lisez, Messieurs, l'ouvrage (1) de l'éminent doyen de notre Faculté de théologie, dont le troisième volume a paru au cours de cette année scolaire, et vous verrez, prises sur le fait par un savant, la confusion, l'ignorance qu'il y a dans de semblables affirmations. Vous verrez au cours de ce travail d'analyse, et j'oserais dire de laboratoire, nos dogmes se maintenir au milieu du courant des phénomènes naturels, comme des corps d'un autre grain qui refusent de se fondre dans une coulée. Grâce à de pareils travaux, il y a ici et là des sommets qui s'éclairent, même aux yeux d'hommes qui n'ont pas comme nous la lumière de la foi. Ce sont les lignes de l'inexplicable qui réapparaissent, comme un scandale pour l'esprit de système, comme un échec pour le naturalisme, comme les points lumineux où s'attache le travail de réflexion que la grâce viendra couronner par la foi.

Enfin, comment ne pas mentionner du moins, un travail philosophique qui a valu aux questions de métaphysique un succès de mode — chose incroyable ! Ce travail n'est pas nôtre, et je dirai tout à l'heure que nous devons l'observer avec défiance. Mais pour ruiner la conception rationaliste et l'absolutisme scientifique dont j'ai parlé, il est d'autant plus efficace, s'il passe les bornes et frappe des coups qui manquent de mesure.

(1) J. TIXERONT : *Histoire des Dogmes*, 3 vol. in-12, 1905-1911.

Digitized by Google

Il prend, soutient-il, la raison en flagrant délit de mensonge. Poète ou non, elle est symboliste. Elle nous présente une vue symbolique des choses, et veut la faire passer pour la vérité objective ; tandis que pour l'atteindre, cette vérité, il faut retrouver les données immédiates de la conscience. Ce sont les intuitions qui sont l'éclair de la réalité. L'intelligence discursive les a rendues difficiles à percevoir, par le prestige dont elle les couvre. Et vous comprendrez, dès lors, Messieurs, la suspicion dont elle est frappée. « La contribution essentielle de Bergson à la philosophie, écrit William James, est sa critique de l'intellectualisme. Selon moi, il a tué l'intellectualisme. » (1). Oh ! j'espère qu'il ne l'aura pas tué, mais il ne s'est pas privé de lui donner des coups.

Et si vous avez encore dans la mémoire quelques-uns des actes de foi en la science et en la raison que j'ai cités tout à l'heure, comparez, pour le contraste, quelques-unes des formules d'aujourd'hui. « La raison, écrit M. Maurice Barrès, quelle pauvre petite chose à la surface de nous-mêmes ! » « On a aujourd'hui, dit un critique, un tel mépris de l'intelligence, qu'un poète dès qu'il ne voit pas l'univers photographiquement, on le taxe d'intellectualisme » (2). C'est en vérité le nom le plus mal porté. Et M. Faguet, un peu tristement : « La tendance générale, dit-il, est l'anti-intellectualisme, doctrine qui est la forme même de la réaction contre Comte, Renan et Taine, doctrine qui se défie de la puissance et de la vertu de l'intelligence, de sa force à voir quelque chose dans les choses, doctrine qui s'oppose au rationalisme, doctrine enfin qui en appelle au sentiment, au cœur, comme disait Pascal. » (3).

L'antithèse des deux époques s'accuse bien à la première ligne du livre de M. Alfred Fouillée dont le titre est significatif *Le mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive :* « Après avoir traversé, dit-il, une période où, selon le mot d'Auguste Comte, l'intelligence était en insurrection contre le cœur, nous entrons dans une autre où le cœur est en

(1) W. James : *Philosophie de l'expérience*, trad. fr., p. 206.
(2) *Amitié de France*, août 1912.
(3) *Revue hebdomadaire*, 20 juillet 1912.

Digitized by Google

insurrection contre l'intelligence » (1). « Vanité des vanités », disait l'Ecclésiaste. Mais pourquoi ajoute-t-il qu' « il n'y a rien de nouveau sous le soleil »?

III

Il est bien naturel que beaucoup de catholiques prennent intérêt à ces vicissitudes de l'esprit : il suffit pour cela d'être observateur et moraliste. Qu'ils s'en réjouissent même, il suffirait encore pour le comprendre de se rappeler tout ce que nous avons eu à souffrir des fantaisies pseudo-scientifiques et de la domination du rationalisme. Ah ! certes, l'attitude de l'esprit public à notre égard a bien changé. Nous n'entendons plus guère ces termes impertinents qui contestaient jusqu'au sérieux des problèmes que pose la religion. Pouvons-nous être insensibles à l'inclination, au moins de sentiment, qui penche vers nous quelques-uns des maîtres de la pensée nouvelle. Quelle ironie déversée sur l'œuvre mesquine et malfaisante de ceux que Thiers appelait les anticurés ! Quel empressement de la jeunesse près de la soutane du prêtre : des bataillons d'enfants, de jeunes gens, une armée qui le reconnaît pour chef. Quelle sympathie autour de nos clochers, de nos calvaires, de nos abbayes ! Oui vraiment, il semblerait que cette « période d'insurrection du cœur contre l'intelligence » correspondît pour nous à une saison plus clémente.

Et c'est pourquoi, Messieurs, il est aisé de voir que quelques-uns parmi nous ne seraient pas éloignés de s'enrôler dans cette insurrection, pour la suivre jusqu'où elle voudra les conduire. Et c'est là que j'en voulais venir ; car, à ce point, il me semble qu'il y aurait une illusion, un danger, une méconnaissance de ce que nous représentons, nous, catholiques.

Oui, on dirait qu'il y a parmi nous des hommes qui avaient tellement acquis, dans la disgrâce passée de leur foi, le sentiment d'être une épave délaissée sur la rive, que de sentir de

(1) *Le Mouvement idéaliste*, Introd., p. 1.

Digitized by Google

nouveau la caresse de l'eau, d'être heurtés, soulevés et repris par le flot, les grise au point qu'ils ne demandent pas où ils vont, dans leur joie d'aller, d'être du voyage.

Et je m'inquiète du contre-coup que cet élan peut avoir sur l'enseignement à tous ses degrés. Jusqu'ici, c'est par l'esprit que nous avons cherché l'entrée de l'âme, comme d'ailleurs nos adversaires, en vertu de leur système intellectualiste. La défaveur où ils sont tombés n'est-elle pas la condamnation de toute la méthode? J'ai entendu observer que le moment où s'achèvent leurs derniers palais scolaires est celui-là même où se produit une poussée de la génération présente contre leur enseignement. J'ai entendu des hommes très sincèrement impressionnés par ce fait, me dire que les idées n'ont peut-être pas l'influence que nous leur attribuons ; que les premières leçons populaires d'antimilitarisme correspondent à un réveil du patriotisme dans le fait ; que peut-être tout est dans la force des instincts, dans l'énergie vitale ; qu'il ne faut point tant se préoccuper des germes malfaisants qui peuvent être en suspens dans l'air ; qu'il y en aura toujours ; mais qu'il faut seulement assurer un tempérament qui les puisse résorber, *omnia sana sanis.*

Et dès lors, Messieurs, est-ce la peine de nous acharner à l'effort énorme, où nous usons le meilleur de nos forces, qui est l'immense entreprise de l'enseignement libre, depuis l'école jusqu'à l'Université catholique? La grande, la véritable influence n'est-elle pas celle qui s'exerce sur le cœur? Tout ne consiste-t-il pas à sauvegarder la droiture des instincts chez l'enfant par le patronage, chez le collégien par la direction — simplement — du prêtre, chez l'étudiant par le cercle? L'amitié, l'exemple, le contact vivant ne sont-ils pas plus efficaces que le froid enseignement ; car cela pénètre dans la vie, et ceci s'arrête à l'esprit? (1). L'attrait du bien conduit presque infailli-

(1) « La valeur morale est fille du caractère, et non point de l'intelligence... ; l'œuvre à faire ne consiste pas tant dans l'enseignement de notions positives et ordonnées, que dans l'éveil et l'éducation de certains sentiments... Leur (des jeunes gens) piété ne se fonde, ni ne s'étaie sur des démonstrations intellectuelles. La philosophie leur paraît un dialogue des morts... Sa (de l'élève) défiance pourvoit assez

Digitized by Google

blement au vrai, tandis qu'il y a un monde entre la vue de la vérité et la pratique du bien. N'est-ce pas hier qu'un de nos adversaires proclamait qu'il redoute plus un patronage que trois de nos écoles? Ainsi avertis, revisons nos comptes, et voyons si des soins que nous donnons à l'intelligence nous sommes vraiment rémunérés.

Ah! Messieurs, si jamais nous pouvions voir quelque jour de raison dans cette façon de compter, chacun de nous s'y jetterait comme dans une libération. Car nous sentons lourdement la tension longue et extrême de notre effort. Mais prenons garde aussi que le soulagement que nous y aurions ne nous la fasse trouver juste.

Juste, je ne sais rien qui le soit moins, ni qui me paraisse plus méconnaître la nature de notre foi.

C'est le vaisseau qui, sentant un coup de vent favorable, se démunirait du moteur intérieur seul capable d'assurer sa marche même contre le courant; que fera-t-il, si le vent tourne?

C'est l'opportunisme de l'apologétique ; et l'opportunisme en tout est une méthode pour les gens qui n'ont pas de doctrine. Plier au temps, je le comprends quand il s'agit de se faire porter soi-même ; mais quand on est l'ouvrier d'une idée, je ne le comprends plus.

Nous ne saurions être des catholiques d'une saison. Et, s'il y a, en effet, des alternatives de saison pour l'âme collective des foules, où elle pleure la sève qui la gonfle, comme il est bien certain qu'il y a pour chacun de nous des heures où notre cœur se fond, et devine plus sensiblement dans le ciel une paternité, rappelons-nous que la foi ne saurait être la disposition d'une heure ou d'une saison, et que verser des larmes d'émotion religieuse, et même subir la séduction de la morale chrétienne, ce n'est pas encore être chrétien.

Avons-nous le droit, Messieurs, de porter à notre bénéfice tout le mouvement qui se fait autour des choses qui sont nôtres?

d'ordinaire, avec sa légèreté, à la neutralité effective de l'école... A tout prendre, l'école et son enseignement ne contribuent que peu à former la conscience de l'enfant... » (Abbé Pierre LORETTE, *Revue hebdomadaire*, 11 mai 1912.)

Digitized by Google

La poésie des clochers est vivement ressentie ; elle a inspiré d'admirables harangues ; elle a réagi puissamment contre le vandalisme des héritiers de ceux qui, il y a un siècle, avaient commencé à démolir l'admirable portail de la cathédrale de Chartres comme « monument de la superstition ». Mais, Messieurs, quand on a dit que nos églises sont les reliques de notre passé — oh ! pardonnez-moi, Messieurs, mais l'humiliation d'être une relique, quand on se sent encore vivant ! — notre âme de catholiques est-elle satisfaite, même si l'on ajoute qu'elles furent et qu'elles restent les symboles et les plus vrais agents de l'idéalisme dans notre pays? Sommes-nous satisfaits, si la flèche de nos clochers continue de s'élever vers le ciel pour rallier les idéalismes et permettre aux ailes du rêve de se reposer dans l'azur? Le sommes-nous si ce mouvement de sympathie est incapable de nous gagner même celui ou ceux qui en sont les nobles promoteurs? Oserai-je le dire — mais j'ai peur qu'on ne m'accuse d'être ingrat, ou d'avoir une fierté trop susceptible, — après avoir serré les mains qui nous prêtent assistance, rentré chez moi, et seul, je songe comme cette église de village menacée représenta dans le passé la richesse de la foi, comme ces ornements, ces motifs d'architecture qui intéressent maintenant les esthètes, rappellent la fortune du foyer de famille. Est-il possible que nous soyons réduits, pour la garantir aujourd'hui des ruines, à recourir au crédit de ceux qui sont nos amis, et non pas nos frères ! Il y a, dans cette tutelle, quelque chose qui me touche et qui m'humilie : car c'est une détresse bien grande, que d'exploiter la sympathie.

Nous aimons le bruit de renouveau qui se fait autour de nous, comme le murmure d'une espérance. De voir près de la soutane du prêtre la jeunesse, le drapeau, toutes ces promesses d'avenir : tout cela nous émeut ; et je ne saurais dire à quel point et les populations et nous-mêmes nous y prenons la sensation de quelque chose de nouveau et d'heureux. Et je ne cherche pas à me défendre contre cette espérance ; mais je ne consens à m'y livrer que si une même foi anime ces groupements. Car il y a là certainement un réveil du patriotisme, et aussi un instinct moral qui, dans le désarroi des doctrines officielles, tourne la jeunesse de préférence vers le prêtre. La

Digitized by Google

nation ne veut plus honnir son passé ; elle cherche des principes de vie pour retremper l'énergie nationale. Comment n'en serions-nous pas joyeux? Mais tant que ce n'est qu'un instinct patriotique, tant que ce n'est qu'un instinct moral, ce n'est pas encore un renouveau catholique. Il n'y a qu'un renouveau catholique, c'est celui de la foi, parce que le christianisme dans son fond est une doctrine, et il n'est une morale que parce qu'il est une doctrine. Et ce ne serait même pas notre soutane qui pourrait, à elle seule, donner à ce mouvement un caractère religieux. Pour tout dire, je mesure l'espérance que nous en devons concevoir à la foi qui entre dans les âmes.

La foi, Messieurs, prenons garde, suivant que nous allons la définir, notre fortune augmente ou diminue : si elle se contente du sentiment, il n'est guère d'âmes aujourd'hui qui veuillent se refuser. M. Jules Lemaître ayant à parler, cet hiver passé, de la foi catholique de Chateaubriand (1) s'est défié non seulement des affirmations de son auteur, mais aussi de ses propres lumières sur ce sujet ; il a donc consulté un théologien. Et il a trouvé auprès de lui la clarté et la paix.

Car les théologiens n'ont pas l'esprit intransigeant que l'on croit ; et d'ailleurs en général, quand on les consulte, c'est à leur bon cœur qu'on s'adresse.

Celui de M. Jules Lemaître, consulté sur la définition de la foi, a répondu : « Il faut distinguer ». Et jusqu'ici il n'a rien de particulièrement original ; mais où il l'est tout à fait, c'est dans la suite, que je résume. Il faut distinguer la foi explicite et la foi implicite. La foi explicite, les seuls sujets qui l'aient vraiment, ce sont les livres. La foi implicite, il est difficile d'être un homme et de ne pas l'avoir. Car êtes-vous séduit par l'idée d'une paternité divine, à condition que vous ne niiez pas le reste du dogme, vous avez la foi. « Ainsi, écrit M. Jules Lemaître, un assentiment en bloc — chose infiniment commode —, un mouvement du cœur, un acte de la volonté,... maintenant je suis plus tranquille. » Et je le comprends, Messieurs, que M. Jules Lemaître soit « plus tranquille » ; car qui

(1) *Revue hebdomadaire*, 24 février 1912.

Digitized by Google

est l'homme de cœur qui ne se sent pas séduit par l'idée d'une paternité divine? Et qui est le bon sceptique qui s'avise de nier? Le vrai sceptique ne nie pas : il ne sait pas, tout simplement. Et donc on peut avoir la foi, à condition d'un peu de cœur et de beaucoup de scepticisme.

Il est sûr, pour reprendre le mot de notre auteur, que c'est « infiniment commode ». Car nous avions bien appris, nous, au Grand Séminaire, qu'il y a des vérités telles qu'y adhérer, c'est les admettre toutes, par exemple la divinité ou la résurrection de Jésus-Christ. Elles se mettent en évidence sous les yeux de tout homme qui vit dans notre civilisation ; il faut, devant elles, dire oui ou non, et il est vain de vouloir se dérober dans une « implication » quelconque. Mais le théologien de M. Jules Lemaître n'a pas fait ses études à Saint-Sulpice, ou bien il a lu depuis beaucoup de choses « en marge des vieux livres ». Cependant, c'est ainsi, Messieurs..., je dirais que le monde a failli se réveiller catholique, si je ne savais qu'on ne dort pas aux conférences de M. Jules Lemaître.

Mais voyez-vous dans cette souplesse d'un talent si remarquable, voyez-vous comme c'est l'esprit qui cherche à se dérober à la foi?

Je ne veux pas voir ici une simple boutade, ni même simplement une pensée individuelle; il y a aussi l'auditoire auquel on sait devoir plaire; nous sommes devant un symptôme.

Oh ! non je ne suis pas de ceux qui se tranquillisent absolument sur la sympathie qui semble renaître autour de nous. Oserai-je avouer même que cette sympathie m'est quelquefois une preuve douloureuse de ce qui sépare de nous beaucoup de nos contemporains? Car, dans l'antipathie, je puis me dire qu'il n'y a entre nous qu'une de ces hostilités qui tombent au gré des circonstances ; mais je ne puis plus le penser, quand je vois que l'esprit résiste aux tendances du cœur.

Et cependant, il n'y a pas de foi, si l'esprit ne se plie.

Chateaubriand, disait M. Jules Lemaître à son auditoire d'élite, « donna la formule d'une sorte de foi sentimentale, esthétique et sociale, oh ! mon Dieu, qui est la foi tout de même, nous l'avons vu, et qui répandue peut faire durer indéfiniment la religion catholique et ses bienfaits... »

Digitized by Google

Voilà bien une tendance que nous observons autour de nous. On cherche à se contenter, dans l'évanouissement du dogme, d'une adhésion « sentimentale » à une religion qui berce nos douleurs, qui donne de la profondeur à nos sentiments, qui ennoblit notre vie, bref, qui est la forme même de l'idéal ; une adhésion « esthétique » à une religion qui est l'inspiratrice de l'art, qui a créé les plus beaux monuments du monde moderne, qui est capable de faire de notre vie une œuvre d'art, une religion qui est pour nous la cathédrale gothique, Michel-Ange, Athalie, tous nos plus chers trésors, toutes les admirations de nos yeux, et qui eut, pour achever sa beauté, la récente fortune d'être combattue par un anticléricalisme qui est la laideur même et l'imbécillité ; une adhésion « sociale » à une religion qui créa notre pays, qui fut le sang de la vigueur nationale, qui est l'unique source d'énergie morale, l'espoir de tous ceux qui regardent vers une régénération française. Voilà, Messieurs, ce que nous pouvons surprendre ou entendre autour de nous. Et l'on dit : « c'est la foi tout de même. »

Eh bien non, ce n'est pas la foi. Il n'y a pas de foi sans la soumission de l'esprit. La foi sincère ne fait pas au scepticisme sa part. La conception d'un homme dont le cœur serait chrétien et dont l'esprit serait philosophe est en abomination devant la loyauté de la foi. Donner à Jésus-Christ nos gestes, notre admiration, notre émotion, ce n'est même pas avoir ébauché une réponse à la question qu'il faisait perpétuellement : « *Credis*, croyez-vous? » Lui refuser notre esprit, c'est n'avoir pas commencé à être chrétien ; car, puisqu'il a dit « Je suis la Vérité », celui-là ne le reconnaît pas, qui ne le reconnaît pas pour être la Vérité.

Croire à une vérité immuable, voilà, Messieurs, ce qui nous distingue, nous catholiques, et nous donne notre physionomie dans le monde où nous vivons présentement.

Il ne serait peut-être pas faux d'y voir deux classes d'hommes. Il y a ceux qui se sentent portés par « le fleuve des choses », comme ils disent, d'un mouvement éternel. Pour eux, la seule chose fixe, c'est qu'il n'y a pas de fixité. Ils appellent

Digitized by Google

vrai ce qui va dans le sens du mouvement, et ils reconnaissent toute loi à ce qu'elle n'est pas contredite. Ce sont voyageurs à la découverte, et c'est leur joie de se sentir ainsi détachés. Ceux-là, Messieurs, c'est presque tout le monde de la pensée, hors le catholicisme. Et puis, il y a ceux qui ne nient pas le mouvement, certes, mais tiennent qu'il pivote autour de points d'attache fixes, qu'il eut son point de départ, qu'il a son point d'arrivée, qu'il a sa loi, et enfin que ce qui le meut est immuable.

Sans doute, c'est au regard de beaucoup, une charge pour le catholicisme que ses dogmes. Une vérité qui fut, qui est, et qui sera, c'est le scandale pour la mentalité relativiste que les spéculations erronées ont faites à l'esprit. Mais nous ne cachons pas le scandale. Nous ne sommes pas des timides. Nous avons des dogmes qui sont, si j'ose dire, plantés en plein courant des choses, et contre lesquels tout le flot peut donner ; comme est par exemple d'affirmer la résurrection de Jésus-Christ. Que seulement cette position soit emportée, et tout est perdu pour nous. Nous le disons après saint Paul : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine. » Et il ne nous reste plus qu'à dire : « Nous avons espéré en vous, nous serons confondus éternellement. »

Voilà notre position à nous dans le monde de la pensée. Et si l'on essayait de nous définir, peut-être nous désignerait-on assez en disant que nous sommes, au milieu du relativisme mouvant, les gens pour qui l'absolu existe.

Et c'est ce qui explique l'éminente dignité de l'esprit parmi nous. Vous auriez pu lire dernièrement, dans une revue (1) dirigée par l'un des nôtres, les attaques de certaines écoles philosophiques contre l'intelligence qualifiées de « blasphème ». Et vous allez voir, Messieurs, après qu'on s'est tant servi du nom de la raison contre la foi, que c'est la foi qui va prendre la défense de la raison, dans le discrédit qui la frappe. Et ce ne sera pas certes une nouveauté ; ce sera notre tradition depuis le temps où un des plus grands docteurs de notre Eglise — puisque c'est saint Augustin — écrivait que nous devons avoir un culte pour l'esprit, *valde ama intellectum.*

(1) *La Pensée contemporaine*, décembre 1911.

Digitized by Google

L'esprit est la plus fière puissance qui soit en nous, comme aussi il est la plus irréductible. On briserait nos membres plutôt que de faire fléchir sa fierté. Et nous pouvons imposer à notre bouche une parole d'assentiment ; mais on ne lui en impose pas à lui, et il peut démentir nos lèvres au même moment où elles prétendent parler en son nom. Il est la puissance profonde, inaccessible à la terreur et à la force ; mais il suffit d'un rayon de lumière pour le maîtriser. Il est comme ces plantes frêles et altières que vous briseriez avant de réussir à en tourner la corolle vers vous ; mais la lumière la tourne en tous les sens, et suffit à l'épanouir.

Nous croyons que l'esprit de l'homme s'incline naturellement devant la révélation du Verbe qui est « la lumière du monde ». S'il se refuse parfois, c'est à cause des obscurités que l'on a réussi à jeter entre eux, à cause du malentendu éphémère qui s'est créé entre l'esprit et la foi. Et c'est pourquoi tout travail d'enseignement, de science vraie, toute clarté conquise, en quelque point que ce soit du domaine de la recherche, est une œuvre sacrée, c'est l'œuvre de Dieu.

C'est l'œuvre du moment, s'il est vrai que la rébellion de l'esprit s'accuse même au milieu de cet avènement de sympathie qui nous donne une juste confiance.

Les tendances de notre époque pourraient faire oublier à quelques-uns de nos amis l'importance de notre fonction d'enseignement ; mais à condition qu'ils oublient en même temps que jamais la foi ne s'est définie une sympathie, et que le christianisme est avant tout une doctrine.

J'ai lu dans les journaux, il y a quelques jours seulement, que le Pape venait d'ouvrir au Vatican une école pour seize cents enfants du peuple. C'est une leçon pour notre temps.

Voilà le premier de nos chefs, prisonnier non de la force, mais d'une idée : au point que les esprits superficiels s'étonnent d'une captivité que le captif s'impose à lui-même. Non, il ne se l'impose pas ; il est prisonnier d'un principe ; et n'est-ce donc pas là la plus stricte et la plus inéluctable des captivités? Le temps en passant sur l'injustice n'a pas réussi à ses yeux à lui donner le caractère de la justice. Il entrerait peut-être

Digitized by Google

dans les formules modernes que le fait acquis devînt un droit; et c'est sans doute parce que « le commode » et « l'avantageux » leur tiennent lieu de vérité que les nations restent muettes. On ne verrait pas un autre souverain s'acharner ainsi contre les faits ; mais celui-là est en même temps le prêtre de la religion de vérité ! Il n'estime point devoir se livrer au cours des événements, pour se laisser porter à leur gré ; il reste attaché à sa colline, au-dessus d'eux, les dominant pour les juger. Et maintenant, que ce prisonnier de l'idée, je dirais fasse la classe dans sa prison, afin d'assurer le triomphe de l'idée dans l'esprit de l'enfance, c'est ce qui achève pour moi la valeur symbolique de ce spectacle sans pareil. J'aime à voir ainsi un chef de l'Eglise catholique. C'est, parmi la fluidité mouvante de la pensée en notre temps, l'image de l'Absolu, la Vérité immuable que représente la Croix. *Stat Crux dum volvitur orbis.*

F. LAVALLÉE.

Digitized by Google

LES MAGNIFICENCES DE L'ÉGLISE [1]

LA MESSE

Quel homme, même le plus incrédule mais doué de sensibilité esthétique, entrant par hasard, à l'heure de la Grand'-Messe, dans une église, dans une cathédrale, ne s'est senti soudain, avec les fidèles, disposé à ployer les genoux?

Il n'est pas nécessaire, en effet, d'être catholique, il suffit d'être artiste pour s'agenouiller devant la Beauté. Or, nulle beauté ne dépasse celle-ci en émotion et en splendeur. Nul tableau et nul drame ne sont comparables au tableau qui se lève et au drame qui se joue, là, devant l'Autel...

Ce n'est pas un blasphème de parler ainsi. L'argument de la *beauté* est un argument d'apologétique. Un Chateaubriand,

(1) C'est le titre du nouveau livre que M. Paul Lœwengard consacre à la gloire de l'Eglise, livre qui paraîtra en février prochain à la librairie académique Perrin. Dans son précédent ouvrage : *La Splendeur Catholique*, il avait dépeint, dans ce style imagé qui trahit un enfant de l'Orient, le rayonnement extérieur du catholicisme, par où il avait compris que l'Eglise romaine est bien l'héritière légitime de la Synagogue. Avec celui-ci, il pénètre dans le Temple et il décrit les magnificences du culte qui s'y célèbre. Que n'est-il donné aux Israélites de le lire en foule ! Ils sentiraient tomber les écailles qui leur ferment les yeux, je veux dire, les préjugés qu'ils tiennent du spectacle peu édifiant de certaines vies catholiques, et ils s'achemineraient tout naturellement vers cette Eglise, dont les pierres de fondation furent leurs plus illustres compatriotes. N. D. L. R.

Digitized by Google

un Huysmans, un Jœrgensen, par les routes de l'Art sont venus à l'Eglise. Dieu n'est-il pas l'Artiste suprême, l'universelle Harmonie et la Toute-Beauté?

La beauté de la Messe, comme celle de l'Eglise, est double : magnificence du culte, de la liturgie, et magnificence du dogme, de la foi.

Assistons à la Messe en artiste, en philosophe, en mystique. C'est ici la fête des yeux, de l'intelligence et de l'âme, la fête millénaire, humaine et divine, l'ancestrale Tragédie universelle et sacrée.

Tragédie ancestrale, universelle et sacrée, sinon en sa matière et dans sa forme, du moins dans son idée. Cette idée est celle du Sacrifice, de l'Immolation, de l'Expiation.

Comme elle est étrange, quand on y songe, cette idée du Sacrifice précipitant, depuis les origines, l'humanité vers les multiples autels !... Pourquoi sur ces pierres ce sang ruisselant, ces hécatombes d'animaux et d'hommes, ces affreux égorgements ? En Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, en Europe, partout les religions se baignent dans le sang. Et l'homme se croit purifié par cette liqueur rouge, chaude et fumante qui jaillit des artères ouvertes, dans les temples de ses dieux.

Respirez, humez dans la Bible la sauvage odeur du sang. Les prêtres de Baal, les prêtres de Moloch, les prêtres d'Astarté, en des rites atroces et somptueusement impurs, brûlent, saignent l'innocente chair palpitante, vouée à la sombre Expiation...

O Dieu ! que signifie cette démence?... Mais, dans votre propre ville, dans Jérusalem la Sainte, en votre honneur, ô Iahveh ! les tables de marbre s'empourprent du sang des agneaux et des taureaux coulant à flots dans la « mer d'airain ». Le roi Salomon, pour la dédicace du Temple, sacrifie vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis.

Une buée sanglante de toute la terre monte vers le Ciel.

On ne comprendrait pas, sans un besoin irrésistible et sans un fait primordial donnant naissance à ce besoin, cette soif mystique du sang. Il n'est pas un désir qui ne corresponde à une certaine réalité. Ce désir est souvent perverti, corrompu,

Digitized by Google

diabolisé, et cette réalité, voilée. Ce sont eux pourtant l'explication de cette énigme: le Sacrifice, centre des faux cultes comme du culte véritable.

La mémoire des peuples, si obscurcie fût-elle par l'imagination, les passions et les vices, n'a jamais oublié la *chute* originelle, le péché primitif d'Eve et d'Adam. On peut discuter sur le caractère plus ou moins historique des détails donnés par la *Genèse* (1). On ne peut, sans se mettre en contradiction avec les traditions universelles (2), nier le fait d'un péché initial, d'une chute de la créature tombant d'un état supérieur, l'état de grâce, dans un état moindre, l'état de nature...

Pour remonter vers son principe, l'homme *sent* qu'une expiation est nécessaire ; alors, à travers les folies meurtrières d'un mysticisme dévoyé, il offre du sang, du sang qu'il croit expiatoire... Mais ce Sacrifice n'est qu'une superstition. Le sacrifice hébraïque lui-même est imparfait, transitoire, impuissant pour la purification intérieure, donnant seulement « une pureté extérieure et charnelle. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés » (3).

Et cependant, par les voix de ses sages, de ses poètes, de ses prophètes, dans ses délires et ses supplications, en mille langues, chez les barbares, chez les gentils, chez les juifs, ardemment l'humanité soupire vers le Sacrifice total, la Rédemption complète, l'Expiation efficace, vers le Messie et le Sauveur, le Désiré des nations.

Ombres, figures, symboles, les sacrifices de la Loi. Voici le Sacrifice saint et sans tache, l'Hostie pure, l'Hostie imma-

(1) L'Eglise, on le sait, n'impose pas comme article de foi la croyance à la vérité *littérale* des premières pages de la Bible. L'opinion d'Origène et celle du cardinal Cajetan expliquant le récit de la Chute par l'allégorie, n'a jamais été condamnée par l'Eglise. « Certes, Origène n'excédait pas son droit, dit Mgr Freppel, en voulant expliquer dans le sens allégorique le récit de la *Genèse* touchant la formation de la femme et le rôle du serpent tentateur. »

(2) Voir les traditions égyptiennes, grecques, babyloniennes, assyriennes, hindoues, etc. Sous des mythes parfois absurdes, transparaît toujours l'idée d'une chute, d'une déchéance...

(3) Saint Paul : *Epître aux Hébreux*, IX, 13 ; X, 4.

Digitized by Google

culée, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, Jésus-Christ. Et, « devant le trône de l'Agneau, vêtus de robes blanches et ayant des palmes à la main, sont debout une multitude de toute nation, de toute tribu et de tout peuple. Ils chantent à haute voix : Gloire à notre Dieu qui est assis sur le trône et à l'Agneau pour nous avoir sauvés. Et tous les Anges sont debout autour du trône disant : Amen, bénédiction, gloire, sagesse, actions de grâce, honneur, puissance et force à notre Dieu dans les siècles des siècles. Amen !... Qui sont ceux-ci qui sont vêtus de robes blanches? Ce sont ceux qui ont lavé et blanchi leur robe dans le sang de l'Agneau » (1).

Dans ce tableau de saint Jean, nous reconnaissons l'image de la Messe, du Sacrifice glorieux offert quotidiennement dans la catholicité par l'Eglise, offert pour tous, chrétiens, juifs et gentils, les vivants et les morts.

Depuis dix-neuf cents ans, des multitudes de toutes nations, de toutes tribus et de tous peuples sont entrées dans l'Eglise, ont lavé et blanchi leur robe dans le Sang divin répandu sur des milliers d'autels par des millions de sacrificateurs. Et les Anges ont chanté avec les fidèles : Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées. Les Cieux et la terre sont remplis de sa gloire. Hosanna au plus haut des Cieux !...

* * *

Recueillons-nous : la Messe commence. Devant l'autel, tombeau sanctifié renfermant des reliques de martyrs, illuminé par les cierges, figures du Christ lumineux, le prêtre est debout, revêtu de l'*amict*, symbole du silence, du recueillement et de la mortification, de l'*aube*, symbole de l'innocence, de la *ceinture*, symbole de la chasteté, du *manipule*, symbole de la vie pénitente et laborieuse, de l'*étole*, symbole de l'obéissance, de la *chasuble*, symbole de la charité... La chasuble est blanche, rouge, verte, violette ou noire selon qu'elle signifie la pureté virginale, le sang des martyrs, l'espérance, l'affliction ou la mort.

(1) *Apocalypse*, VII, 14.

Digitized by Google

— « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Je monterai à l'autel de Dieu », dit le prêtre, — « Du Dieu qui réjouit ma jeunesse », répond, par la voix du servant, le peuple.

Et le psaume judaïque continue, ouvrant ainsi, dès le début, de larges perspectives sur Jérusalem...

Mais, au moment de monter à l'autel de son Dieu, se souvenant qu'il est homme, c'est-à-dire plus ou moins pécheur, le prêtre publiquement se reconnaît indigne. Il accuse son infirmité, son ignorance, sa malice. Trois fois il s'écrie : « C'est ma faute ! C'est ma faute ! C'est ma très grande faute ! » Il s'humilie. Il supplie la bienheureuse Marie, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul et tous les Saints d'intercéder pour lui auprès du Tout-Puissant. Et les prières de David repentant, ses implorations brûlantes, frémissent à nouveau dans son cœur et sur ses lèvres.

Enfin, il ose affronter l'autel. Mais, comme un coupable, à voix basse, il murmure encore : « Nous vous en supplions, Seigneur, purifiez-nous de nos iniquités afin que nous puissions nous approcher du Saint des Saints avec des âmes pures. »

Et baisant l'autel, il ajoute : « Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos Saints dont les Reliques sont ici et de tous les Saints de daigner me pardonner tous mes péchés. »

Rythmiquement il balance l'encensoir : une enivrante vapeur bleuâtre enveloppe le sanctuaire. Sous les voûtes et sur les dalles l'orgue précipite sa tempête sonore. S'unissant aux neuf chœurs invisibles des Anges, en cris déchirants, des chants éclatent ; et neuf fois l'officiant et le peuple répètent,

— à Dieu le Père qui nous a créés : Seigneur ayez pitié ! Seigneur ayez pitié ! Seigneur ayez pitié !

— à Dieu le Fils qui nous a rachetés : Christ ayez pitié ! Christ ayez pitié ! Christ ayez pitié !

— au Saint-Esprit dont l'opération accomplit le mystère : Seigneur ayez pitié ! Seigneur ayez pitié ! Seigneur ayez pitié !

Après ces appels éperdus vers l'ineffable Trinité, c'est l'hymne de la joie, le splendide *Gloria in excelsis* dont les

Digitized by Google

premières paroles, d'une majesté surhumaine, sur une terre de Judée, furent entonnées la nuit de Noël par l'étincelante milice des esprits bienheureux : Gloire à Dieu au plus haut des Cieux ; et Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Le prêtre récite la *Collecte* (1), l'*épître* (2) et le *graduel* (3).

Maintenant, levons-nous pour, avec respect, entendre la Bonne Nouvelle. De quelle solennité la liturgie catholique entoure l'Evangile ! Le diacre l'encense ; le prêtre amoureusement y appuie ses lèvres. Avec lui, avant de le lire, faisons le signe de la Croix sur notre front afin que notre intelligence s'éclaire ; sur notre bouche afin qu'elle soit purifiée ; sur notre cœur afin qu'il batte à l'unisson du Cœur sacré du Verbe.

Illuminés, fortifiés, touchés par le saint Livre, nous adhérons pleinement et entièrement à l'enseignement de l'Eglise. Nous approuvons ce qu'elle approuve. Nous anathématisons ce qu'elle anathématise. Nous nous unissons en esprit et en vérité au prêtre chantant le *Credo*, et quand ces paroles retentissent : *Et Homo factus est*, nous tombons sur les genoux, adorant avec l'universelle Eglise, le Fils Unique, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui pour nous, hommes, et pour notre salut est descendu des cieux, s'incarnant par l'opération du Saint-Esprit en la Vierge Marie, *et Homo factus est*, et qui s'est fait homme.

Mon Dieu, mon Dieu, penser à cela, et ne pas trembler, et ne pas se fondre d'amour et d'extase !...

Mais silence ! Elevons nos âmes. Le pain et le vin, la matière du Sacrifice, sont préparés par le prêtre. Il élève la patène soutenant l'hostie. Il la présente à Dieu. Dans le calice il verse le vin, puis l'eau. Il les offre à la divine Majesté. Il invoque la bénédiction de l'Esprit-Saint. L'encens fume ; et le prêtre, comme le pontife hébreu avant d'immoler la victime, se lave les doigts, prononçant le psaume davidique :

(1) Oraison dans laquelle l'Eglise expose à Dieu d'une manière expresse ses intentions particulières dans la messe qui se célèbre.

(2) Fragment de lettres d'Apôtres ou quelquefois d'un passage des livres de l'Ancien Testament.

(3) Psaume ainsi nommé parce qu'il se chantait sur les degrés du lieu où l'on venait de lire les Saintes Ecritures.

Digitized by Google

« Je laverai mes mains dans l'Assemblée des justes... Seigneur j'ai aimé la beauté de votre Maison et le lieu où habite votre Gloire. »

Véritablement, elle va descendre sur l'autel la Gloire du Seigneur, absorbant dans Sa Vie le pain et le vin, les transubstantiant en Sa Chair et Son Sang. L'incompréhensible et l'absurde au point de vue humain, sont prêts à s'accomplir. Abaissez-vous orgueil, science, bon sens ! « Humiliez-vous, raison impuissante; taisez-vous, nature imbécile! Ecoutez Dieu » (1).

Ecoutez Dieu qui vous parle par ce prêtre, par cet homme misérable, mais investi de par la volonté du Christ, de par le sacrement de l'Ordre, de par la succession apostolique d'un pouvoir transcendant, inouï, quasi divin ; d'un pouvoir refusé aux Anges, aux Archanges, aux Trônes et aux Dominations : le pouvoir de forcer le Verbe éternel à descendre ici pour renouveler sa Passion, continuer le drame du Calvaire, s'immoler, se sacrifier pour nous !

Entendez-vous ces voix magnifiques, ces voix puissantes qu'écoutait déjà, il y a vingt-six siècles, le fils d'Amos, Isaïe, quand, dans sa vision, le Seigneur lui apparut avec les Séraphins à six ailes, de deux couvrant leur face, de deux couvrant leurs pieds, de deux volant et criant l'un à l'autre : Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des Armées ; toute la terre est remplie de sa gloire !...

Le *Sanctus* achevé, le prêtre prie pour l'Eglise, sa mère et la nôtre, et rappelle les noms de la Très Sainte Vierge, des saints Apôtres, des premiers papes et des premiers martyrs de l'Eglise de Rome, Mère et Reine de toutes les Eglises.

Comme le sacrificateur dans la Loi juive étendait ses mains sur la victime pour signifier qu'elle était substituée aux coupables, ainsi le prêtre catholique étend les mains sur l'hostie et le calice pour exprimer que la divine Victime sera chargée devant son Père du fardeau de nos péchés.

Une dernière fois, il appelle la bénédiction céleste sur le pain et le vin... Prosternons-nous ! La Puissance du Christ,

(1) Pascal.

Digitized by Google

cette Puissance qui, dans la salle du Cénacle, à Jérusalem, prit du pain, le rompit, le donna à ses disciples, disant : « Ceci est mon Corps qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi » ; prit le calice, le donna à ses disciples et dit : « Buvez en tous, ceci est mon Sang » ; cette même Puissance agit maintenant dans ce prêtre, transsubstantiant le pain par ces paroles :

« HOC EST ENIM CORPUS MEUM, *car ceci est mon corps.* »

— transsubstantiant le vin par ces paroles :

« HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI : MYSTERIUM FIDEI : QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM, *car ceci est le calice de mon sang, le sang du nouveau et éternel testament (mystère de foi) qui sera répandu pour vous et pour la multitude en rémission des péchés.* »

Le miracle est accompli. La substance du pain et du vin est changée en la Substance éternelle et incorruptible de Dieu. Aux rayons dévorants de la Divinité, l'essence de la matière s'est fondue : elle s'est incorporée, transformée, transsubstantiée en le Soleil divin. Nos sens perçoivent des apparences de couleur, de forme, de saveur. Illusions sans réalité, illusions nécessaires à notre faiblesse : des yeux mortels ne supporteraient pas l'éclat de la Gloire.

Cette Gloire, voilée sous les apparences du pain et du vin, le prêtre L'adore ; solennellement il L'élève, La présente au peuple...

Adorons, prions.

Prions pour nos morts chéris, nos parents, nos amis. Que le Seigneur leur accorde par les mérites de l'Hostie pure, de l'Hostie sainte, de l'Hostie immaculée, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix !

Prions pour les vivants et pour nous-mêmes, pour nous-mêmes si pécheurs mais confiants dans la Miséricorde infinie.

Miséricorde infinie, à votre exemple, le Prêtre ouvre ses bras pour le pardon.

Devant le Christ rayonnant sur l'autel en émanations mystérieuses, à haute voix il récite le *Pater ;* il insiste sur les derniers mots : *Délivrez-nous du mal.* Il y revient : « Délivrez-

Digitized by Google

nous de grâce, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir... Délivrez-nous des fléaux qui nous menacent... »

Ensuite, inclinant la tête, se frappant trois fois la poitrine, ayant repris conscience de son humanité, il implore le pardon de ses péchés : « Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous ! »

Un moment après, avant de communier, il dit encore : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. »

N'est-il pas émouvant ce drame de la Messe où le prêtre, tour à tour homme et représentant de Dieu, tantôt s'effraye, s'humilie et pleure accablé sous la charge de ses fautes, tantôt officie avec une majesté incomparable ?

Le voici qui s'unit intimement dans la Communion avec son Dieu... Vision d'amour incroyable dont les Saints ont défailli !... — « Que le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la Vie éternelle. »

Il rend grâces : « Puisse votre Corps, Seigneur, dont je me suis nourri, et votre Sang dont je me suis abreuvé, s'attacher à mon être ; et faites que la souillure du péché ne demeure plus dans mon âme qu'ont régénérée les purs et saints Mystères. »

La Messe s'achève ; le prêtre se tournant vers le peuple dit : « le Seigneur soit avec vous... *Ite missa est*, allez, la Messe est dite ! »

Il s'incline au milieu de l'autel, le baise et refaisant face aux fidèles, les bénit, traçant lentement le signe de la Croix : « Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus. »

Les Mystères sont terminés. Mais avant de se séparer, après un tel spectacle, il convient que l'Assemblée chrétienne se remémore, sous une forme d'éternité, les Images de la divine Tragédie.

C'est pourquoi debout, elle écoute le prêtre récitant l'Evangile sublime, le commencement de l'Evangile selon saint Jean.

Oh ! l'Eglise seule a des audaces pareilles : aux foules, à

Digitized by Google

l'immense peuple, aux classes confondues, elle ose, quotidiennement, depuis dix-huit siècles, jeter la métaphysique la plus haute, la théologie la plus profonde, la plus foudroyante mystique ! Elle ose lire publiquement ces paroles insondables, abîmes de lumière où le génie se perd :

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par Lui, et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans Lui. En Lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes ; et la Lumière brille dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise... ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR, et il a habité parmi nous. »

Et le Verbe s'est fait chair, ET VERBUM CARO FACTUM EST. L'Eternité et le Temps, le Sacrifice de la Croix et celui de la Messe, toute la Divinité et toute l'Humanité, le mystère de l'Incarnation enfin sont contenus dans ces cinq mots révélateurs.

Paul LŒWENGARD.

Digitized by Google

DU TOLSTOÏ POSTHUME [1]

Le recueil dont M. de Wyzewa publie la traduction comprend exactement huit contes ou fragments de drames. Il est au moins deux de ces essais qui n'ont pas une très grande valeur ; je veux parler de *Tout le bon vient d'elle*, obscure petite comédie antialcoolique et de la *Chodyncka*, bizarre épisode du Couronnement de Nicolas II. En tête du volume, figure un conte, *Hadji-Mourad*, que M. de Wyzewa exalte en termes hyperboliques. « Nous n'en avons pas moins, dit-il, l'agréable et précieuse conviction de tenir là devant nous l'un des plus parfaits chefs-d'œuvre de l'illustre auteur des *Cosaques* et de la *Guerre et la Paix*, un chef-d'œuvre où par une espèce de miracle littéraire, nous trouvons réunies et les qualités anciennes, primitives et naturelles de son puissant génie, et celles qui, plus tard, dans sa production s'étaient plus ou moins substituées à elles, sous l'influence de l'âge, de l'expérience professionnelle, et d'une longue habitude d'apostolat religieux. »

C'est beaucoup dire. *Hadji Mourad* témoigne d'une fraîcheur d'imagination absolument surprenante et même invraisemblable chez un octogénaire. Si le traducteur, fort de certains témoignages qui paraissent, en effet, irrécusables, n'émettait pas des affirmations aussi catégoriques, j'inclinerais à penser qu'*Hadji Mourad* est une œuvre de jeunesse conservée, durant un demi-siècle, dans les tiroirs de Tolstoï.

(1) *Contes* et *Nouvelles posthumes*, par TOLSTOI, avec Préface de Théodore de Wyzewa. — Paris, Perrin.

Digitized by Google

Entre ce conte posthume édité hier, et les très anciens *Cosaques*, je n'aperçois pas d'essentielle différence. Même éclat descriptif, même admiration contradictoire des joies de la paix et de la guerre, même violence dans la satire morale, mais aussi même dédain de la composition. *Hadji Mourad* appartient à la littérature coloniale russe ; il a sa place marquée à côté des *Cosaques*.

A cette monographie brillante et quelque peu cornélienne d'un moderne paladin musulman, je préfère les cinq autres petits contes du recueil. Non pas qu'ils aient une très grande valeur littéraire (tout cela est assez mal composé), mais ils apportent dans nos présentes discussions religieuses un certain nombre de documents extrêmement intéressants.

Dans le conte intitulé le *Diable*, Tolstoï pose à nouveau le grave problème de la chasteté conjugale, et il le résout, comme dans la célèbre *Sonate à Kreutzer*, à coups d'étincelants paradoxes et de surprises dramatiques ou mélodramatiques. Il professe une sincère et noble horreur de l'impureté qui contraste étrangement avec les doctrines et la pratique de la plupart de nos romanciers. Ce n'est pas lui qui tiendrait l'adultère pour un bienfait ou même pour un péché véniel. Les conséquences du péché impur lui apparaissent au contraire, effroyables et sanglantes.

Tolstoï va-t-il jusqu'à condamner purement et simplement l'amour? Non, du moins en théorie, mais il semble dire ou il dit qu'en fait, l'amour humain, même dans le légitime mariage, est toujours grossier, dégradant et plus ou moins criminel. Combien plus suavement s'embrassent la justice et la miséricorde dans l'évangile et dans la doctrine catholique ! Le mariage est un sacrement, c'est-à-dire, une réalité auguste et sainte. Devant tous les chrétiens, tous, l'Eglise pose comme un idéal sinon à toujours atteindre, du moins à admirer, le vœu de virginité perpétuelle. La condamnation qu'elle porte contre l'adultère est formelle et absolue, mais elle revêt souvent la forme d'un précepte ou d'une exhortation pressante. « Tu ne commettras point d'adultère. Va et ne pèche plus. » En même temps, de certains récits évangéliques, comme la femme adultère, la Samaritaine, la pécheresse aux

Digitized by Google

pieds du Sauveur, se dégage sinon une doctrine, du moins un sentiment délicat de supraterrestre miséricorde.

Les colères de Tolstoï contre toutes les formes de l'amour ont je ne sais quoi de systématique et de très inquiétant. Son ton de prédicant anarchiste achève d'exaspérer les défiances, de telle sorte que tous les lecteurs de bon sens sont tentés de le contredire alors même et peut-être surtout, qu'il a raison.

Car, il a souvent raison. Depuis cent cinquante ans, des légions de romanciers chantent en prose plus ou moins poétique, les bienfaits, les beautés, la prééminence, la divinité de l'Amour. Même les dames pieuses jouent de la harpe en l'honneur du dieu. Cet universel et incessant dithyrambe a pour objet, quelquefois ce qu'il y a d'uniquement psychologique et religieux dans l'amour, mais le plus souvent aussi, ce qui n'est que de la physiologie. Les anges gardiens seuls peuvent savoir ce qu'une telle littérature introduit de mollesse d'abord, puis de corruption dans les âmes. Sous prétexte que des protestations risqueraient fort d'être inutiles, on ne proteste pas assez, vraiment, même dans nos milieux catholiques, contre cette tyrannie de l'Amour littéraire.

Un gentilhomme paysan de la Volga ose déchirer les voiles fanés ou brillants qui masquent la laideur de l'idole. Que Tolstoï n'ait pas qualité pour jouer les prophètes, on ne le niera pas ; mais ses clameurs ont au moins deux mérites ; elles se font entendre, et elles contiennent une grande part de vérité.

Voici la thèse du *Diable :*

Un jeune seigneur russe, d'intelligence et de moralité moyennes, Eugène Ivanovitch remplit assez exactement tous ses devoirs de gentilhomme résidant à la campagne et célibataire. Seulement, il s'est persuadé qu'un minimum d'amour illicite est nécessaire à sa santé, et il agit en conséquence. Arrive l'heure du mariage. Eugène se convertit et il se révèle pendant deux ans au moins, mari impeccable de sa jeune femme qui l'aime passionnément. Mais l'ancienne passion, *le diable*, ne tarde pas à revenir, et de nouveau, Eugène Ivanovitch succombe à la tentation. « Du moins se juge-t-il lui-

Digitized by Google

même, sans indulgence : Comment, ne serais-je pas un misérable, alors que moi, le mari de Lise, de cette Lise dont il suffit de la connaître pour admirer sa pureté et son amour, alors que moi, son mari, je veux la tromper avec une femme du village... Je ne sais pas comment — c'est vraiment à vous faire croire ce qu'on disait autrefois de la possession diabolique — j'ai revu cette femme, et le vers m'est entré dans le cœur, et ne cesse plus de me ronger... Je comprends toute l'ignominie de l'acte que je puis commettre d'une minute à l'autre, et, sans cesse, je recherche l'occasion de le commettre. »

Ce n'est pas à beaucoup près, aussi beau que la confession de Phèdre :

> Misérable ! et je vis et je soutiens la vue
> De ce Sacré Soleil dont je suis descendue...

Mais enfin, Eugène Ivanovitch se distingue honorablement d'un très grand nombre de ses contemporains, lesquels non seulement goûtent dans le crime une tranquille paix, mais encore se font de leurs honteuses habitudes un titre à une certaine gloire hygiénique ou scientifique. Il connaît les angoisses d'un remords qu'on n'ose pas appeler noble, ou plutôt c'est Tolstoï lui-même qui devient ou essaie de devenir au milieu d'une corruption, faut-il dire slave, comme la personnification vivante du remords. Dans ce ministère que s'arroge Tolstoï, entrent trop d'agitation, trop d'exagération et même trop de troubles charnels, pour qu'on puisse le considérer comme étant d'origine évangélique. Il représenterait plutôt une des innombrables variétés de la fonction romantique. Sans doute, une apparente opposition existe entre l'austérité farouche de Tolstoï et la plus ou moins consciente volupté dont sont pénétrés presque tous les écrits romantiques, mais le diable qui tourmente Eugène Ivanovitch est d'une terrible subtilité. Si les haines de Tolstoï ne contenaient pas un peu d'amour — parlons franchement — si elles n'étaient pas de l'amour retourné, elles n'auraient point cet air impétueux. Et puis, il s'attarde trop vraiment, sans s'y complaire, je le veux bien, mais il s'attarde plus qu'il ne serait

Digitized by Google

nécessaire, dans la peinture du vice exécré. Les rendez-vous d'Eugène et de Stepanida ne seraient pas déplacés dans les plus scabreuses compositions réalistes.

Tolstoï punit sévèrement, il punit de mort le péché d'adultère commis par Eugène Ivanovitch. La façon dont procède ce héros ultra-tolstoïsant est au moins singulière. « Tuer, dit-il, oui. Je ne vois que deux issues : tuer ma femme ou bien elle (sa maîtresse). Parce que, de continuer à vivre ainsi, cela est impossible, tout à fait impossible. Il faut que je réfléchisse et que je prenne un parti. A moins que... Mais oui, il y a une troisième solution... Au lieu de tuer ma femme, ou bien l'autre, me tuer moi-même. »

C'est cette dernière solution qu'adopte Eugène Ivanovitch, du moins si l'on s'en tient au texte officiel des *Contes et romans posthumes*. Car, dans une autre version, probablement antérieure, Eugène Ivanovitch allait tuer Stepanida et revenait ensuite se faire sauter la cervelle.

Voilà qui n'est pas pour modifier sérieusement la grande tradition historique et littéraire de l'humanité. Comme dans la législation mosaïque, je ne dis pas chrétienne, comme dans l'*Orestie*, comme dans les drames de Shakespeare, et les tragédies de Racine, comme dans le grand roman de Flaubert, et les drames retentissants de Dumas fils, et comme dans d'innombrables rapports de police, l'adultère mérite et en fait, souvent, appelle la mort. Il est vrai que le mode d'application et les mobiles immédiats qui déterminent le châtiment, varient à l'infini. Peu importe, les grandes lignes de la tradition sont maintenues par Tolstoï. Alors que Dumas fils s'écriait dans une sorte de rugissement théâtral : « tue-la », Tolstoï se contente de dire : « Eugène appuya son doigt sur la gachette. »

C'est encore de l'amour que nous entretient Tolstoï, dans le *Père Serge*, monographie inachevée, mais fort intéressante. L'admiration que M. de Wyzewa professe pour *Hadji Mourad* je voudrais la réserver, dans quelque mesure, pour le *Père Serge*. Ce conte de caractère biographique est comme l'*Il Santo* de Tolstoï, un *Il Santo* qui date de 1891, mais qui a, Dieu merci, un peu plus de valeur que la misérable histoire de

Digitized by Google

Pierre Maironi dit Benedetto. Car vous qui lisez les œuvres littéraires nouvelles un peu retentissantes, ne sentez-vous pas, comme moi, quelque remords sourdre dans votre âme, quand est prononcé devant vous le nom de Benedetto! Certes, notre instinct français et catholique se révolta contre les prétentions dominatrices de M. Fogazzaro, mais nous n'osâmes pas libérer absolument notre conscience. *Il Santo* qui ne méritait guère que des flétrissures fut l'objet d'excessifs ménagements. Mais aujourd'hui, à quelques années de distance, seulement, quand on relit ces pages malsaines, obscures, troublantes, ennuyeuses, comme un prêche, prétentieuses et un peu vulgaires, on se défend mal d'un sentiment qui ressemble à de la honte. Vraiment, ces horreurs parurent avoir droit de cité dans la littérature catholique?... Mais il s'agit du *Père Serge*, œuvre littérairement supérieure à *Il Santo* et un peu moins dangereuse.

Le Saint que se représente Tolstoï, le Père Serge était un homme du monde et un officier de grand avenir ; il s'appelait prince Kassatsky. Rien d'intellectuel n'entra dans les motifs d'ailleurs nobles et élevés qui le déterminèrent à embrasser la vie religieuse, puis à gravir les âpres hauteurs de l'ascétisme moscovite. Tout simplement, le colonel prince Kassatsky se fit moine parce qu'il fut trompé par sa fiancée. Il la croyait plus blanche, plus pure et plus liliale que les anges, et il lui fallut s'avouer qu'elle n'était qu'une Lavallière impénitente. Voilà pourquoi il s'était précipité au fond du cloître. Cette explication, en somme, fait grand honneur à la société russe pourvu toutefois qu'elle soit basée sur un nombre suffisant d'observations, et en tout cas, à Tolstoï lui-même.

Du cloître, le Père Serge est appelé par ses supérieurs à la pure vie érémitique. Il s'installe dans une grotte où il ne tarde pas à faire des miracles et où de toute part, les populations viennent le vénérer. Toujours sa sainteté s'alimente non point aux sources de la doctrine mais à celles de la pureté. Tolstoï décrit une grande scène de tentation qui, dans sa première partie au moins, est, en quelque sorte, classique. On la trouve dans un grand nombre d'études hagiographi-

Digitized by Google

ques et au second nocturne de plusieurs fêtes de saints. Mais Tolstoï l'a enrichie de quelques détails étranges. Eh bien, oui, dit le Père Serge, j'irai près d'elle. Mais j'irai comme ce saint qui a étendu l'une de ses mains sur la pécheresse et a placé l'autre main sur des charbons ardents ! » Malheureusement, il n'y avait point là de charbons ardents, il regarda autour de soi. La chandelle ! Il mit un doigt au-dessus de la flamme et fronça les sourcils, prêt à endurer la souffrance Et d'abord il lui sembla qu'il ne sentait rien. Mais tout d'un coup son visage se tordit, et il enleva sa main qu'il secoua en l'air...

Puis, élevant la hache de sa main droite, il posa l'index de sa main gauche sur le billot. Il abaissa la hache et frappa le doigt au-dessus de la seconde jointure. Le doigt sauta en l'air plus léger que du bois et tomba sur le sol. Serge entendit ce bruit avant d'avoir la sensation de la douleur ; mais dès l'instant suivant, il ressentit une brûlure atroce... »

C'est à ce prix que le Père Serge conserve quelque temps encore, avec sa pureté de moine, sa puissance de thaumaturge. Car une lassitude commence à se faire sentir dans tout son être. Il repousse toujours les assauts de la tentation, mais avec moins de vigueur qu'autrefois, et un jour vient, où, sans qu'il s'en doute, pour ainsi dire, il succombe. En même temps que la pureté, il perd la foi. « Je vois bien qu'il n'y a pas de Dieu, dit-il. Mais comment finir? Me jeter à l'eau? Je sais nager, je ne me noierai pas ! Me pendre? oui, avec ma ceinture, à une branche. » Alors seulement, il commence à comprendre un peu la vraie nature d'un phénomène psychologique qui l'avait longtemps tourmenté. « Ce conflit était double, produit par deux motifs différents : les doutes religieux de l'ermite et ses tentations contre la pureté. Ou du moins il s'imaginait que c'étaient là deux choses différentes ; mais au fond, l'une et l'autre provenaient de la même source. Dès que ses doutes s'apaisaient, ses désirs sensuels disparaissaient aussi, et réciproquement. Mais lui, croyant avoir affaire à deux diables différents, il les combattait séparément, tout en voyant bien que les diables l'attaquaient toujours de concert. » Tolstoï laisse deviner le même genre

Digitized by Google

d'étonnement devant les tentations de l'orgueil, sans doute parce qu'il n'a pas assez lu le *Traité de la Concupiscence.* « Ainsi dit Bossuet, il est manifeste que saint Jean, en nous expliquant la triple concupiscence, celle de la chair et des sens, celle des yeux et de la curiosité, et enfin celle de l'orgueil est remonté à l'origine de notre corruption... Il fallait que la tentation commençât à inspirer l'orgueil d'où sortit la curiosité, qui est mère, comme on l'a vu, de l'ostentation, afin que notre chute se terminât enfin, comme à l'endroit le plus bas, dans la corruption de la chair... Saint Jean remonte de degré en degré par la concupiscence de la chair et par la curiosité de l'esprit au premier principe et au comble de tout le mal, qui est l'orgueil de la vie. »

Le reste du récit n'offre qu'un intérêt purement pathologique en ce sens qu'il témoigne d'un certain dérangement cérébral du pauvre Tolstoï. On voit le Père Serge aller se confesser de son péché à une vieille cousine qu'il n'avait pas vue depuis quelque quarante ans, puis inaugurer une vie de vagabondage et de mendicité, enfin partir pour la Sibérie où il exerce désormais les fonctions de jardinier. Tolstoï l'abandonne brusquement entre deux rangées de laitues.

Œuvre bizarre et très incomplète, ou plutôt ébauche remarquable, le *Père Serge* représente comme une velléité de révolte contre le romantisme maladif qui a dominé toute la vie morale de Tolstoï. Il n'est pas surprenant que cette louable tentative n'ait donné que des résultats insignifiants ou douteux. Tolstoï n'avait pas l'intelligence saine, et de plus, il ne soupçonnait que faiblement l'existence de la théologie. Toute l'ardeur de sa puissante personnalité s'épuisait en méditations lyriques, en extravagances purement imaginatives, ou en observations ayant pour objet un milieu social, médiocrement instruit. On ne voit pas qu'il ait fréquenté l'école des grands maîtres, ni fait le tour des écueils où les apologistes risquent de faire naufrage. Il ignorait sinon l'ivresse ratiocinante, du moins l'ivresse d'érudition et les tentations très dangereuses qui naissent des contacts ésotériques avec les pontifes de l'irréligion. De là le peu de portée du *Père Serge.*

Digitized by Google

Un troisième récit des *Contes et romans posthumes* se rapporte aux difficiles conditions de l'apostolat moderne ; il a un titre apocalyptique : *La lumière luit dans les ténèbres.*

Presque toute sa vie durant, Tolstoï fit partie de l'étrange Confrérie des Châtelains rouges. On sait que ces Messieurs, après avoir prêché dans les réunions publiques les plus pures doctrines du collectivisme, s'en vont vivre chez eux, sans le moindre scrupule, une vie de confort ou de grand luxe. A Tolstoï prédicateur violent d'une sorte de paupérisme intégral arrivèrent souvent, sous une forme ou sous une autre, les classiqnues questions : Et votre train de maison, et vos larbins, et vos automobiles, et les fêtes mondaines qui se donnent dans vos salons? Pour imposer silence à ses remords peut-être, et, en tout cas, pour se disculper aux yeux de ses lecteurs et disciples, l'ermite littéraire d'Iasnaia-Poliana écrivit la *Lumière luit dans les ténèbres.*

Sous le nom de Nicolas Sarintsef, Tolstoï plaide lui-même sa cause. Oui, dit-il, nous voici, nous bien élevés et vêtus avec soin, ayant laissé toutes nos saletés dans nos chambres à coucher pour que des esclaves les emportent. Nous mangeons, nous buvons, nous discutons la question de savoir lequel, d'un musicien ou d'un autre, réussit le mieux à nous délivrer de notre ennui... Demandez-vous seulement s'il est possible que cela continue. »

Non seulement Nicolas Sarintsef-Tolstoï se l'est demandé pour son propre compte, mais il a fermement résolu la question par la négative : il va quitter tout ce luxe malgré les violentes protestations des siens. Même il a fait, sous nos yeux, son apprentissage d'ouvrier menuisier. Malheureusement, cette belle dépense d'énergie n'aboutit qu'à de médiocres résultats professionnels, et c'est pour ce motif sans doute, que Nicolas Sarintsef-Tolstoï est toujours là dans ces somptueux salons dont il continue à maudire le luxe, sans avoir le courage de le quitter. En se prolongeant, cette situation devient ridicule et même honteuse pour Tolstoï, et immorale.

Il faut en finir, cependant. Au cinquième acte (car la thèse se présente sous forme dramatique), Tolstoï fait une confes-

Digitized by Google

sion générale. Il n'a abouti à rien. Bien plus, il a perdu la vie de Boris ! un jeune officier converti à l'antimilitarisme et condamné aux travaux forcés) ; le pope Vassili qui avait jeté sa soutane aux orties est revenu à l'Eglise. « Moi-même, dit-il, je ne suis qu'un modèle de faiblesse. Evidemment, Dieu ne veut pas que je sois son serviteur. » Là-dessus, il se met en prières. Entre précipitamment la vieille Princesse (la mère du malheureux officier Boris) ; elle se jette sur lui et le frappe mortellement. Tout le monde accourt... Avant de mourir, Nicolas Sarintsef-Tolstoï déclare que c'est lui-même qui s'est blessé par accident. Il écrit une requête au Tsar en faveur de Boris. Arrive le pope Vassili en compagnie d'nn groupe de Douchobors. Sarintsef meurt, tout heureux à la pensée que l'erreur est enfin détruite, et que sa vie n'a pas été dépourvue de sens.

On voudrait bien jeter sur ce cadavre, un *Amen* de politesse, mais le moyen de le faire sans mentir? En quoi et pourquoi l'erreur est-elle enfin détruite? Plus que jamais la folie tolstoïste sévit parmi les lecteurs de romans. Quant à sa vie à lui, pauvre bonhomme de lettres, comme on voudrait pouvoir dire qu'elle n'a été que vaine et dépourvue de sens ! Il y a tout lieu de craindre qu'elle n'ait été presque tout entière consacrée à la propagation intensive du mal. Non, non *la lumière ne luit pas dans les ténèbres*.

Ce que j'ai lu avec le plus vif plaisir dans les *Contes et romans posthumes*, c'est une exquise petite nouvelle de neuf pages intitulée : *Aliocha le Pot*. On appelait Aliocha le Pot, parce que, un jour, sa mère l'avait envoyé avec un pot de lait chez la femme du diacre, et que le pauvre garçon s'était cogné contre quelque chose et avait cassé le pot. Courte fut sa vie d'ouvrier et pleine d'humiliations et de petites ou grandes souffrances, mais Tolstoï en raconte les menus événements avec une puissante et dramatique sobriété. Aliocha le Pot mourut en disant : « Tout de même, comme on est heureux ici-bas, lorsqu'on obéit et qu'on ne fait pas de mal aux autres ! Tout de même, sans doute, ce sera ainsi là-haut ! »

Cette belle simplicité fait songer aux *Deux Pêcheurs* de Théocrite.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

Comment on devient Pape

Par sa qualité de chef de l'Eglise le Pape est souverain et reconnu comme tel dans le Droit international. C'est donc suivant les règles d'accession à la souveraineté qu'il doit être nommé. Or ces règles ne comportent que trois modes. Le premier, et le plus suivi jusqu'ici, c'est l'hérédité, adopté dans les monarchies. Le second, l'élection par le peuple ou ses représentants. Il fut en usage dans le Saint-Empire romain et dans le royaume de Pologne. Il prévaut, de nos jours, dans les Etats démocratiques. Il y en a un troisième, peu usité, c'est la désignation de son successeur par le prince en exercice. Des événements récents nous en ont montré des exemples en Abyssinie et en Chine.

Le célibat étant la loi du clergé, nous n'avons point ici, à parler de l'hérédité. D'autre part, la désignation de son successeur par le Pape régnant, possible en soi et même connue de l'histoire, ne saurait être qu'une voie extraordinaire.

Reste l'élection. Elle fut adoptée dès la fin de l'âge apostolique quand les chrétientés reçurent un commencement d'organisation. Chacun peut la voir encore en vigueur, et Pie X, au début de son pontificat, en a mis à jour les règles traditionnelles. Mais combien différente l'élection moderne de l'élection antique ! Si les clercs et le peuple de la Rome byzantine pouvaient sortir de leur tombe pour assister à un conclave, sans doute trouveraient-ils qu'il ne ressemble guère à leurs comices pontificaux, et que le progrès n'est pas toujours un vain mot.

Digitized by Google

Pendant les onze premiers siècles, clercs, notables et peuple de Rome prenaient part à l'élection, ce qui n'empêchait pas le représentant du pouvoir civil d'y exercer une action prépondérante. Outre qu'il y avait là du particularisme local, peu en harmonie avec le caractère œcuménique de la Papauté, on devine bien que les choses ne devaient pas toujours se passer dans la paix avec une parfaite dignité de ton et de manières. Qui rassemble la multitude l'agite. Depuis la fin du XI^e siècle, c'est le Sacré Collège des cardinaux, c'est-à-dire l'assemblée des plus hautes sommités ecclésiastiques du monde entier, qui remplit seul la grave mission de nommer le Pape. L'élection reflète ainsi la catholicité de l'Eglise, échappe plus facilement à l'influence des princes, présente, jusque dans le heurt des opinions, le caractère d'une majestueuse sérénité et donne des chefs encore plus chargés de mérites que d'années.

Il y a donc, dans le droit électoral de la Papauté une ligne de partage très nettement marquée et qui le divise en deux parties bien distinctes, la première, des origines à l'an 1059, étant purement historique, la seconde expliquant le régime sous lequel nous vivons présentement.

PREMIÈRE SECTION

L'ÉLECTION DU PAPE DES ORIGINES A L'AN 1059

Sommaire : Deux périodes principales dans l'histoire du droit électoral de la Papauté, la première des origines à Nicolas II : l'élection du Pape par le clergé et le peuple ; la deuxième de Nicolas II à nos jours : l'élection du Pape par les cardinaux.

Première période : Désignation testamentaire des successeurs immédiats de saint Pierre. — Système électoral dès le début du second siècle. — Election dirigée par les évêques voisins : cooptation synodale. — Participation du clergé et du peuple. — Altération du système. — Troubles démagogi-

Digitized by Google

ques. — Tentatives des Papes en vue de nommer eux-mêmes leur successeur. — Echec de cette tentative. — Intervention de l'empereur. — Comment, après la chute de l'empire d'Occident les rois goths d'abord, puis les *basileus* de Byzance, ensuite les empereurs francs et plus tard les empereurs allemands entendent continuer la personne de l'empereur romain. — L'élection ballottée entre la démocratie et le césarisme. — Nécessité d'une réforme (1).

Comment furent choisis les premiers chefs de l'Eglise romaine, aucun document contemporain des faits ne le dit. Il faut descendre jusqu'au règne de Dioclétien pour y entendre le père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe de Césarée, affirmer que les deux fondateurs Pierre et Paul, qu'il appelle fort justement « les grands apôtres » (2), désignèrent l'homme qui devait les remplacer et celui-ci fit de même, et les autres après lui, jusqu'au cinquième titulaire. C'est ainsi que Pierre transmit ses pouvoirs à Lin ; Lin à Anaclet ; Anaclet à Clément et Clément à Evariste (3).

Saint Paul, comme du reste tous ses collègues de l'aposto-

(1) Bibliographie : I. *Textes législatifs* des papes Symmaque (498) et Etienne III (768) dans « Decretum Gratiani, Distinct 63, c. 21, distinct. 79, c. 3, 4, 5, Hefele, Hist. des Conc. t. III et Lois de Boniface III au Synode romain de 606, Ap. Hefele, loc. cit., et Wernz, Jur. Decret., t. II, part. II^{ae}, tit. xxx. — Liber diurnus Pontificum romanorum, ed. Sickel, Vindobonæ, 1897, et Hinschius, Kirchenrecht, t. I, p. 220, cap. 57, 58, 59, 60, 61 et 63. — Thiel, Epist. rom. Pontificum, p. 646. — A. Galante, Fontes, juris canonici selecti, V *Pontifex romanus*.

II. *Littérature*, Lucius Lector, Le Conclave, son organisation, sa législation ancienne et moderne, Paris, 1894. — Idem, L'élection papale, Paris, 1896. — Berthelet, La elezione del Papa, Roma, 1891. — Ceccaroni, Il conclave, Torino, 1900. — Hinschius *Kirchenrecht*, § 26-30. — Friedberg, *Lehrbuch*, § 59, — Scherer, *Kirchenrecht*, § 2, — Sägmuller, Lehrbuch, § 86. — Stutz, *Kirchenrecht*, § 68. — Eusèbe de Césarée, Hist. Eccl. V, apud Migne. P. G. T. XX. — Wernz, Jus Decretal. t. II, de Constitutione Eccl. — Tit. xxx, Notæ historicæ. Voir également les Collections canoniq. du haut moyen âge, en particulier celles du Cardinal Deusdedit, et d'Anselme de Lucques.

(2) Cf. *Histoire eccl. d'Eusèbe*, lib. V, 6. ap. Migne, P. G. T. XX, col. 445.

(3) *Op. cit.* Lib. III, c. 13, Mign. T. XX, col. 248. — *Op. cit.*, III, 34, Mign. T. XX, col. 288.

Digitized by Google

lat christologique, avait pratiqué ce système pour l'établissement de ses Églises (1).

Cependant, avant de se séparer, les apôtres avaient donné l'idée et le modèle d'une autre procédure. Ce fut à Jérusalem et à l'occasion du choix des diacres. On sait qu'il y avait là, déjà, une communauté importante issue de la prédication même de Jésus. Les apôtres invitèrent les membres à délibérer sur l'acte qui allait s'accomplir et à leur nommer les sujets qu'ils jugeaient dignes du diaconat (2).

On se souvint de ce fait et l'on résolut d'étendre le système électoral à tous les chefs spirituels quand on n'ent plus les Apôtres pour les nommer directement. Ceci était acquis au début du second siècle, dans les Églises du monde méditerranéen. Elles comptaient, on ne l'ignore plus, au-dessus des fidèles, un corps de pasteurs, disposé à trois degrés : évêque, prêtres et diacres. Prêtres et diacres siégeaient à leur rang autour de l'évêque et formaient le presbytère (3). On ne sait pas comment se passaient les détails de l'élection, mais il est certain que le peuple et le presbytère y prenaient part (4). Quand, un peu plus tard, des relations se furent établies entre les Églises d'une même région, groupées autour de l'Église-mère, l'usage s'établit que les évêques, voisins de l'Église privée de chef, vinssent diriger souverainement le choix de celui qui devait la conduire. Je parle d'usage ou de droit coutumier. Je ne connais pas, en effet, de droit écrit avant le IVe siècle. Mais les canons des conciles d'Arles (314) et d'Antioche (341) font entendre qu'ils ratifient une coutume antique quand ils décrètent que l'élection de l'évêque relève « *du synode et du jugement de ses collègues* » (5). C'était la cooptation synodale.

(1) Ad Titum, I, 5.

(2) Act. Apost., I, 15-26.

(3) H. DE GENOUILLAC, *l'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*. — P. BATIFFOL, *l'Eglise naissante*.

(4) Cf. Dom CABROL, *Dictionn. d'archéol. chrét.*, Canones Hippolyti.

(5) Concil. Antioch. can. 23 « Non liceat episcopo alium pro se successorem constituere, etiamsi sit in fine vitæ. Si quod autem fiat ejusmodi, irrita sit constitutio. Servetur autem ritus ecclesiasticus qui continet, non aliter debere fieri quam cum synodo et judicio episcoporum, qui post defuncti dormitionem potestatem habent dignum provehendi.

Digitized by Google

Que vient faire l'élection des évêques dans celle du Pape? L'expliquer, à défaut de textes, car l'organisation de l'Église romaine au début ressemblait de tous points à celle des Églises épiscopales, bien que la primauté fût dès lors reconnue comme son apanage. Elle n'avait pas encore de droit spécial pour le choix de son chef. On y suivait l'usage général, donc, sous la présidence des évêques voisins, le peuple et le clergé élisaient le successeur de saint Pierre. Une élection du IIIe siècle nous apprend comment les choses s'y passaient. Le témoin de ce fait est un homme illustre dans l'Eglise, c'est saint Cyprien de Carthage. Cyprien, très dévot à l'Eglise romaine suivait attentivement tout ce qui se faisait chez elle et dans les monuments de la liturgie primitive son nom est intimement associé à celui du Pape Corneille, issu de l'illustre famille des Scipion, la *gens Cornelia*. Donc, au commencement du mois de mars, de l'an 251, Corneille fut élevé sur la chaire romaine. Mais un prêtre *Novatien*, contesta l'élection sous prétexte que l'élu n'était pas assez sévère dans l'application de la discipline pénitentielle aux *Lapsi*, et il se fit proclamer évêque à sa place, par une partie du clergé. Ce schisme du premier *antipape* émut vivement Cyprien qui, pendant la vacance du siège, avait entretenu une correspondance très active avec le presbytère romain. « Il s'employa de toutes ses forces à faire reconnaître partout l'autorité de Corneille, écrivit, dans ce but, à ses fidèles, à ses collègues dans l'épiscopat, à Corneille lui-même, et finit par rédiger son précieux traité de l'*Unité de l'Eglise* (1).

Or, dans ces écrits il dit que Corneille avait été élu par seize évêques qui se trouvaient alors présents à Rome (2) et, décrivant l'acte de l'élection, il y marque ainsi la participation de chaque fraction du corps électoral : « Par la disposition de Dieu et du Christ, le *témoignage* de presque tous les clercs, le *suffrage* du peuple qui se trouvait présent, le *vote* du collège des prêtres les plus anciens et le *concours* des hommes les plus considérables (3) Corneille a été choisi comme évêque

(1) Lucius LECTOR, *Le Conclave*, chapit. I, p. 11.
(2) Epistol. LV, c. 24.
(3) *Ibidem*, c. 8.

Digitized by Google

de Rome.» Ailleurs encore, il parle du jugement de Dieu, du suffrage du peuple, du consentement des coévêques (1).

Ces données sont conformes à celles qu'il fournit ailleurs, où il expose la procédure de l'élection d'un métropolitain pour laquelle les évêques voisins doivent se réunir, entendre le témoignage du peuple assemblé, auquel il appartient d'attester la bonne conduite des candidats, et imposer finalement les mains à celui qu'ils auront estimé le plus digne (2).

Ainsi, peuple et clergé participaient à l'élection du Pape sous la direction des évêques voisins de Rome. Mais, en somme leur intervention n'avait guère d'autre portée que celle d'un témoignage d'estime rendu à un candidat ; c'était l'expression de leur désir de le voir placé à leur tête. Les évêques restaient maîtres d'accorder ou de refuser la promotion qu'ils demandaient.

Il faut bien noter cela, au IIIe siècle, puisque c'est avéré d'après un témoin digne de foi, et il faudra s'en souvenir quand nous verrons plus bas, peuple et clergé des âges suivants tenter de faire prédominer leur influence électorale. Nous saurons qu'ils sortaient de la tradition et outrepassaient leurs droits.

Sous le nom de peuple l'on désigna, au début, tous les fidèles sans distinction d'intelligence ni de rang. Mais il arriva ce qui devait arriver fatalement. Quand le peuple fut devenu nombreux, il se forma dans son sein, et très distinct de lui, le parti des notables où entrèrent, après l'édit de Milan, les fonctionnaires impériaux convertis au christianisme, les magistrats de la cité et jusqu'aux officiers supérieurs de la garnison. Avec le clergé cela faisait un collège composé de trois groupes de votants, à quoi fait allusion saint Léon le Grand quand, décrivant une élection il y trouve *vota civium, testimonia populorum, honoratorum arbitrium, electio clericorum* (3). Mais, petit à petit, dans le clergé lui-même, considérablement accru, à partir de l'an 250, par le développement des Ordres mi-

(1) Epistol., LLL.
(2) *Ibid.*
(3) Epistol. CVI.

Digitized by Google

neurs, il se constitua une sorte d'aristocratie, composée des prêtres, des archiprêtres, des diacres et des archidiacres, des officiers pontificaux, tous personnages que l'on appela *proceres*, ou encore *primates*, de sorte que le bas clergé, pour avoir sa part dans l'élection fut réduit à s'unir aupeuple. Autant donc que l'on puisse faire une synthèse historique, le peuple et le clergé inférieur posaient les candidatures ; les notables, clercs et laïcs, les discutaient, quelquefois en présentaient d'autres ; les évêques étaient arbitres en dernier ressort.

« Ordinairement, dit Lucien Lector, c'est le troisième jour après la mort du pontife que les évêques de la province romaine, ceux que nous appelons aujourd'hui encore suburbicaires, et qui sont comme les suffragants de l'archevêché de Rome, se réunissent dans la métropole. Ils convoquent, à un jour donné, le clergé et le peuple de la ville dans la cathédrale de Latran ou dans quelque autre église. Sous leur présidence, le peuple et le bas clergé formulent leurs vœux et acclament quelque candidature. Le groupe des notables, sénateurs, magistrats, officiers discutent les mérites de cette candidature, l'adoptent ou lui en opposent une autre. Le groupe des dignitaires ecclésiastiques, prêtres, *cardinati* ou titulaires permanents des principales églises, *primates cleri*, ou fonctionnaires occupant quelque charge importante dans l'administration et les tribunaux ecclésiastiques, font à leur tour un choix. Si les évêques présidents trouvent ce choix heureux, ils le ratifient en consacrant et en intronisant solennellement le nouveau pontife dont le fait de succéder à saint Pierre sur le siège de Rome, le constitue *ipso facto* chef suprême de l'Eglise universelle » (1).

Jusqu'au début du IVe siècle, sauf les incidents qui troublèrent l'élection de saint Corneille, ainsi que je l'ai dit, ce système fonctionna sans heurts et sans inconvénients.

Mais quand l'Empire fut devenu chrétien, la Papauté une dignité suréminente, l'Eglise un vaste organisme, le clergé légion, le peuple multitude, il devint malaisé à manier. Dans cet immense corps électoral des courants s'établirent, qui ne

(1) *Le Conclave*, chap. I, p. 13.

Digitized by Google

convergèrent pas toujours vers le même candidat. D'où les compétitions, les brigues et les luttes, et fatalement des scènes tumultueuses. A vrai dire, la plupart des élections se firent dans un calme relatif et donnèrent des Papes de grande valeur. Cependant quelques-unes furent très agitées, telles l'élection de saint Damase, en 366, de Boniface Ier en 418, de Symmaque, en 498. Il y eut des schismes et des antipapes, tous les abus des majorités populaires, aveugles et entraînées.

Symmaque se préoccupa de porter remède au mal. Il n'y réussit guère, car il aurait fallu bouleverser le système de fond en comble et l'on n'y songea même pas, tant les circonstances étaient défavorables. Il essaya de l'améliorer. Dans un synode de soixante-douze évêques, tenu à Saint-Pierre, en 499, il porta deux décrets qui ont pris place dans les collections du droit canonique (1). Par le premier, il était fait défense de s'occuper de l'élection du Pape futur du vivant du Pape régnant. Par le second, on réglait la manière de faire une élection et l'on établissait la loi de majorité. Celui-là devait être reconnu comme Pape qui aurait recueilli les suffrages de tout le clergé, ou en cas de partage, le plus grand nombre de voix. On passait sous silence le rôle du peuple, comme pour l'abolir par prétérition et donner la prépondérance au clergé.

Je l'ai dit, ce timide essai de législation n'arrangea pas les affaires.

Alors les Papes conçurent l'idée de revenir au système des temps apostoliques et de nommer eux-mêmes leurs successeurs. Ce fut Félix IV qui s'en fit l'initiateur. Le 31 août 530, il réunit auprès de son lit de mort le clergé, les sénateurs et les patrices, et leur signifia sa volonté de confier l'Eglise, après son décès, à son archidiacre, Boniface. Puis il notifia cette nomination à l'empereur d'Orient et à la cour de Ravenne. De plus, il adressa un mandement au clergé, au Sénat et au peuple, par lequel il leur enjoignait d'avoir à reconnaître comme Pape, l'homme de son choix. Enfin, le Sénat, invité par lui, porta un édit pour faire exécuter ses volontés (2).

(1) Décret de Gratien, cap. « Si quis Papa superstite, Dist. 49.
(2) Documents relatifs au pontificat de Félix IV et de Boniface II,

Digitized by Google

Nonobstant dès qu'il fut mort, un schisme éclata. Soixante membres du clergé se réunirent et élurent contre Boniface, le diacre Dioscore. Mais Dioscore mourut quelques jours après, le 14 octobre 530, et Boniface triompha.

Il fut donc Pape par la nomination directe et unilatérale de son prédécesseur. Mais la nouvelle méthode n'alla pas loin. Quand Boniface voulut, à son tour, désigner, pour le remplacer, Vigile, il y eut un tel soulèvement qu'il dut renoncer à son dessein et même casser publiquement l'acte de nomination qu'il avait promulgué (1).

Le système électoral reprit donc son cours, avec ses alternances de calme et de lutte, et dura jusqu'au XI^e siècle.

* * *

Au moment où nous sommes parvenus, une autre influence que celle du peuple et du clergé achevait de le troubler, c'était celle du Pouvoir politique, car dans l'histoire de Boniface et de Vigile, comme dans l'élection des deux successeurs Agapet (535) et Silvère l'on voit apparaître la main des rois goths, qui, de Ravenne, font agir leur agent à Rome.

La démagogie entraînant toujours le césarisme, il était fatal que le Pouvoir se mêlât de l'élection pontificale. Il y serait intervenu tout seul, du reste, on peut en être sûr, aussitôt que la Papauté se mit à compter dans le monde. Les faits du dernier conclave sont là pour nous dire qu'il y prend depuis treize siècles un très grand intérêt.

Toujours est-il que ce fut bien la démagogie qui lui fournit l'occasion d'y pénétrer pour la première fois. En l'an 366, on élut sur la chaire de saint Pierre, l'espagnol Damase, l'un des grands noms de l'histoire religieuse de la fin du IV^e siècle. Or, un ambitieux, le diacre Ursicin, se leva contre lui, ameuta le

découverts en 1883, à la Bibliothèque capitulaire de Novare, par l'abbé Amelli, bibliothécaire de l'Ambrosienne, à Milan et publiés dans le « Liber Pontificalis », [édition Duchesne], t. I, p. 282.

(1) Cf. *Liber Pontif.*, LVII, 92. — DUMONT, *Défense du pape Vigile*, dans *Annales de Phil. chrét.*, 1853. — LABAT, *Dissertation sur le pape Vigile*. — PITRA, *Spicileg. Solesm.*, 1858, IV, XII, etc., Uly. CHEVALIER, *Repert.*, p. 2298.

Digitized by Google

peuple et le clergé inférieur, tant et si bien que pendant des mois le schisme fit rage, le sang coula dans les églises et sur la place publique. Force fut enfin à l'autorité d'intervenir. Au cours de son action, le préfet du prétoire, Prætextatus, ayant pris connaissance des faits, se mit, tout païen qu'il était du côté de Damase, le Pape, légitime et contraignit les rebelles à rentrer dans l'ordre.

Dans l'élection également troublée de 418, l'empereur parut en personne. Contre Boniface Ier, qui venait d'être proclamé, se posa en antagoniste le diacre Eulalius. Il réussit à mettre de son parti le préfet de Rome, et, grâce à lui, à s'installer au Latran. On en référa à l'empereur Honorius qui résidait à Ravenne. Honorius ayant étudié l'affaire condamna Eulalius. Puis, en 422, afin d'empêcher, après lui, le retour de semblables désordres, Boniface crut devoir écrire à l'empereur pour le prier de veiller à ce que, sous son règne, à lui, prince chrétien, l'Eglise eût comme sous les Césars païens, la liberté de pratiquer sa discipline. Il n'y avait, apparemment, dans cette démarche, rien que de naturel, puisque depuis la conversion de Constantin, l'empereur exerçait l'*advocatio Ecclesiæ*, en même temps que l'*imperium mundi ;* il était le protecteur du christianisme, l'évêque du dehors. Tout de même elle a retenti fâcheusement, par la suite, sur les élections pontificales, car les empereurs germains du moyen âge ne manqueront pas de se réclamer de ceux à qui ils prétendaient succéder, à savoir, les empereurs romains. Quoi qu'il en soit, Honorius entendit la prière du Pape et se mit à légiférer sur la matière, et ce qui prouve combien, en ce temps-là, on trouvait légitime son geste, c'est que sa loi a été insérée dans les recueils canoniques (1). Il décide que dans une élection contestée, aucun des deux prétendants ne sera évêque ; il faudra la recommencer jusqu'à ce que l'un d'entre eux ait obtenu l'unanimité des suffrages. Règle très maladroite et que le Pape Symmaque fut obligé de changer au synode romain de 499, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mais ce que je veux observer ici, ce n'est pas le fond même de la loi, c'en est le principe,

(1) Décret de Gratien, distinct. 79, cap 8.

Digitized by Google

L'empereur intervient en législateur souverain dans l'élection du Pape. Rien d'étonnant qu'il prenne l'idée d'y paraître, à l'occasion, en arbitre effectif.

Les empereurs d'Occident n'eurent guère le temps d'exercer cette charge, puisque, on le sait, ils tombèrent avec leur empire en 476. Mais pour barbares que l'on ait représenté leurs vainqueurs, les rois goths, ils eurent l'habileté de ne rien laisser perdre de leur héritage, pas même les prérogatives morales, pas même la faculté de suivre, au besoin en les dirigeant, les mouvements de l'Eglise romaine.

Quand leur chef Odoacre se fut proclamé roi d'Italie, à la place d'Augustule qui n'avait pas su défendre Rome, Simplicius occupait le trône pontifical. Il établit de bons rapports avec le conquérant pannonien. A sa mort, en 483, l'assemblée électorale était réunie dans Saint-Pierre pour lui donner un successeur. Soudain l'on voit entrer le préfet de la ville. Il prend la parole au nom d'Odoacre : « Simplicius, dit-il, nous a recommandé, pour éviter tout tumulte, de ne point faire d'élection en dehors de notre présence. » Etonnement général. Personne n'a entendu parler de cet avis du Pape défunt. Aussi juge-t-on qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter et l'on élit Félix III, de l'illustre famille Anicia. Les deux élections suivantes, celle de Gélase Ier, en 492, et celle d'Anastase II, en 496, ne tiennent pas autrement compte de ces prétentions des nouveaux maîtres de l'Italie.

« Mais le vainqueur et successeur d'Odoacre, Théodoric, poursuivait la même pensée. Aussi fut-il heureux de saisir l'occasion du schisme de l'antipape Laurent contre Symmaque pour intervenir en faveur de ce dernier. Symmaque, toutefois, n'entendit pas devenir la dupe de ce jeu et trois ans après le concile romain (499), où il avait porté la première loi canonique, relative à l'élection pontificale, il fit condamner les prétentions soutenues dans l'élection de Félix III, par le préfet de Rome, parlant au nom d'Odoacre. Pour le moment, Théodoric ne protesta point et les élections d'Hormisdas (514), et de Jean Ier (523) purent se faire librement. Par contre, il pesa de toute sa puissance sur le choix, d'ailleurs excellent, de saint Félix IV (526), parce qu'il était brouillé avec

Digitized by Google

le prédécesseur, qu'il laissa mourir dans les prisons de Ravenne.

C'est en cette circonstance que le vieux conquérant, devenu cruel et autoritaire, réclama formellement le droit d'intervention et formula l'exigence du paiement d'un tribut. L'idée de tirer des avantages pécuniaires des élections papales était bien dans la note de ces barbares, réalistes et affamés de richesses (1). Le plus curieux en cette affaire, c'est que très peu de temps après, il se trouva un Pape pour admettre les prétentions royales comme un droit légitime. Jean II (532) reconnut expressément à Athalaric, successeur de Théodoric, la faculté d'approuver l'élection pontificale et d'exiger, de ce chef, l'acquittement d'une taxe considérable.

Telle était la situation quand Justinien rattacha de nouveau l'Italie à l'Empire de Byzance, à la suite des victoires de Bélisaire et de Narsès (553). Byzantin d'abord et despote par surcroît, Justinien n'était pas homme à laisser l'Eglise vivre en dehors de son action bureaucratique. Il entendait, spécialement, que le Pape, devenu la première puissance morale du monde, fût son homme-lige. Pour colorer son intervention dans l'élection, il n'avait qu'à invoquer les précédents. Il ne manqua pas de le faire, en y ajoutant de son cru de lourdes aggravations, dès que l'occasion s'en présenta. Ce fut deux ans après la conquête, en 555, dans l'élection de Pélage I. Pour mieux montrer l'intérêt qu'il y prenait, il alla jusqu'à en rédiger lui-même le cérémonial. Ce n'était pas sans arrière-pensée. L'une des règles finales qu'il y mit, au milieu de toutes sortes d'honneurs apparents, portait que l'élu de l'Eglise devait attendre la confirmation impériale avant de prendre possession de sa charge. Jusque-là, il était inexistant; l'Eglise, continuait d'être gouvernée, comme si la vacance durait encore, par le triumvirat de l'archiprêtre, de l'archidiacre et du Primicier de la Curie. En outre, le tribut créé par les rois goths était maintenu et fixé au chiffre de trois mille sous d'or, somme exorbitante pour le temps, si l'on pense que le sou d'or représentait cent francs de notre monnaie.

(1) Lucius LECTOR, *Le Conclave*, chap. I, p 25.

Digitized by Google

L'un des nombreux inconvénients pratiques de cette législation fut la durée prolongée des vacances du Saint-Siège. Il fallait du temps au légat pontifical pour aller à Constantinople, plus de temps encore aux bureaux byzantins pour se décider à faire l'entérinement ; enfin il était d'usage qu'un commissaire impérial s'en vînt à Rome, en compagnie du légat, porter lui-même le *placet* de son maître. Tout cela prenait six, huit et dix mois. Aussi le VII^e^ siècle est-il celui des longues vacances ; il se trouve au surplus qu'il est celui des courts pontificats, on n'y compte pas moins de vingt Papes, sur deux cent soixante-quatre pour les dix-neuf siècles chrétiens. Si au moins cette tutelle onéreuse avait réalisé le but qui l'avait fait naître, à savoir tenir la paix dans les élections, empêcher les troubles et les schismes, écarter les antipapes ! Mais elle ne changea rien dans la physionomie traditionnelle des comices. Pire encore, elle y ajouta un élément nouveau de turbulence, car le peuple entendit bien n'être pas toujours de l'avis impérial. Dernier trait, et le plus mauvais de tous, elle y fit naître la simonie, car les agents de l'empereur, les exarques de Ravenne osèrent bien, de temps en temps, mettre en vente leur influence électorale, et il se trouva des ambitieux assez misérables pour l'acheter.

Les Papes ne cessèrent de réagir contre cet avilissement progressif du scrutin. Leurs tentatives leur attirèrent parfois de terribles rigueurs. Martin I^er^ (649), ayant voulu passer outre à l'approbation impériale, fut jeté dans les cachots de Constantinople, il y mourut après six ans de captivité.

Cependant saint Agathon (678) obtint, sans doute à titre personnel, et parce qu'il était Oriental, qu'il lui fût fait remise de l'humiliant tribut imposé par Justinien. Ce fut Constantin Pogonat qui lui accorda cette faveur. L'empereur fit mieux encore. Convaincu qu'il fallait rendre à l'Eglise la liberté de choisir ses chefs comme elle l'entendait, il consentit, sur la demande du successeur d'Agathon (Benoît II), (684), à supprimer la formalité de la confirmation impériale. Mais Justinien II révoqua presque aussitôt cet acte réparateur.

On n'aurait point échappé au joug qui allait se resserrant tous les jours, si l'autorité de Byzance s'était maintenue en

Digitized by Google

Italie. Mais l'on sait comment, par suite des querelles théologiques qui passionnaient les empereurs, le sceptre tomba en quenouille. Les Lombards promenaient leurs incursions guerrières à travers les villes de la péninsule. Les villes demandaient protection aux exarques. Les exarques s'adressaient à Constantinople, et Constantinople, au lieu d'envoyer des renforts, continuait à faire de la métaphysique entre deux séances de cirque. Alors les villes se tournèrent vers leur évêque, comme vers le citoyen le plus puissant, et leur demandèrent de les défendre. C'est ainsi qu'un beau jour, Grégoire II (715) se trouva dans Rome le *defensor civitatis*, le chef que la nécessité impose. Par son intelligence et sa vigueur, il était admirablement fait pour le rôle. Comprenant que Byzance était le passé et que l'avenir était aux peuples qui fermentaient des deux côtés des Alpes, il fit alliance avec le roi des Lombards, Luitprand, et appela à son aide, contre les exarques, Charles-Martel. Il mourut peu après. On ne s'explique en aucune façon que son successeur Grégoire III (731) ait cru devoir demander à l'exarque la confirmation de son élection. En tous cas il fut le dernier Pape à faire cette demande, l'Eglise romaine passa complètement sous la protection des rois francs.

Les premiers rois carolingiens exercèrent cette protection avec un absolu désintéressement et un tact parfait. Il semble que Charlemagne, couronné empereur dans Saint-Pierre, aurait pu, interprétant suivant la tradition, le *droit d'advocatie*, se réserver quelque autorité sur l'élection pontificale. Il se contenta du rôle de gardien vigilant de la liberté des comices (1).

Son fils, Louis le Débonnaire, resta fidèle à sa pensée, et, à la demande de Pascal Ier (815), il proclama dans un Diplôme que l'Eglise avait le droit absolu de choisir ses chefs, en dehors de l'action du pouvoir politique. Il ajoutait seulement que l'élection étant faite, des légats pontificaux devaient aller l'annoncer au monarque des Francs.

(1) Sur la foi d'un texte inséré dans le Décret de Gratien, le pape Adrien Ier aurait reconnu à Charlemagne le droit *eligendi Pontificum et ordinandi Sedem Apostolicam*. Mais le canon de Gratien (distinct. 63, 2 c. 22) est apocryphe.

Digitized by Google

Par malheur, la turbulence du peuple romain ne permit point de profiter de cette liberté. A l'élection d'Eugène II (824), il y eut des scènes scandaleuses de violence et de pillage, et Louis dut envoyer son fils Lothaire au secours du Pape. Entre le Pape et le prince, il fut décidé qu'à l'avenir les élections seraient surveillées par le représentant de l'empereur et le Pape consacré en sa présence (1). On recommençait donc l'histoire du Ve siècle, du temps d'Honorius de Ravenne. Avec des chrétiens aussi fidèles que les membres de la famille de Charlemagne, elle ne présentait pas de danger. Mais on vit bien, par la suite, qu'il y en avait et de très sérieux.

Sur la fin du IXe siècle, les Romains, saisis d'un accès de particularisme, provoqué par la noblesse, repoussèrent la protection des Carolingiens, et se mirent à faire les élections tout seuls. Ils y réussirent pour une fois. Le Pape de leur choix, Adrien III (884), porta même une loi pour consacrer le nouveau système, mais presque aussitôt après, la couronne impériale de Charlemagne passa sur la tête de l'Allemand Arnoul, bâtard de Carloman, et le nouvel empereur se hâta d'abroger le décret pontifical.

Alors commença, pour se continuer pendant tout le siècle suivant, une lutte épique entre Italiens et Allemands. Ceux-ci prirent le dessus, après la mort d'Adrien III et d'Etienne V, avec le célèbre Formose d'Ostie, élu en 891, contre les saints canons, dira-t-on plus tard, quand on jugera son cadavre dans Saint-Pierre. Mais une réaction italienne se produisit dès le pontificat suivant, celui d'Etienne VI (897). Désireux de la confirmer et comprenant d'autre part que tant qu'il y aurait un empereur, il revendiquerait avec des raisons plausibles des droits sur l'élection, le successeur d'Etienne, Jean IX, de Tivoli, proclama que la couronne impériale, à raison de son origine ecclésiastique en l'an 800, avec Charlemagne, et de son caractère de don octroyé par les Papes, en vue de créer une protection à l'Eglise, n'appartenait pas, en soi, à la maison royale de Germanie, mais à l'homme du choix pontifical, et il la donna à un Italien, Lambert, duc de Spolète, le prin-

(1) Cf. Decret. Gratian. Dist. 63, c. 28.

Digitized by Google

cipal seigneur de la Péninsule. Ce coup de diplomatie ne réussit guère, car Lambert étant mort quelques mois après, de même que Jean IX, Benoît IV (898), la mit sur la tête de Louis III, roi de Provence et de Ligurie, et fils du duc Boson, fondateur de ce royaume éphémère. Or ceci ne faisait pas le comte de Bérenger qui, à titre de seigneur lombard, se croyait l'héritier tout indiqué de Lambert. Il déclara la guerre à Louis le battit et lui fit crever les yeux, puis se retournant vers le successeur de Benoît, qui était Jean X, il finit à force d'intrigues, par obtenir de lui qu'il le reconnût empereur, avec le droit d'*advocatie* et la qualité de protecteur de l'Eglise. A sa mort, en 924, on ne parvint pas à s'entendre dans la Péninsule pour lui désigner un successeur. Ce n'étaient certes pas les candidats qui manquaient. Une féodalité, mélange de sang lombard et romain, s'était créée, d'où émergeaient quelques têtes puissantes. Pas une, néanmoins ne fut assez forte pour dominer les autres, mais quelques-unes en revanche, parées des vieux titres de *patrice, consul, sénateur, tribun*, protégèrent tour à tour, et à leur façon, les élections pontificales. On eut ainsi la rivalité néfaste des comtes de Tusculum et des ducs de Nomentum, les premiers, menés plus encore que soutenus, par ces femmes intrigantes qui portent les noms tristement célèbres de Théodora et de Marozie ; les seconds appelant à leur aide des condottieri prêts à tout faire, et soulevant à flots d'or les passions populaires. Sur la foi de Luitprand, le chroniqueur officiel des Allemands, on a dit trop de mal des Papes italiens issus des élections que dirigeaient de pareils personnages ; il est juste de mettre les choses au point avec Flodoard. Cependant, ils ont bien paru en ce temps les Papes les plus faibles de l'histoire et l'Eglise n'a triomphé d'une telle épreuve que parce qu'elle tire de Dieu même son principe de vie.

Elle n'échappa à la dictature des barons que pour retomber sous le despotisme des empereurs. Othon vint en 961, appelé par les évêques et les seigneurs de la Lombardie et se fit proclamer roi d'Italie, à Milan ; puis il marcha vers Rome, allant, disait-il, la délivrer des factions, et proclamant, par la fameuse *Bulle d'or*, sa volonté de protéger le Pape et les terres de saint Pierre. Pendant quelque temps il fut fidèle à sa pa-

Digitized by Google

role, mais ensuite, sous prétexte que le Pape Jean XII trahissait l'Empire, de complicité avec les évêques, il fit un antipape en la personne de Léon VIII. Ce personnage n'avait évidemment rien à lui refuser en principe. Aussi l'a-t-on accusé de lui avoir reconnu la faculté, valable pour lui et pour ses successeurs, d'établir le Pape et de donner l'investiture aux évêques. Il y a, à ce sujet dans le Recueil de Gratien (1), un chapitre dont le titre seul est significatif : *electio Romani Pontificis ad jus pertinet Imperatori* et, dans le fond ne l'est pas moins, puisqu'il dispose que l'empereur est le maître souverain de l'*ordination* papale et épiscopale. On l'a attribué à Léon, comme l'ont fait Gratien, et, de nos jours les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica* (2). C'est à tort pourtant. Le document n'est pas authentique ainsi que le reconnaît Friedberg, l'éditeur protestant du *Corpus Juris*, après Baronius, Pagi et Noël Alexandre. Il émane de ces faussaires, comme il en existait tant à cette époque, qui, pour soutenir la cause de leur choix, n'hésitaient pas à fabriquer des lois. Il manifeste, en tout cas, la prétention des empereurs d'Allemagne de dominer l'Eglise par la nomination de ses chefs : thème de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire.

Ainsi les excès de la démagogie aboutissaient au despotisme des Césars. L'un ne valant pas mieux que l'autre, il fallait les détruire tous les deux. De temps en temps, depuis les débuts du X^e^ siècle, des efforts se produisirent dans ce sens, sous l'impulsion des pontifes. Ce fut sans succès. Il fallait, pour les mener jusqu'au triomphe, des hommes doués à la fois du génie de la pensée et de l'action. Nous allons les trouver au milieu du XI^e^ siècle, et constater par eux que le droit n'est puissant en ce monde que dans la mesure où il trouve des serviteurs intelligents et dévoués.

(1) Distinct. 63, c. 23.
(2) *Monumenta Germ.*, Lib. II, p. 167.

R. PARAYRE.

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE SONATE [1]

A l'envoi », très flatteur en vérité, qui accompagnait ce volume lorsque je le reçus, il y a une huitaine de jours, se trouvait épinglée, sous une forme non moins irrésistible, une toute petite requête : celle de faire connaître, immédiatement, ce que j'allais penser de *la Première Sonate*. Vous entendez bien : « immédiatement », c'est-à-dire, sans prendre le loisir d'examiner de près, ni de contrôler en les passant au crible, les idées qui allaient apparemment s'éveiller en moi sous le choc en retour de cette musique, berceuse à coup sûr et enchanteresse, mais, tout de même, çà et là un peu bien capiteuse. Comme c'était à prendre ou à laisser, docilement j'ai opiné du bonnet ; et voici donc, sans plus, les « impressions » attendues. Que si on les trouve discutables, parce que peut-être délibérément indulgentes, légèrement enthousiastes, voire même quelque peu jeunes, on voudra bien ne pas m'en tenir rigueur, mais plutôt se souvenir de leur indéniable contremarque d'« instantanées », notées rapidement au courant de la plume.

Le titre, d'abord, ce titre de *Première Sonate*, qui se balance nonchalamment à la devanture d'un volume de vers, au risque de faire loucher les passants, m'a paru singulièrement heureux: non pas tant parce qu'il est, à lui seul, déjà représentatif d'une certaine dose d'originalité ; ni même parce qu'il nous insinue, avec toute la discrétion désirable, que l'auteur professe dans un Conservatoire ; mais parce qu'il a fourni à l'artiste la divi-

(1) LA PREMIÈRE SONATE. *Poésies*, par Paul ROUGIER. — In-16, 241 pages. *Paris*, Eugène Figuière et C^ie^, éditeurs, 7, rue Corneille, MCMXIII.

Digitized by Google

sion la plus compréhensive qu'il pût rêver de son sujet. Grâce à celle-là, en effet, toutes ses pièces, ou, pour m'exprimer d'une façon plus civile, tous ses tableautins, sont venus naturellement s'enchâsser, et s'enchâsser à merveille, dans le cadre hospitalier des deux grands diptyques où scintillent, sur le fond d'or d'un cartouche ciselé avec art, les titres irréductibles de l'ALLEGRO et de l'ADAGIO, du MENUETTO et du FINALE : toute la *Sonate*, comme vous le voyez ; sauf à traduire ici, toute la *Lyre*.

Et c'est bien, en effet, toute la lyre que nous entendons résonner dans ce livre, quoiqu'il y ait, à cette lyre, une corde qui vibre un peu plus fort que les autres, et surtout un peu plus souvent. Car enfin, quelque variété que l'artiste se soit ingénié à mettre dans le choix de ses thèmes, il faut bien reconnaître qu'il en est un qui revient sous ses doigts avec la persistance d'un *leitmotiv*, un qu'il ne quitte guère que pour bientôt le reprendre, et qui a donc manifestement toutes ses sympathies. Ce thème, on l'a peut-être déjà deviné, c'est celui où il raconte et détaille l'éternelle histoire, et combien humaine des âmes de vingt ans : c'est le poème de « la vingtième année », familier autant que cher à tous les jeunes poètes. Comme Coppée, en 1867, dans les *Intimités*, il y revient, lui, avec une particulière complaisance ; il y appuie. Mais cela s'explique aisément. N'est-ce pas l'Evangile qui a dit quelque part : *ex abundantia cordis os loquitur?* Or, encore un coup, l'auteur est jeune, et cette *Première Sonate* est son premier livre de vers. Par quoi donc débuter, sinon par ce poème ; et comment n'y pas insister un peu?...

Au surplus, et tout en faisant au poème en question la part léonine, il n'a pas pour autant négligé d'aborder une foule d'autres thèmes. En même temps que très avertie et très sûre, son observation est très large, parce que extrêmement curieuse : tout l'attire, et tout l'intéresse ; et, partout, il sait reprendre son bien en marquant, avec son originalité propre, les êtres, comme les choses, souvent déjà vus par d'autres, et déjà décrits. Il excelle notamment, grâce à l'ingénieuse disposition de ses plans et à la ferme netteté de son dessin, à évoquer un paysage, à le faire apparaître, et, pour ainsi dire, toucher du

Digitized by Google

doigt : lui aussi, il définit et il peint. Mais, plus encore que dans ses transpositions graphiques, il excelle à démêler le pourquoi des choses ; à creuser l'énigme des problèmes qui angoissent ; à nous rappeler aux lois, si souvent méconnues, du sens pratique ; et, en nous faisant réfléchir, à nous préparer à entendre, au moment propice, la voix souveraine de la raison.

Ici, par exemple, c'est du Bonheur qu'il nous parle ; du bonheur, c'est-à-dire, de l'oiseau rare entre les rares, qu'il faut donc, pour cette cause, savoir accueillir et apprivoiser lorsqu'il passe, et à qui il faut à tout prix faire fête, au rebours des maladroits — combien nombreux, hélas ! — qui ne s'entendent qu'à « courir le bonheur à coups de pierres ». Le bonheur, dit-il,

> Le bonheur frappe à votre étage?
> Mettez un couvert au bonheur.

Là, c'est l'humble petite main marbrée des piqûres de l'aiguille et couverte des stigmates de l'âpre labeur quotidien, qui attire son regard, dont la vue l'attendrit, et dont il ne peut se défendre de parler avec émotion et avec respect, bien que

> Elle ne roule point carrosse
> Dans un manchon de chinchilla.

Plus loin, trois vers lui suffisent, comme à l'oiseau trois brins de paille pour son nid, pour construire de toutes pièces le cadre où il va ajuster sa toile :

> C'était l'été splendide avec tous ses bruits d'ailes,
> Avec ses frissons d'or dans l'air, et ses dentelles
> De fleurs courant sur le gazon ;

ou encore, c'est une réflexion jetée au passage, celle-ci entre autres, laquelle n'est point certes d'un désabusé, mais bien plutôt d'un psychologue :

> La fraîcheur d'une fleur cueillie est épuisée.

Puis, ce sont des conseils, des conseils à n'en plus finir, qui se gravent aussitôt d'eux-mêmes dans la mémoire, tant ils condensent, en leur formule brève et exquise, de commune sagesse et d'absolue vérité :

> Passer aux champs humains ainsi qu'une harmonie...
> Découvrir un rayon au front de chaque aurore...

Digitized by Google

Et ainsi, partout, comme on vient de le voir, à l'invention de l'idée correspond avec bonheur la trouvaille du verbe.

Mais, si M. Paul Rougier est heureux dans le choix de ses thèmes, il me semble qu'il l'est au moins autant dans l'usage qu'il fait de sa technique. Et d'abord — car nous sommes bien en 1912 —, il n'est pas retenu par le moindre des scrupules qui paralysaient encore nos grands-pères avant qu'aient retenti, vous avez entendu dire sur quel mode triomphal, les sonneries révolutionnaires de l'Ecole romantique. Aussi, faut-il voir de quelle main leste il les « déniaise », le grand alexandrin, le décasyllabe, et les autres ! Et ils ne s'en portent tous, ma foi, pas plus mal, sans parler qu'ils y gagnent une souplesse, une aisance, et, de temps à autre, je ne sais quel petit air impertinent, dont on ne peut que lui savoir gré. Mais, où la sûreté de sa maîtrise s'affirme encore davantage, c'est dans l'opulente variété d'architecture dont il a fait preuve pour l'agencement de ses strophes ; c'est dans les difficultés, de rythme à la fois et de rimes, qu'il semble avoir pris plaisir à s'imposer, comme un mathématicien s'impose à lui-même quelque embarrassant problème à résoudre ; c'est, en un mot, dans cette ingénieuse et parfois étourdissante diversité de « schémas » dont il fait successivement passer sous nos yeux l'audacieux dessin. On devine là tout de suite un homme en pleine possession de tous les procédés et secrets de son art, qu'aucun labeur ne rebute, non plus qu'aucune hardiesse ne l'effraie. Bravo, poète !

Je vous demande, après cela, ce que peuvent bien peser dans la balance quelques défaillances ou imperfections de détail. N'est-ce pas la rançon presque inévitable de notre fragile humanité? Si donc, il n'est pas rigoureusement interdit de regretter, de ci de là, l'imprécision d'un mot, ou la faiblesse d'une épithète ; si telle césure, en s'appuyant sur une syllabe muette, n'a que tout juste le vague degré de force qu'il est au pouvoir des muets d'imprimer à une articulation ; ou encore si, en cours de route, mais cette fois bien probablement par une inadvertance du typographe, tel vers a perdu, comme disait l'autre, « un clou de ses souliers », j'aurais cependant fort mauvaise grâce à m'en offenser, et plus encore à formuler un reproche. Il y a du reste un certain temps déjà qu'un très-

Digitized by Google

fin connaisseur, écrivant lui aussi pour un jeune — je crois même qu'il écrivait pour deux, — consignait une remarque identique et recommandait pareillement l'indulgence :

> ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis. (*Ad Pison.*, 351-2).

Au lieu donc de faire les gros yeux, ce qui n'a, vous le savez, jamais embelli personne, laissons Zoïle à son pèse-gouttes et attardons-nous plutôt, un instant encore, à relever, dans la *Sonate*, la présence persistante de deux ou trois dons de choix qui en constituent, à mon humble jugement, les qualités maîtresses. Le premier, c'est le don charmant de la *sincérité*. Mais, d'y appuyer même d'une main légère, cela risquerait peut-être de m'entraîner bien loin. Qu'il me suffise donc de rappeler brièvement que l'on trouve, dans la pensée de la *Sonate* et dans son expression, toute la franchise d'un jeune poète, qui, voulant dire ce qu'il sent, sait le dire d'un accent mâle et personnel, sans manière ni afféterie, sans grâces empruntées ni raffinements faciles : encore un, par conséquent, qui a le goût louable de « boire dans son verre ». On me permettra, par contre, d'insister un peu plus sur les deux autres dons : celui d'*humour*, et celui de *sympathie*.

Mais, va-t-on protester en chœur, y songez-vous? De l'*humour !* Dans une œuvre française ! — Et pourquoi pas, s'il vous plaît?... J'ai écrit le mot; je le maintiens : il y est ; qu'il y reste. Car, voyez-vous, n'en déplaise aux Saxons, ceux de droite comme ceux de gauche, il s'en faut qu'ils aient, autant qu'ils le prétendent, le monopole de cette marchandise. Dieu merci, nous en possédons en France un assez respectable tréfonds : c'est tout bonnement par fusées que l'humour jaillit, sous la plume facétieuse de Rabelais; et, sans en chercher d'autres preuves, si l'on s'avisait d'y regarder d'un peu près on en cueillerait des gerbes à pleines mains chez La Fontaine, et, j'imagine aussi, en notre siècle même, chez Emile Faguet et quelques autres. Que les Anglais et les Allemands l'exploitent, eux, un peu différemment de nous ; qu'ils « traitent », par exemple, la matière avec plus de flegme, je n'aurai certes pas l'impertinence d'en disconvenir : on n'a, après tout,

Digitized by Google

que le flegme dont on dispose ; et il faut bien l'avouer, en fait de flegme, notre capacité est plutôt « limitée », — à peu près comme celle dont excipent les Compagnies anglo-américaines avec le fatidique *limited* dont elles illustrent leur raison sociale. Mais veuillez remarquer qu'en cette affaire le flegme n'intervient qu'à titre de facteur de troisième ou quatrième rang. Pris dans son essence, l'humour est, avant tout, à base fondamentale de gaieté : plus de gaieté ; partant, plus d'humour. Ajoutez-y en plus, par manière d'assaisonnement, une légère pointe d'ironie ; et vous avez là les éléments constitutifs et fonciers de ce don précieux : tout le flegme qui pourra s'y adjoindre ne sera en réalité qu'un ingrédient accessoire, qu'une mixture complémentaire. Or à qui, je vous prie, ferez-vous jamais accroire que les buveurs de pale-ale et les mangeurs de choucroute ont plus de gaieté que les Français, et qu'ils s'entendent mieux que nous, je ne dirai pas, à pointer un canon — et encore il faudrait voir! — mais à décocher, avec un imperceptible sourire aux lèvres, la flèche légère et acérée de l'ironie? Ces choses-là, à l'instar de certaines vérités premières, se dispensent elles-mêmes de démonstration. J'en reviens donc à mon propos : M. Paul Rougier a, je le répète, semé sa *Première Sonate* de traits d'humour : il y a, non sans un certain flegme, distillé à plaisir l'ironie et infusé partout la gaieté; et c'est, parmi les charmes divers qu'offre son œuvre, l'un des plus significatifs et des plus pénétrants.

Toutefois, davantage encore que l'humour, ce que j'aime, dans cette *Première Sonate*, c'est le don heureux de *sympathie* qui y circule de la première portée à la dernière, qui en colore aimablement toutes les pages, et qui, en même temps que la chaleur, lui infuse délicieusement la vie.

Menue monnaie de la Bonté, comme l'est aussi la bienveillance, la sympathie a pourtant sur cette dernière cet avantage qu'elle peut, si j'ose ainsi dire, être plus spontanée encore qu'elle, et plus agissante. Je la définirais volontiers : la bienveillance à l'affût, et en marche. La sympathie, en effet, n'a de trêve que lorsqu'elle a réussi à nous dégager de notre moi et à nous faire sortir de « chez nous », pour, avec d'infinies délicatesses, tenter de pénétrer dans l'âme de nos frères et leur faire

Digitized by Google

sentir, selon l'occurrence, que nous aimons à prendre notre part du festin de leurs joies, tout de même que nous savons généreusement nous émouvoir de leurs détresses et communier à leurs douleurs. Exaltée autrefois par Térence, dans une pièce célèbre dont le titre aux huit syllabes rébarbatives pourra faire longtemps le désespoir du bataillon des primaires, cette aimable vertu d'humanité intégrale n'a peut-être pas trouvé parmi nous, chez les modernes, d'interprète plus subtil qu'Alphonse Daudet, ni de chantre mieux inspiré. Or, de quel *Moulin* exactement a bien pu partir la *Première Sonate*, je n'ai pas à le préciser ici, avec la désinvolture quelque peu désobligeante qu'y pourrait mettre le Didot-Bottin ; mais ce que je puis dire, ce que je dois dire, c'est que, tout le temps qu'on la feuillette, on a l'illusion, plus que cela, on a la hantise, de la caresse flottante qui émane et se dégage des jolies *Lettres* que vous savez. De part et d'autre, et au pays de l'Arlésienne comme... mettons, si cela peut vous faire plaisir, à Lugdunum, c'est bien la même sympathie gracieuse, chaude, et effusive, qui, pour gagner tout à elle, constamment se déverse : c'est elle qui, en s'inclinant, tour à tour souriante ou secourable, sur les choses comme sur les êtres, sait frémir avec le brin d'herbe, s'embrumer avec le soir, s'iriser avec l'aurore, gazouiller avec les sources, vocaliser avec les oiseaux, gémir avec les pauvres, soupirer avec les malades, pleurer avec les vaincus, s'épancher en regrets pieux avec les chers absents. Et cela encore est sûrement d'un poète, — d'un vrai.

Aussi, n'ajouterai-je que deux mots, pour me résumer et pour conclure.

Je crois, d'abord, qu'il n'est pas du tout nécessaire de faire déchiffrer aux petites filles la *Première sonate :* elle me paraît, tout compte fait, plus évocatrice qu'éducatrice. Mais, en revanche, j'estime que tous les gens graves et raisonnables, tous ceux que ne bouleverse pas outre mesure le cornement d'une pompe à vapeur qui passe en ouragan, pourront avoir du profit à lire le livre : ils sauront, si je ne m'abuse, facilement y trouver, parmi quelques rappels intéressants d'airs connus, plus d'une ligne savoureuse à glaner, plus d'une observation profonde à méditer et à retenir. J. C.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

NOUVEAU TESTAMENT

I. Dans un nouveau fascicule de ses « Contributions à l'introduction au Nouveau Testament » (1), le Dr Harnack pose la question suivante : Les Saintes Ecritures ont-elles été lues dès l'origine du christianisme par tous les fidèles ou ont-elles été réservées pour les assemblées du culte? En d'autres termes, l'Eglise a-t-elle permis aux particuliers de lire les Saintes Ecritures? On a peu de renseignements sur ce point avant saint Irénée. Cependant, on sait que l'Ancien Testament était lu et même en particulier puisque plusieurs Pères nous apprennent que c'est sa lecture qui les a amenés à l'Evangile. La preuve d'ailleurs que les Evangiles ne restaient pas un livre tenu caché, c'est que Celse, vers la fin du IIe siècle, les connaissait. Avec saint Irénée les textes sont plus précis. Pour défendre les Ecritures contre les hérétiques, l'Eglise a dû en régler l'usage et en sauvegarder l'interprétation. Saint Irénée veut que le chrétien lise les Ecritures, mais qu'il les lise avec les prêtres en qui réside la doctrine apostolique. Le chrétien doit donc accepter l'interprétation que donne des Ecritures l'Eglise, dépositaire des enseignements des apôtres.

Nous voyons ensuite la lecture des saintes Ecritures se propager de plus en plus, mais en même temps nous constatons que l'Eglise en réglait la lecture, déclarant quels

(1) *Ueber den privaten Gebrauch der heiligen Schriften in der alten Kirche ;* in-8°, VII-111 pp. Leipzig, Hinrichs, 1912. 3 fr. 50.

Digitized by Google

étaient les livres approuvés et quels ceux qui devaient être rejetés. Saint Cyprien a même fait dans ses *Testimonia* un recueil des passages des Ecritures qui pouvaient être lus par tous. Origène exhorte le fidèle à consacrer une heure ou deux par jour à la lecture des Ecritures.

Il ressort de ce rapide examen des faits que l'Eglise n'a jamais interdit la lecture des Saintes Ecritures aux particuliers, et ne l'a pas réservé aux seuls initiés, comme cela se pratiquait dans les mystères grecs ou orientaux ; donc le christianisme n'est pas une religion de mystère. Il en ressort aussi que l'Eglise a réglé cette lecture et a voulu que les Ecritures fussent interprétées en conformité avec sa tradition. Ce qu'elle a exigé dès l'origine est ce qu'elle impose encore actuellement.

II. L'ouvrage de M. Dewick, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Liverpool, intitulé « L'Eschatologie chrétienne primitive » (1) donne plus que son titre ne le promet. Il y est traité, en effet, tout d'abord, des doctrines eschatologiques dans l'Ancien Testament, et spécialement des doctrines des prophètes, de la littérature apocalyptique du judaïsme post-exilien, et cette façon de procéder s'explique par ce fait que les enseignements eschatologiques de Notre-Seigneur ont leur fondement ou leur origine dans l'Ancien Testament et dans les apocalypses juives. Car Jésus n'était pas venu pour détruire, mais pour accomplir, pour perfectionner. Toute la question est de savoir si Jésus, partageant les idées de son temps sur la fin imminente du monde, a cru qu'il était chargé d'annoncer la proximité de l'avènement du royaume de Dieu et qu'il serait le Messie qui viendrait l'inaugurer sur les nuées du ciel. La solution dépend de l'interprétation que l'on donnera surtout du discours eschatologique de Jésus, que l'on trouve dans les ch. XXIV, XXV, de saint Matthieu, XIII de saint Marc, XXI de saint Luc. Jésus a-t-il prédit que la fin du monde était sur le point d'arriver? M. Dewick le nie, puisque le Seigneur a déclaré que le Fils de l'homme lui-même igno-

(1) *Primitive christian Eschatology.* The Hulsean Prize essay for 1908; in-8°, XX-416 pp. Cambridge, at the University Press, 1912. 13 fr. 50.

Digitized by Google

rait le jour et l'heure de la catastrophe finale. Il explique les divergences que l'on relève dans les paroles du Seigneur de deux façons : les apôtres et plus tard les premiers chrétiens n'ont pas compris les paroles du Seigneur ou les ont rapportées d'une façon inexacte ; de plus, les évangélistes ont placé à côté les unes des autres des paroles de Jésus qui avaient été prononcées à des époques différentes ou à propos de situations qui n'étaient pas les mêmes. Nous acceptons la seconde explication qui nous paraît suffisante, mais non la première qui ne repose sur rien et n'est qu'une pure conjecture.

M. Dewick conclut qu'indépendamment de toute critique littéraire, trois points restent établis : 1. Notre-Seigneur a prédit la ruine de Jérusalem et la destruction du temple et s'est tu sur la Nouvelle Jérusalem qui devait remplacer l'ancienne. 2. Il a ordonné la prédication de l'Evangile aux Gentils. 3. Il a prévu que le monde finirait par une catastrophe et il a ordonné solennellement à ses disciples d'être toujours prêts en prévision de cet événement.

L'auteur étudie ensuite l'eschatologie des apôtres, de saint Paul en particulier et enfin l'eschatologie dans « l'Eglise post-apostolique jusqu'à Origène ». Il pense que les idées de saint Paul sur les fins dernières ont évolué sous l'influence de son expérience religieuse et des événements. Dans ses premières épîtres, il croit au prochain retour du Christ ; dans la première épître aux Corinthiens, il enseigne que le Christ régnera longtemps sur ses ennemis avant de remettre le royaume à son Père. La fin du monde est donc renvoyée à une date indéterminée.

Le travail de M. Dewick est un bon résumé de ce que nous savons de positif sur les doctrines eschatologiques des évangiles et des premiers chrétiens ; il y aurait quelques réserves à faire, mais dans l'ensemble les données peuvent en être acceptées.

III. Sous ce titre : La question eschatologique dans les Evangiles et autres études sur la critique récente du christianisme (1), M. Emmet a rassemblé sept études qu'il avait publiées

(1) *The eschatological Question in the Gospels and other Studies in recent New Testament Criticism ;* in-8°, XIII-239 pp. Edinburgh, Clark, 1911. 7 fr. 50.

Digitized by Google

précédemment dans diverses revues anglaises. La première est consacrée à examiner la position qu'a prise Schweitzer sur la question eschatologique dans les Evangiles. Nous n'y reviendrons pas puisque nous l'avons déjà exposée aux lecteurs de l'Université catholique. La seconde résume les vues de M. Loisy sur l'histoire évangélique et en particulier sur la résurrection de Jésus. Encore une question sur laquelle il est inutile de revenir. Relevons seulement la conclusion de M. Emmet. Le problème de la résurrection n'est pas résolu par la critique. Tant qu'on n'aura pas expliqué la foi des apôtres à la résurrection de leur maître, on n'aura pas donné une solution adéquate. Les difficultés historiques et psychologiques non moins que les religieuses et philosophiques sont aussi sérieuses que l'on nie ou que l'on affirme la résurrection. La troisième étudie la reconstruction de la seconde source, employée par Matthieu et Luc dans la composition de leurs évangiles, telle que l'a établie Harnack. Ce document reproduit la tradition la plus ancienne des paroles du Seigneur et il est probablement l'œuvre de l'apôtre Matthieu qui l'aurait écrit pour l'usage de ses frères juifs ; c'est la meilleure autorité que nous puissions désirer pour les discours de Jésus. La quatrième étude traite une question de critique textuelle : Le *Magnificat* doit-il être attribué à Elisabeth? Toutes les autorités l'attribuent à Marie, sauf trois manuscrits de la vieille version latine, Irénée, Origène et Nicetas. Mais ces trois manuscrits, dépendant d'un même archétype et Irénée s'y rattachant aussi, ne font qu'un témoin et encore le témoignage de saint Irénée est sujet à discussion ; celui d'Origène l'est aussi. Seul, Nicetas est très affirmatif ; deux fois il parle d'Elisabeth comme ayant prononcé le *Magnificat*. Mais que peut valoir le témoignage d'un écrivain du IVe siècle contre toutes les autres autorités qui l'attribuent à Marie? L'évidence interne est aussi en faveur de celle-ci. La sixième étude examine à nouveau la question de savoir si l'apôtre Paul a écrit aux Galates du nord ou à ceux du sud. Sa lettre a-t-elle été écrite avant ou après le Concile de Jérusalem? M. Emmet croit qu'elle a été écrite avant et que, par conséquent, elle est la plus ancienne des épîtres Pauliniennes. Enfin, dans la septième, il est question du problème de l'Apo-

Digitized by Google

calypse et de son rapport avec le concept de l'inspiration.

L'auteur a traité avec soin toutes les études susmentionnées et s'il n'a versé au débat aucune donnée nouvelle, du moins a-t-il bien présenté ce qu'on savait déjà.

IV. Le sous-titre de l'ouvrage (1) de M. Werner H. K. Soames : Une tentative pour expliquer quelques-uns des passages difficiles ou mal compris du Nouveau Testament nous dit bien quel a été le dessein de l'auteur. Il a passé en revue les très nombreux textes obscurs que l'on rencontre dans les écrits néotestamentaires, et il a essayé de les rendre un peu plus clairs. Dire qu'il a toujours réussi, ce serait exagérer. Affirmer que l'on peut adopter toutes ses explications, ce serait aller contre la vérité. Il est plus d'une solution très discutable, surtout celles où l'auteur, anglican convaincu, présente les doctrines de son Eglise. Nous signalerons seulement comme telles l'exégèse des passages de saint Matthieu où sont enseignées la perpétuelle virginité de Marie, la primauté de saint Pierre, la transsubstantiation. D'après M. Soames ces dogmes ne sont pas contenus dans les textes évangéliques.

Les passages étudiés sont au nombre de plusieurs centaines : ils sont puisés dans tous les livres du Nouveau Testament, sauf dans l'épître à Philémon et les deux petits épîtres de saint Jean. Nous voulons bien reconnaître que, d'ordinaire, le travail est fait d'une manière très scientifique, que l'auteur connaît bien son sujet et qu'il sait exposer avec clarté les difficultés et y apporter les meilleures solutions. Son ouvrage pourra donc rendre des services surtout à ceux qui, sans être spécialistes, s'intéressent aux questions néotestamentaires. C'est à eux d'ailleurs que l'auteur adresse son livre.

V. M. Alfred Loisy a extrait de son ouvrage : *Les Evangiles synoptiques* un commentaire sur l'Evangile de saint Marc, à

(1) *Old Theology*. An attempt to expound some of the difficult or obscure or misunderstood texts, passages and expressions in the New Testament ; in-8°, XVI-427 pp. London, Nisbet, 1910. 9 fr. 40.

Digitized by Google

l'usage du grand public (1). Il déclare que ce n'est pas un « livre d'érudition ». « Il a essayé seulement de projeter quelque lumière sur les questions importantes : caractère, origine, objet de la composition, en les traitant d'un point de vue purement critique et historique ». Ces vues sont exposées en raccourci dans l'introduction. L'Evangile de Marc est mal composé ou plutôt n'est pas composé du tout. On y trouve « quelques anecdotes mal liées, quelques brèves sentences et quand le discours est un peu plus long, c'est une compilation qui s'adapte mal aux circonstances indiquées. » Après un résumé rapide du contenu de l'Evangile, M. Loisy extrait ce qui lui paraît être le fond primitif ; le reste est une addition d'un disciple de saint Paul qui a voulu adapter la tradition galiléenne sur Jésus aux enseignements de son maître. Ce dernier rédacteur est celui qui a donné un caractère nettement paulinien à l'évangile. L'analyse que vient de faire M. Loisy montre sa part dans la rédaction. Il reconnaît qu'elle ne correspond pas exactement à la réalité du travail rédactionnel, mais « il en subsistera toujours assez, et elle paraît assez juste dans son orientation générale pour donner une idée juste de la place occupée par l'Evangile dit de Marc dans l'évolution de la pensée chrétienne, et mieux encore dans l'institution du christianisme. Elle permet, en effet, de voir comment le plus ancien des Evangiles canoniques est une synthèse ou une ébauche de synthèse, avec adaptation réciproque des maigres traditions relatives à la prédication et à la mort de Jésus, de l'Evangile qu'on appelle apostolique ou galiléen et de l'Evangile paulinien, de la religion de mystère que prêchait Paul, fondée sur la mort rédemptrice d'un être divin et concrétisée dans des rites d'initiation et d'union mystique, les sacrements du baptême et de l'eucharistie. »

Tout cela est une vue systématique, le développement d'un premier postulat. L'Evangile de Paul est indépendant de l'Evangile de la tradition ; c'est un mélange des doctrines juives et des mystères gréco-syriens. Le Christ de Paul, c'est

(1) *L'Évangile selon Marc ;* in-12, 503 pp. Paris, E. Nourry, 1912. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

un Dieu sauveur à la manière des Osiris, des Adonis, des Mithra ; un être céleste qui fait son apparition sur la terre et accomplit une œuvre efficace de salut universel. « Il est mis à mort et revient à la vie comme eux, préfigurant dans son sort celui des humains qui participeraient à son culte, commémoreraient sa mystique aventure et s'associeraient ainsi à sa passion. » L'auteur oublie de nous dire quels sont les passages des épîtres pauliniennes où il a trouvé ces affirmations. Si tel est vraiment l'Evangile que prêchait l'Apôtre des gentils, comment expliquer que saint Pierre et les apôtres aient accepté son Evangile, si radicalement différent de celui qu'ils prêchaient eux-mêmes. L'opposition qui exista tout d'abord entre Paul et les chrétiens de Jérusalem avait pour cause les conditions d'admission des Gentils. Quelles n'eussent pas été les protestations si l'Apôtre avait prêché un Jésus, analogue aux Adonis, aux Mithra des mystères païens. Il n'y a d'ailleurs qu'à lire attentivement les épîtres pauliniennes pour constater que saint Paul connaissait et prêchait le Fils de Dieu, fait homme, dont il rappelait les actes sur la terre.

Il est permis de se demander si M. Loisy dans ce nouvel aspect qu'il donne à l'Evangile de Marc n'a pas été influencé par les récentes théories allemandes sur les infiltrations des mystères orientaux et grecs qui se seraient produites dans les croyances des premières chrétiens. Ce qu'il veut, en définitive, démontrer, c'est que les Evangiles sont des écrits, élaborés à diverses reprises, suivant l'évolution de la conscience chrétienne. Tout cela n'est pas nouveau et repose sur une base assez chancelante, celle de la critique littéraire des textes, qui dépend la plupart du temps d'un point de vue préconçu.

VI. Nous n'avons pas l'intention d'analyser dans le détail l'ouvrage du rabbin Gerald Friedländer sur les « sources juives du Sermon sur la Montagne » (1). On pourrait dire de ce travail que ce qu'il a de bon n'est pas nouveau et ce qu'il a de nouveau n'est pas exact, jugement qu'il porte lui-même sur l'enseigne-

(1) *The Jewish Sources of the Sermon ou the Mount.* In-8°, XXIX-301 pages. London, Routledge, 1911. 5 fr. 60.

Digitized by Google

ment de Jésus. Et il s'efforce de prouver que les paroles du Maître se retrouvent toutes plus ou moins clairement dans l'Ancien Testament ou dans l'enseignement des rabbins contemporains. Sans tenir compte du rapport des paroles les unes aux autres, il les prend séparément et prétend leur trouver des similaires. Ainsi, pour Matthieu, v, 8, nous le retrouverions dans Ps. XXIV, 4 ; LXXIII, 1 ; Matthieu V, 9, viendrait d'Isaïe LII, 7. Un seul exemple montrera le procédé : L'ordre du Seigneur : Frappez et il vous sera ouvert, lui aurait été suggéré par ces paroles du Cantique des Cantiques, V, 2 : C'est la voix de mon bien-aimé qui frappe (disant) : Ouvre-moi. La parole : Cherchez et vous trouverez viendrait de Prov. VIII, 17 : Ceux qui me cherchent avec diligence me trouveront. Il n'y a pas d'originalité dans le choix et l'arrangement des idées du Pater puisqu'on les retrouve disposées de la même façon dans Ezéchiel, XXXVI, 23-31. Nous engageons le lecteur à lire ce passage et il se rendra compte qu'avec cette façon de procéder il n'est pas impossible de retrouver dans l'Ancien Testament tous les enseignements du Seigneur. Nous ne voulons pas soutenir qu'on ne retrouverait aucune des paroles du Seigneur dans l Ancien Testament ; ce serait fermer les yeux à la lumière, puisque le Nouveau Testament est le développement, l'épanouissement, le perfectionnement de l'Ancien.

Il est inutile de poursuivre l'examen de ce livre. Ce qu'on peut en dire de plus bénin, c'est que la méthode en est défectueuse et que l'auteur s'est plutôt attaché à la lettre qu'à l'esprit de l'enseignement du Seigneur.

VII. La Synopse grecque des évangiles que vient de publier le Dr Larfeld (1) n'est pas retreinte aux synoptiques; elle comprend aussi le IVe évangile. Le texte de l'évangile de saint Jean est mêlé à celui des synoptiques à la place que l'auteur pense être sa place chronologique. Le lecteur a l'avantage d'avoir ainsi à sa disposition le IVe évangile, mais il sera induit

(1) *Griechische Synopse der vier neutestamentlichen Evangelien*, nach literarhistorischen Gesichtspunkten und mit textkritischem Apparat. In-4b, XXX-180 pp. Tübingen, Mohr (Paul Siebeck), 1911. 15 fr.

Digitized by Google

en erreur s'il croit qu'il est à mettre en synopse avec les autres évangiles. Cet évangile a des passages parallèles avec les autres et on aurait pu donner ceux-là, mais les autres passages n'ont aucun rapport, sauf quelques expressions avec les évangiles synoptiques.

Cette synopse est précédée d'une introduction qui orientera très utilement le lecteur sur les questions de critique textuelle des évangiles ; elle lui apprendra à connaître les matériaux de cette critique : manuscrits, versions anciennes, citations des écrivains ecclésiastiques, systèmes récents de critique, principalement ceux de Westcott-Hort et de von Soden.

Le texte grec est ensuite imprimé sous forme de synopse : Marc, regardé comme le plus ancien, est placé à gauche et c'est d'ordinaire la suite de son récit, qui est prise pour guide ; Matthieu et Luc sont placés en face dans l'ordre de Marc ; quand celui-ci fait défaut, c'est l'ordre de Matthieu qui est suivi. Il en résulte que l'évangile de saint Luc est à l'état dispersé.

Afin de faire ressortir les différences et les ressemblances qui existent entre le texte des évangiles, les parties spéciales à chaque évangéliste sont imprimées en caractères ordinaires et les parties communes à tous les trois ou à deux d'entre eux en caractères gras. Ce procédé ne peut donner qu'une idée générale des rapports des synoptiques entre eux. Pour fournir des renseignements complets il aurait fallu distinguer ce qui était particulier à chacun et ce qui était commun à tous les trois, puis ce qui était commun à Marc et à Luc, à Matthieu et Luc. C'est le procédé qu'a suivi Rushbrooke dans sa synopse.

Le texte est accompagné d'un riche apparat critique, qui permettra à l'étudiant de se rendre compte de la valeur des leçons adoptées.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

REVUE DE LITTÉRATURE ANGLAISE

Dans l'abbaye de Westminster, au « Coin des Poètes », en face du tombeau de Tennyson, fermé il y a vingt ans à peine, se dresse le monument de Chaucer, mort le 25 octobre 1400. Tout au-dessus flamboie une verrière où sont représentées diverses scènes tirées des « Contes de Cantorbéry ». C'est pour les Anglais qui auraient oublié la langue de Chaucer, comme une traduction visuelle des principaux passages du vieux poète ; ceux qui ont lu Chaucer y voient revivre les personnages dont ils ont entendu conter les actions et rapporter les discours. Tous, lettrés érudits ou simples curieux, aiment à contempler le vitrail qui surmonte le monument du « Père de la Poésie anglaise ».

Ainsi en sera-t-il du « Chaucer » de M. Legouis (1) : il charmera les érudits familiarisés de longue date avec l'auteur des « Contes de Cantorbéry » ; et ceux qui, pour la première fois, prendront contact avec lui seront ravis de leur nouvelle connaissance. Travail de synthèse et de vulgarisation tout à la fois, il trahit, sans étalage d'érudition, une connaissance très approfondie du poète, de son œuvre et de son temps. Il est, aussi bien, le fruit d'un long commerce et, pourrait-on presque dire, d'une sorte de prédilection de l'auteur pour Chaucer. C'est comme le couronnement modeste des importants travaux de M. Legouis, sur Chaucer. La science discrète, la souplesse et l'élégance du style, la sûreté des

(1) *Chaucer*, par E. LEGOUIS, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-16, de 262 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1910.

Digitized by Google

jugements, y révèlent à chaque page le savant et le lettré français.

Afin que personne, même sachant l'anglais, ne puisse regretter une fâcheuse ignorance de la langue du XIVe siècle, l'auteur a illustré son livre d'une multitude d'exemples de la poésie de Chaucer traduits en vers français exquis où l'on respire le parfum de nos poètes nationaux du temps de Chaucer. Ces traductions, en même temps qu'elles donnent à l'ouvrage un caractère d'originalité distinguée, préparent le lecteur à mieux comprendre la dette contractée par le poète anglais envers notre littérature. Ses formes poétiques sont empruntées aux poètes français de son époque ; il s'est contenté d'assouplir leurs vers. Chaucer « s'est trouvé l'héritier de toute la littérature de France, riche de trois siècles d'efforts généreux, à la parole déliée, à l'esprit fécond, qui même donnait quelques signes de lassitude pour avoir trop produit ». Il prend donc chez nous ses moyens d'expression. Bientôt il passe de l'imitation des auteurs à celle de la Nature : « il se fit, selon les pages, le peintre ou le greffier de la vie ».

Faire l'analyse de pareils livres est difficile : on se laisse séduire par leur charme et sans cesse l'on voudrait citer. On rappellera seulement que cet ouvrage est le premier où la vie et l'œuvre de Chaucer aient été présentées dans leur ensemble au public français. Les Anglais, dotés cependant de nombreux travaux sur Chaucer, nous ont envié celui-ci et viennent, croyons-nous, d'en donner une traduction. C'était une entreprise hardie de commencer une collection des « Grands Ecrivains Etrangers » par un poète aussi ancien que Chaucer. Mais ce n'était point témérité : entre les mains d'un maître, ce premier volume est devenu le modèle de toute la série. Que les successeurs de M. Legouis s'inspirent de son exemple.

Chaucer a exclu du cortège pittoresque de ses pèlerins et la haute noblesse et la canaille. Ce n'est pas toutefois que les bourgeois, les artisans et les gens d'Eglise aient été les seuls à se rendre à Cantorbéry. Si le bas peuple n'osait guère frayer avec la masse des pèlerins, on le voyait cependant

Digitized by Google

cheminer sur les routes qui conduisaient au célèbre sanctuaire, à côté des calvacades « panachées » formées par les croyants plus fortunés ; l'attrait d'aumônes plus abondantes, la possibilité de vivre et de loger gratis durant leur séjour, le désir de voir les fêtes magnifiques dont peut-être ils avaient entendu parler par la valetaille de la suite d'un grand seigneur, c'étaient, en même temps que la dévotion, autant de bonnes raisons d'entreprendre ce long et pénible voyage. Mais pour l'ordinaire, ils ne voyageaient pas de compagnie, ne pouvant pas, comme Chaucer, commencer leur pèlerinage par un arrêt à quelque auberge bien achalandée. De leur côté, les nobles et les princes allaient à part en brillant équipage, faisaient comme la canaille et ne se mêlaient point aux autres pèlerins de condition différente.

En tous temps, on pouvait voir ainsi sur les routes de Cantorbéry des groupes ou des isolés aller à la ville sainte ou en revenir. Mais à certaines époques, pour la fête de saint Thomas Becket, et surtout pour les « Jubilés » ou cinquantenaires, où des cérémonies magnifiques et des faveurs spirituelles spéciales attiraient les fidèles, l'affluence était extrême ; à en croire les chroniques, elle dépassa parfois cent mille hommes. La route de Londres, celle où chemina Chaucer en si joyeuse compagnie, était alors fort encombrée. Mais les pèlerins venaient de deux autres directions encore. De Southampton arrivaient les Anglais de l'ouest et les Normands; les Français, les Allemands et les Italiens débarquaient à l'est, à Sandwich, dont le port était alors très fréquenté. Dans ces occasions, on pouvait entendre à Cantorbéry les langues et les accents les plus divers : l'écossais encore en formation, l'irlandais, le gallois et le breton, mais aussi le français aux dialectes si différents, l'allemand très proche encore de l'anglais et l'italien aux brillantes sonorités.

A Cantorbéry, avait été fondé le premier monastère, dès l'arrivée d'Augustin sur le sol anglais. C'était le véritable berceau du Christianisme en Angleterre ; ce fut, par suite, le premier siège épiscopal, transformé plus tard en siège archiépiscopal et primatial de l'Angleterre. Mais ce que les pèlerins venaient vénérer, c'étaient les restes de l'archevêque

Digitized by Google

Thomas Becket, ancien chancelier du roi Henry II, massacré dans sa cathédrale, le soir du jeudi 29 décembre 1170, à cause de sa résistance aux empiètements du pouvoir royal sur ses prérogatives archiépiscopales et ses pouvoirs spirituels. Fort discuté de son vivant, ses contemporains s'accordèrent vite pour le vénérer comme un martyr et un saint. De suite, son tombeau devint le but d'un pèlerinage capable de rivaliser à cette époque avec Saint-Jacques de Compostelle en Espagne ou le tombeau des Apôtres à Rome.

Les détails de l'histoire d'une superbe cathédrale et d'un pèlerinage fameux sont peut-être peu connus de plus d'un lecteur des « Contes de Cantorbéry ». Aussi paraît-il bon de rappeler, à l'occasion de Chaucer, un livre déjà ancien, mais qui n'a rien perdu de sa valeur et constitue un excellent modèle de la prose anglaise. En 1853, Stanley, l'ancien disciple du grand Arnold à Rugby, qui devait devenir « Dean Stanley » de Westminster, était depuis quelques années déjà chanoine anglican de Cantorbéry. Il écrivit d'abord un article dans la *Quaterly Review* sur le « meurtre de Becket » ; l'année suivante, il fit une conférence sur « l'arrivée d'Augustin et la conversion de l'Angleterre » ; enfin, dans deux autres conférences de 1855, il retraça l'histoire du « tombeau de Becket » jusqu'à la Réforme. Placés suivant l'ordre chronologique et légèrement modifiés dans la forme, ces divers morceaux furent réunis en volume et forment *The Historical Memorials of Canterbury* (1).

Sans doute, on sent parfois dans cet ouvrage la gêne d'un auteur protestant désireux malgré tout de raconter sincèrement des événements comme la conversion de l'Angleterre par saint Augustin où se manifeste nettement la dépendance de l'Eglise d'Angleterre à l'égard de l'Eglise Romaine. Ailleurs, le préjugé contre le culte des Saints, préjugé que peut-être l'auteur ne partageait pas, mais qu'il connaissait chez ses auditeurs et ses lecteurs, l'amènent à employer des expressions qui étonnent. Mais, malgré ces défauts faciles à déce-

(1) *Historical Memorials of Canterbury*, by Arthur P. STANLEY, D. D. late Dean of Westminster, formerly of Canterbury. 1 vol. in-8°, 300 pages, 11e édition. — London, Murray, 1912.

Digitized by Google

ler et à corriger, l'ouvrage présente trop d'intérêt pour qu'on ne le lise pas. Il fait revivre une Angleterre peu connue, celle d'avant la Réforme ; c'est notre Moyen Age avec ses qualités et ses défauts. Et l'on éprouve même quelque surprise à découvrir une Angleterre point encore paralysée par la Réforme et où les foules parfois naïves ont le bel enthousiasme et la foi ardente de ceux que n'a pas atteints le Puritanisme.

Souvent on nous entend nous plaindre de la fausse opinion que les étrangers ont de la France et des Français. De la lecture de romans ou de pièces de théâtre, ils concluent à la légèreté, à la profonde perversité et à l'immoralité de toute la nation. Si, d'aventure, ils viennent en France et sont introduits dans une famille, ils ne cachent pas leur étonnement de trouver tant de différences entre la réalité et l'idée qu'ils s'étaient formée d'après leurs lectures ; si l'intimité le permet, ils vont parfois jusqu'à demander si ce n'est pas là une exception. Une erreur du même genre semble s'être produite à l'égard de l'Angleterre de la fin du XVII^e siècle. A la Restauration, tout paraît trahir une extrême frivolité : les théâtres fermés par les Puritains se rouvrent, les pièces les plus en vogue sont très légères, les poètes de Cour font de leurs œuvres et de leurs vies une protestation incessante contre la réserve imposée par les Puritains ; les Mémoires même, ceux de Grammont par exemple, ne sont guère faits pour modifier cette impression. On étendit à toute l'Angleterre ce jugement sévère que semblait motiver sa littérature. Les étrangers ne furent pas seuls à s'y méprendre ; les Anglais acceptèrent aussi cette conception erronée. Au milieu du XIX^e siècle cependant, les historiens en vinrent à un jugement moins absolu. Mais jusqu'à nos jours, l'histoire littéraire n'a cessé de répéter que la Restauration se caractérise par l'extrême légèreté de ses mœurs, de son théâtre, de sa poésie, de sa littérature tout entière.

Or, grâce à une connaissance plus complète des faits, il nous sera possible à présent de corriger cette idée sommaire et inexacte. Quiconque lira attentivement le VIII^e volume de l'*Histoire de la Littérature Anglaise*, publié par l'Univer-

Digitized by Google

sité de Cambridge (1), devra se rendre à l'évidence et admettre non seulement que la nation anglaise dans son ensemble était fort différente du petit groupe de courtisans qui donnait le ton aux productions littéraires les plus en vue, mais aussi qu'il y avait des œuvres d'un genre tout opposé. En effet, à côté des Mémoires de Grammont, il y a ceux d'Evelyn et de Pepys ; en face de l'immoralité de convention qui domine le théâtre et prétend représenter les mœurs de la haute société, on voit en nombre suffisant des seigneurs du genre d'Evelyn et des hommes d'état de la valeur de Temple ; Pepys lui-même est un excellent exemple de ces hommes qui, une fois aux affaires, s'y donnent tout entiers et rompent définitivement avec leur vie passée. Ainsi devaient faire Penn, puis Rochester, imités de plus d'un de leurs gais compagnons de la cour : arrivés à un âge où d'autres en sont parfois aux pires dissipations, ils étonnent par l'étendue des services rendus à l'Etat.

Cette histoire littéraire fait encore justice d'une autre erreur, celle de l'influence prépondérante qu'aurait exercée la littérature française sur la littérature anglaise de cette période.

A la vérité, on ne peut nier la multitude ni l'importance des emprunts faits à notre littérature. Notre théâtre fut littéralement pillé. Corneille, Racine et Quinaut furent largement mis à contribution. Mais Molière fut celui qui excita le plus les convoitises ; on lui prit non seulement ses personnages et les principales intrigues de ses pièces, mais on alla jusqu'à démarquer des pièces entières, pour les adapter au goût anglais. Par leurs emprunts, les écrivains anglais de la Restauration se faisaient les débiteurs des écrivains français. Mais emprunter n'est pas nécessairement subir l'influence de son créancier. Les auteurs anglais empruntent sans rougir, ou plutôt ils prennent dans notre littérature tout ce qui leur convient. Puisque les souverains ont rapporté de leur exil la mode des choses françaises, les au-

(1) *The Cambridge History of English Literature*, edited by A. W. WARD and A. R. WALLER, Volume VIII : *The Age of Dryden*. — Cambridge, at the University Press ; 1 vol. in-4°, de 516 pages, 1912. — *Prix :* 11 fr. 25.

Digitized by Google

teurs prennent en France ce qui flattera cette mode. Mais ils s'en tiennent d'ordinaire à des ressemblances superficielles : ils donnent à leurs personnages le nom de personnages célèbres du théâtre français ; ils notent leurs mouvements et prennent comme un instantané de leurs attitudes. Aussi, au lieu de caractères intelligibles en tous temps et dans tous les pays, a-t-on seulement des peintures ou des caricatures de personnes du XVII^e siècle. L'imitation des Français s'arrête au dehors. C'est un peu comme la mode des vêtements, des jeux, des vocables, qui fut si forte chez nous il y a peu d'années et n'est pas encore disparue entièrement ; pour avoir porté des costumes faits à Londres, pratiqué les mêmes sports que les écoliers d'Outre-Manche, ou joué au tennis en se servant de termes qu'ils comprenaient à peine, nos jeunes gens n'étaient pas plus capables de comprendre ce qui distingue profondément le français de l'anglais et d'essayer de modifier leur caractère par l'imitation de ce qu'il y a de bon dans le tempérament anglais.

Telles sont les principales erreurs que corrige cette magistrale histoire littéraire. Elle ne le fait d'ordinaire qu'en indiquant la vraie position de la question. Ceux qui prendront cette histoire pour guide ne courront pas le risque de s'égarer dans de traditionnelles erreurs. Du reste, la méthode employée est une garantie pour les lecteurs, puisque, s'en tenant exclusivement au programme d'une histoire littéraire, elle conduit aux œuvres, mais laisse à chacun le soin de goûter et d'apprécier leur valeur artistique. S'il fallait citer quelques chapitres pour leur mérite exceptionnel, on s'arrêterait surtout à ceux de M. Ward sur Dryden, de M. Whibley sur Congreve et les poètes de la Cour, de M. Wheatley sur les auteurs de Mémoires. Le seul reproche qu'on puisse faire ne vise pas une maladresse d'exécution, mais une simple omission : on ne trouve pas d'étude d'ensemble sur les « Salons », qui se multiplièrent alors à l'imitation de la France et contribuèrent à mettre en évidence les beaux esprits du temps.

Les qualités musicales du style sont peut-être celles qu'il est le plus difficile de déterminer. Il est évident cependant

Digitized by Google

qu'il existe à ce point de vue de profondes différences entre les écrivains. Les uns, par le rythme, donnent à leur style un charme pénétrant ; leurs mots et leurs phrases sont pour l'oreille une musique tantôt douce et tantôt puissante mais toujours agréable, analogue au murmure du ruisseau ou à la grande voix du vent dans les hautes futaies. D'autres ont un style monotone qui n'attire pas davantage l'attention du musicien que ne le ferait en tombant une pluie abondante et régulière. Les écrits de plusieurs — peut-être sont-ils le grand nombre — ne peuvent se lire à haute voix, tant les mots et les phrases qui les composent ont de rudesse ou du moins de défaut d'harmonie, un peu comme seraient les bruits qui montent d'une ville et d'où se détachent de temps en temps quelques sons plus forts mais mal accordés. Mais il y a des différences même entre les meilleurs écrivains. Personne par exemple ne songera à prétendre qu'au point de vue de l'harmonie, le style de Bossuet soit pareil à celui de Fénelon ou de Chateaubriand.

Ainsi en est-il dans toutes les langues. Mais ces différences perceptibles dans les langues dont le système prosodique est syllabique, le sont bien davantage encore lorsque la mesure du vers repose sur la quantité et sur l'accentuation. En anglais, où la place de l'accent dans les mots est extrêmement variée, les écrivains ont à leur disposition un instrument d'une rare souplesse. Serait-il possible de dégager assez les différences que l'on constate entre les auteurs au point de vue rythmique pour se rendre compte d'abord de ce que sont au juste ces différences, et par suite quels éléments constituent le rythme propre de tel ou tel passage, puis pour déterminer les lois du rythme de la Prose? M. Saintsbury a pensé que l'entreprise valait du moins la peine d'être tentée. En écrivant *L'histoire du rythme de la Prose anglaise*, il a analysé avec soin des passages caractéristiques des principaux auteurs dans l'espoir de découvrir ce qui est l'essence du rythme de la prose (1).

(1) *A History of English Prose Rhythm*, by George SAINTSBURY. 1 vol. in-8°, XVI-490 pages. — London, Macmillan et Co., 1912. — *Prix* : 17 fr. 50.

Digitized by Google

Comme on le sait, le professeur Saintsbury reste fortement attaché à la scansion traditionnelle de la poésie anglaise, scansion si violemment attaquée durant ces dernières années. Pour lui comme pour Quintilien *neque loqui possumus nisi in syllabis brevibus et longis ex quibus pedes fiunt.* Il avait maintenu dans son *Histoire de la prosodie anglaise,* la division du vers en « pieds » marqués par des longues et des brèves. Or, il adopte pour la prose cette même commune mesure ; il se contente d'accepter un plus grand nombre de pieds n'excluant ni ceux d'une seule syllabe pourvu que ce soit une longue, ni ceux de cinq syllabes, acceptant toujours une grande variété dans le groupement des longues et des brèves.

D'après son étude minutieuse et infiniment ingénieuse d'une multitude d'exemples, on arrive à cette conclusion générale que le rythme de la prose, d'abord fondé sur les mêmes éléments que le rythme de la poésie, semble s'en être séparé et tend à une séparation de plus en plus nette. Durant toute la période Anglo-Saxonne, c'est-à-dire jusqu'aux XII^e^ ou XIII^e^ siècles, lorsque la prose est rythmée, elle est pareille à la poésie et son rythme est alors constitué par la succession d'une longue et d'une brève : - ∪. Très souvent à cette époque on retrouve aussi en prose certains des éléments caractéristiques de la poésie anglo-saxonne, comme par exemple l'allitération. On a donc une sorte de prose versifiée. Mais la prédominance du rythme trochaïque engendre la monotonie. Aussi cette uniformité tend-elle rapidement à disparaître.

Le rythme qui lui succède se présente sous deux formes principales que M. Saintsbury appelle le rythme antiphonique et le rythme symphonique, c'est-à-dire la phrase balancée et antithétique et la phrase complexe dont tous les membres sont harmonisés de façon à produire un effet déterminé. Depuis le XV^e^ siècle, le rythme se rattache toujours à l'un de ces deux types, quelles que soient les différences de détail. Au XVII^e^ siècle, les prosateurs les plus simples restent attachés au rythme à antithèse ou antiphonique, tandis que ceux qui se signalent par plus de recherche adaptent leur langue devenue très riche et leurs images surabondantes de manière à obtenir une harmonie symphonique et

Digitized by Google

polyphonique. Les efforts réunis de Johnson, de Burke et de Gibbon contribuent alors à la création d'un style d'une harmonie caractéristique, tantôt simplement balancé et tantôt perfectionné jusqu'à donner à la phrase un effet polyphonique marqué, tandis que l'ensemble des phrases s'harmonise en une véritable symphonie !

Durant tout le XIXe siècle, on n'a pas cessé de consacrer les plus grands soins à l'harmonie de la prose. Les efforts ont surtout eu pour but de l'adapter d'une façon précise aux différents genres littéraires. Dans toutes les tentatives pour arriver à une prose plus parfaite, on s'est préoccupé d'en enrichir le rythme et insensiblement on en est revenu aux formes polyphoniques et symphoniques du XVIIe siècle. Mais tous, de Coleridge à Swinburne et à Meredith, se sont efforcés d'empêcher le rythme de donner naissance à un mètre déterminé, non pas que tous s'opposent à ce qu'il puisse y avoir en prose des fragments de vers, mais parce que tous reconnaissent que la prose doit se dégager entièrement de la poésie.

Cela revient à déclarer par la pratique qu'il y a des différences essentielles entre le rythme de la prose et celui de la poésie. Cette opposition entre les deux sortes de rythme peut se traduire de la façon suivante : le vers est constitué dans son essence par le retour à intervalles réguliers de phénomènes identiques ; au contraire, le rythme de la prose est fondé sur la variété et la divergence. Il faut en effet toujours tenir compte de cet élément indispensable : la variété. Cette loi est même supérieure au choix de telle ou telle catégorie de pieds destinés à produire un effet marqué. Car les différents pieds ont leurs qualités particulières ; non qu'il y en ait de vulgaires et de nobles, mais que la réunion de plusieurs de même espèce produise invariablement un effet identique. Peut-on déterminer ce qui constitue une prose « nombreuse »? Tout y est parfaitement rythmique ; elle ne supporte aucune négligence et exige la même perfection au milieu et à la fin que dans le début. Mais toujours dans la prose la plus soutenue, la variété s'impose.

Telles sont les principales questions que traite M. Saints-

Digitized by Google

bury. Son ouvrage est éminemment évocateur. Sans doute on pourra critiquer telle ou telle de ses conclusions ; et du reste, il les formule avec tant de réserve et de modestie ; on pourra discuter l'analyse rythmique de certains morceaux. On devra reconnaître qu'il a ouvert une nouvelle voie et que grâce à lui tout un champ de recherches fort intéressantes se trouve défriché. L'étranger, en suivant pas à pas M. Saintsbury, en relisant sous sa direction les passages qu'il étudie, comprendra mieux cet élément rythmique qu'il perçoit dans l'anglais, mais dont il est souvent si empêché de contrôler la réalité ou d'analyser les éléments constitutifs.

Les lettres anglaises viennent d'éprouver une perte qu'il n'est pas permis de passer sous silence dans une Revue de Littérature Anglaise. Andrew Lang est mort cet été, quelques jours après la publication de son dernier ouvrage, une *Histoire de la Littérature Anglaise*, de Beowulf, à Swinburne. Peu d'auteurs avaient manifesté une pareille étendue de connaissances et une aussi universelle sympathie.

Né en Ecosse, à Selkirk, en 1844, Andrew Lang commença ses études à Edinburgh ; il les continua à l'Université de Saint-Andrews, puis à celle d'Oxford. Après de brillants examens académiques, il fut élu, en 1868 « Fellow » de Merton College à Oxford. Dès cette époque, il se fit remarquer comme écrivain et comme journaliste. Il prit une part ardente au long débat soulevé par Max Müller au sujet de l'interprétation des fables mythologiques et populaires, et ne s'acquit pas peu de renom en cette circonstance. Mais l'auteur des ouvrages sur l'histoire des religions, et sur le « folk-lore », sur « les Coutumes et les Mythes », avait débuté dans les lettres comme poète. Ecrites avec un haut talent, ses poésies prouvaient au surplus sa profonde connaissance de notre langue et de notre littérature. Son premier volume de vers a pour titre *Ballads and Lyrics of old France* (1872), et, en 1880, il essayait en anglais les vieux mètres français que Théodore de Banville avait tenté d'introduire dans la poésie française. Plus tard, il traduit *Aucassin et Nicolette* et donne une édition parfaite des *Contes* de Perrault. Ses études sur

Digitized by Google

les mythologies avaient éveillé son attention sur les formes religieuses incomplètes ; aussi écrit-il plusieurs articles et enfin un livre sur l'Occultisme. En même temps, il publie un roman historique dans le genre de Scott, destiné à un grand succès, et compose une excellente biographie de Lockhart ; Ecossais et historien, la curieuse figure de Marie Stuart ne pouvait manquer de vivement l'intéresser, et il écrit un livre passionnant : *Le mystère de Marie Stuart ;* il publie aussi de 1900 à 1903, une histoire de l'Ecosse. Il fut encore critique littéraire comme le prouvent de nombreux articles, quelques volumes et cette *Histoire de la Littérature Anglaise* qu'il venait de terminer lorsque la mort le surprit. Faut-il rappeler enfin son rôle dans la défense de notre Héroïne Nationale? Lors de la publication par Anatole France de sa scandaleuse histoire de Jeanne d'Arc, Andrew Lang, protestant et anglais, tint à honneur de rétablir la vérité ; dans son ouvrage intitulé : *La Pucelle de France,* il rectifia de main de maître les erreurs historiques de M. France, et fit revivre sous les yeux de ses compatriotes étonnés la figure pure et sainte de la Vierge libératrice de notre pays.

Au milieu d'une pareille production d'œuvres si diverses, ce qui frappe le plus, c'est l'extrême compétence d'Andrew Lang. Il a écrit sur presque tous les sujets qui intéressent l'humanité ; il n'a jamais pu le faire en novice. Historien et poète, anthropologiste et journaliste, critique littéraire et érudit, il l'était pleinement. Il aimait les hommes véritablement compétents dans leur métier, et lui-même l'était pleinement dans le sien : il savait à fond son métier d'homme de lettres.

Ecossais de naissance, il ne chercha pas à renier sa petite patrie ; et l'aurait-il pu? Son origine se manifeste dans toutes ses œuvres. Il a de l'Ecossais l'ironie fine, bien différente de l'humour anglais, ironie qui s'exerce aux dépens de tout, et parfois de lui-même. Il en a l'imagination, et ce penchant particulier pour l'histoire que les Ecossais semblent puiser dans le sol même, dans ce pays où chaque maison, chaque rue, où les villes et les campagnes, les lacs et les vallées, ont leur histoire ou leur légende. Il a de l'Ecossais le goût des

Digitized by Google

choses françaises et l'amour de la France ; car c'est un fait remarquable, l'Ecosse s'est toujours tournée de préférence vers les peuples latins et surtout vers la France pour en recevoir des leçons de tout ordre, mais surtout de logique, de composition et de style. De l'Ecossais enfin, il a cette langue charmante, qui, comme on l'a dit, est un peu l'anglais d'un émigré, c'est-à-dire une langue plus soignée, un style plus élégant, comme seraient ceux d'un auteur habitant un pays étranger et tenant malgré tout à écrire excellemment sa propre langue. Il tient de sa race encore cet entrain au travail et cette claire intelligence des choses qui leur assurent promptement la supériorité dans leurs compétitions avec leurs rivaux de race germanique. Si, pour préciser, il fallait comparer Lang à un Français contemporain, il semble que son jugement littéraire très sûr, la finesse de son esprit, sa curiosité universelle, pourraient faire rapprocher son nom de celui de E. Faguet.

On voit quel vide laissera Andrew Lang. Tous les esprits cultivés, quels que soient leurs aptitudes ou leurs goûts particuliers, regretteront l'écrivain qui savait de façon si diserte parler de toutes choses. De leur côté, les étudiants ne verront pas sans peine disparaître l'érudit capable par un prodigieux don de vie d'enlever leur aridité aux sujets le plus techniques.

F. J. BONNASSIEUX.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Saint Polycarpe et son tombeau sur le Pagus, notice historique sur la ville de Smyrne, avec 32 illustrations hors texte, par le P. JEAN-BAPTISTE de San-Laurenzo, O. M. — Un vol. in-12, de XI-360 pp. — Constantinople, F. Lœffler, 1911. — 3 fr. 50.

Dans ce volume, le P. Jean-Baptiste a voulu mener de front l'histoire, surtout religieuse, de la ville de Smyrne, et celle de l'évêque qui l'a le plus illustrée, saint Polycarpe. Une première partie étudie l'évangélisation de l'Asie Mineure et de Smyrne en particulier, jusqu'au deuxième siècle, puis raconte la vie et le martyre du saint. Une seconde partie donne une idée de ce qu'est devenue la ville depuis le deuxième siècle jusqu'à nos jours, puis nous dit quels souvenirs on y trouve encore de saint Polycarpe, les vestiges qui peuvent subsister de son tombeau, et le culte dont il est l'objet.

C'est avec beaucoup d'indulgence qu'il faut juger cet ouvrage, dont l'auteur, mal préparé à un travail de ce genre, mal outillé en fait de livres et de documents, absolument desservi par son imprimeur, a conscience de ce qui lui manque, et a fait du moins de son mieux. La partie assurément la plus intéressante est celle qui discute l'emplacement sur le Pagus, montagne qui domine Smyrne, d'une ancienne église dédiée à saint Polycarpe, et de ce que l'on désignait comme son tombeau. Les restes de cette église et de ce tombeau se trouveraient, pense l'auteur, dans la propriété même que les PP. Capucins ont récemment achetée sur le Pagus. Sa démonstration m'a paru assez convaincante. Mais des fouilles seules, menées méthodiquement, permettraient comme il l'observe lui-même, d'en confirmer l'exactitude et surtout de reconnaître la valeur des monuments signalés. On peut être certain, d'ailleurs, que des fouilles de ce genre ne resteraient pas sans résultat, une tombe ancienne et intéressante ayant déjà été découverte au même lieu par l'ancien propriétaire. J. T.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1912

BLANC (Mgr Elie). — A propos d'un récent ouvrage sur l'hypnotisme (janvier, 47). — L'hypnotisme (février, 152). — Revue philosophique (mars, 269). — Revue philosophique (septembre, 76).

BONNASSIEUX (F.-J.). — Revue de littérature anglaise (avril, 362 ; décembre, 363.

BONTÉ (Paul). — Epiphanies (février, 157).

BOUCAUD (Charles). — La première ébauche d'un droit chrétien dans l'antiquité romaine (mai, 14). — Le problème de l'influence chrétienne sur le Droit romain (novembre, 240).

BOUVIER (Cl.). — Revue historique (juin 179). — Revue historique (août, 357).

CABRIÈRES (Cardinal DE). — Le Cardinal Coullié (novembre, 193).

CASTELEIN (A.). — L'hypnotisme (février, 152).

DELFOUR (abbé). — Une doctrine (janv. 33). — La leçon de Minerve (février 141). — Le Voyage en Amérique (mars, 321). — Les humanités chrétiennes (avril, 309). — Les « moralités d'Atala » (février, 340). — Un vieil Athénien (mai, 3). — Heures Toledanes (juin, 132). — La contre-Eglise de Jean-Jacques (juillet, 235). — Les grands courants de la pensée contemporaine (août, 311). — La dépopulation en France (septembre 43). — L'âme d'un prêtre moderniste (octobre 146). — Nobles pensées d'un protestant (novembre 208). — Du Tolstoï posthume (décembre, p. 320).

DELMONT (Mgr). — Les fêtes de Bossuet à Meaux (juin, 97). — Les fêtes de Bossuet à Meaux (suite et fin) (juillet, 206). — Panégyrique de S. Bernard (octobre, 97).

GOUY (P.). — Une guerre privée à la fin du XIVe siècle (octobre, 115).

HEDDE (F.). — Revue de théologie (mars, 257). — Revue de théologie (octobre, 166).

H. O. Questions sur la réincarnation (novembre, 218).

JACQUIER (Charles). — L'usage des églises et leur affectation légale dans le nouveau régime cultuel (février, 97).

Digitized by Google

JACQUIER (E.). — Revue d'Ecriture Sainte : Nouveau Testament (février, 167). — La fin du monde d'après saint Paul (avril, 289). — Revue et Ecriture Sainte (Nouveau testament) (juin, 168). — Le texte du Nouveau Testament (septembre, 5). — Revue d'Ecriture Sainte (septembre, 62). — Le texte du nouveau testament (suite) (octobre, 134). — Le texte du Nouveau Testament (suite), novembre, 227). — Le texte du Nouveau Testament (suite) (décembre, 354).

J. C. — A propos d'une sonate (décembre, p. 347).

LAJUDIE (DE). — Histoire partiale, histoire vraie (janvier, 58). — Les établissements religieux anglais, écossais, irlandais, fondés à Paris, avant la Révolution (septembre, 52). — Les établissements religieux anglais écossais, irlandais fondés à Paris avant la Révolution (suite) (octobre, 155).

LAVALLÉE (F.). — Mélanges : Mgr d'Hulst (juillet, 244). — Les tendances anti-intellectualistes et l'enseignement (décembre, 289).

LŒWENGARD (Paul). — Le génie hébraïque et Victor Hugo (mars, 242). — Les magnificences de l'Eglise : la messe (décembre, p. 310).

MALLEY (Th.). — Un commencement : premières pages d'histoire d'un archevêque (janvier, 16). — Guichenon, historien de Camille de Neuville (avril, 325). — Mgr Camille de Neuville et le culte du Saint Sacrement (juin, 110). — Les trinitaires réformés de la Rédemption des captifs (juillet, 193). — Les visites pastorales de 1655 dans le diocèse de Lyon (septembre, 15).

PARAYRE (R.). — Jésus-Christ et l'étude comparée des religions (février, 162). — Comment on devient pape (décembre, p. 330).

PODECHARD (E.). — Revue d'Ecriture Sainte : : Ancien Testament (mai, 71).

RAVIER DU MAGNY (P.). — Le prêtre et l'enseignement (mars, 193).

ROCHETTE (A.). — Revue de littérature (janvier, 84). — Revue de littérature (juillet, 262). — Un poète stéphanois au XVII^e siècle: l'abbé Chapelon (août, 321). — Revue de littérature, (octobre, 177).

TIXERONT (J.). — La Christologie de Nestorius (janvier, 3). — Revue de patrologie (janvier, 73). — L'évolution de la discipline pénitentielle du I^er au VIII^e siècle dans l'Eglise latine (février, 128). — L'évolution de la discipline pénitentielle du V^e au VIII^e siècle dans l'Eglise latine (suite) (mai, 47). — Revue de Patrologie (août, 347).

VALENSIN (Albert). — Revue d'Apologétique (juillet, 251).

VALENTIN (Chanoine L.). — Oraison funèbre de saint Basile par saint Grégoire de Nazianze (mai, 58). — Oraison funèbre de saint Basile, par saint Grégoire de Nazianze (suite et fin) (juin, 140).

VERNET (Félix). — Revue d'histoire ecclésiastique (mai, 81). — Revue d'histoire ecclésiastique (novembre, 262).

VINCENT (D^r Eugène). — Autour de « l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (août, 289).

X... Mort de Son Eminence le Cardinal Coullié (septembre, 3). — Les sonnets de Sylvestre : livre IV (novembre, 247). — Mélanges : la Nouvelle « Semaine d'Ethnologie religieuse » (novembre, 255).

Digitized by Google

TABLE DES OUVRAGES ÉTUDIÉS

PENDANT L'ANNÉE 1912

ACKER, Les deux cahiers, in-12. 1912, Paris, juillet, p. 266.

ALBANÈS, Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France. Toulon (évêques et prévôts), in-4°. Valence, 1911, octobre, p. 272.

ALBANÈS, Institutions liturgiques de l'église de Marseille (XIIIe siècle), in-8°, Paris, 1910, juillet, p. 281.

De BACKER, Sacramentum : le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien. In-8°, Louvain ; Paris, 1911, janvier, p. 79.

BAINVEL, La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. In-12, Paris, 1911, août, p. 376.

BAUDRILLART, Vie de Mgr d'Hulst, tome I, in-8°. Paris, 1910, août, p. 366.

BAUER, Das Leben Jesu im Zeitalter der neutestamentlichen Apokryphen, in-8° Paris, Tübingen, 1909, mars, p. 286.

BAUMANN, Trois villes saintes, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 262.

BAUMSTARK, Die christlichen Literaturen des Orients. Deux volumes in-16. Leipzig, 1911, août, p. 356.

BAUNARD, Frédéric Ozanam d'après sa correspondance, in-8. Paris, 1912, août, p. 260.

BAYER, Das dritte Buch Esdras und sein Verhæltnis zu den Büchern Esra-Nehemia, in-8. Freiburg, 1911, juin, p. 172.

BEAUDOUIN, Tractatus de Conscientia, in-8, Paris, 1911, février, p. 181.

BELLIOT, Manuel de sociologie catholique : Histoire, Théorie, Pratique, in-8°, Paris, mars, p. 276.

BLANC, Dictionnaire alphabétique et logique,1912, Lyon, juillet p. 285.

BOISSIÈRE, L'Accusation publique et les délateurs, chez les Romains, in-8. Niort, avril, p. 381.

BOLO, Ce qu'il faut léguer à ses enfants, in-8°. Paris, 1911, septembre, p. 91.

BONA, Opuscula ascetica selecta, in-16. Friburgi Brisgoviæ, novembre, p. 278.

BOSSUET, Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique, in-16. Paris, 1911, septembre, p. 91.

BOUQUET, La Puériculture sociale, in-16. Paris, 1911, septembre, p. 96.

BOURDALOUE, Sermons du Carême de 1678 prononcés dans l'église de Saint-Sulpice. Paris, février, p. 187.

BOURGET, L'Envers du décor, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 88.

De BRACHET, Le Conventionnel J.-B. Le Carpentier, in-8b. Paris, 1912, avril, p. 383.

BRÉHIER, Schelling, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 83.

BRÉMOND, Fléchier, Œuvres choisies, publiées avec une introduction et des notes, in-16. Paris, février, p. 187.

BRÉMOND, Sainte Chantal (1572-1641), in-16. Paris, 1912, novembre, p. 283.

Breviarium Romanum, in-16. Ratisbonne, 1912, novembre, p. 279.

BRISSON, Le Théâtre, sixième série, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 92.

Digitized by Google

BRUNEAU, Our Priesthood, Notre sacerdoce, in-12. Saint-Louis, 1911, juillet, p. 280.

BRUNOT, Histoire de la Langue française, des origines à 1900, tome III, la formation de la Langue classique, 2e partie, in-8°. Paris, 1912, octobre, p. 183.

CAMERLYNCK, Compendium Introductionis generalis in Sacram Scripturam, Pars prior : Documenta, in-8°. Bruges, 1911, février, p. 183.

CASTELEIN, Le Surnaturel dans les Apparitions et dans les guérisons de Lourdes. Paris, 1911, juillet, p. 253.

CASTELEIN, Le surnaturel dans les apparitions et dans les guérisons de Lourdes, in-8°. Paris, 1911, octobre, p. 174.

CATHREIN. Philosophia moralis, in-8°. Fribourg-en-Brisgau, 1912, août, p. 78.

DE CAUZONS, La magie et la sorcellerie en France, in-8. Paris, 1910, septembre, p. 92.

CELIER, Saint Charles Borromée (1538-1584), in-16. Paris, 1912, août, p. 378.

CHAILLAN, Saint Césaire, in-12. Paris, 1912, août, p. 351.

CHEVALIER, Chartes de Saint-Maurice de Vienne, in-8°. Paris, 1912, octobre, p. 273.

CHEVALIER, M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie, in-8°. Valence, 1912, octobre, p. 275.

CHEVALIER, Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349, t. I, 1er fascicule, in-4°. Valence, 1912, octobre, p. 274.

CHEVALIER, Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant la Révolution, Journal d'un bourgeois de cette ville, in-8°. Valence, 1910, septembre, p. 94.

CHABOT, Paroles de Jésus, in-16. Paris, 1911, août, p. 376.

CORNELY, Commentarius in librum Sapientiae, in-8°. Parisiis, 1910, mai, p. 74.

COURTEAULT, Commentaires de Montluc, tome I, 1521-1553, in-8°. Paris, 1911, août, p. 372.

CREMER, Biblisch-theologisches Wœrterbuch der neutestamentlichen Græzitat, in-8°. Gotha, 1911, juin, p. 178.

CREUSEN, Tabulæ fontium Traditionis christianae (ad annum 1563), quas in usum scholarum collegit, in-4°, Fribourg-en-Brisgau, 1911, août, p. 347.

CROSNIER, A travers nos écoles chrétiennes, in-12. Paris, 1912, novembre, p. 285.

CURTISS and A. A. MADSEN, A critical and exegetical Commentary on the Books of Chronicles, in-8°. Edinburgh, 1910, mai, p. 71.

CURTIS, A History of Creeds and Confessions of Faith in Christendom and beyond vith historical tables, in-8°. Edinburgh, 1911, janvier, p. 81.

DAUBIGNEY, Le chemin du bonheur, in-12. Paris, 1911, mai, p. 96.

DEGERT, Histoire des Séminaires français jusqu'à la Révolution, 2 vol., in-12. Paris, 1912, juin, p. 181.

DELACROIX, Ascétique et mystique, in-16. Paris, 1912, septembre, p. 93.

DELISLE, Lettres de Léopold Delisle, 3e fasc., Correspondance adressée à M. le chanoine Ulysse Chevalier (1866-1910), in-8. Valence, 1912, octobre, p. 275.

DEMIMUID, La Bienheureuse Marguerite-Marie (1647-1690), in-16. Paris, 1912, septembre, p. 95.

DENIFLE, Luther et le luthéranisme, in-12. Paris, 1910-1911, mai, p. 87.

DENIFLE, Luther et le luthéranisme, in-12. Paris, 1912, octobre, p. 268.

DERWICK, Primitive Christian Eschatology, in-8°. Cambridge, 1912, décembre, p. 355.

DESSIAUX, Mémoires d'un prêtre d'hier, in-8°. Paris, 1912, août, p. 381.

DIBELIUS, Die Geisterwelt im Glauben des Paulus, in-8°. Gœttingen, 1909, février, p. 177.

DORCHAIN, L'Art des vers, in-12. Paris, octobre, p. 185.

DUGAS, L'éducation et le caractère, in-8°. Paris, 1912, mars, p. 273.

DUMONT, Malgré son père, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 263.

DUNAND, Histoire complète de la bienheureuse Jeanne d'Arc, t. I, in-8°. Paris 1912, octobre, p. 266.

DUNKMANN, Der historische Jesus, der mythologische Jesus und Jesus der Christ, in-8°. Leipzig, avril, p. 379.

DUPLESSY, Victor Hugo, apologiste, in-16. Paris, 1910, juillet, p. 288.

ELMSLIE, The Mishna on Idolatry « Aboda Zara », in-8°. Cambridge, 1911, octobre, p. 195.

EMMET, The eschatological question in the Gospels, in-8°, Edinburgh, 1911, décembre, p. 356.

Digitized by Google

ENCYCLOPEDIA (The) American Catholic, vol. VIII, IX (Infamy-Lapparent, Laprade-Mass), in-4°. New-York, 1910-1911, mars, p. 281.
FAGUET, Les Amies de Rousseau, in-12. Paris, juillet, p. 275.
FAGUET, Rousseau contre Molière, in-12. Paris, juillet, p. 275.
FILLION, Le nouveau Psautier du Bréviaire romain. in-12. Paris, 1913, novembre, p. 276.
FILLION, Les miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 2 vol. in-12. Paris, 1910, juillet, p. 252.
FLAT, Figures du Théâtre Contemporain, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 93.
FLINDERS PETRIE, The Growth of the Gospels, in-8. London, mai, p. 95.
FONTAINE, Le modernisme social, in-8°. Paris, 1912, mars, p. 277.
FRIEDLAENDER, The Jewish Source of The Sermon on the Mount, in-8°, London, 1912, décembre, p. 360.
FUNK, Lehrbuch der Kirchengeschichte, in-8°. Paderborn, 1911, juillet, p. 284.
GAFFRE, Les restaurations sociales, in-16. Paris, 1912, septembre, p. 88.
GAILLY DE TAURINES, Les Légions de Varus, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 69.
GARDTHAUSEN, Das Buchwesen im Altertum und in byzantinischen Mittelalter, in-8°. Leipzig, 1911, août, p. 382.
GAUTHIER, La Langue de Xénophon, in-8°. Genève, 1911, octobre, p. 156.
GEBHART, Contes et Fantaisies, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 270.
GOGUEL, L'Eucharistie, des origines à Justin martyr, in-8°. Paris, 1910, février, p. 184.
FÉLIX-FAURE-GOYAU, Ernest Hello, Prières et Méditations inédites, in-16. Paris, février, p. 187.
GREDT, Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ, 2 vol. in-8, Fribourg-en-Brisgau, 1912, septembre, p. 78.
GRISAR, Luther, Auf Hohe des Lebens, in-8°. Freiburg im Breisgau, 1911 mai p. 89.
GUIGNET, Saint Grégoire de Nazianze, orateur et épistolier, in-8°. Paris, 1911, octobre, p. 178.
GUIRAUD, Histoire partiale, histoire vraie, in-12. Paris, 1912, ,juin, p. 175.
HARNACK, IV, Neue Untersuchungen zur Apostelgeschichte und zur Abfassungszeit der synoptischen Evangelien, in-8°. Leipzig, 1911, juin, p. 169.
HARNACK, Ueber den privaten Gebrauch der heiligen Schriften in der alten Kirche in-8°, Leipzig, 1912 décembre, p. 354.
HAUSER, Sources de l'Hist. de France, XVI^e siècle, fasc. II, 1515-1559, in-8°, Paris, 1909, août, p. 370.
HEDDE, Quæstiones disputatæ de anima, in-16. Paris, 1912, septembre, p. 77.
HEECKEREN, Correspondance de Benoît XIV, in-8. Paris, 1912, octobre, p. 268.
D'HERBIGNY, Un Newman russe, Vladimir Soloviev (1853-1900), in-12. Paris, 1911, mars, p. 288.
HETZENAUER, Commentarius in librum Genesis, in-8°. Graecii et Viennae, 1910, Introductio in librum Genesis, in-8°. *Ibid.*, mai, p. 77.
HEURTEVENT, Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne, in-8°. Paris, 1912, août, p. 352.
HICKMANN, Atlas universel, in-12, Paris, 1911, février, p. 191.
IMBERT, La Magdaléenne, in-8°. Paris, 1911, juin, p. 192.
D'ISNÉ, F.-P., duc d'Alençon, in-12. Paris, 1912, août, p. 365.
JAMES, Précis de Psychologie. In-8°. Paris, 1909, février, p. 189.
JEAN-BAPTISTE (P.), Saint Polycarpe et son tombeau sur le Pagus, in-12. Constantinople, 1911, décembre, p. 376.
JOLY, L'Italie contemporaine, in-16. Paris, 1911, août, p. 380.
JOERGENSEN, Le Livre de la route, in-8°. Paris, 1912, novembre, p. 288.
JOHNSTON, The philosophy of the fourth Gospel, in-8°. London, 1909, février, p. 176.
JONGH (DE), L'Ancienne Faculté de théologie de Louvain au premier siècle de son existence (1432-1540). in-8°. Louvain, 1911, mai, p. 84.
JORDAN, Geschichte der altchristlichen Literatur. in-8°. Leipzig, 1911 janvier, p. 78.
JUDAS DE COLOGNE, Récit de ma conversion, in-16. Paris, 1912, septembre, p. 83.
KARST, Die Chronik des Eusebius aus dem armenischen übersetzt, in-8°. Leipzig, 1911, janvier, p. 73.
KLEIN, Mon filleul au jardin d'enfants, in-12. Paris, 1912, novembre, p. 285.
KNABENBAUER, Commentarius in Proverbia, in-8°. Parisiis, 1910, mai, p. 75.

Digitized by Google

KŒNIG, Hebræisches und aramæisches Wœrterbuch zum, Alten Testament in-4°. Leipzig, 1910, avril, p. 251.

KONOPNICKA, Pages choisies, in-8°. Paris, 1912, août, p. 383.

KREBS, Der Logos als Heiland im ersten Jahrhundert, in-8°. Freiburg, 1910, septembre, p. 65.

KRUEGER et SCHIAN, Theologischer Jahresbericht, in-8°. Leipzig, 1911, novembre, p. 272.

— Bibliographie der theologischen Literatur für das Jahr 1910, in-8°. Leipzig, 1911-1912, novembre, p. 279.

KURTSCHEID, Das Beichtsiegel in seiner geschichtlichen Entwicklung, in-8°. Freiburg im Breisgau, 1912, août, p. 354.

LABAUCHE, Lettres à un étudiant sur la Sainte Eucharistie, in-12. Paris, 1912, octobre, p. 172.

LABAUCHE, Leçons de théologie dogmatique, tome I : Dieu. in-8°. Paris, 1911, août, p. 374.

LABERTHONNIÈRE, Positivisme et catholicisme à propos de l'Action française, in-16. Paris, 1911, mars, p. 277.

LACOMBLÉ, Perles de la poésie française contemporaine, in-12. Amsterdam, août, p. 382.

LAGRANGE, Evangile selon saint Marc, in-8°. Paris, 1911, février, p. 172.

LAKE (K.), The earlier Epistles of St. Paul, their motive and origin. In-8°. London, juin, p. 17.

LAMBELLE, La Contemplation ou principes de théologie mystique, in-12. Paris, 1912, octobre, p. 166.

LANDERSDOERFER, Eine babylonische Quelle für das Buch Job, in-8°. Freiburg, 1911, juin, p. 172.

LARFELD, Griechische Synopse der vier neutestamentlichen Evangelien, in-4°, Tübingen, 1911, décembre, p. 361.

LAURENTIE, Sur Barbey d'Aurevilly, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 273.

DE LA VALETTE-MONTBRUN, Le Petit Catéchisme de la première communion, in-16. Paris, 1911, octobre, p. 192.

LE DANTEC, Contre la métaphysique, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 82.

LEGOUIS, Chaucer, in-12, Paris, décembre, p. 363.

LEHAUT, Eternité des peines de l'enfer, in-8°. Paris, 1912, août, p. 352.

LEMAÎTRE, Chateaubriand, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 273.

LÉMANN (Jos. et Aug.), La cause des restes d'Israël, introduite au Concile œcuménique du Vatican, in-8°, Lyon, 1912, juillet, p. 285.

LENÔTRE Les noyades de Nantes, in-8°. Paris, 1912, août, p. 356.

LOISY, Evangile selon Marc, in-12, Paris, 1912, décembre, p. 359.

LOUIS DE BLOIS, Prières et règles de vie, in-16. Paris, 1911, juillet, p. 282.

Lui ! Qu'il règne... Qu'il nous sauve ! in-12. Lille, 1911, avril, p. 379.

MARÉCHAUX, Saint Benoît, sa vie, sa règle, sa doctrine spirituelle, in-16. Paris, 1911, août, p. 378.

MÉNARD, Hermès Trismégiste, in-16. Paris, 1910, novembre, p. 280.

MERCIER, Hélène Sorbiers, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 85.

MILLE, Anthologie des Humoristes français contemporains, in-16. Paris, juillet, p. 277.

MOFFATT, An Introduction to the Literature of the New Testament, in-8°. Edinburgh, 1911, février, p. 167.

MOISANT, L'Optimisme au XIXe siècle : Carlyle, Browning, Tennyson, in-16. Paris, 1911, avril, p. 368.

MOLLAT, Les Papes d'Avignon (1305-1378), in-12. Paris, novembre, 1912, p. 262.

MONCEAU, Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, in-8°. Paris, 1912, août, p. 349.

MOURRET, Histoire générale de l'Eglise, tome V : La Renaissance et la Réforme, du XIVe au XVIe siècle, in-8°. Paris, 1910, novembre, p. 280.

NETZER, L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens, in-8. Paris, 1910, septembre, p. 89.

NOUVELLE, Méditations sur l'Evangile selon saint Jean, in-16. Paris, septembre, p. 89.

NOVICOV, La morale et l'intérêt dans les rapports individuels et internationaux in-8°. Paris, 1912, mars, p. 272.

OSSIP-LOURIÉ, Le Langage et la Verbomanie, essai de psychologie morbide, in-8°. Paris, octobre, p. 181.

Digitized by Google

OLSCHEWSKI, Die Wurzeln der paulinischen Christologie, in-8°. Kœnisberg, 1909, p. 179.
PALLADIUS, Histoire Lausiaque, in-12. Paris, 1912, août, p. 349.
PÈGUES, Commentaire français littéral de la Somme théologique, 2 in-8°. Toulouse, 1911, mars, p. 260.
PFAETTISCH, Die Dauer der Lehrthætigkeit Jesu nach dem Evangelium des Hl. Johannes, in-8°, Freiburg, 1911, juin, p. 173.
PIAT, La destinée de l'homme, in-8°. Paris, 1912, mars, p. 269.
Une âme bénédictine. Dom Pie de Hemptine, moine de l'abbaye de Maredsous, (1880-1907), in-12. Maredsous, 1912, octobre, p. 272.
PILLON, L'Année philosophique, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 86.
PISANI, L'Eglise de Paris et la Révolution (1789-1802), in-12. 4 vol. Paris, 1908-1911, mai, p. 91.
PODECHARD, L'Ecclésiaste, in-8°. Paris, 1912, octobre, p. 189.
POEY, Manuel complet et pratique de théologie pastorale au XX^e siècle, t. I. Mission doctrinale du prêtre, in-8°. Montréjeau, 1911, mars, p. 264.
PRAT, La Théologie de saint Paul, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 68.
RADERMACHER. Neutestamentliche Grammatik ; das Griechisch des Neuen Testaments im Zusammenhang mit der Vœlkssprache, in-8°.Tübingen, 1911, juillet, p. 279.
RAMSAY, Th first Christian Century, in-12. London, 1911, février, p. 170.
RÉMOND et VOIVENEL, Le génie littéraire in-12. Paris, octobre, p. 180.
REYNÈS-MONLAUR, Leur vieille maison, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 266.
RICARD, La Vénérable Emilie de Rodat (1787-1852), in-16. Paris, 1912, novembre, p. 284.
RIMBAULT, Par l'amour et la douleur, in-12. Paris, 1911, avril, p. 381.
ROBERTSON, Grammaire du grec du Nouveau Testament, in-8°. Paris, 1911, avril, p. 383.
ROBERTSON et PLUMMER, A critical and exegetical Commentary on the first Epistle of St. Paul to the Corinthians, in-8°. Edinburgh, septembre, p. 70.
DE ROBERTY, Les concepts de la raison et les lois de l'univers, in-12. Paris, 1912, sept mbre, p. 87.
DE ROHAN, Souffles d'Océan, in-12. Paris, 1911, février, p. 191.
ROQUES, Hegel, sa vie et ses œuvres, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 85.
ROUET DE JOURNEL, Enchiridion Patristicum, in-8°. Fribourg-en-Brisgau, 1911, janvier, p. 75.
ROUFFIAC. Recherches sur les caractères du grec dans le Nouveau Testament, in-8°. Paris, 1911.
ROUJON, Artistes et amis des arts, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 270.
ROZ, Tennyson, in-16. Paris, 1911, avril, p. 364.
RUVILLE (VON), La marque du véritable anneau, in-16. Paris, 1912, août, p. 377.
SAINTSBURY, A history of english Prose Rythm, in-8°, London, décembre, p. 370.
SANDAY, Studies in the synoptic Problem, in-8°. Oxford, 1911, septembre, p. 62.
SAULZE, Le monisme matérialiste en France, in-16. Paris, 1912, septembre, p. 81.
SAUVÉ, Le chrétien intime, t. VI, Le Culte des mystères et des paroles de Jésus, Elévations évangéliques, in-8°. Paris, 1911, février, p. 186.
SCHMIDT, Neue Fragmente und Untersuchungen zu den judenchristlichen Evangelien, in-8°. Leipzig, septembre, p. 73.
SCHULTE, P. Martin von Cochem (1634-1712), sein Leben und seine Schriften nach den Quellen dargestellt, Freiburg im Breisgau, 1910, août, p. 379.
SEELIGMUELLER. War Paulus Epileptiker? in-8°. Leipzig, 1910, février, p. 179.
SELLIER, La vie chrétienne en général et en particulier dans la famille, in-12.Lyon, 1910, août, p. 377.
SHELDON, New Testament Theology, in-8°. New-York, 1911, mai, p. 34.
SOAMES, Old Theology, in-8°, London, 1910, décembre, p. 358.
STANLEY, Historical Memorial of Canterbury, in-8°. London, décembre, p. 366,
STRACK, Pesahim; Der Mischnatraktat Passafest..., in-8°. Leipzig, 1911, juin, p. 188.
TANNERY, Science et philosophie, in-16. Paris, 1912, mars, p. 279.
TENNYSON, Tennyson and his friends, in-8°. London, 1912, avril, p. 362.
THORBURN, The Resurrection Narratives and modern Criticism, in-8°. London, 1911, avril, p. 375.
TIXERONT, Histoire des Dogmes dans l'antiquité chrétienne, t. III, La fin de l'âge patristique, in-12. Paris, 1912, mars, p. 257.

Digitized by Google

TRUC, Monsieur de Nugbo, philosophe, in-12. Paris, 1912, juillet, p. 268.

UGNAD, Aramæische Papyrus aus Elephantine, in-8°. Leipzig, 1911, avril, p. 355.

E. VACANDARD, Etudes de critique et d'histoire religieuse, 3e série, in-12. Paris, 1912, mai, p. 81.

VANDERPOL, La guerre devant le christianisme, in-16. Paris, 1912, mars, p. 267.

VAQUETTE, Pages scolaires, in-12. Paris, 1910, août, p. 384.

VERMENOUZE, Dernières veillées, in-12. Paris, 1911, janvier, p. 84.

VIGUÉ, Le droit naturel et le droit chrétien dans l'éducation, in-16. Paris, septembre, p. 80.

VINCENT, Ames d'aujourd'hui, in-8°. Paris, 1912, juillet, p. 271.

VOGELS, Die altsyrischen Evangelien in ihrem Verhæltnis zu Tatians Diatessaron, Freiburg, 1911, juin, p. 173.

VOSEN et KAULEN, Rudimenta linguae hebraicae, in-8°. Fribourg-en-Br., 1911, avril, p. 353.

VUILLERMET, Elipand de Tolède, in-8°, Brignais-Sacuny, 1911, avril, p. 380.

WALISZEWSKI, Le fils de la Grande Catherine, Paul Ier, 1754-1801, in-8°. Paris, 1912, août, p. 360.

WARD, WALLER, The Cambridge History of English Literature, VII : Cavalier and Puritan, in-4°. Cambridge, 1911, avril, p. 372.

WARD, WALLER, The Cambridge History of English Literature, VIII, The age of Dryden, in-4°, Cambridge 1912. décembre p. 368.

WEISS (J.), Jesus im Glauben des Urchristentum, in-8°. Tübingen, 1910, juillet, p. 252.

WELSCHINGER, Bismarck (1815-1898), in-8°. Paris, 1912, août, p. 363.

WENDLAND, Wunderglaube im Christentum. Gœttingen, 1910, juillet, p. 253.

WILBOIS, Devoir et durée, in-8°. Paris, 1912, septembre, p. 79.

DE WYZEWA, Les petites fleurs de saint François d'Assise, in-18. Paris, 1912. Paris, février, p. 188.

ZAPLETAL, Grammatica linguæ hebraicæ cum exercitiis et glossario, in-8°. Paderborn, 1910, avril, p. 353.

ZIMMERMAN, Ordinaire de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, par Sibert de Beka (vers 1312), in-8°, Paris, 1910, juillet, p. 281.

ZORELL, Novi Testamenti Lexicon graecum, in-8°. Paris, 1911, novembre, p. 277

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478725

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google